

Budget
fédéral alternatif
2023

SE MESURER AU DEFI

Un programme
pour faire
preuve
de leadership
public

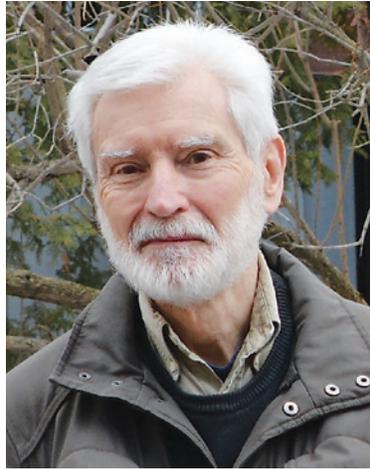
Budget fédéral alternatif 2023

Se mesurer au défi : un programme pour faire preuve de leadership public

Remerciements	3
Se mesurer au défi	6
Agriculture	13
Arts et culture	18
Assurance-emploi, formation et emplois	25
Commerce international et investissement	34
Développement international et politique étrangère	43
Eau	50
Éducation postsecondaire	56
Égalité des genres	65
Égalité raciale	74
Environnement et changement climatique	80
Fiscalité	87
Garde d'enfants	96
Immigration	104
Infrastructures, municipalités et transport en commun	110
Logement abordable et itinérance	119
Pauvreté et mesures de soutien du revenu	125
Politique monétaire et inflation	139
Premières Nations	147
Réglementation	153
Santé et équité en santé	161
Sécurité alimentaire	174
Services publics	179
Soins de longue durée	186
Transition équitable et stratégie industrielle	193
Projections économiques et budgétaires	198

ISBN 978-1-77125-614-8

Le CCPA est un organisme de recherche indépendant. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du Centre. Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait des erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.



In memoriam

Le budget fédéral alternatif de cette année est dédiée à la mémoire de Frank Bayerl. Au cours de ses nombreuses années en tant que partisan dévoué et bénévole du CCPA, Frank a également aidé à la traduction de la version française du BFA. Il va nous manquer.

Remerciements

LE BUDGET FÉDÉRAL ALTERNATIF est le résultat d'une collaboration canadienne unique et enracinée dans des valeurs de justice sociale—comme la dignité humaine et la liberté, l'équité, l'égalité, la solidarité, la durabilité environnementale et le bien public—et dans une croyance ferme au pouvoir de la démocratie participative. Cette collaboration ne serait pas possible sans la généreuse contribution des personnes suivantes, issues d'une grande diversité de secteurs, de populations et de champs d'expertise, y compris les droits de la personne, le travail, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, les arts et la culture, le développement social, le développement de l'enfant, le développement international, le milieu des femmes, les peuples autochtones, les organismes confessionnels, le corps étudiant, le corps professoral, les travailleurs et travailleuses en éducation et en santé.¹

Susan Alexander (Food Secure Canada), **Lynell Anderson** (Un enfant Une place), **Saïd Apali** (Alliance canadienne de la fonction publique), **Morna Ballantyne** (Un enfant Une place), **Thilina Bandara** (Réseau pour la santé publique urbain), **Michael Barkman** (Réseau canadien de développement économico communautaire), **Natasha Beedie** (Assemblée des Premières Nations), **Gary Bloch** (Hôpital St Michael), **Vi Bui** (Conseil des Canadiens), **Mark Calzavara** (Conseil des Canadiens), **Bruce Campbell** (Université York et ancien directeur général du Centre canadien de politiques alternatives), **Ryan Campbell** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **James Casey** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Amy Casipullai** (Ontario Council of Agencies Serving Immigrants/Colour of Poverty—Colour of Change), **Ada Chan** (Chinese and Southeast Asian Legal Clinic), **DT Cochrane** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Graham Cox** (Food Secure Canada), **Justine De Jaeger** (Association canadienne

des professeures et professeurs universitaires), **Angelo DiCaro** (Unifor), **Kate Cornell et Isabela Solis-Lozano** (Mass Culture), **Lauren Doty** (Association canadienne des agents financiers), **Omar Elsharkawy** (Food Secure Canada), **Sid Frankel** (Université du Manitoba), **Martha Friendly** (Childcare Resource and Research Unit), **Colleen Fuller** (PharmaWatch Canada), **Meg Gingrich** (Métallos), **Michele Girash** (Alliance canadienne de la fonction publique), **Amy Go** (Chinese Canadian National Council for Social Justice), **Rebecca Graff-McRae** (Institut Parkland), **Liyu Guo** (Campagne 2000), **Sherri Hanley** (Community Food Centres), **Erin Harrison** (Unifor), **Cathy Holtslander** (Union nationale des fermiers), **Sarah Jama** (Disability Justice Network of Ontario), **Margaret Johnston** (Association canadienne des agents financiers), **Sarah Kennell** (Association canadienne pour la santé mentale), **Shalini Konanur** (South Asian Legal Clinic of Ontario), **Colour of Poverty— Colour of Change**, **Elizabeth Kwan** (Congrès du travail du Canada), **Louise Laporte** (Alliance canadienne de la fonction publique), **Lauren Latour** (Conseil des Canadiens), **Marc Lavoie** (Université d'Ottawa), **SM Leduc** (Association canadienne pour la santé mentale), **Keith Lowe** (Université du Manitoba et CCPA—Manitota), **Mike Luff** (Congrès du travail du Canada), **Hai Luo** (Université du Manitoba), **Angella MacEwen** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Lindsay McLaren** (Université de Calgary), **Carelle Mang-Benza** (Coopération Canada), **Alex McKinnon** (United Steelworkers Union), **Taylan McRae-Yu** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **William Metzger** (Citizens for Public Justice), **Gwendolyn Moncrieff-Gould** (BGC Canada), **Kate Mulligan** (Université de Toronto), **Karri Munn** (Citizens for Public Justice), **Amar Nijhawan** (Oxfam Canada), **Vivian O'Donnell** (Assemblée des Premières Nations), **Dianne Oickle** (Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé), **Christine Pellerin** (Coalition canadienne des arts), **Dylan Penner** (Conseil des Canadiens), **Andrea Pierce** (UNDPAD Push Coalition/ ImmigrantsCAN IEHDC), **Michael Prince** (Université de Victoria), **Carlos Quiñonez** (Université Western), **Robert Ramsey** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Danyaal Raza** (Université de Toronto), **Sahar Raza** (National Right to Housing Network), **Sheila Regehr** (Réseau canadien pour le revenu garanti), **Emilly Renaud** (Canada sans pauvreté), **Tim Richter** (Alliance canadienne pour mettre fin à la pauvreté), **Laurell Ritchie** (Good Jobs for All Coalition), **Chris Roberts** (Congrès du travail du Canada), **David Robinson** (Association canadienne des professeures et professeurs universitaires), **Louis-Philippe Rochon** (Université Laurentienne), **Leila Sarangi** (Campagne 2000 : Éliminer la pauvreté des enfants et des familles), **Mario Seccareccia** (Université d'Ottawa), **Paul**

Shaker (Civicplan), **Vicky Smallman** (Congrès du travail du Canada), **Charles Smith** (Coalition canadienne des arts), **Robin Sokoloski** (Mass Culture), **George Soule** (Métallos), **Jim Stanford** (Centre for Future Work), **Steve Staples** (Coalition canadienne de la santé), **Anjum Sultana** (Plan international Canada), **Kaylie Tiessen** (Unifor), **Mauriene Tolentino** (Institut Wellesley), **Mike Toye** (Réseau canadien de développement économique communautaire), **Jen Turner** (BGC Canada), **Andrew Van Iterson** (Coalition du budget vert), **Rishika Wadehra** (Institut Wellesley), **Nate Wallace** (Environmental Defence), **Howie West** (Alliance canadienne de la fonction publique), **Edward Xie** (Université de Toronto), **Fiona Yeudall** (Université Toronto Métropolitain).

Le personnel, les bénévoles et les associées et associés de recherche suivants du Centre canadien de politiques alternatives ont joué un rôle essentiel à la réalisation du BFA de cette année : Ellie Hamilton, Alex Hemingway, Trish Hennessy, Marc Lee, Molly McCracken, David Macdonald, Hadrian Mertins-Kirkwood, Tim Scarth, Katherine Scott, Erika Shaker et Stuart Trew.

Un merci bien spécial cette année à notre boursier en économie progressiste Ryan Romard pour son soutien organisationnel.

Notes

¹ Les points de vue et les politiques présentés dans le budget fédéral alternatif ne reflètent pas nécessairement ceux des auteurs ou de leurs organisations.

Se mesurer au défi

Un programme pour faire
preuve de leadership public

Introduction

Il y a maintenant deux ans et demi, la COVID-19 bouleversait notre monde. Bien que l'on procède graduellement à la levée des restrictions sanitaires, la pandémie est loin d'être terminée. Il est fort possible qu'à l'avenir l'effritement d'une vague et de son variant cède le pas à une prochaine vague émergente. Nous sommes en terrain inconnu.

Et cette pandémie n'est pas la seule source d'inquiétude.

Il y a la flambée de l'inflation alimentée par la guerre et l'instabilité des chaînes d'approvisionnement et les efforts de la Banque du Canada pour la juguler en haussant rapidement les taux d'intérêt—au risque de provoquer une récession.

Comme l'augmentation des salaires des travailleurs et des travailleuses ne suit pas le rythme de l'inflation, leurs salaires réels chutent à un moment où ils sont nombreux à se remettre à peine des fermetures, des arrêts de production et des conséquences économiques de la pandémie.

Au Canada, des employeurs n'arrivent pas à recruter aux salaires offerts la main-d'œuvre dont ils ont besoin—une main-d'œuvre bien souvent aux premières lignes de l'économie des soins, à savoir les soins en santé, les soins de longue durée et les services de garde à l'enfance.

Les hôpitaux, les salles d'urgence, le personnel infirmier et les médecins sont à bout de souffle et de ressources pendant que les

personnes qui ont besoin de soins urgents attendent dans des salles d'urgence bondées.

Il y a les personnes atteintes de la COVID longue souffrant de symptômes débilitants dont le nombre croît sans cesse.

Il y a la guerre menée par la Russie en Ukraine et les audiences de la Commission du 6 janvier aux É.-U., un rappel brutal de la montée de l'autoritarisme et de la fragilité des démocraties si on ne les défend pas avec vigueur.

Il y a aussi l'intolérance et le racisme accrus à l'endroit des personnes noires et racisées, des Autochtones, des immigrantes et immigrants, des travailleuses et travailleurs migrants, des femmes et des personnes de diverses identités de genre, des personnes en situation de handicap, des personnes de la communauté 2SLGBTQ+ et d'autres personnes marginalisées, le tout alimenté par la désinformation et attisé par des politiciennes et politiciens opportunistes.

Il y a de l'impatience, de la colère et de la frustration bien compréhensibles face à la lenteur du Canada et au temps qu'il met pour respecter ses promesses de vérité et de réconciliation avec les peuples autochtones, dont nous habitons les terres.

Et il y a les terres elles-mêmes menacées dans le contexte de la crise climatique qui fait rage et de mesures gouvernementales trop peu nombreuses et épouvantablement en retard.

Le budget fédéral alternatif (BFA) ne peut pas corriger les erreurs passées et la négligence des gouvernements. Et il ne peut pas régler la COVID-19. Mais il peut nourrir l'espoir d'une meilleure voie possible, l'espoir que d'autres solutions politiques viables sont à notre portée.

Le BFA est un budget de convictions. Pris dans son ensemble, le BFA est un budget intégré pour le Canada, fondé sur le bien-être. Il remet carrément aux pouvoirs publics la responsabilité de diriger avec audace et courage à l'aide de politiques publiques qui assureront la justice, l'équité, la durabilité, l'inclusion et l'action collective.

Le BFA est le produit phare du Centre canadien de politiques alternatives, mais nous n'avons pas créé ce plan directeur uniquement pour faire du changement. Il est l'aboutissement d'une démarche qui s'inspire de la réflexion et de l'expertise de spécialistes et de militants et de militantes de la société civile au Canada qui sont sur le terrain à recenser les choses à faire et à élaborer des solutions. Au fait, le BFA est un plan directeur orienté sur les solutions.

Pour une personne qui perd son emploi, le BFA propose un nouveau régime amélioré d'assurance-emploi. Nous avons également des

réponses dans ce budget au chapitre de la création d'emplois et de la formation en emploi.

Pour une personne qui souffre d'insécurité alimentaire, le BFA aide à mettre des aliments nutritifs sur sa table.

Pour une personne qui n'a pas les moyens de se loger, le BFA freine le marché de l'immobilier et crée de nouveaux logements locatifs, communautaires, sociaux et coopératifs à prix abordable tout en éliminant l'itinérance dans un horizon de dix ans.

Pour une personne qui a besoin de soins de longue durée, le BFA tire des leçons de la COVID-19 et des ratés du système qui n'a pas su protéger nos aînés vulnérables en adoptant des règles plus strictes et en éliminant le côté à but lucratif des soins aux personnes âgées.

Pour une personne qui est à la recherche d'un service de garde à l'enfance, nous bâtissons de nouvelles places en garderie et nous formons le personnel éducatif nécessaire afin que tous les Canadiens et Canadiennes aient accès au programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordable en cours de déploiement.

Pour une personne qui est inquiétée par l'inflation, et nous sommes nombreux et nombreuses à l'être, le BFA décrit un plan pour s'y attaquer, un plan qui ne provoquera pas de récession.

Pour une personne qui est aux prises avec la pauvreté, le BFA propose un plan qui réduira de moitié la pauvreté d'ici 2026, permettant à quelque 862 000 personnes d'échapper à la pauvreté. Aucun pays riche comme l'est le Canada ne devrait tolérer les niveaux de pauvreté que nous connaissons aujourd'hui. Le BFA créera une nouvelle Prestation de revenu de subsistance, versant jusqu'à concurrence de 5 000 \$ aux personnes seules dont le revenu net est de 19 000 \$ ou moins ou 7 000 \$ aux couples dont le revenu net est de 21 000 \$ ou moins. Le BFA créera également une Prestation canadienne d'invalidité, accordant 11 040 \$ par année aux bénéficiaires jusqu'à ce que leurs revenus annuels atteignent 15 000 \$. L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) a eu pour effet de réduire la pauvreté infantile en 2016 et notre nouveau Supplément d'ACE pour mettre fin à la pauvreté réduira la pauvreté infantile de cinquante pour cent de plus, permettant ainsi à 264 000 enfants d'échapper à la pauvreté.

Le BFA réinvente le visage de nos villes et de nos infrastructures publiques afin de faire de nos collectivités autre chose que des voitures et des routes. Il adopte un cadre économique inclusif qui rend nos collectivités plus accessibles et accueillantes pour tout le monde, tout en veillant à ce qu'elles tirent profit d'investissements publics pour améliorer l'accès à des emplois locaux de qualité et à des possibilités de formation.

Notre vision pour le Canada en est une où toutes les collectivités ont accès à un réseau fiable d'eau potable, disposent de modes de transport en commun public et sont toutes connectées à Internet. Nous offrons également des subventions afin de corriger les iniquités dans le secteur à but non lucratif de la culture et des arts. Ce sont autant d'aspects qui déterminent et améliorent notre santé et notre mieux-être.

Notre budget fondé sur le bien-être nous invite en tant que Canadiens et Canadiennes à repenser notre façon de voir les soins de santé au Canada. Nous avons bâti un système axé sur le traitement des symptômes sans investir dans ce qui fait que les gens sont en bonne santé.

L'éducation est un facteur déterminant de la santé. Les pays dont la population est plus scolarisée ont tendance à avoir de meilleurs résultats en santé, des niveaux supérieurs d'espérance de vie et de meilleurs taux autodéclarés de bonheur. Le BFA propose un cadre général pour veiller à ce que le système public d'éducation postsecondaire au Canada soit plus équitable et de qualité élevée. Il fera également en sorte que l'éducation postsecondaire soit plus abordable en commençant par éliminer de façon permanente les frais d'intérêt sur les prêts aux étudiants.

En reconnaissance des pressions exercées sur le système de santé canadien durant la pandémie, le BFA augmentera le financement des soins de santé et les transferts aux provinces et aux territoires afin de couvrir 35 % de leurs coûts totaux en matière de santé. Mais ces transferts seront assujettis à des conditions—les provinces et territoires ne pourront pas les convertir en allègements fiscaux ni en caisse noire. Nous présentons aussi un régime de soins dentaires et d'assurance-médicaments et un programme de santé mentale. Et nous nous attaquons à la crise des opioïdes. Le BFA souscrit à une vision inclusive « de la tête aux pieds » en ce qui concerne notre système de santé, c'est-à-dire qui prend appui sur le capital social et politique du système de santé actuel et sur ses principes d'universalité, d'accessibilité et de justice sociale et sur le caractère public de son financement et de sa prestation.

Le BFA reconnaît que les collectivités font intégralement partie de la santé publique et de l'équité en santé. Le leadership dont font preuve les organismes communautaires, lesquels ont fourni des services et du soutien localement durant la pandémie de COVID-19, témoigne de leur valeur essentielle. Pourtant, ces organismes ne sont pas une composante officielle de nos réseaux de santé publique. Ils sont aux prises avec d'énormes problèmes sur le plan de leur capacité et de leur viabilité faite de financement suffisant et à long terme. Le présent BFA leur consacre 500 M\$ annuellement pendant cinq ans pour couvrir les frais

de fonctionnement de 250 nouveaux centres de santé communautaires, lesquels appuieront une approche communautaire et intégrée pour assurer le bien-être des populations partout au pays.

Il faut également renforcer les liens entre les réseaux de santé et les réseaux de soutien communautaires, conformément à une vision intégrée des soins de santé primaires. La prescription sociale est une approche holistique qui sert à relier entre eux les services de santé et les services sociaux fragmentés du Canada et à aiguiller les personnes vers un éventail de services et de soutien non cliniques offerts à l'échelle locale. Tirant parti de la dynamique du nouvel Institut canadien de prescription sociale (ICPS), le présent BFA affecte 200 M\$ annuellement et pendant cinq ans pour l'embauche et la formation de mille « pilotes » de prescription sociale. Leur mandat consistera à établir des liens entre les services existant aux pays, à défendre et promouvoir à titre indépendant les intérêts des clients et les politiques.

Le BFA prend également des mesures audacieuses pour mettre fin au racisme, contrer les répercussions du colonialisme et faire du Canada un milieu de vie plus accueillant et viable pour les personnes qui choisissent de s'y établir. On retrouve ces mesures intégrées aux divers volets du BFA.

Aussi, parce que nous n'avons que cette seule planète pour vivre, ce BFA prend toute la mesure de l'urgence climatique actuelle. Nous déploierons un plan d'action d'urgence ambitieux qui fera du Canada un véritable chef de file mondial en matière de climat. Tous les ordres de gouvernement sont appelés dans ce BFA à se mobiliser et participer à un processus pour mettre fin à la production de combustibles fossiles d'ici 2040, décarboner des secteurs clés de l'économie canadienne, assurer une juste transition pour les travailleurs et les travailleuses et les collectivités touchés, faciliter le renouvellement écologique des infrastructures municipales et promouvoir le rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes au moyen de solutions climatiques fondées sur la nature et dirigées par les Autochtones.

Les budgets sont tous le reflet des priorités du gouvernement. Le nôtre donne priorité aux personnes et à la planète plutôt qu'aux profits et à l'accumulation de la richesse.

La réponse du gouvernement fédéral aux bouleversements économiques causés par la pandémie a démontré ce que les pouvoirs publics peuvent accomplir. De nouveaux programmes à grande échelle ont été mis sur pied et financés par le gouvernement afin d'éviter que les mesures de santé publique requises ajoutent une crise financière à la crise sanitaire. Ce BFA montre clairement que le

Canada doit s'appuyer davantage — et non moins — sur son leadership public afin réparer les ravages de la pandémie.

Comment faire pour financer correctement les améliorations à nos services publics essentiels et mettre en œuvre ce programme public audacieux? Nous pouvons rendre notre régime fiscal plus juste, réduire les inégalités, investir dans une économie durable, éliminer la pauvreté, étendre l'éventail des soins offerts et améliorer les services publics que méritent les Canadiens et les Canadiennes.

Ce BFA prend des mesures vigoureuses pour réduire les concentrations extrêmes de richesse. Il instaure un nouvel impôt sur la fortune — 1 % sur les fortunes supérieures à 10 millions de dollars, 2 % sur les fortunes supérieures à 100 millions de dollars et 3 % sur les fortunes supérieures à 1 milliard de dollars. À lui seul, ce nouvel impôt pourrait générer près de 26 milliards de dollars par année.

Le BFA constate que de nombreuses grandes sociétés ont engrangé des profits faramineux durant la pandémie. Le BFA élèvera le taux d'imposition général des sociétés au Canada à 20 %, ce qui générera environ 11 milliards de dollars par année. Il plafonnera la déduction fiscale pour la rémunération des cadres. Il haussera le taux d'inclusion des gains en capital, le faisant passer à 75 %, ce qui rapportera quelque 9,5 milliards de dollars. Et il instaurera un impôt sur les gains exceptionnels afin de contenir les profits des sociétés; ce qui ajoutera 11 milliards de dollars aux coffres publics.

Le BFA prend également des mesures pour contrer la capture de la fonction réglementaire par les entreprises. Plutôt que de confier la surveillance du poulailler au renard, ce BFA accorde plus de pouvoir aux organismes réglementaires gouvernementaux, pour qui l'intérêt public prime sur les intérêts et gains privés.

Ces mesures ont pour effet d'uniformiser les règles du jeu. Elles s'attaquent aux inégalités de revenu et elles rétablissent l'équité au sein du système. Car les dés ne peuvent plus continuer d'être pipés contre la majorité au profit de quelques privilégiés.

Le BFA est un programme qui met de l'avant le leadership public et des mesures pour renforcer les services publics et améliorer les conditions de travail des travailleurs et travailleuses du secteur public au Canada qui fournissent des services publics vitaux dans le secteur des soins et qui ont désespérément besoin de stratégies pour contrer la pénurie de main-d'œuvre dans leur secteur, assurer leur sécurité et éviter l'épuisement professionnel.

C'est un programme qui reconnaît la lourdeur de notre époque. Nous nous attendons à plus d'incertitudes encore et à des bouleversements

du statu quo. Nous nous attendons aussi à plus de la part des gouvernements en tant que pouvoirs publics élus démocratiquement. Nous répondons à ces nombreux inconnus par un programme pour le changement totalement chiffré, complet et transparent qui répond aux besoins des collectivités et relève entièrement de gouvernements habilités à ouvrir la marche.

Agriculture

Introduction

Le Recensement de l'agriculture 2021 démontre clairement que le Canada continue de perdre des agriculteurs et agricultrices. Ceux-ci prennent de l'âge et les fermes de taille moyenne disparaissent à un rythme rapide.

L'impact du changement climatique sur les exploitations agricoles s'intensifie. En 2021, des inondations jamais vues auparavant, des feux de forêt et de grandes sécheresses ont frappé la grande région des Prairies de l'Amérique du Nord. Et de violentes tempêtes, dont 81 tornades, ont rendu la pratique de l'agriculture encore plus difficile et risquée.

L'augmentation du coût des intrants, notamment des engrais, du combustible et du fourrage (prix du foin), rend la pratique agricole excessivement chère cette année. Le prix des engrais a augmenté de 61 % entre la fin de 2020 et la fin de 2021.¹ Le prix du carburant diesel a augmenté de 60 % depuis mai 2021, passant de 1,25 \$ à 2,01 \$ le litre en mai 2022.² Et malgré l'incertitude du prix des récoltes et pour la vente du bétail, il faudra néanmoins payer la facture des intrants.

Les Programmes de gestion des risques de l'entreprise visent à prévenir l'effondrement des systèmes agricoles au Canada lorsque les conditions de culture ou la volatilité extrême des marchés menacent la viabilité des fermes. Toutefois, ces programmes sont des solutions de dépannage et ils ont tendance à mieux fonctionner pour les grandes exploitations agricoles hautement capitalisées que pour les fermes de petite et moyenne taille.

Bien souvent, les programmes de financement en agriculture et en agroalimentaire sont axés sur la réduction des coûts des agro-industries qui, de leur côté, investissent dans des outils pour remplacer les agriculteurs et travailleurs au Canada, ainsi que sur des missions

commerciales éclairés ayant pour but d'accroître les parts de marché d'entreprises canadiennes au détriment des agriculteurs d'ici et des pays avec lesquels nous avons des échanges commerciaux.

Le BFA remettra les agriculteurs et agricultrices au cœur de la conversation agricole pour agir sur certaines des causes responsables de la perte d'agriculteurs et de la fragilité du système alimentaire.

Pour s'attaquer à ces enjeux, le BFA:

Freinera la concentration foncière en éliminant les avantages offerts aux sociétés d'investissement en biens-fonds agricoles et à leurs actionnaires, des avantages qui leur permettent de faire concurrence et de supplanter les agriculteurs pour l'achat de terres agricoles.

Le BFA commencera par éliminer l'admissibilité des sociétés d'investissement en biens-fonds agricoles au REER. Les investisseurs dans les sociétés d'investissement et de fiducie en biens-fonds agricoles ne seront plus admissibles aux allocations des programmes de gestion des risques de l'entreprise. Le rapport annuel de FAC sur la valeur des terres agricoles³ souligne que la valeur des terres agricoles continue d'augmenter. Globalement, celle-ci a augmenté en moyenne de 8,3 % au Canada et de 22,2 % en Ontario en 2021. Les prix des terres agricoles sont tributaires de la spéculation et non pas de leur valeur de production. Les sociétés d'investissement en biens-fonds agricoles, y compris les sociétés en commandite, les fiducies, les investisseurs institutionnels, les bureaux de gestion du patrimoine et les personnes fortunées, regroupent des terres agricoles au détriment de nouveaux agriculteurs et de jeunes agriculteurs. Leurs acquisitions ne devraient pas de surcroît être soutenues par des allègements fiscaux.

Le BFA réaménagera Agri-Investissement, un programme de gestion des risques de l'entreprise, en modifiant la formule des contributions gouvernementales de contrepartie afin de prioriser la viabilité des fermes de taille moyenne et de juguler la perte de celles-ci. Le programme sera plafonné à un million de dollars au maximum de ventes nettes admissibles, mais en vertu du BFA, les contributions gouvernementales seront progressivement plus élevées pour les fermes dont les ventes nettes admissibles sont moindres. Présentement, la contribution gouvernementale est équivalente à 1 % des ventes nettes admissibles, peu importe le montant de ces ventes. La formule sera modifiée pour verser une contribution de 3 % aux fermes dont les ventes nettes admissibles sont de 250 000 \$ et moins, et de 2 % aux fermes dont les ventes nettes admissibles sont de 250 000 \$ à 500 000 \$. Le programme demeurera inchangé pour les fermes dont les ventes nettes admissibles sont supérieures à 500 000 \$, soit une contribution de 1 %. Les transferts

nets du programme Agri-Investissement augmenteront de 48 %, soit de 126 millions de dollars par année, et viendront en aide à 118 000 fermes au Canada. Agri-Investissement est un programme relativement simple et accessible parmi la brochette de programmes de gestion des risques offerts aux fermes de petite et moyenne taille. Le rendre plus progressif contribuera à maintenir et à développer la population agricole du Canada en aidant les agriculteurs propriétaires de fermes de petite et de moyenne taille à faire face à des revers ou à faire les investissements modestes requis pour réussir.

Le BFA appuiera un cadre réglementaire efficace afin que les organismes de réglementation, notamment l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et la Commission canadienne des grains, puissent s'acquitter de leurs responsabilités d'intérêt public. Une décennie et plus de compressions budgétaires ont eu pour effet de créer des arriérés et des lacunes sur lesquels on s'appuie pour justifier la privatisation des fonctions gouvernementales. Le BFA augmentera de 25 % le budget de ces organismes réglementaires afin de les aider à rebâtir et renforcer leurs capacités scientifiques, administratives et en matière de consultation publique, d'accroître leur transparence et d'améliorer leur service à la population canadienne. Les défis de nos organismes réglementaires sont de plus en plus complexes. En raison du nombre croissant de produits à surveiller, de la nécessité d'avoir une compréhension plus fine des complexités liées aux risques et des effets synergiques des changements climatiques, nos organismes de réglementation ont besoin de moyens accrus pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'évaluation, de surveillance et d'application. Le BFA reconnaît que l'investissement initial dans la réglementation d'intérêt public constitue une valeur à long terme pour la santé de la population, les écosystèmes et notre environnement viable futur.

Le BFA mettra sur pied l'Administration canadienne pour la résilience des exploitations agricoles (ACREA). Le mandat de cette nouvelle instance consistera à « garantir la résilience des fermes et du système alimentaire au Canada au cours de l'urgence climatique en soutenant l'adoption de mesures efficaces pour réduire les émissions de GES, en atténuer les effets et s'adapter, et à développer et promouvoir au sein de ces systèmes agricoles des pratiques de sylviculture, de distribution d'eau, d'utilisation du sol et d'établissement sur le territoire qui procureront une plus grande sécurité économique aux fermiers et aux collectivités agricoles dans toutes les régions du Canada ». L'ACREA, inspirée par les soixante-dix-sept années d'apport remarquable

de l'ARAP (Administration du rétablissement agricole des Prairies), appuiera sous diverses formes et dans plusieurs domaines les efforts des agriculteurs pour gérer la transition vers un système de production à faibles émissions et répondre à notre besoin de produire dans un cadre climatique qui se dégrade. À titre d'institution d'intérêt public financée par l'État, la promotion de mesures liées au changement climatique afin de jeter de solides bases sociales, écologiques et économiques pour les futures générations sera un volet central des fonctions de l'ACREA. Sa légitimité et son mandat en feront un important garde-fou contre les pressions exercées par l'industrie privée dans le but de monnayer la crise climatique et d'en faire un nouveau champ d'extraction de richesse. Par des investissements tangibles, visibles et utiles en région rurale, l'ACREA réduira les tensions entre les secteurs ruraux et urbains au Canada et elle proposera des mesures ciblées et efficaces afin de contrer l'exode rural et le déclin des collectivités, de soutenir le transfert intergénérationnel des fermes, de s'attaquer à la crise de revenu dans le secteur agricole et d'améliorer la qualité de vie en milieu rural.⁴ **Le BFA fera la promotion de la sécurité et de la résilience alimentaires, il réduira les risques et les coûts associés à la perturbation des chaînes d'approvisionnement et il permettra de conserver dans la collectivité une plus grande partie de l'argent des consommateurs consacré à l'alimentation. Le BFA réorientera les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés dont les décisions servent davantage les intérêts des grandes sociétés et des missions commerciales internationales.** Le financement sera octroyé de manière à faciliter la diversification sur la ferme et à améliorer les capacités de valeur ajoutée. Il sera versé à de petites entreprises et coopératives afin de soutenir l'infrastructure requise pour bâtir et renforcer les systèmes alimentaires locaux et régionaux, notamment les abattoirs, les entrepôts alimentaires et les centres de distribution d'aliments, et faciliter la transformation sur la ferme et localement. **Le BFA s'attaquera au pouvoir monopolistique des fournisseurs d'intrants, des transformateurs d'aliments, des compagnies ferroviaires et des sociétés céréalières en instaurant un impôt sur les bénéfiques exceptionnels et en éliminant les échappatoires qui permettent aux multinationales de transférer leurs bénéfiques dans des paradis fiscaux.** Le BFA note que malgré les allégations selon lesquelles la pandémie, la guerre et les problèmes d'approvisionnement sont responsables du coût élevé des intrants, ces mêmes sociétés engrangent des profits records, et ce, sur des volumes de ventes totales souvent moins élevés.⁵ (Voir le chapitre sur la fiscalité.)

Tableau 2.1 L'établissement des coûts pour les mesures de l'agriculture

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Abolir l'admissibilité au REER des sociétés d'investissement dans les terres agricoles	-15 \$	-15 \$	-15 \$
Modifier le volet de la contrepartie sur les ventes du Programme Agri-Investissement afin d'aider les plus petites fermes	126 \$	126 \$	126 \$
Améliorer le financement accordé aux organismes réglementaires (Agence canadienne de l'inspection des viandes, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, la Commission canadienne des grains).	166 \$	150 \$	150 \$
Mettre sur pied l'Administration canadienne pour la résilience des exploitations agricoles	60 \$	120 \$	200 \$

Notes

1 Statistique Canada. [Tableau 18-10-0258-01, Indice des prix des entrées dans l'agriculture, trimestriel](#)

2 À Regina et en Saskatchewan plus précisément, Statistique Canada. [Table 18-10-0001-01, Prix de détail moyens mensuels, essence et mazout, par géographie.](#)

3 Rapport Valeur des terres agricoles de FAC <https://www.fcc-fac.ca/fcc/resources/2021-farmland-values-report-e.pdf>.

4 Need for Coordinated Action. <https://www.nfu.ca/wp-content/uploads/2020/02/CFRA.25.02.pdf>.

5 Liste partielle de ces sociétés:

- Nutrien. 16 février 2022. États financiers du 4^e trimestre 2021 https://nutrien-prod-asset.s3.us-east-2.amazonaws.com/s3fs-public/2022-02/Nutrien%20Q4%202021%20Presentation%202022-02-16%20FINAL_2.pdf.

- CF Industries. 15 février 2022. CF Industries Holdings, Inc. Déclare des gains nets en 2021 de 917 millions de dollars, BAIIA ajusté de 2,74 milliards. <https://cfindustries.q4ir.com/news-market-information/press-releases/news-details/2022/CF-Industries-Holdings-Inc.-Reports-Full-Year-2021-Net-Earnings-of-917-Million-Adjusted-EBITDA-of-2.74-Billion/default.aspx>.

- Yara International. Rapport du 4^e trimestre 2021. <https://ml-eu.globenewswire.com/Resource/Download/9d271a64-fb0a-46c1-8729-7ec5f3bc88f0>.

- Cargil est une société privée qui n'est pas tenue de publier ses renseignements financiers. En 2021, les revenus de Cargil sont passés de 115,4 milliards de dollars US en 2020 à 134,4 milliards de dollars US en 2021. <https://www.statista.com/statistics/274778/revenue-and-profit-of-cargill-agricultural-company/>.

- Le BAIIA de BASF a presque doublé, passant de 6,494 milliards d'Euros en 2020 à 11,355 milliards d'Euros en 2021. *Rapport annuel 2021* de BASF, page 59. https://www.basf.com/global/documents/en/news-and-media/publications/reports/2022/BASF_Report_2021.pdf.

- Le BAIIA de la société pétrolière canadienne Enbridge était de 14,235 milliards de dollars CDN en 2021, en hausse par rapport à 10,692 milliards de dollars CDN l'année précédente. Source: *Enbridge Inc. Management's Discussion and Analysis*, 31 décembre 2021. Consulté dans la base de données SEDAR.com.

- Le BAIIA de Canadian Pacific Railway Ltd a augmenté de 4,3 milliards de dollars CDN en 2021. Source: *Rapport annuel 2021* de CPR, consulté dans la base de données SEDAR.com.

- Le résultat total de la Banque royale du Canada en 2021 était de 17,506 milliards de dollars CDN, en hausse par rapport à 10,302 milliards de dollars CDN en 2020. Source: *Rapport annuel 2021* de la Banque royale du Canada, page 135, consulté dans la base de données SEDAR.com

- Le BAIIA de la compagnie pharmaceutique Elanco était de 1,057 milliard de dollars en 2021, le double de son rendement par rapport à 2020. États financiers du 4^e trimestre et de l'exercice entier, présentation des revenus, page 14. https://s1.q4cdn.com/466533431/files/doc_financials/2021/q4/Q4-2021_Earnings-Slides_vF.pdf.

Arts et culture

Introduction

Le secteur des arts et de la culture a des répercussions considérables sur l'économie canadienne—il compte pour 3,5 % du PIB—et pourtant on ne l'inclut pas toujours dans le budget fédéral. Le secteur des arts a l'habitude des hauts et des bas de la politique partisane. Ainsi, il y a dix ans, le secteur aurait été ravi d'être inclus dans le budget, parce qu'un budget, ce sont les priorités gouvernementales.

Le budget fédéral de 2022 a investi dans la relance du secteur des arts dans la foulée de la pandémie de COVID-19, les arts étant une des industries les plus durement touchées. Ce budget annonçait des investissements dans plus de trente établissements nationaux de formation sous le couvert du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts afin de « s'attaquer aux inégalités historiques dans les niveaux de financement » des organismes de formation artistique autochtones et racisés. Il investissait également considérablement dans le Centre national des arts et dans sa programmation. À comparer à l'année précédente, le budget de 2022 en faisait légèrement plus que celui de 2021. Il investit considérablement dans la collecte de données ventilées au cours des cinq prochaines années, ce qui est essentiel pour recueillir de l'information sur les groupes en quête d'équité. Le budget propose plusieurs mesures relatives à la souveraineté des peuples autochtones et à la reconnaissance de leurs besoins de formation. Il prévoit des fonds pour la lutte contre le racisme envers les personnes noires, la prévention de l'islamophobie et le lancement de programmes et d'initiatives pour s'attaquer à l'antisémitisme. Il consacre également 12,1 M\$ au Centre national des arts.

Le BFA de cette année dépasse les prévisions du budget fédéral de 2022. Il prévoit des investissements majeurs en art et en culture et illustre à quoi peut ressembler une véritable croissance dans ce secteur.

Le BFA s'attaquera aux inégalités du financement que reçoivent les organismes artistiques et culturels à but non lucratif. Depuis les années 1990, le secteur sans but lucratif des arts connaît des cycles d'expansion et de récession en dents de scie. La croissance de certains secteurs de cette industrie — notamment ceux de la musique, du cinéma et de la télévision — a été exceptionnelle au cours des trente dernières années. Cette croissance relève davantage du public et des façons novatrices de l'atteindre que de l'investissement de fonds publics. Mais, en ce qui concerne le volet SBL de ce secteur, l'investissement de fonds publics est essentiel à sa croissance. Notre secteur fonctionne souvent sur une dichotomie entre nantis et démunis, car nous sommes constamment en concurrence les uns avec les autres.

Le BFA soutient les investissements du gouvernement fédéral dans la relance du secteur. En 2021, le gouvernement fédéral a pris un engagement historique à la faveur du secteur des arts en lui allouant 250 M\$ en fonds de relance pour 2022–2023, et le budget de 2022 a ajouté 50 M\$ à cette somme, arrondissant la contribution fédérale à 300 M\$. De prime abord, il s'agit d'un apport de liquidités extrêmement nécessaires pour maintenir les organismes du secteur des arts à flot; toutefois, l'industrie n'est pas monolithique. Certains de ses sous-secteurs prospèrent alors que d'autres périclitent. L'industrie cinématographique a été en mesure de poursuivre ses activités durant les fermetures grâce aux agents sur place chargés de l'application de protocoles liés à la COVID-19 et à l'administration au quotidien de tests de dépistage. Ainsi, cette partie du secteur a pu tirer son épingle du jeu et prospérer. Mais, les exploitants d'établissements comme les galeries d'art ou les théâtres ont quant à eux fait les frais des diverses fermetures décrétées en vertu de directives provinciales. Depuis mars 2020, l'Association canadienne des organismes artistiques/Canadian Association for the Performing Arts (CAPACOA) utilise des indicateurs nationaux de la culture afin de comptabiliser tous les mois les pertes subies dans le secteur.¹ En termes absolus, le secteur a subi des pertes de l'ordre de 300 M\$. Il s'agit d'une somme importante considérant notamment que le PIB annualisé de la culture au cours du dernier trimestre de 2021 était de 753 M\$ au-dessus de son seuil d'avant la pandémie. Mais ce PIB annualisé occulte des situations dramatiquement différentes selon les domaines et sous-domaines culturels. Le PIB du domaine de l'audiovisuel et des médias interactifs dépasse maintenant de 1,8 milliard de dollars son seuil d'avant

la pandémie, tandis que celui du domaine des spectacles en direct demeure à 1,2 milliard de dollars sous son seuil d'avant la pandémie. Les autres sous-domaines culturels qui tirent de l'arrière incluent les journaux (-266 M\$), les périodiques (-131 M\$), et les arts visuels originaux (-26 M\$).² Il a fallu au gouvernement plus de trois mois pour déterminer l'allocation des 50 M\$ du Fonds de relance: Programme d'aide aux musées, Fonds de la musique du Canada, Conseil des arts du Canada, Fonds du Canada pour la présentation des arts et Téléfilm Canada. En d'autres termes, le gouvernement a consenti de l'aide à quelques-uns des sous-secteurs des arts les plus durement touchés, notamment ceux comportant des installations, des théâtres et des galeries. Le BFA est d'accord avec ces investissements urgents faits en temps opportun.

Le BFA fait de l'investissement dans la formation une pierre d'assise du secteur des arts et de la culture. Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA), qui relève de Patrimoine Canada, a été créé en 2021 par le gouvernement fédéral afin d'offrir « du soutien financier aux opérations des organismes artistiques canadiens qui se spécialisent dans la formation d'artistes se destinant à une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale aux plus hauts niveaux ». Ce programme appuie environ 36 établissements de formation et distribue quelque 22,5 M\$ en subventions, un montant qui n'a pas changé depuis 2009. En raison de ce gel de financement, les organismes qui forment les artistes ont de plus en plus de mal à obtenir des fonds du FCFSA; l'ajout de tout nouveau membre au programme entraînerait une diminution des fonds consentis aux membres déjà inscrits. Par conséquent, des représentants des organismes qui participent déjà au FCFSA se sont regroupés en 2017 pour former un comité ad hoc de défense dans le but de s'échanger des ressources et mieux faire connaître leurs besoins et défendre leurs intérêts. En amont du budget de 2021, le comité a demandé une augmentation de 4 M\$ du FCFSA et une hausse progressive au cours des trois prochaines années jusqu'à concurrence de 10 M\$ annuellement. Cette demande n'a pas porté fruit; le comité poursuit donc ses revendications. Le budget fédéral de 2022 annonçait du financement supplémentaire pour le FCFSA, à savoir une augmentation récurrente de 5 M\$ et une hausse de 22,5 M\$ sur une période de cinq ans. Il est important de souligner que ces augmentations ont précisément pour objet « d'appuyer la relance du secteur des arts après la pandémie de COVID-19 » et « de s'attaquer aux inégalités historiques dans les niveaux de financement des organismes de formation artistique autochtones et racisés ». Il semble que les 5 M\$ seront ajoutés à l'enveloppe du FCFSA, faisant passer celle-ci à 27,5 M\$ annuellement et

que les 22,5 M\$ seront distribués sur cinq ans sous forme de subventions pour la relance postpandémique et les organismes autochtones et racisés sous financés. **Le BFA distribuerait ces fonds de manière à créer un espace au sein du programme du FCFSA pour les établissements qui n'ont pas hérité de systèmes occidentaux, patriarcaux et coloniaux et pour ceux qu'administrent, que dirigent et où enseignent des Autochtones, des personnes noires et des personnes racisées. Les subventions du BFA mettraient également l'accent sur le perfectionnement professionnel d'artistes autochtones, noirs et racisés désireux et désireuses de parfaire leurs compétences en gestion artistique.** Cibler ainsi la gestion artistique pourrait aider à diversifier les sources de revenu des artistes et les habiliter à occuper des rôles de premier plan, de gestionnaire et de direction dans leur cheminement professionnel. Ainsi, un plus grand nombre de personnes autochtones, noires et racisées seraient éventuellement représentées dans les échelons supérieurs du milieu culturel. Le BFA appuie de tels investissements dans le FCFSA.

Investissement dans le Centre national des arts. Le Centre national des arts a suivi la tendance de créer des institutions nationales phares en matière d'arts de présentation, comme le Ballet national du Canada (fondé en 1951) et l'École nationale de théâtre (fondée en 1960). Le CNA a toutefois été la première société de la Couronne créée par le gouvernement du Canada, comme d'autres organismes tels que le Musée des beaux-arts du Canada (fondé en 1880). Le CNA est le produit de la volonté de gouvernements fédéraux consécutifs de promouvoir une culture nationale, coloniale et colonisatrice. Le concept d'un théâtre national s'appliquait bien à une petite nation centralisée, mais le modèle s'est avéré inefficace dans le contexte des vastes différences régionales, culturelles et linguistiques que constitue l'expérience canadienne. Étant un organisme culturel fédéral et une société de la Couronne, le Centre national des arts rend relève du Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien, et ses fonds proviennent de cette instance. Le dernier investissement d'envergure dans le CNA date des années 2015–2017 lorsque le bâtiment a été rénové afin d'en faciliter l'accès public par la rue Elgin. Sur le plan de la programmation, l'ajout d'un théâtre autochtone, dont l'ouverture officielle a eu lieu en 2020, a été une avancée significative pour le CNA. Le théâtre autochtone n'a pas reçu de financement additionnel de la part du ministre du Patrimoine canadien. Les fonds qui lui ont été consentis faisaient partie de l'allocation habituelle de programmation du gouvernement fédéral. Le budget fédéral de 2022 a alloué au CNA un montant de 12,1 M\$ sur deux ans à compter

de 2022–2023 afin de soutenir la création, la coproduction, la promotion et les tournées avec des compagnies canadiennes commerciales et SBL d'art d'interprétation. Il reste à voir où seront affectées précisément ces sommes importantes. Le 2 mai 2022, au Sommet national sur la culture, tenu à Ottawa, le ministre du Patrimoine canadien Pablo Rodriguez a annoncé le retour en 2024 de la comédie musicale *Come From Away* au Centre national des arts et dans d'autres établissements. Une partie des 12,1 M\$ annoncés dans le budget fédéral de 2022 servira à la tournée de cette production, qui commencerait à Ottawa, puis se déplacerait vers Toronto. « Le ministre Rodriguez a dit avoir commencé à travailler avec son équipe afin de ramener la comédie musicale au Canada après le succès inégalé de la production à Toronto, présentée à 855 reprises en trois ans et abruptement interrompue en décembre 2021 dans le contexte préoccupant de la pandémie ». Une fois de plus, le gouvernement fédéral s'est impliqué alors que les autres gouvernements n'ont rien fait. Cet investissement très salué du gouvernement fédéral dans une production théâtrale commerciale est une première dans l'histoire récente. Habituellement, le gouvernement fédéral consacre son financement au volet SBL de l'industrie théâtrale. Mais la pandémie a élargi la vision du gouvernement pour inclure la réussite d'entreprises autant commerciales qu'à but non lucratif. **Le BFA veillerait à ce que le financement du Centre national des arts vise un mandat plus large afin d'investir dans un éventail diversifié d'artistes canadiens et déborde le cadre de l'établissement afin de permettre aux artistes canadiens autochtones, noirs et racisés de faire circuler leur production dans tout le pays. Le BFA investirait 12,1 M\$ de plus dans le Fonds du Canada pour la présentation des arts.**

Le BFA augmente l'aide financière accordée aux arts et à la culture. La dernière augmentation budgétaire consentie au secteur des arts est survenue en 2016. La demande de longue date de doubler le budget du Conseil du Canada a été prise en compte et mise en œuvre sur cinq ans, soit de 2016 à 2021. Nous ne nous doutions pas qu'une pandémie entraverait la fin de cet investissement historique. Le secteur des arts est manifestement un des domaines les plus durement touchés par la pandémie: le premier à fermer et le dernier à être relancé. À cause de la pandémie, il a fallu injecter des fonds d'urgence pour garder nos établissements à flot, pour le meilleur ou le pire. Maintenant comme jamais auparavant, il faut un budget axé sur la croissance dans ce secteur. Ce budget devra transcender les disciplines et les ministères et réellement reconnaître la valeur des arts pour la santé des Canadiens et des Canadiennes, y compris le financement de pratiques

de prescription sociale et de thérapie artistique (voir le chapitre sur la santé et l'équité en matière de santé). **Le BFA investira dans un budget axé sur la croissance sur une période de cinq à dix ans et il investira au moins autant que le Conseil du Canada dans les disciplines et pratiques artistiques (environ 400 M\$ par année).** Un budget axé sur la croissance se traduira par un investissement massif dans les arts en tant que volet du plan touristique. Il comporterait un investissement soutenu et à long terme dans des projets d'artistes autochtones, de la communauté 2SLGBTQQA+, en situation de handicap et racisés afin de raconter les histoires du Canada du 21^e siècle autant à domicile qu'à l'étranger. Un budget axé sur la croissance constitue un investissement dans la jeunesse canadienne et dans son avenir. Ce type de budget investirait dans sept générations de récits autochtones. Il réduirait le rôle du Conseil du Canada en tant qu'arbitre du secteur et permettrait à d'autres organismes subventionnaires de soutenir ce secteur essentiel. En d'autres termes, un budget axé sur la croissance aurait pour effet de décentraliser le financement fédéral des arts et d'en faire une priorité dans tous les ministères. Et ce rêve ne requiert pas un nouveau rapport Massey pour vanter une nouvelle politique culturelle nationale. Il requiert plutôt des gestes concrets de la part de nombreux acteurs et non seulement de quelques-uns. Le régime actuel de financement des arts ne reconnaît pas tout l'impact qu'ont les artistes sur la société canadienne. La pandémie a prouvé le rôle central des arts sur notre santé mentale et notre bonheur. Bon nombre d'autres ministères et organismes fédéraux, outre le Conseil des arts du Canada, pourraient placer les arts et la culture au centre de leurs préoccupations et devraient le faire. À titre d'exemple, l'Agence de la santé publique du Canada finance depuis plusieurs années l'École nationale de ballet. **Le BFA s'appuiera sur cette conception élargie de l'impact de l'art et de la culture sur la société en débloquant de nouveaux fonds par l'intermédiaire de l'Agence de la santé publique (car les arts soutiennent la santé mentale de la population canadienne), du plan touristique (car les organismes artistiques sont un moteur pour le tourisme), de projets d'égalité des femmes et des genres (car le travail des artistes est un travail de justice sociale) et des petites entreprises (car le travail des artistes correspond à une entreprise commerciale). Ces nouveaux fonds incluraient: un fonds de 100 M\$ pour les artistes autochtones; un fonds de 100 M\$ pour les artistes noirs; un fonds de 100 M\$ pour les artistes ayant des incapacités; un programme de revenu de base garanti (voir le chapitre sur la pauvreté et la sécurité du revenu).**

Tableau 3.1 **L'établissement des coûts pour les mesures de l'arts et culture**

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Relance postpandémique pour le secteur du théâtre à but non lucratif par l'entremise du Fonds du Canada pour la présentation des arts	12 \$		
Investissements pour soutenir les artistes autochtones	33 \$	33 \$	33 \$
Investissements pour soutenir les artistes noirs	33 \$	33 \$	33 \$
Investissements pour soutenir les artistes qui ont des incapacités	33 \$	33 \$	33 \$

Notes

- 1 Voir <https://capacoa.ca/en/2022/04/encouraging-signs-of-recovery-for-the-performing-arts/>
- 2 Statistique Canada; le 14 avril 2022. *Indicateurs nationaux de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, PIB, trimestriel, annualisé*. Tableau 36-10-0652-01.

Assurance-emploi, formation et emplois

Introduction

Le Canada a l'occasion de faire entrer son régime d'assurance-emploi dans le 21^e siècle—la dernière réforme importante s'étant déroulée il y a un quart de siècle.

En 2015, le présent gouvernement chargeait le ministre *« d'entreprendre un vaste examen du régime d'assurance-emploi dans le but de moderniser notre système de soutien au revenu des travailleurs au chômage, qui prive actuellement trop de travailleurs au chômage du filet de sécurité que constitue l'assurance-emploi »*.¹ Déjà à ce moment-là, il était évident qu'un des plus grands et des plus importants programmes de sécurité du revenu du pays avait du mal à fournir des mesures de protection efficaces dans un vaste contexte de précarité d'emplois et d'emplois temporaires, entre autres défis que pose le marché du travail.

Et puis, au début de 2020, la pandémie de COVID-19 a rappelé aux gouvernements du monde entier qu'à moins de soutenir nos programmes sociaux, il ne serait plus possible de compter sur eux.

Comme le soulignait le Groupe de travail interprovincial sur l'assurance-emploi dans un mémoire soumis au comité permanent des RH dans le cadre de l'examen de l'assurance-emploi en 2021 :² *« Puisque la portée du régime est de plus en plus limitée, il n'a pas pu remplir son rôle historique de "stabilisateur automatique le plus puissant" pour*

réduire la baisse du PIB et les pertes d'emplois en période de crise économique.³ C'est ainsi qu'est née la Prestation canadienne d'urgence (PCU), un programme temporaire destiné à faire face à l'effondrement du marché du travail en 2020. Nous avons dû nous contenter d'une solution rudimentaire.»`

Au cours des deux années et demie de l'urgence sanitaire et une fois bien engagé dans une période de relance inégale, notre gouvernement a été confronté à plusieurs reprises à la nécessité de réformer en profondeur le régime d'assurance-emploi.

Nous avons par ailleurs constaté que des progrès étaient possibles, à preuve les améliorations importantes apportées à la couverture de l'a.-e. suivant la mise en œuvre des mesures d'a.-e. transitoires en septembre 2020. Comme l'indiquait le plus récent Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi : « On peut en déduire que les mesures temporaires de l'a.-e. ont eu un effet positif significatif sur l'admissibilité aux prestations régulières d'a.-e. des femmes et des jeunes qui ont connu une cessation d'emploi».⁴

Pour donner suite à sa promesse de faire entrer le régime d'a.-e. dans le 21^e siècle, le gouvernement a procédé à des consultations publiques en 2021-2022. Il est maintenant temps de livrer la marchandise.

Améliorer l'accès à l'a.-e. pour un nombre accru de travailleurs et de travailleuses

Depuis de nombreuses années, seuls quatre travailleurs au chômage sur dix reçoivent des prestations d'a.-e. Notre gouvernement reconnaît qu'il faut procéder à un certain nombre de réformes afin d'améliorer l'accès à l'a.-e. pour deux grandes catégories de travailleurs et travailleuses.

Des problèmes d'accès à l'a.-e. peuvent survenir lorsque des personnes qui versent déjà des cotisations d'a.-e. et sont admissibles à des prestations n'ont pas accumulé suffisamment d'heures au moment de leur cessation d'emploi; lorsqu'une demande de prestation est refusée, l'employeur ayant inscrit « démission », « congédiement » ou « retour à l'école » sur le formulaire; lorsqu'on refuse aux travailleurs étrangers temporaires (y compris les travailleurs agricoles saisonniers) les prestations régulières et spéciales; lorsqu'il n'y a pas de relevés d'emploi en raison de la règle des sept jours sans emploi et sans rémunération; lorsque le nombre de semaines de prestation est insuffisant à cause d'une période de chômage prolongée (recherche d'un emploi ou mise à pied depuis plus de six mois); lorsque les semaines de prestation sont réduites

au minimum à cause d'un faible nombre d'heures assurables et d'horaires de travail à temps partiel; et lorsque les demandes de prestations régulières et spéciales excèdent 50 semaines au maximum.

Certains travailleurs et travailleuses ne cotisent pas au régime d'a.-e. et n'ont pas droit aux prestations, notamment les travailleurs autonomes, ceux classés par erreur travailleurs autonomes, ceux qui n'ont pas travaillé au cours de l'année précédente et ceux qui n'ont occupé que des emplois « payés en espèces ».

Il faut de toute urgence étendre l'accès au régime d'a.-e. On ne doit pas attendre la prochaine pandémie, la prochaine crise du climat ou la prochaine récession pour mettre de l'ordre dans nos programmes de sécurité du revenu.

Le BFA accordera la priorité aux mesures d'accès suivantes :

Le BFA étendra l'accès à l'a.-e. en abaissant le seuil d'accès à toutes les prestations d'a.-e. et en remplaçant les disparités régionales par une exigence d'admissibilité fixe de 360 heures ou de 12 semaines, à savoir le moindre des deux. Au cours de la pandémie, le Canada a mis à l'essai diverses exigences pour améliorer l'accès à l'a.-e., y compris une période d'un an à compter de septembre 2020 où la règle commune d'admissibilité aux prestations régulières et spéciales était de 120 heures. Par contre, cette exigence a été augmentée par la suite à 420 heures; elle demeure un obstacle difficile à surmonter pour les travailleurs et travailleuses dont l'emploi est précaire. Nous sommes arrivés à cette exigence de 360 heures en utilisant une base de douze semaines et en tenant compte du fait que la moyenne d'heures de travail par semaine des salariés au cours de la dernière décennie a été de 30 heures.⁵ Aussi, la définition de Statistique Canada d'un travail à temps plein est un travail de 30 heures par semaine.⁶

Ce BFA exigera d'accorder d'emblée le « statut d'employé » aux travailleurs et travailleuses et de leur accorder les protections prescrites du régime d'a.-e. et des autres programmes d'assurance sociale. Nous utiliserons le test ABC pour déterminer si un travailleur est véritablement un entrepreneur indépendant.⁷ Il s'agit d'une démarche proactive exigeant une réaffectation de ressources des ministères et de l'Agence de revenu du Canada (ARC). Dans le cadre des consultations sur la réforme de l'a.-e., cette mesure est revenue à répétition en tête de liste des choses à faire pour étendre la protection du régime à différents types de travailleurs autonomes, notamment ceux qui correspondent de très près à des employés salariés réguliers et les travailleurs à la demande engagés par de grandes entreprises à plateformes multiples.

Afin d'assurer un meilleur accès à l'a.-e., le BFA modifiera également la définition de « cessation de travail » dans la *Loi sur l'assurance-emploi* en vertu de laquelle il faut compter sept jours consécutifs sans rémunération et sans travail pour que l'employeur soit tenu d'émettre un relevé d'emploi et que le travailleur puisse demander des prestations d'a.-e. La définition actuelle nuit à l'accès à l'a.-e. pour les travailleurs et travailleuses à temps partiel ou dont les horaires de travail sont erratiques et à ceux qui ont des heures réduites ou qui occupent plusieurs emplois à temps partiel — ce qui est le cas de nombreuses femmes et de nombreux travailleurs racisés. De plus, **le BFA étendra l'accès à l'a.-e. aux travailleurs embauchés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires**, y compris le volet des travailleurs agricoles saisonniers, et commencera par rétablir en totalité l'accès aux prestations spéciales (18 M\$ par année).

Améliorer les prestations d'a.-e.

Le BFA est déterminé à fournir des prestations décentes aux prestataires d'a.-e., ce qui a une incidence positive sur l'économie globale. Cette mesure est critique pour rétablir la dimension sociale du régime d'assurance-emploi. **Le BFA fixera à 66 % le taux des prestations régulières d'a.-e., remplaçant deux tiers des revenus ordinaires des demandeurs; une mesure applicable aux nouvelles demandes à compter du 1^{er} janvier 2023 (coût de 3,8 milliards de dollars).** Ce taux remplace l'actuel taux de 55 % qui est historiquement bas et ne fournit pas un revenu de subsistance décent, obligeant les personnes à occuper des emplois de survivance inappropriés. Ce taux signifie également que des travailleurs et travailleuses à revenu moyen ont du mal à vivre avec un peu plus de la moitié de ce qu'ils gagnent normalement. Dans le cas des demandeurs qui travaillent au salaire minimum, un taux de 55 % les plonge littéralement dans la pauvreté. Il existe un précédent historique en ce qui concerne un taux de remplacement aux deux tiers du salaire : c'était le cas dans l'ancien régime canadien d'assurance-chômage.

Ce BFA instaurera une prestation d'a.-e. minimale individuelle de 450 \$ par semaine, avant impôt (coût de 1,2 milliard de dollars). Souvent, les prestations d'a.-e. sont tellement basses que les bas salariés ne peuvent pas en vivre. C'est un problème pour la personne, pour sa famille et pour l'économie globale. Cette nouvelle norme minimale individuelle améliorera le taux de prestation des plus bas salariés et des personnes qui ont un emploi précaire. L'a.-e. sera ainsi plus efficace et utile pour les femmes, les travailleurs racisés, les nouveaux immigrants,

les jeunes adultes, les travailleurs autochtones, les travailleurs qui ont des incapacités, les travailleurs migrants et les travailleurs à faible revenu. Comme le soulignait le plus récent Rapport sur le contrôle et l'évaluation de l'assurance-emploi : « L'écart global du taux de prestations hebdomadaires moyen entre les hommes et les femmes s'est considérablement réduit pour la première fois au cours de l'EF2021, passant d'une moyenne de 63 \$ au cours des cinq dernières années à 22 \$ au cours de l'EF2021. Cela donne à penser que le taux de prestations hebdomadaires minimum de 500 \$ a peut-être profité plus aux femmes qu'aux hommes ».⁸

Le BFA augmentera la prestation d'a.-e. maximale parallèlement à l'augmentation à 88 000 \$ du revenu maximum assurable (coût de 4,5 milliards de dollars). Quatre demandeurs de prestations d'a.-e. régulières sur dix sont plafonnés au taux maximal actuel des prestations (soit 39 % durant l'exercice financier 2020-2021).⁹ Ce qui signifie que les prestations d'a.-e. de beaucoup de salariés à revenu moyen et au-dessus de la moyenne sont inférieures à 55 % de leurs revenus précédents. De nombreuses personnes ont soutenu être prêtes à verser des cotisations d'a.-e. plus élevées si une plus grande partie de leurs revenus sont assurables et qu'on leur verse des prestations plus élevées si elles sont au chômage. En augmentant le revenu assurable maximum à 88 000 \$, le BFA s'est inspiré du régime québécois d'assurance parentale.¹⁰ Ainsi, on obtient une prestation maximale plus élevée et on contribue davantage au compte de l'a.-e. Le régime d'a.-e. de 2022 assure le revenu jusqu'à concurrence uniquement de 60 300 \$. **De plus, le BFA basera dorénavant le calcul des prestations d'a.-e. individuelles bonifiées sur les formules utilisées durant la pandémie.** Ces mesures temporaires ont été bénéfiques pour les travailleurs et travailleuses et ont simplifié le traitement pour Service Canada. Par exemple, les paiements de cessation d'emploi, comme la paie de vacances, ne s'appliquaient pas au début de la demande, évitant ainsi un délai dans le versement des prestations d'a.-e.

Le BFA modifiera les règles relatives au « travail durant la période de prestation » pour permettre aux travailleurs et travailleuses de conserver les cent premiers dollars gagnés avant de procéder à la réduction des prestations d'a.-e. Les critères actuels découragent les travailleurs d'accepter un emploi temporaire couvert par l'a.-e. et pénalisent ceux qui occupent plusieurs emplois à temps partiel. **Le BFA travaillera également à prolonger la durée de l'a.-e. et en particulier, il établira une durée maximale de prestations de 50 semaines dans toutes les régions, tout en conservant les cinq semaines**

additionnelles pour les demandeurs saisonniers admissibles.

La durée moyenne des prestations régulières pour des demandeurs fréquents non saisonniers était de 22,3 semaines en 2020–2021 et plus du tiers des demandeurs ont épuisé leur droit aux prestations, en hausse par rapport à 33,1 % en 2019–2020.

Améliorer le financement du régime d'a.-e.

Le BFA cherche à mieux arrimer le financement de l'a.-e. aux objectifs principaux du régime : fournir de solides mesures de protection sociale aux travailleurs, améliorer le marché du travail et stabiliser l'économie. **Le BFA décrètera une contribution gouvernementale directe et prévisible au compte de l'a.-e. (coût annuel de 2,5 milliards de dollars).** Il devient de plus en plus clair que le gouvernement doit contribuer au compte de l'a.-e. en tant que troisième partenaire d'un programme tripartite d'assurance sociale. Une contribution provenant des recettes générales publiques, de pair avec les cotisations des employeurs et des travailleurs, jouera un rôle déterminant pour soutenir un régime amélioré d'a.-e. pour le 21^e siècle. En outre, en périodes de turbulence, comme une pandémie ou une récession, l'injection de fonds publics sur une base ponctuelle n'obéit pas à de sains principes économiques. Nous proposons de décréter des contributions prévisibles au volet des prestations régulières et à celui des prestations spéciales : **Contribution gouvernementale aux prestations d'a.-e. régulières lorsque le taux de chômage national dépasse un seuil déterminé**, à être établie en consultation avec les travailleurs et les employeurs—les deux autres joueurs clés; et **contribution gouvernementale régulière aux prestations d'a.-e. spéciales afin qu'un plus grand nombre de cotisants aient accès à ces prestations, y compris les cotisants actuels et nouveaux, et que les prestations correspondent de plus près aux besoins de tous et toutes.** Il faut protéger le mandat du régime d'a.-e. du Canada et l'étendre afin de répondre à des objectifs économiques et sociaux globaux, notamment soutenir financièrement les personnes qui sont forcées d'interrompre temporairement leur participation au marché du travail pour s'occuper de leurs enfants ou parce qu'elles sont malades. Nous avons l'exemple des difficultés économiques dans des pays, comme les États-Unis, qui ne le font pas. **Le BFA commencera par éliminer la limite de 50 semaines sur les prestations régulières et spéciales combinées, étendant la période d'aiguillage et de prestation à 104 semaines.**

Améliorer le soutien et l'accès à la justice pour les demandeurs d'a.-e.

De concert avec la commission de l'a.-e., le BFA s'engage à rétablir la procédure d'appel représentative en matière d'a.-e. et à mettre sur pied une commission tripartite de recours à l'intérieur du présent exercice financier. Le BFA agira selon les recommandations des représentants des travailleurs et des employeurs, les principales parties prenantes du régime de l'a.-e. Cet engagement ne requiert pas de nouvelles dépenses budgétaires. **Le BFA augmentera le nombre de centres de renseignements de Service Canada lancés à titre de projets pilotes en 2022**, qui se sont avérés un moyen efficace de résoudre des problèmes et de collaborer avec les parties prenantes.

Emploi et formation

Afin de soutenir l'engagement du gouvernement fédéral en matière de formation continue et de perfectionnement de la main-d'œuvre, **le BFA réaménagera et rétablira la Prestation canadienne pour la formation.**

Reconnaissant que l'abordabilité demeure un des principaux obstacles à la formation, la Prestation canadienne pour la formation sera versée en amont aux travailleurs plutôt que sous forme de crédit d'impôt remboursable. De plus, la Prestation canadienne pour la formation prendra dorénavant en compte les coûts liés à la formation, y compris, mais sans s'y limiter, les manuels et les fournitures scolaires, les logiciels, la garde des enfants, le transport et les repas.

Afin d'aider les travailleurs et travailleuses à faire face au coût de la vie pendant qu'ils sont absents du travail pour leur formation, **le BFA bonifiera le programme de soutien à la formation de l'a.-e.** : il augmentera à 66 % le taux de remplacement du revenu actuel (55 %) pour verser une prestation minimale par semaine de 450 \$; il éliminera la semaine de carence; et il étendra la durée maximale des prestations de quatre à seize semaines. En outre, il sera garanti que les prestations d'a.-e. liées à la formation n'auront pas d'incidence sur l'admissibilité aux prestations régulières d'a.-e.

Afin d'assurer l'accès universel à la Prestation canadienne de formation, les exigences actuelles d'un seuil de revenu minimum de 10 000 \$ et d'une fourchette d'âge de 25 à 64 ans seront levées. Reconnaissant la nécessité de s'assurer que cette prestation est accessible aux travailleurs et travailleuses victimes de discrimination et de

marginalisation sur le marché du travail, les formations couvertes seront étendues pour inclure l'achèvement de l'école secondaire et les cours de recyclage, la formation de base en alphabétisation et les cours de français et d'anglais langues secondes. Afin d'offrir un plus grand nombre de formations couvertes par le programme, la liste des établissements d'éducation approuvés sera étendue pour inclure les programmes de formation donnés par les organismes communautaires et les syndicats.

Tableau 4.1 L'établissement des coûts pour les mesures de l'assurance-emploi, formation et emplois

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Abaisser le seuil d'accès aux prestations à moins de 360 heures ou 12 semaines	1 080 \$	1 080 \$	1 080 \$
Rétablir les prestations spéciales d'a.-e. pour les migrants cotisants	18 \$	18 \$	18 \$
Hausser le taux de la prestation normale à 66 et 2/3 pour cent	3 762 \$	3 762 \$	3 762 \$
Fixer à 450 \$ par semaine minimum les prestations individuelles	666 \$	700 \$	730 \$
Augmenter le seuil maximum des gains assurables à 88 000 \$—cotisations supplémentaires	-5 594 \$	-5 894 \$	-6 204 \$
Augmenter à 925 \$ par semaine la prestation d'a.-e. maximum (1 682 \$/sem. * 55 %)	4 280 \$	4 509 \$	4 746 \$
Permettre aux travailleurs de conserver les premiers 100 \$ gagnés pendant la période de prestations avant de réduire les prestations	325 \$	325 \$	325 \$
Instaurer une durée maximum de 50 semaines dans toutes les régions	216 \$	216 \$	216 \$
Cotisations directes et prévisibles du gouvernement au compte de l'a.-e.	2 500 \$	2 200 \$	2 000 \$
Étendre la limite de 50 semaines à 104 semaines pour les prestations spéciales et normales combinées.	15 \$	15 \$	15 \$

Notes

1 Bureau du premier ministre. Le 12 novembre 2015. Lettre de mandat adressée à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail. <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2015/11/12/archivee-lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lemploi-du-developpement>.

2 Groupe de travail interprovincial sur l'assurance-emploi. Le 5 avril 2013. *L'assurance-emploi au XXI^e siècle : Adapter le régime d'assurance-emploi aux besoins des travailleurs*. Comité permanent des ressources humaines (HUMA) <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/432/HUMA/Brief/BR11240010/br-external/Inter-ProvincialEIWorkingGroup-10418278-f.pdf>.

3 Dungan, Peter et Murphy, Steve. Mai 1995 *The UI System as an Automatic Stabilizer in Canada*. Développement des ressources humaines Canada https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/rhdcc-hrsdc/LU2-153-209-1995-eng.pdf

4 Commission de l'assurance-emploi du Canada Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi 2020–2021, page 83–84. https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/ei/ei-list/reports/monitoring2021/2020-2021_EI_MAR-FR.pdf.

5 Statistique Canada. Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure, 2011–2022. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410025501&request_locale=fr.

6 Statistique Canada. Classification d'heures de travail temps plein et temps partiel https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=114437&CVD=114437&CLV=0&MLV=1&D=1.

7 Goldblatt Partners. Avril 2021 *Consultation publique sur le travail à la demande au Canada* <https://goldblattpartners.com/news-events/news/post/gp-lawyers-make-submissions-on-gig-work/>.

California Labor & Workforce Development Agency. 2022. *What is the ABC Test?* <https://www.labor.ca.gov/employmentstatus/abctest/>.

8 Commission de l'assurance-emploi du Canada Rapport sur le contrôle et l'évaluation de l'assurance-emploi 2020–2021, page 83. https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/ei/ei-list/reports/monitoring2021/2020-2021_EI_MAR-EN.pdf.

9 Commission de l'assurance-emploi du Canada Rapport sur le contrôle et l'évaluation de l'assurance-emploi 2020–2021, page 83. https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/ei/ei-list/reports/monitoring2021/2020-2021_EI_MAR-EN.pdf.

10 Régime québécois d'assurance parentale. 2022. *Cotisations et revenu maximum assurable* <https://www.rgap.gouv.qc.ca/fr/a-propos-du-regime/information-generale/cotisations-et-revenu-maximal-assurable>.

Commerce international et investissement

Introduction

À la conclusion de la douzième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève cette année (CM12), la ministre du Commerce international Mary Ng a affirmé que le Canada était « à l'avant-garde » d'initiatives commerciales mondiales qui « profiteront aux entreprises et aux travailleurs canadiens ».¹ Le communiqué de presse d'Affaires mondiales Canada affirmait l'importance « d'un système commercial multilatéral international fondé sur des règles, où l'OMC occupe un rôle central ». On pouvait y lire que le multilatérisme est « essentiel pour assurer une reprise économique mondiale forte, durable et inclusive après la pandémie de COVID-19 ».

Aucun des points soulevés par la ministre ne reflète fidèlement les politiques du Canada en matière de commerce et d'investissement mises en œuvre durant la période de la pandémie ou avant celle-ci. Les priorités canadiennes à l'OMC et dans ses négociations d'accords commerciaux et de traités bilatéraux d'investissement reflètent surtout les intérêts des grandes entreprises de finances, de biotechnologie, de sciences du vivant et de l'agriculture d'exportation, du secteur privé de l'eau et de l'éducation, de l'industrie des combustibles fossiles et des mines. Les traités découlant de ces négociations ne profitent pas nécessairement aux travailleurs et travailleuses du Canada ou de l'étranger.

Dans une large mesure, les traités de libre-échange et les accords d'investissement limitent la capacité des gouvernements de régler démocratiquement l'activité économique. Voire même, les traités plus modernes contiennent des mesures de protection minimales pour les travailleurs et travailleuses et des droits pour les peuples autochtones ou pour la Terre et ses habitants non humains difficilement applicables. Les innovations du Canada en matière de « commerce inclusif » (p. ex., les dispositions dans de nouveaux accords traitant d'inégalités fondées sur le genre, de droits autochtones et de soutien aux petites et aux moyennes entreprises) visent à accroître la participation de groupes sous-représentés au commerce mondial, mais elles ne corrigent pas le parti pris fondamental des politiques commerciales néolibérales à la faveur des entreprises.

Les politiques commerciales intéressées du Canada dominent les autres enjeux de politique étrangère—notamment les menaces liées au changement climatique et à la perte de biodiversité, les problèmes de sécurité alimentaire, la migration, et la réponse mondiale à la pandémie—ou elles en détournent l'attention. Le Canada continue d'inclure dans de nouveaux traités commerciaux et accords d'investissement des mesures protectionnistes à la faveur des investisseurs qui minent la capacité des pays à étendre leurs services publics ou régler de façon viable des projets polluants d'exploitation pétrolière, gazière et minière ou y mettre fin.

Le BFA propose de réorienter profondément les politiques de commerce et d'investissement du Canada pour qu'elles profitent en premier lieu aux travailleurs et travailleuses, aux populations et à la planète. La politique commerciale devrait compléter les engagements de l'Accord de Paris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les objectifs de développement durable des Nations-Unies ou à tout le moins ne pas leur nuire. Les recours commerciaux du Canada et les politiques en matière d'approvisionnement public devraient également répondre aux intérêts des travailleurs et des travailleuses.

Mettre fin au régime de Règlement de différends entre investisseurs et États (RDIE)

Le régime de RDIE permet aux sociétés et aux investisseurs étrangers de contourner les tribunaux locaux et de poursuivre en justice des pays, parfois pour des milliards ou même des dizaines de milliards de dollars, lorsqu'ils estiment qu'une décision gouvernementale nuit injustement à

leur investissement ou à leur capacité d'en tirer des bénéfices. Le Canada a signé des douzaines de traités incluant des clauses de RDIE, mais récemment il a accepté de retirer de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) la procédure de RDIE de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Cette décision a fait suite au ressac international contre le régime de RDIE, qui est perçu comme une faveur inutile, imprévisible et coûteuse accordée aux grandes entreprises et dont les avantages économiques pour les pays sont contestables. L'argument climatique contre le RDIE est spécialement convaincant considérant que le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a prévenu que les traités en matière de commerce et d'investissement—et plus précisément le RDIE—pouvaient retarder la réduction des émissions dans certains pays par crainte de poursuites, sinon mettre fin aux efforts en ce sens. Les pays pauvres n'ont tout simplement pas les moyens de payer les réparations rendues contre leurs gouvernements dans une poursuite en vertu d'un RDIE.

De nouvelles recherches publiées dans *Science* révèlent qu'autant que 340 milliards de dollars US pourraient être réclamés par des entreprises du secteur des combustibles fossiles en lien avec un RDIE dans un contexte où les pays mettent fin à des projets d'exploitation du pétrole, du gaz et du charbon.² À titre d'exemple, TC Energy poursuit actuellement les É.-U. pour une somme de 15 milliards de dollars US en vertu de la clause de RDIE de l'ALENA (venant à échéance) pour avoir annulé le projet du pipeline Keystone XL. Les auteurs de l'article paru dans *Science* notent que tous les pays « devraient résilier—même unilatéralement—leurs traités afin d'éviter des poursuites liées au RDIE ». Ils précisent que « l'Afrique du Sud et d'autres pays l'ont fait sans grande incidence sur le flux d'investissements étrangers ».

Même s'il a retiré la clause RDIE de l'ACEUM, le Canada poursuit énergiquement l'inscription de garanties d'investissement similaires et de clauses RDIE dans ses nouvelles ententes commerciales avec des pays d'Amérique Latine et du bassin indopacifique. Cette stratégie a pour objet de renforcer le cadre juridique dont disposeront les entreprises et les investisseurs canadiens à l'étranger pour contrer l'opposition populaire ou celle des gouvernements à leurs projets, principalement dans les secteurs de l'extraction. Par exemple, à la fin de 2021, un tribunal chargé de juger des différends entre entreprises et États en vertu de l'accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie a déterminé qu'une interdiction d'exploitation minière dans la région sensible de *páramo* en Colombie contrevenait aux droits de la société minière canadienne à un « traitement

juste et équitable ». Les réparations accordées dans cette cause restent à déterminer.

Le BFA charge Affaires mondiales Canada de radier les clauses RDIE inscrites dans les accords commerciaux et les traités d'investissement du Canada et de les retirer des négociations commerciales en cours avec les pays du Mercosur, l'Indonésie, l'Inde et l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE). Affaires mondiales Canada mettra sur pied une équipe au sein de sa direction des négociations commerciales chargée d'expurger les clauses RDIE de l'ensemble des traités de libre-échange et d'investissement du Canada.

Cette équipe pourrait commencer par l'accord de libre-échange entre la Colombie et le Canada étant donné la volonté du président nouvellement élu de ce pays de renégocier les accords de libre-échange et le nombre de causes en instance liées à la protection de l'environnement opposant les minières et le gouvernement de la Colombie. **Le BFA charge aussi Affaires mondiales Canada de négocier la suppression des « garanties d'investissement » inscrites dans l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE)**, des garanties qui bloquent la ratification de l'accord dans nombre de pays membres de l'UE opposés à des clauses RDIE avec le Canada.

Politique commerciale inclusive et centrée sur les travailleurs

Au début de son premier mandat, le gouvernement Trudeau a mis de l'avant un programme prônant le « commerce inclusif » qui paraissait tenir compte des critiques du milieu progressiste dénonçant le parti pris des politiques commerciales néolibérales pour les entreprises. Le gouvernement avait promis d'être plus transparent et de consulter davantage le milieu entourant les négociations commerciales canadiennes. Il avait commencé à ajouter aux nouveaux accords commerciaux des libellés sur l'égalité des genres, les peuples autochtones et les petites et moyennes entreprises. Ces modifications peu concluantes ont eu peu d'effet réel sur l'ensemble de la politique commerciale du Canada. En revanche, l'administration Biden a déclaré en 2021 qu'elle adopterait ce qu'elle appelle des politiques commerciales « centrées sur les travailleurs et le climat » en prenant appui sur les gains obtenus pour les travailleurs et travailleuses dans le nouvel accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (ACEUM)

et en évitant les ententes classiques en matière de commerce et d'investissement. Au cours de la dernière année, les É.-U. ont déployé à maintes occasions un mécanisme spécial d'intervention rapide pour la résolution de différends dans le but de protéger des travailleurs et travailleuses privés du droit fondamental de libre association et de négociation collective—ciblant des employeurs intransigeants au Mexique par des sanctions et appuyant des efforts dirigés par l'État pour éradiquer les syndicats illégaux. Le BFA cherche à harmoniser de plus près la politique commerciale canadienne avec l'approche des États-Unis tout en adoptant d'autres recours commerciaux et programmes d'ajustement des distorsions commerciales et d'avantages pour les travailleurs et travailleuses canadiens.

Un programme fédéral d'ajustement des distorsions du commerce.

Contrairement à d'autres pays, notamment les États-Unis, le Canada ne fournit pas de mesures de soutien au marché du travail ni de garanties aux travailleurs et travailleuses touchés par les distorsions du commerce. Un programme d'ajustement des distorsions du commerce doit inclure une brochette de mesures renforcées de maintien en emploi, de stabilisation du revenu et de formation, notamment diverses formules plus souples de partage du travail, des suppléments de revenu, des incitatifs à la retraite et du soutien en matière de formation et de relocalisation.

Le BFA crée un programme fédéral d'ajustement des distorsions du commerce pour les travailleurs et travailleuses aux prises avec une perte d'emploi ou une diminution de salaire ou d'heures de travail

en raison d'une hausse des importations, de différends commerciaux et d'autres questions de nature commerciale. Le gouvernement fédéral étatsunien a versé près de 600 millions de dollars US à un tel programme en 2021.³ La taille de l'économie canadienne correspondait à environ 7,2 % de celle de l'économie des É.-U. cette année-là. Par conséquent, le BFA affecte au programme 7,2 % de l'allocation consentie aux É.-U. en 2021, ce qui donne en juin 2022 environ 56 millions de dollars CDN. Cette somme sera révisée à la hausse ou à la baisse au cours des prochains exercices financiers en fonction des besoins.

Participation des syndicats aux recours commerciaux. Dans le budget fédéral de 2022, le gouvernement annonçait qu'il entendait « apporter des modifications à la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* et à la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* afin de renforcer le système canadien de recours commerciaux en veillant à assujettir les marchandises faisant l'objet de commerce déloyal à des droits antidumping ou compensateurs et à améliorer la participation des travailleurs ». ⁴ Le ministère des Finances a subséquemment proposé

qu'en vertu de ces modifications, les syndicats puissent s'opposer aux recours commerciaux, comme il est possible de le faire aux É.-U. et en Australie.⁵ **Le BFA est d'accord avec cette politique et fait en sorte que les syndicats puissent exercer un recours commercial au-delà du dépôt initial.**

Une analyse d'incapacités intégrée à la politique de commerce international. Les personnes qui ont des incapacités, et en particulier les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui ont un handicap, sont invisibles dans la politique commerciale du Canada. À titre d'exemple, parce qu'elles consomment plus souvent des services de santé et des médicaments, les personnes qui ont des incapacités sont disproportionnellement touchées par les dispositions inscrites dans l'ACEUM et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE qui ont pour effet d'augmenter le coût des médicaments en prolongeant la durée des brevets ou qui encouragent et imposent la prestation de services publics par le secteur privé. **Le BFA prévoit l'embauche d'analystes (trois postes équivalents à temps plein) au sein d'Affaires mondiales Canada pour s'assurer de la prise en compte de l'incapacité dans les politiques commerciales canadiennes. Une somme additionnelle d'un million de dollars est consentie en 2022-2023 afin d'évaluer l'impact des ententes commerciales canadiennes sur les personnes qui ont des incapacités et d'élaborer les paramètres d'une analyse d'incapacités en étroite collaboration avec ces personnes et avec les organismes de la société civile qui les représentent.**

Comité consultatif permanent issu de la société civile. Le Canada n'a pas de comité consultatif officiel institutionnalisé regroupant des acteurs de la société civile pour éclairer, évaluer ou remettre en question les retombées de ses politiques commerciales et orienter ses futures priorités en matière de commerce. Les É.-U. sont quant à eux dotés d'un comité consultatif en matière de politiques et de négociations commerciales (ACTPN). Le Comité économique et social européen occupe un rôle similaire au sein des institutions de l'Union européenne, conseillant la commission, le parlement et le conseil en matière de politiques commerciales et autres questions économiques.

Commerce et peuples autochtones

Le Canada a officiellement appuyé l'Accord de coopération économique et commerciale avec les peuples autochtones. En vertu de l'accord,

le pays s'engage à promouvoir des politiques commerciales et des investissements qui renforcent la participation autochtone au commerce, accroissent les activités commerciales entre peuples autochtones et soutiennent leur « vision du monde [...] qui consiste à promouvoir le développement économique autochtone tout en assurant la protection environnementale [...] des ressources naturelles ». Cependant, l'accord a peu de poids sur le plan juridique. Les différentes manières dont les politiques en matière de commerce et d'investissement internationaux peuvent empiéter sur les droits des peuples autochtones en privilégiant des investisseurs étrangers exploitant les ressources qui se trouvent sur les terres et dans les eaux autochtones ne sont pas précisées. **Le BFA met sur pied un comité consultatif permanent autochtone pour éclairer les négociations commerciales canadiennes et y participer. Il assure aussi un équilibre régional et entre les genres au sein du comité. Le BFA alloue également 60 millions de dollars sur cinq ans au renforcement de la capacité des Premières Nations à participer activement aux délégations commerciales du Canada à l'étranger et aux négociations commerciales.**

Révision du programme canadien de coopération internationale en matière de réglementation

La « modernisation » de la réglementation au cours de la dernière décennie a transformé le paysage administratif au Canada. Elle a eu pour effet de réduire, à la demande des entreprises, la « bureaucratie » et d'assurer une plus grande cohérence réglementaire entre le Canada et ses partenaires commerciaux. **Le BFA alloue un million de dollars par année sur deux ans à l'élargissement du comité consultatif du Canada en matière de réglementation pour inclure au moins un représentant du milieu syndical, de la santé publique et de l'environnement** afin d'accroître la transparence et l'équilibre au sein des activités internationales et interprovinciales de coopération en matière de réglementation, lesquelles penchent en faveur des intérêts des entreprises et priorisent le commerce plutôt que des règlements d'intérêt public. **Le présent BFA redirige également les efforts de coopération en matière de réglementation du Canada à l'échelle internationale sur la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la santé publique mondiale dans le sillon de la pandémie de COVID-19.** En ce qui concerne les changements climatiques, les efforts de coopération

du Canada en matière de réglementation seront axés sur le transfert du savoir et de la technologie et sur l'expérimentation réglementaire coordonnée afin de s'assurer que l'énergie propre et les méthodes de production sont largement accessibles aux pays du monde entier.

Restructurer la politique d'approvisionnement fédérale afin de soutenir les emplois canadiens

Au printemps dernier, Affaires mondiales Canada a mené une consultation sur les politiques d'approvisionnement réciproques au Canada qui auraient pour effet de « restreindre l'accès aux marchés publics du gouvernement du Canada pour les fournisseurs, biens et services étrangers de pays qui n'accordent pas un niveau d'accès comparable aux fournisseurs canadiens ». Fondamentalement, les politiques d'approvisionnement des gouvernements—à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale et municipal—devraient viser à maximiser les bénéfices publics et non pas à pénaliser les partenaires commerciaux du Canada. **Le BFA recommande que les politiques d'approvisionnement réciproques du gouvernement s'inscrivent dans un vaste programme de restructuration axé sur les quatre éléments suivants :**

1. Préférences en matière d'approvisionnement public accordées aux biens et aux services canadiens lorsque les obligations commerciales canadiennes le permettent et que les avantages sont manifestes pour les travailleuses et travailleurs, le public, l'environnement et le gouvernement.
2. Conditions « d'achat canadien » sur les transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour de grands projets lorsque ces conditions demeurent permises en vertu d'engagements commerciaux importants liés aux marchés publics.
3. Critères de durabilité pour l'approvisionnement fédéral direct et dans le cadre de transferts fédéraux de biens et de services pour de grands projets d'infrastructure comme les autoroutes, le transport en commun urbain, les hôpitaux, les universités et les réseaux publics d'eau et d'eaux usées.
4. Des marchés réservés (p. ex., nombre fixe de contrats totaux au cours d'une année ou proportion de la valeur des dépenses publiques annuelles) pour les petites entreprises, les entreprises appartenant à des femmes, les entreprises autochtones, les organismes communautaires à but non lucratif et les entreprises propriétés de groupes racisés ou soi-disant marginalisés.

Tableau 5.1 L'établissement des coûts pour les mesures du commerce international et investissement

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Créer un programme fédéral d'adaptation aux distorsions du commerce pour les travailleurs et travailleuses touchés	56 \$	62 \$	68 \$
Développer les compétences pour intégrer une analyse d'incapacités aux politiques commerciales du Canada	2 \$	2 \$	2 \$
Créer un comité consultatif permanent autochtone sur le commerce	12 \$	12 \$	12 \$
Élargir le comité consultatif sur la réglementation	1 \$	1 \$	

Si l'une ou l'autre de ces politiques est contestée par les partenaires commerciaux du Canada, le BFA autorisera le gouvernement à entreprendre des négociations avec les pays concernés dans le but de modifier ses obligations en matière d'approvisionnement reliées au commerce.

Conclusion

Les politiques commerciales du Canada doivent donner priorité aux personnes et à la planète. Le présent BFA définit un programme plus juste, plus inclusif et plus transparent.

Notes

1 Affaires mondiales Canada. 17 juin 2022. La ministre Ng salue le succès de la douzième conférence ministérielle de l'OMC à Genève.

2 Kyla Tienhaara, Rachel Thrasher, Alexander Simmons et Kevin P. Gallagher. "Investor-state disputes threaten the global green energy transition: Global action on climate change could generate upward of \$340 billion in legal claims from oil and gas investors", *Science*, Vol 376, Issue 6594, pp. 701-703.

3 Congressional Research Service. 17 février 2021, *Trade Adjustment Assistance for Workers and the TAA Reauthorization Act of 2015*. <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R44153>.

4 Ministère des Finances, « Budget 2022 : Chapitre 2—Une économie forte, en croissance et résiliente ». Consulté le 30 juin 2022 <https://budget.gc.ca/2022/report-rapport/chap2-fr.html>.

5 Mark Rowlinson. "Federal budget announces new trade remedies and protections for workers and unions" Goldblatt Partners Unsolicited Blog. Consulté le 30 juin 2022 <https://goldblattpartners.com/unsolicited-blog/federal-budget-announces-new-trade-remedies-and-protections-for-workers-and-unions/>.

Développement international et politique étrangère

Introduction

Lancée en plein cœur de la reprise timide et inégale de l'après-pandémie de COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a assaini un autre coup dur à la stabilité du monde, révélant des aspects de nos interconnexions mondiales peu soupçonnés de bien des gens.

Le monde est aux prises avec de nombreuses crises, y compris des inégalités socioéconomiques, une méfiance du public à l'égard des institutions, des événements climatiques extrêmes, des déplacements massifs de populations, des pressions inflationnistes et le recul des droits de la personne et de l'équité entre les genres. Le Canada doit plaider activement pour un programme de développement durable qui ne laisse personne pour compte. Il reste beaucoup à faire.

Les progrès en matière de développement durable sont insuffisants à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Cela étant, le BFA de 2023 renforcera considérablement le leadership féministe du Canada en investissant dans ce plan directeur mondial pour la stabilité sociale, économique et écologique et en restaurant la confiance des populations envers l'État. Les sujets qui inquiètent le plus les Canadiennes et Canadiens, soit l'instabilité économique, la pauvreté fondée sur le genre, l'inclusion, les

changements climatiques et la santé publique, sont également des enjeux mondiaux que le Canada ne peut pas se permettre d'ignorer.

Le BFA augmentera l'aide au développement international jusqu'à concurrence de 0,7 % du revenu national brut (RNB) du Canada d'ici dix ans. Cette cible correspond aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et aux Objectifs de développement durable.

Les défis auxquels font face le monde et la population canadienne sont énormes.

En haussant régulièrement et de façon transparente et prévisible l'aide publique au développement (APD), le Canada pourra répondre adéquatement aux défis émergents à l'échelle mondiale et aux crises en cours.

Le Canada doit également maintenir son leadership reconnu mondialement en matière d'égalité des genres et de droits de la personne, y compris en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR), de soutien aux mouvements féministes et aux organismes de défense des droits des femmes, de justice climatique, de promotion de la démocratie et de l'espace civique et d'appui à l'inclusion, notamment l'inclusion des personnes de diverses identités de genre et des communautés historiquement marginalisées.

Bien que le budget global de l'aide internationale se trouve augmenté par un historique de hausses ponctuelles de l'APD pour intervenir dans les crises et les problèmes émergents, si le financement était plus prévisible, il serait possible de lancer des initiatives plus cohérentes et efficaces pour s'attaquer aux causes systémiques des conflits et des pénuries dans une géographie de la pauvreté en constante évolution.

L'engagement du Canada dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement nécessite une interprétation claire et commune des bases de référence en matière de financement, des échéanciers et des hausses prévues. La transparence et la prévisibilité permettent aux ministères, aux organisations de la société civile et aux autres intervenants de collaborer plus facilement pour résoudre les problèmes exacerbés qui menacent la stabilité mondiale. Ces deux principes sont les piliers de l'architecture nationale sous-tendant l'aide internationale au Canada.

En 2022, le Canada n'a consacré que 0,3 % de son PNB à l'aide au développement. Le BFA va :

Augmenter l'enveloppe de l'aide internationale du Canada de 8,4 milliards de dollars en 2022 à 10,5 milliards de dollars en 2023 (une hausse de 25 %) et distinguer clairement les fonds alloués aux initiatives

clés durant le présent exercice financier qui sont de l'aide publique au développement (APD) de celles qui ne le sont pas.

Consentir des hausses annuelles afin que l'enveloppe de l'APD atteigne 0,7 % du PNB d'ici 2030.

Le Canada doit favoriser une politique et un environnement réglementaire qui rendent possible et efficace la solidarité internationale.

L'efficacité est déterminée par la capacité des structures et des programmes d'atteindre leurs objectifs. À titre de coprésident du Groupe des défenseurs des objectifs de développement durable (ODD), le Canada reconnaît que la solidarité mondiale est un impératif moral dans l'intérêt de tous. La solidarité mondiale exige des partenariats inclusifs et équitables à l'échelle mondiale, nationale et locale.

En tant que signataire du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement et du *Grand Bargain*, le Canada a exprimé sa volonté d'offrir de l'aide au développement et de mener des actions humanitaires pertinentes, rapides, efficaces et efficaces dans le respect des principes de prise en charge par les pays, d'inclusion systématique et de responsabilisation face aux populations touchées.

Cependant, des règles, des lois et des pratiques dépassées et contre-productives au Canada demeurent une entrave à la collaboration nécessaire pour produire des programmes d'aide internationale efficaces. De plus, des obstacles juridiques empêchent encore les organisations canadiennes de fournir de l'aide là où elle est le plus nécessaire et de la manière la plus efficace. De même, il arrive trop souvent que dans les pays partenaires, les personnes les plus touchées soient celles qui ont le moins à dire dans l'élaboration et la mise en œuvre des solutions qui les visent — une situation qui mine l'objectif même de la solidarité mondiale et l'effet positif des programmes d'aide canadiens. L'architecture de l'aide internationale du Canada doit contrer les obstacles actuels afin d'accroître l'efficacité de notre aide et elle doit refléter les priorités des pays partenaires en enchâssant les principes de la prise en charge et de la gouvernance locales. En outre, il a été stipulé au Sommet humanitaire mondial et à la conclusion du *Grand Bargain* qu'au moins 25 % du financement humanitaire mondial devait être versé aux répondants locaux et nationaux d'ici 2020. Le Canada doit respecter cet engagement.

Le BFA va :

Prendre des mesures immédiates, comme accorder des exceptions ou des exemptions, afin que des organisations canadiennes dûment inscrites puissent fournir de l'aide humanitaire et de l'aide au

développement en Afghanistan sans craindre d'être poursuivies pour violation des lois antiterroristes du Canada.

Faire en sorte que l'Agence du revenu du Canada collaborer avec les organismes de bienfaisance et la société civile à la mise en œuvre des modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, adoptées dans le budget fédéral de 2022. Le BFA produira également des règles et des lignes directrices correspondant à des pratiques modernes et efficaces en matière d'aide internationale, notamment le soutien à la prise en charge locale.

Élargir le cadre de l'Initiative mondiale pour l'équité vaccinale du Canada afin de soutenir les efforts des pays pour renforcer leurs systèmes de santé locaux, notamment par la recherche et le développement biomédical local, par la production et la distribution locale de vaccins et par la renonciation aux brevets sur des produits essentiels.

Faire en sorte qu'Affaires mondiales Canada formule des objectifs clairs afin d'accroître les fonds consacrés aux initiatives déployées par des organismes partenaires locaux et aussi de diversifier le portefeuille des pays et des organisations partenaires.

Le Canada doit intégrer des approches féministes au développement international et au commerce, à l'aide humanitaire et aux efforts de construction de la paix.

Les approches féministes exigent de porter attention aux structures d'oppression depuis les causes jusqu'aux symptômes de l'inégalité et de poser des gestes cohérents pour les démanteler. En rendant publique sa politique d'aide internationale féministe (PAIF) en 2017, le Canada a annoncé sa volonté de placer les droits de la personne et l'égalité des genres au cœur de ses efforts de développement international.

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), instaurée en 2018, fournit un point de départ pour prioriser les investissements qui éliminent les causes systémiques de l'inégalité en considérant les intersections entre la race, l'héritage autochtone, la classe sociale, le genre, l'âge, les incapacités, etc. Cependant, il faut faire plus pour accroître la cohérence des politiques et enraciner les approches féministes dans la politique étrangère du Canada. Par exemple, la crise ukrainienne a ravivé le débat entourant l'engagement de l'OTAN d'affecter au moins 2 % par année du produit intérieur brut (PIB) d'un pays à la défense, alors que l'engagement d'affecter 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'aide internationale demeure marginal comme sujet de discussion. Une approche féministe en matière de politique étrangère devrait reconnaître que l'équité et l'égalité sont les outils les plus efficaces pour prévenir les conflits et consolider la paix.

L'Indice mondial de la paix (IMP) 2022¹ estimait à 16,5 trillions de dollars en 2021 le coût de la violence pour l'économie mondiale, soit 10,9 % du PNB mondial, une hausse de 12,4 % (1,82 \$ en dollars US constants) par rapport à 2020, laquelle hausse reflète une augmentation des dépenses militaires à l'échelle mondiale, un plus grand nombre de décès attribuables à des conflits et l'impact de l'accroissement des déplacements des populations.

La modernisation des infrastructures de défense doit s'accompagner d'une prise en charge économique accrue et d'une plus grande stabilité sociale partout au monde. Afin de concrétiser les objectifs de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada, la politique étrangère canadienne doit être révisée pour intégrer des principes féministes aux programmes d'aide humanitaire et d'aide internationale, à la diplomatie, à la construction de la paix et au commerce. **Les institutions gouvernementales doivent disposer des mécanismes nécessaires pour assurer la coordination efficace des politiques et leur cohérence. Le BFA va :**

Faire en sorte que le gouvernement fédéral rende publique sa politique étrangère féministe d'ici la fin de 2023, prenant acte de sa promesse de le faire en 2020.

Utiliser le pouvoir fiscal pour que les fonds alloués à la force militaire correspondent aux fonds consacrés au soutien des infrastructures de défense, à la prévention des conflits et à l'atténuation de la pauvreté. Cette politique d'un pour un, en vertu de laquelle pour un dollar investi en dépenses militaires, un dollar est investi en développement humain, sera harmonisée avec l'objectif d'accroître l'aide publique au développement d'ici 2030 et elle servira de cadre d'orientation à long terme de la politique étrangère féministe du Canada.

Établir un comité interministériel relevant directement du premier ministre par l'intermédiaire du Bureau du Conseil privé afin de concrétiser et de coordonner ses objectifs féministes au cœur des initiatives de développement, de construction de la paix et d'aide humanitaire. Ce comité aura pour tâche de clarifier et d'améliorer les communications entourant la distribution de l'aide provenant de tous les ordres de gouvernement, conformément à la vision d'une gouvernance transparente et ouverte. Le comité sera également éclairé des conseils d'une commission nationale multipartite, coprésidée par des représentants de la société civile, incluant les nations autochtones et les organismes de la diaspora, afin de promouvoir un dialogue de la société tout entière entourant l'aide internationale et d'élaborer un modèle féministe cohérent d'engagement international.

Le BFA 2023 est l'occasion tout indiquée pour le Canada d'assumer un rôle de leadership et redéfinir et propulser un programme de solutions durables, fondées sur l'équité, pour s'attaquer aux défis mondiaux. Le BFA va :

Assurer que le premier ministre, en tant que coprésident du Groupe de défenseurs des ODD des Nations Unies, lance les travaux en collaboration avec les autres membres du groupe **pour jeter les bases d'un programme mondial post-2030 axé sur une économie de bien-être et de régénération écologique mondiale.**

Faire en sorte qu'Affaires mondiales Canada mette à contribution la réflexion et les conseils du secteur social et appuie les entrepreneurs sociaux et les organisations de la diaspora qui travaillent à mettre en place des modèles de financement non classiques, comme des fonds de contrepartie, des mécanismes de remise et d'autres initiatives, afin d'accélérer les changements transformateurs au Canada et à l'étranger.

Conclusion

Le Canada doit se préparer à la solidarité internationale de l'avenir en appuyant la conception et la mise en œuvre de mesures transformatrices. Dans le monde entier, des millions de personnes tombent dans la pauvreté pour la première fois depuis près d'un quart de siècle. Les inégalités s'aggravent à l'intérieur des pays et entre eux; des événements climatiques dévastateurs exacerbent les tensions sociales; et la perturbation des marchés et la détérioration des systèmes alimentaires menacent de mort ou de retard du développement des générations entières d'enfants. Les crises qui ont précédé la pandémie de COVID-19 ont exposé des fractures sur le plan de la solidarité mondiale et à ses marges que seules de nouvelles approches peuvent réparer.

Tableau 6.1 **L'établissement des coûts pour les mesures du développement international et politique étrangère**

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Accroître l'aide au développement international jusqu'à concurrence de 0,7 % du produit national brut d'ici 2030	2 067 \$	4 018 \$	5 948 \$
Financer le soutien à la prévention des conflits à hauteur des investissements additionnels dans le soutien militaire	500 \$		

Notes

1 <https://fr.countryeconomy.com/demographie/indice-global-peace>

Eau

Introduction

Des décennies de politiques gouvernementales néoconservatrices ont miné les infrastructures hydrauliques essentielles qui soutiennent nos collectivités, les laissant ainsi particulièrement vulnérables aux changements climatiques. Le renversement de cette tendance et la reconstruction des réseaux et de l'expertise perdus prendront de nombreuses années d'attention et de ressources soutenues. Les effets du changement climatique surviennent beaucoup plus rapidement que prévu par la plupart des corps scientifiques. Les conditions et les événements météorologiques auparavant jugés extrêmes ou exceptionnels surviennent à une fréquence si étonnante que même les plans d'atténuation et d'adaptation les plus ambitieux pourraient bien ne pas suffire à maintenir la viabilité des collectivités. Il faut immédiatement renverser cette tendance et investir à nouveau dans nos infrastructures naturelles et bâties d'approvisionnement et de gestion de l'eau.

Nous avons construit des infrastructures pour nous approvisionner en eau potable, pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales, pour produire de l'électricité et pour promouvoir d'innombrables activités économiques. De nombreuses villes canadiennes comptent encore sur des conduites d'eau installées depuis plus de cent ans. Peu importe les infrastructures, elles requièrent toutes des investissements soutenus pour continuer de fonctionner comme prévu. Malheureusement, tous les ordres de gouvernement au Canada ont eu tendance à ignorer ces obligations, ce qui occasionne d'énormes retards et déficits sur le plan de l'entretien.¹

Il existe aussi ce que l'on appelle les « infrastructures naturelles » sur lesquelles reposent la plupart des infrastructures bâties du Canada. Faute d'approvisionnement en eau fiable, les usines de traitement

de l'eau sont inutiles. Nous construisons des barrages électriques et des usines de traitement des eaux usées en fonction des débits d'eau probables disponibles pour électrifier nos maisons ou diluer en aval à des « niveaux de pollution acceptables » nos eaux usées traitées. Cette infrastructure hydraulique naturelle a toujours subi les pressions d'un développement à courte vue, mais récemment de nombreuses décisions sages prises pour la protéger dans le passé sont sapées, voire renversées au nom de profits à court terme. Il s'ensuit la mort proverbiale de nos infrastructures naturelles et bâties, pourtant essentielles à la santé à long terme de nos collectivités, une mort attribuable à des milliers de compressions de toutes sortes. Le Canada doit investir dans la résilience de ses infrastructures hydrauliques bâties, dans la protection des infrastructures hydrauliques naturelles qui nous reste et dans l'acquisition et la préservation des connaissances requises pour prendre de meilleures décisions en ce qui concerne l'eau. Le gouvernement fédéral a récemment pris des mesures positives, mais l'urgence de la situation est telle que le Canada doit s'engager beaucoup plus fermement dans la lutte contre les changements climatiques qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

Le BFA fournira à l'Agence canadienne de l'eau (Agence) le financement et l'indépendance nécessaires pour atteindre les buts énoncés à sa création. Le BFA consent du financement permanent à la mise sur pied d'un ministère de l'Eau, accordant finalement à l'eau toute l'attention et l'importance qu'elle requière. Dans le budget fédéral de 2022, le gouvernement a alloué 45 millions de dollars à la « mise sur pied » de l'Agence canadienne de l'eau et au financement de ses activités jusqu'en 2026.² Ce niveau de financement est insuffisant et ne permettra pas à l'Agence d'atteindre ses buts énoncés ni de s'acquitter de son rôle au cours de cette période. Pour être efficace, elle doit avoir un degré d'indépendance comparable à l'indépendance d'un ministère autonome. Si l'Agence n'est qu'une division au sein d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), elle ne portera que le nom d'agence; elle n'aura pas l'autonomie nécessaire pour travailler directement avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités. Par conséquent, **le BFA fera en sorte que cette nouvelle Agence canadienne de l'eau soit une véritable agence relevant directement du ministre de l'Environnement.** Un des principaux obstacles auxquels fait face l'Agence dans l'atteinte de ses objectifs est la résistance éventuelle des gouvernements provinciaux aux initiatives fédérales étant donné qu'ils considèrent que la majorité des enjeux relatifs à l'eau relèvent de leur compétence. Le rôle proposé de l'Agence prend en compte ces préoccupations et c'est ainsi qu'elle sollicitera la coopération

des provinces au lieu de l'exiger. Afin d'assurer cette coopération, il faudra que l'Agence puisse offrir des programmes très avantageux et faciliter le partage de renseignements et de ressources avec et entre les gouvernements. Il faudra un important budget de fonctionnement soutenu et des mesures pour appuyer les programmes. **Le BFA financera les activités de l'Agence à raison de 25 millions de dollars par année.**

Le BFA créera une base de données intégrée et un réseau de surveillance de l'eau douce. Le BFA financera la création et le partage par l'Agence d'une base de données intégrée sur l'eau douce, cartographiant l'ensemble des bassins versants, des aquifères et des zones de recharge d'eaux souterraines au Canada. L'Agence s'associera aux Premières Nations qui le souhaitent afin d'élaborer avec elles des protocoles pour recueillir et inclure tout le savoir traditionnel qu'elles désirent partager sur leurs territoires. En vertu de ce programme, il sera possible d'établir un vaste réseau de surveillance des plans d'eau afin de contrôler la qualité et la quantité de ressources en eau douce et de fournir les fonds suffisants et la formation requise aux communautés autochtones et aux communautés établies pour participer à ces activités de surveillance. **Le BFA consacrera 100 millions de dollars sur trois ans et 20 millions de dollars par année subséquemment à cette initiative.** (Voir le chapitre sur l'environnement et le changement climatique).

Le BFA accordera du financement pour l'assainissement des Grands Lacs. Le gouvernement des États-Unis fournit environ 350 millions de dollars par année pour le financement de projets d'assainissement de sites industriels qui contaminent les Grands Lacs. Entre-temps au Canada, le gouvernement fédéral dépense moins de 10 millions de dollars annuellement pour nettoyer les sites industriels canadiens sur les rives des Grands Lacs. Le Canada a déjà indiqué qu'il faudrait dépenser près d'un milliard de dollars pour nettoyer et assurer la protection du bassin des Grands Lacs. Étant donné que l'administration Biden manifeste une ouverture inédite et sa volonté d'assainir et de protéger les Grands Lacs, le moment est tout indiqué pour augmenter le financement bilatéral et le systématiser. Outre l'assainissement des sites industriels, il existe d'innombrables possibilités d'accroître la résilience des infrastructures naturelles qui protègent les Grands Lacs. Entre autres choses, il est possible de restaurer les terres humides côtières, de réduire le ruissellement agricole, d'éviter l'étalement urbain dans les zones non aménagées, et de réduire le rejet de microplastiques de toutes provenances. **Le BFA allouera 500 millions de dollars en 2023-2024 et 950 millions de dollars par année jusqu'en 2027 à la mise en œuvre d'un plan d'action global pour protéger le bassin des Grands Lacs.**

Le BFA financera une étude sur les bassins de décantation des sables bitumineux. L'exploitation des sables bitumineux a modifié le paysage dans de vastes secteurs de l'Alberta et de la Saskatchewan. Peu de recherches indépendantes ont été réalisées sur les répercussions réelles et éventuelles sur la santé et l'environnement de cette accumulation massive de déchets toxiques. Au cours des dernières années, l'industrie pétrolière a exercé des pressions pour obtenir la permission de déverser le contenu des bassins de décantation dans la rivière Athabasca. Le gouvernement fédéral examine présentement comment il pourrait réglementer cette activité, malgré le peu d'études fiables sur les répercussions possibles d'un tel déversement. **Le BFA consacrera 40 millions de dollars au financement d'une étude exhaustive et indépendante sur les effets actuels sur la santé et l'environnement de ces bassins de décantation et sur les répercussions éventuelles du déversement de leur contenu dans la rivière Athabasca.**

Le BFA corrigera le déficit de financement pour le traitement de l'eau et l'entretien des installations sur les réserves. Le gouvernement fédéral a fait des progrès et a réussi à éliminer un certain nombre d'avis concernant la qualité de l'eau potable sur les réserves des Premières Nations, mais 29 communautés n'ont toujours pas accès à l'eau potable courante. La Première Nation Nekantaga fait l'objet d'un tel avis depuis plus de 26 ans. Les budgets fédéraux récents ont prévu le financement requis pour éliminer les avis restants, mais il manque de fonds pour assurer le fonctionnement et l'entretien des infrastructures de traitement et d'approvisionnement en eau sur les réserves. Dans son rapport de décembre 2021, le directeur parlementaire du budget a chiffré à 130 millions de dollars par année ce déficit de financement.³

Le BFA affectera 130 millions de dollars par année pour la formation du personnel ainsi que pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures hydrauliques sur les réserves.

Le BFA réaffectera les fonds alloués précédemment à la Banque de l'infrastructure du Canada. La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) devait soutenir des projets d'une valeur de 35 milliards de dollars qui visaient à encourager la privatisation d'infrastructures essentielles au Canada dans le cadre de partenariats publics-privés (PPP), d'accords de concession de services similaires et de programmes de financement. Une bonne partie de cet argent est destinée aux infrastructures hydrauliques, mais n'a pas été dépensée en raison de la gestion généralement défailante de la BIC. Les PPP ne livrent jamais la marchandise promise par leurs promoteurs. Ces PPP sont antidémocratiques de par leur nature,

car les entreprises partenaires insistent invariablement pour garder confidentiels des renseignements importants afin d'éviter de donner un avantage quelconque à leurs concurrents. Les promoteurs de ces PPP prétendent que les partenaires privés assument des risques qu'assumait auparavant le public. Par contre, attribuer une valeur réaliste à ces « risques » est presque impossible à faire en raison du niveau de secret auquel tiennent les entreprises partenaires. En outre, si un partenaire privé ne livre pas l'infrastructure critique ou les services convenus, le public devra nécessairement en assumer le coût en fin de compte. Cela est particulièrement vrai dans le cas des projets d'infrastructures hydrauliques étant donné que l'eau propre est une nécessité. La BIC a échoué à mobiliser des capitaux privés pour détenir une participation (propriété) dans des infrastructures publiques. Le comité parlementaire chargé de la révision quinquennale de la BIC a recommandé son abolition. Le BFA dissoudra la BIC et réaffectera les fonds sous son contrôle à des prêts à faible taux d'intérêt à des municipalités et gouvernements provinciaux pour leur permettre de réaliser les travaux d'amélioration et de réparation en attente sur leurs infrastructures essentielles hydrauliques ou autres (voir le chapitre sur les infrastructures et les villes).

Conclusion

Les changements climatiques menacent presque tous les aspects de notre existence, notamment les infrastructures hydrauliques bâties et naturelles essentielles à notre survie. Afin que nos collectivités demeurent viables, il faut rétablir notre résilience naturelle et reconstruire les infrastructures du Canada. Et nous devons nous engager à remplacer la poursuite de la richesse et de l'intérêt privé par une structure qui gèrera et protégera l'eau pour le bienfait de tous et de toutes. Les mesures proposées dans le présent chapitre sont la première étape d'un cheminement long, mais nécessaire.

Tableau 7.1 L'établissement des coûts pour les mesures de l'eau

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Financer à hauteur suffisante l'Agence canadienne de l'eau	25 \$	25 \$	25 \$
Sommes déjà prévues dans le cadre financier	-9 \$	-9 \$	-9 \$
Créer un réseau global de surveillance de l'eau potable et une base de données	100 \$	100 \$	100 \$
Projet d'assainissement des Grands Lacs	500 \$	950 \$	950 \$
Étude sur les bassins de décantation des sables bitumineux	40 \$	0 \$	0 \$

Notes

1 Fédération canadienne des municipalités. *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes de 2019: Évaluer la santé des infrastructures de nos collectivités*. (<http://canadianinfrastructure.ca/fr/index.html>).

2 Voir Budget fédéral 2022, page 101.

3 Jill Giswold et Nasreddine Ammar. *Décembre 2021. Eau potable pour les Premières Nations : le gouvernement dépense-t-il assez?* Bureau du directeur parlementaire du budget (<https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2122-021-M--clean-water-first-nations-is-government-spending-enough--eau-potable-premieres-nations-gouvernement-depense-t-il-assez>).

Éducation postsecondaire

Introduction

Un système public d'éducation postsecondaire de bonne qualité et accessible est un pilier fondamental d'une société démocratique forte et d'une économie concurrentielle à l'échelle internationale. Malgré l'importance de l'éducation postsecondaire sur le plan démocratique et économique, les investissements du gouvernement fédéral dans ce secteur stagnent à 0,2 % du PIB depuis deux décennies au moins.¹ Durant cette même période, le financement public comme pourcentage du revenu des universités a diminué considérablement; il représente maintenant moins de la moitié de leurs recettes.² De sorte que le pourcentage de financement public consenti à l'éducation postsecondaire au Canada est parmi les plus bas des pays de l'OCDE.³ L'éducation postsecondaire au Canada est à un moment charnière: son statut en tant que bien public sur lequel peuvent compter les Canadiennes et Canadiens est en danger en raison de son sous-financement chronique, de la hausse de la privatisation et de la mainmise accrue des entreprises. Les niveaux de financement insuffisants ont eu pour effet d'accroître considérablement les coûts pour les étudiants et leurs familles, rendant les études postsecondaires moins abordables et moins accessibles. De plus, le sous-financement de longue date a eu des conséquences négatives sur les effectifs du secteur de l'éducation postsecondaire, augmentant la précarité d'emploi et dégradant les conditions de travail de nombreux travailleurs et travailleuses.

Tous les efforts consentis pour s'attaquer à ces difficultés monumentales doivent prendre en compte un paysage complexe de compétences conférant la responsabilité de l'éducation postsecondaire aux provinces et aux territoires tout en assignant au gouvernement fédéral un rôle important à titre de bailleur de fonds et de concepteur de politiques dans de nombreux secteurs connexes, comme le développement économique et l'innovation.⁴ Le BFA appuie un nouveau cadre législatif qui établit officiellement le leadership fédéral en matière d'éducation postsecondaire et crée un transfert aux provinces et territoires dédié à l'éducation postsecondaire. Le BFA pose d'importants jalons en vue de créer un système universel et abordable d'éducation postsecondaire: il double les subventions pour étudiants et s'engage à instaurer la gratuité des études postsecondaires d'ici 2030. Le BFA déploie des mesures pour soutenir chacun des secteurs du système public d'éducation postsecondaire au Canada, notamment les universités, les collèges, les établissements de formation professionnelle et de métiers et les programmes de certification, y compris d'autres formes d'éducation des adultes, comme l'enseignement des langues.

Créer un solide système national d'éducation postsecondaire : Une loi canadienne sur l'éducation postsecondaire

Le BFA appuie depuis longtemps l'adoption d'une nouvelle loi fédérale en vue de créer un système public, abordable et équitable d'éducation postsecondaire au Canada. Afin de cimenter l'objectif d'un système universel d'éducation postsecondaire au Canada, enraciné dans le droit de tous et de toutes à l'éducation, **le BFA appuie l'adoption, moyennant certaines modifications, et la mise en œuvre du projet de loi C-260, Loi canadienne sur l'éducation postsecondaire**, qui a fait l'objet d'une première lecture au Parlement en mars 2022.⁵ Comme dans le cas de la *Loi canadienne sur la santé*, cette loi définit de solides paramètres de leadership fédéral en matière d'éducation postsecondaire au Canada. Elle codifie les principes fondamentaux d'un système national d'éducation postsecondaire, à savoir : accessibilité financière, qualité élevée, liberté académique en milieu universitaire et engagement envers l'éducation publique et à but non lucratif. La nouvelle loi définit des normes nationales et des règlements pour le secteur qui garantiront des pratiques de travail équitables en restreignant le recours à des employés temporaires et occasionnels et qui limiteront la mainmise des entreprises

et des donateurs sur la recherche et la prise de décision institutionnelle. **Le BFA modifiera le projet de loi C-260 pour inclure d'autres règles portant sur l'équité salariale, les pratiques équitables en matière de recrutement d'étudiants internationaux et des politiques de la durabilité à appliquer dans les établissements d'enseignement postsecondaire.**

Créer un Transfert canadien en matière d'éducation postsecondaire

Afin de jeter une base permanente au financement de l'éducation postsecondaire, **le BFA créera un Transfert canadien en matière d'éducation postsecondaire dans le cadre de la *Loi canadienne sur l'éducation postsecondaire*. Il s'agira d'un transfert de paiement fédéral aux provinces et territoires consacré au financement de l'éducation postsecondaire. Fixé au départ à 3 milliards de dollars par année, ajouté à ce qui leur est transféré présentement pour leurs dépenses en éducation postsecondaire, ce montant sera ajusté annuellement en fonction de l'inflation et de l'augmentation des inscriptions.** Ce nouveau transfert, distinct de l'actuel Transfert social canadien, sera utilisé pour garantir que le niveau de financement du système d'éducation postsecondaire est suffisant et soutenu. Il est important de souligner que pour avoir accès à ce financement, les provinces et les territoires devront se plier aux exigences et conditions définies dans la *Loi canadienne sur l'éducation postsecondaire*.

Un Secrétariat fédéral de l'éducation postsecondaire, de la formation et de la recherche

Le nouveau cadre législatif en matière d'éducation postsecondaire proposé par le BFA aura besoin d'un ancrage institutionnel à l'échelle fédérale. **Ainsi, le BFA créera un Secrétariat fédéral de l'éducation postsecondaire, de la formation et de la recherche, doté d'un budget annuel de 15 M\$ ajusté à l'inflation.** Le secrétariat coordonnera le cadre national de l'éducation postsecondaire. Il lui incombera d'élaborer une stratégie nationale d'éducation postsecondaire, de mobiliser les provinces, les territoires et d'autres parties prenantes du système, d'assurer la surveillance et la reddition de comptes et d'élaborer des politiques, de mener de la recherche et de recueillir des données sur

l'éducation postsecondaire. Un volet important du mandat du secrétariat consistera à travailler de concert avec les provinces et territoires et avec d'autres intervenants au sein du système à l'élaboration d'une stratégie en vue de créer un système d'éducation postsecondaire universel et gratuit. Le secrétariat travaillera également en collaboration avec des experts en la matière et des groupes concernés à recenser, analyser et proposer des politiques portant sur l'équité dans le secteur de l'éducation postsecondaire.

Afin d'assurer la reddition de comptes conformément aux nouvelles exigences législatives, le secrétariat s'associera à Statistique Canada et au Conseil canadien des statistiques en éducation afin d'établir un nouveau programme national de collecte de données et de recherche sur le système d'éducation postsecondaire dans les domaines de l'accès, de l'abordabilité, de la qualité, de l'équité, de la santé mentale, de la sécurité et des conditions de travail. **Outre le budget proposé du secrétariat, le BFA allouera 5 M\$ par année au programme national de collecte de données et de recherche.**

Créer un système universel et abordable d'éducation postsecondaire

Le BFA s'engage à établir un système universel d'éducation postsecondaire gratuit pour tous les étudiants et étudiantes. Présentement, le gouvernement fédéral verse un dollar en subventions aux étudiants (bourses d'études) pour deux dollars en prêts aux étudiants. Comme première étape en vue d'assurer l'abordabilité pour tous et toutes, **le BFA doublera de façon permanente le Programme canadien de subventions aux étudiants (bourses) au coût initial de 4,8 milliards de dollars en nouvelles dépenses au cours des trois prochaines années; et il s'engage à maintenir un rapport minimum de 50/50 entre les dépenses consacrées aux subventions et celles consacrées aux prêts.** Pour alléger le fardeau de la dette des étudiants ayant des prêts, **le BFA abolira le paiement des intérêts sur les prêts du Programme canadien de prêts aux étudiants au coût de 784,9 M\$ en 2024–2025 et de 848,2 M\$ en 2025–2026.** Comme le paiement d'intérêts sur les prêts du Programme canadien de prêts aux étudiants sera aboli, **le BFA annulera le crédit d'impôt pour les intérêts payés sur un prêt étudiant – devenu inutile – économisant ainsi 55 M\$ par année au trésor public.**

Afin d'assurer la transition à l'échelle du pays à un système universel et gratuit d'éducation postsecondaire, **le BFA s'engage à élaborer un**

plan national pour remplacer les recettes provenant des droits de scolarité par du financement public afin d'instaurer d'ici 2030 la gratuité scolaire pour tous les étudiants et étudiantes fréquentant des universités, des collèges et des écoles techniques dans le secteur public. Ce plan sera élaboré et déployé en coopération avec les provinces et les territoires et sera coordonné par le Secrétariat de l'éducation postsecondaire. Afin de concrétiser cet engagement à créer un système national et universel d'éducation postsecondaire, **le BFA modifiera le projet de loi C-260, la *Loi canadienne de l'éducation postsecondaire*, pour exiger des provinces et des territoires qu'ils acceptent de travailler à créer un système gratuit d'ici 2030, comme condition pour obtenir des fonds du *Transfert canadien en matière d'éducation postsecondaire*.** Pour obtenir des fonds du Transfert canadien en matière d'éducation postsecondaire, les provinces et territoires devront conclure un accord avec le Secrétariat de l'éducation postsecondaire en vue de créer et d'adopter un plan de transition vers des réseaux gratuits d'éducation postsecondaire.

Renforcer les capacités en matière de recherche du Canada en appuyant la recherche réalisée à l'initiative de chercheurs et en soutenant les étudiantes et étudiants diplômés

Le rapport de 2017 du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale formulait plusieurs recommandations visant à améliorer les capacités de recherche du Canada, notamment assurer une assise stable à la recherche scientifique réalisée à l'initiative des chercheurs de manière à rééquilibrer l'appui consenti à la recherche dictée par le marché au cours de la dernière décennie. À la suite de ce rapport, le gouvernement fédéral a consenti des fonds comme jamais auparavant aux trois conseils subventionnaires, soit 925 M\$ sur cinq ans. Toutefois, ce financement arrive à terme à la fin de 2022. **Le BFA renouvellera les allocations versées aux trois conseils (ajustement de 8,34 % en fonction de l'inflation cumulée de 2018 à 2021). Le BFA corrigera aussi l'écart d'ajustement à l'inflation pour la période entre le rapport de 2017 de l'examen du soutien fédéral aux sciences et les fonds alloués dans le budget 2018, pour un investissement total de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans.**

Les étudiantes et étudiants diplômés ont un rôle critique dans les projets de recherche du système d'éducation postsecondaire du Canada.

Les bourses octroyées aux étudiants diplômés par l'entremise des trois conseils subventionnaires sont une de leurs principales sources de financement; elles leur permettent de payer leurs frais de subsistance et leurs droits de scolarité. La valeur de ces bourses n'a toutefois pas suivi l'augmentation des droits de scolarité et du coût de la vie, surtout depuis la hausse considérable de l'inflation dans cette dernière année. **Le BFA accroîtra le financement accordé aux trois conseils subventionnaires à la seule fin d'augmenter la valeur des bourses d'études supérieures du Canada de 30 % et d'ajuster ces montants pour tenir systématiquement compte de la hausse du coût de la vie, pour un montant de 47,7 M\$ par année. Le BFA créera également 1250 bourses d'études supérieures du Canada additionnelles pour un total de 32,5 M\$ annuellement, montant ajusté à l'inflation à compter de 2023-2024.**

Reconnaître l'importance du système d'apprentissage et de la formation professionnelle et technique

Les prêts accordés pour les stages de métiers spécialisés représentaient 0,01 % de la valeur des prêts étudiants consentis par le Programme canadien d'aide financière aux étudiants en 2020.⁶ La majorité du financement accordé au système d'apprentissage et à la formation professionnelle et technique est versée dans le cadre du Régime d'assurance-emploi. Ainsi, bon nombre de personnes qui ne sont pas admissibles à l'a.-e. ne peuvent pas obtenir de fonds suffisants pour se former dans un métier spécialisé. En reconnaissance de l'importance du secteur de la formation professionnelle et technique pour le système d'éducation postsecondaire au Canada, le financement public sera dorénavant accessible aux personnes en chômage qui n'étaient pas admissibles antérieurement à titre d'apprentis ou à une formation dans un métier spécialisé. **Le BFA allouera 300 M\$ de plus par année, somme ajustée annuellement à l'inflation, pour élargir l'accès au système d'apprentissage et aux autres formes de formation dans un métier spécialisé.**

Il est essentiel que les certificats et attestations et les normes professionnelles soient transférables d'une province et d'un territoire à l'autre, comme le sont les diplômes et degrés d'études postsecondaires. Pour ce faire, le Secrétariat de l'éducation postsecondaire s'associera au Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage afin de renforcer le processus d'harmonisation des normes et certificats du Sceau rouge

et de créer des curriculums pour les programmes d'apprentissage des métiers dans tout le pays.⁷

Outre ces mesures, le BFA élargit également les investissements pour inclure le secteur de l'éducation et de la formation des adultes en restructurant l'allocation canadienne pour la formation afin de la rendre plus généreuse, accessible et mieux adaptée; une allocation qui sera plus inclusive des diverses formes d'éducation des adultes (voir le chapitre sur l'assurance-emploi, la formation et les emplois pour des recommandations).

Accroître le financement consenti à l'éducation postsecondaire dirigée par les Autochtones

Comme l'ont indiqué les Premières Nations, les peuples autochtones ont des droits inhérents et des droits issus de traités en matière d'éducation, ce qui inclut l'éducation postsecondaire.⁸ Cela étant, le cadre proposé pour l'éducation postsecondaire reconnaît la nécessité d'ajouter des ressources pour veiller à ce que les droits en matière d'éducation postsecondaire des Premières Nations, des Inuits et des Métis soient respectés. Afin de soutenir les programmes, les établissements et les systèmes d'éducation dirigés par les Autochtones et d'appuyer les étudiants autochtones, **le BFA augmentera le financement consenti à l'éducation postsecondaire autochtone de 896 M\$ par année.**

Équité pour les étudiants internationaux

À mesure que la part du financement public accordé à l'éducation postsecondaire a chuté, les universités et les collèges ont compensé en haussant les droits de scolarité perçus. Puisque les droits de scolarité internationaux ne sont pas régis, le fardeau de la hausse des droits de scolarité est porté de façon disproportionnée par les étudiants internationaux, qui paient en moyenne quatre fois plus que les étudiants locaux.⁹ Dans le cadre de la stratégie de transition vers un régime d'éducation postsecondaire gratuit, **le BFA incitera le gouvernement fédéral à collaborer avec les provinces et territoires à l'élaboration et la mise en œuvre de solutions rapides à la crise d'abordabilité, à laquelle font face les étudiants internationaux.** Cette dépendance excessive envers les étudiants internationaux comme source lucrative de revenus a donné naissance à de nombreuses pratiques prédatrices

Tableau 8.1 L'établissement des coûts pour les mesures de l'éducation postsecondaire

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Créer un transfert fédéral aux provinces pour l'éducation postsecondaire	3 000 \$	3 090 \$	3 183 \$
Mettre sur pied un secrétariat pour l'éducation postsecondaire, la formation et la recherche	15 \$	15 \$	15 \$
Doubler de façon permanente les fonds alloués aux bourses canadiennes pour étudiants	1 596 \$	1 609 \$	1 627 \$
Éliminer les frais d'intérêt versés sur les prêts canadiens aux étudiants	0	785 \$	848 \$
Abolir le crédit d'impôt pour les frais d'intérêt sur les prêts aux étudiants	-55 \$	-55 \$	-55 \$
Renouveler et augmenter le financement de l'organisme subventionnaire	320 \$	320 \$	320 \$
Augmenter de 30 % la valeur des bourses d'études supérieures du Canada	48 \$	50 \$	53 \$
Créer 1 250 bourses d'études supérieures du Canada additionnelles	33 \$	34 \$	36 \$
Soutenir la formation d'apprentissage et de compétences professionnelles	300 \$	315 \$	331 \$
Augmenter le financement de l'éducation postsecondaire dirigée par les Autochtones	896 \$	896 \$	896 \$
Améliorer les règles de recrutement des étudiants étrangers	20 \$	21 \$	22 \$

en matière de recrutement international.¹⁰ Pour s'assurer de mettre fin à ces pratiques, **le BFA investira 20 M\$ par année pour accroître la surveillance des pratiques de recrutement d'étudiants internationaux et resserrer la réglementation à cet égard dans le secteur.**

Reconnaissant les répercussions désastreuses de la pandémie de COVID-19 sur les possibilités d'emploi des étudiants internationaux, le BFA prolongera de 18 mois le permis de travail de trois ans des étudiants diplômés afin qu'il leur soit plus facile de rester au Canada et d'y travailler après l'obtention de leur diplôme.

Notes

- 1 Association canadienne des professeurs et professeures d'université *Almanach de l'ACPPU* Tableau 2,1 Transferts fédéraux en espèces pour l'enseignement postsecondaire (% du PIB). <https://www.caut.ca/fr/resources/almanac/2-canada-provincess>.
- 2 Statistique Canada. Tableau 37-10-0026-01. Revenus des universités selon le type de revenus et le type de fonds https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710002601&request_locale=fr.
- 3 OCDE. 2022. *Dépenses de l'enseignement supérieur (indicateur)*. <https://data.oecd.org/fr/eduresource/depenses-de-l-enseignement-superieur.htm>
- 4 Alison Howard et Jessica Edge. 2014. *Policies, Laws, and Regulations: Governing Post-Secondary Education and Skills in Canada*. Ottawa: Conference Board du Canada http://static.pseupdate.mior.ca.s3.amazonaws.com/media/links/6611-spse_governing_pse-rpt_pub4307.pdf
- 5 Chambre des communes du Canada 2022. Projet de loi C-260, Loi concernant les contributions pécuniaires du Canada ainsi que les critères et conditions applicables à l'éducation postsecondaire <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-260/premiere-lecture>
- 6 Emploi et Développement social Canada 2020. 2019 à 2020. Programme canadien d'aide financière aux étudiants rapport statistique <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/aide-financiere-etudiants-statistiques-2019-2020.html>
- 7 Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage *Initiative d'harmonisation Sceau rouge* <https://www.red-seal.ca/fra/initiatives/h.1rm.4n.3z.1t.3.4n.shtml>.
- 8 Assemblée des Premières Nations. 2016. Inherent and Treaty Right to Education. <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/09/Inherent-and-Treaty-Right-to-Post-Secondary-Education-July-2016.pdf>
- 9 Statistique Canada Tableau 37-10-0045-01, Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études (dollars courants) https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710004501&request_locale=fr.
- 10 Maru, Sanjay Maru. Le 11 juin 2018 « Canada's post-secondary schools exploiting international students, says recruiter. » *The CBC*. <https://www.cbc.ca/news/canada/windsor/international-student-recruiter-institution-exploitation-1.4668831>; Bascaramurty, Dakshana, Neha Bhatt et Uday Rana. Le 2 novembre 2022 "Canada's international student recruiting machine is broken". *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-india-canada-international-student-recruitment/> and Varughese, Anil et Saul Schwartz. Le 24 janvier 2022 "The pandemic exposed the vulnerability of international students in Canada". *The Conversation*. <https://theconversation.com/the-pandemic-exposed-the-vulnerability-of-international-students-in-canada-174105>.

Égalité des genres

Introduction

La pandémie et son ombre considérable pèsent lourd et le besoin de reconstruire en mieux est plus urgent que jamais. Cette urgence s'avère particulièrement pour les femmes marginalisées qui ont subi ses effets les plus nocifs, notamment violence et isolement accrus, problèmes de santé, insécurité économique aggravée et perte d'accès à du soutien communautaire vital. La pandémie a également fait éclater le filet de sécurité sociale du Canada, révélant la porosité des programmes de sécurité du revenu, la précarité de services fondamentaux—comme la défaillance d'un réseau de services de garde à l'enfance fondé sur les règles du marché—et le côté abusif des programmes pour travailleuses et travailleurs migrants qui confinent littéralement les personnes préposées aux soins au domicile de leur employeur. Et les femmes en situation de handicap n'obtiennent toujours pas le soutien le plus fondamental.

Le BFA de 2023 décrit cinq initiatives principales qui sont essentielles pour la santé et le bien-être des femmes et des personnes de diverses identités de genre : investir dans l'économie des soins, mettre en œuvre une *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles, améliorer l'accès aux services de santé reproductive et appuyer un mouvement des femmes indépendant.

1. Investir dans l'économie des soins

Les effets dévastateurs de la pandémie sur les centres de soins de longue durée, l'accès à l'école en présentiel, les services de garde à l'enfance et les services de soins à domicile ont dévoilé la fragilité des réseaux de soins au Canada et leur importance pour l'économie, les familles et la collectivité. La COVID-19 a également exposé la relation entre les salaires, la sécurité d'emploi et les conditions de travail du personnel dans le secteur des soins et la qualité des soins—avec des résultats tragiques. Même aujourd'hui, malgré un niveau record de postes à pourvoir dans le secteur des soins, les salaires demeurent bas, notamment chez les plus bas salariés et le personnel au statut le plus précaire. Les gouvernements se tournent vers une main-d'œuvre temporaire provenant de l'étranger et font appel à des agences de placement pour répondre à la demande, minant ainsi davantage les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du secteur des soins (voir les chapitres sur les services de garde, les soins de santé et l'immigration).¹

Le BFA établira une commission nationale de l'économie des soins (30 M\$ sur trois ans), comme le recommande le Comité permanent sur la condition féminine et conformément aux obligations du Canada à titre de membre de l'Alliance mondiale pour les soins.² S'appuyant sur un cadre d'analyse intersectionnelle, la commission examinera le travail rémunéré et non rémunéré dans le secteur des soins au Canada et dotera le pays d'une feuille de route visant à augmenter les soins offerts dans le secteur public et à but non lucratif et d'en améliorer la qualité. La commission fera la promotion de la reconnaissance, de la réduction et de la redistribution du travail domestique et du travail dans le secteur des soins non payés, de la rémunération de ce travail ainsi que la représentation du personnel du secteur des soins rémunérés.³ Elle appuiera l'établissement et la coordination de normes pour le secteur fondées sur des données probantes afin d'assurer la qualité des services dans différents domaines (p. ex., soins de longue durée) et d'élaborer des stratégies de main-d'œuvre propres au secteur afin d'améliorer les conditions de travail et le salaire de cette main-d'œuvre sous-évaluée et principalement féminine et racisée. Le but sera d'établir des conseils sectoriels permanents pour promouvoir et soutenir la prestation de soins de qualité et des conditions de travail décentes dans tout le pays.

2. Mettre en œuvre une Loi sur l'équité en matière d'emploi robuste et disposant de ressources importantes

Il faut agir pour créer des conditions permettant aux femmes d'accéder à des emplois rémunérés et s'attaquer aux désavantages et obstacles structurels auxquels font face les femmes et autres communautés marginalisées. Il faut notamment investir dans des services de garde à l'enfance de qualité, des mesures de soutien à l'emploi pour les femmes qui ont des incapacités, des normes d'emploi robustes et des protections, comme l'accès à des congés de maladie payés, des avantages sociaux au prorata pour le personnel à temps partiel et l'accès équitable à des possibilités d'emploi et d'avancement.

Le BFA veillera à ce que les groupes en quête d'équité et les communautés historiquement défavorisées aient un accès équitable au marché du travail. S'appuyant sur les conseils du Groupe de travail sur la modernisation de la *Loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi*,⁴ le BFA mettra en place l'architecture et fournira les ressources requises pour soutenir et exécuter la mise en œuvre de la loi; et il exigera des examens publics indépendants périodiques afin de mesurer les progrès dans une perspective intersectionnelle et avec la participation active des groupes en quête d'équité. Le BFA allouera 20 M\$ par année au cours des cinq prochaines années à la phase initiale de développement et il assurera que le nouveau régime d'équité en matière d'emploi s'accorde aux efforts du Bureau du commissaire à l'équité salariale et du Bureau de commissaire à l'accessibilité.

3. Mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles

L'augmentation de la violence sexospécifique dans la foulée de la pandémie est sans surprise. Le personnel et les bénévoles œuvrant dans le milieu de la lutte contre la violence sexospécifique ont signalé un plus grand nombre d'incidents et leur gravité accrue⁵ ainsi qu'une augmentation de la dépression, de l'anxiété et de l'automutilation chez les victimes prises au piège de ces situations d'abus,⁶ y compris les femmes autochtones,⁷ celles dont le statut d'immigration est précaire⁸ et les femmes qui ont des incapacités.⁹ En réponse, le gouvernement a versé un montant initial de 100 M\$ aux maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants échappant à la violence, aux centres pour les victimes d'agressions sexuelles et à d'autres programmes afin de les aider à acheter des fournitures et à réorienter leurs services. En janvier

2021, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu « d'élaborer un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe ».¹⁰ Le budget de 2021 affectait plus de 600 M\$ sur cinq ans pour soutenir les nouveaux programmes et 2,2 milliards de dollars pour « accélérer » la mise en œuvre du Plan d'action national¹¹ en réponse aux appels à la justice formulés en 2019 dans le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.¹² Dans le budget de 2022, une somme de 539,3 M\$ sur cinq ans a été mise de côté pour les provinces et les territoires afin de renforcer leurs efforts pour prévenir la violence sexospécifique et venir en aide aux survivantes et survivants. Ces investissements sont importants, mais il reste que peu de progrès ont été réalisés à ce jour au chapitre de l'élaboration d'un plan d'action national global sur dix ans pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'endroit des femmes — une mesure recommandée et dont les grandes lignes ont été définies par une coalition d'organismes faisant la promotion de l'égalité entre les genres, dirigée par Hébergement Femmes Canada —¹³ ou d'un plan d'action précis et d'un calendrier de mise en œuvre des 231 appels à la justice par le gouvernement fédéral.

Le BFA élaborera et déploiera un plan d'action national doté de toutes les ressources requises pour combattre toutes les formes de violence faite aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre, en collaboration avec les survivantes et survivants, le personnel de première ligne et les organismes en quête d'égalité. Le plan comportera des objectifs clairs et des cibles précises de réduction de la violence; une structure administrative efficace pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer le plan d'action national; un mécanisme indépendant pour faire le suivi et rendre publics les progrès réalisés et les leçons apprises; des investissements croissants en prévention et soutien pour les survivantes et survivants fournis par des organismes communautaires disposant de ressources suffisantes; et des stratégies pour réformer le système juridique et le système de justice. Et par la suite, un volet de financement permanent pour soutenir les programmes communautaires à but non lucratif sera mis en place.

Avec les conseils et sous la supervision d'organisations de femmes autochtones et d'organismes communautaires représentant des femmes autochtones et leurs familles dans tout le pays, **le BFA interviendra dans le but de créer un plan de mise en œuvre doté de toutes les ressources nécessaires pour prévenir et combattre toutes les formes de violence faites aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles des Premières Nations, inuites et métisses.** De plus,

le BFA accélérera et appuiera le processus permettant aux femmes autochtones admissibles d'inscrire leurs enfants conformément aux changements apportés à la *Loi sur les Indiens*. De cette façon, les enfants nouvellement inscrits seront admissibles aux services que peuvent déjà obtenir les enfants inscrits vivant dans une réserve. Les coûts d'administration initiaux seront de 70 M\$ et les coûts récurrents seront de 300 M\$ par année.

Le BFA ratifiera et mettra en œuvre la convention C190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, y consacrant 20 M\$ par année. Cette convention englobera une définition globale d'employés (p. ex., stagiaires) et s'appliquera à toutes les situations engendrées par le travail ou associées au travail, y compris la résidence comme milieu de travail et la violence de la part de tiers (p. ex., de la part de clients). Le BFA étendra la durée d'un congé en raison de violence familiale à dix jours payés au minimum et dix jours non payés dans les secteurs régis par le gouvernement fédéral.

4. Améliorer l'accès aux services de santé reproductive

Le Canada s'est démarqué mondialement comme un chef de file dans la lutte pour la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR). Son engagement à l'égard des principes de SDSR et son soutien financier ciblé à long terme sont essentiels dans un contexte où les mouvements opposés à l'égalité des genres se multiplient et la menace aux droits des femmes s'amplifie, et considérant les progrès réalisés en matière d'égalité des genres dans le monde entier. Le Canada a un rôle à jouer pour contrer ces attaques. Il doit être un ardent défenseur et promoteur de la santé et des droits sexuels et reproductifs et de l'égalité des genres ici et à l'étranger. Au Canada, il existe quelques domaines qui requièrent notre attention et où nous devons renforcer les services et les mesures de soutien en place afin que les enfants et les jeunes, y compris les jeunes qui ont des incapacités, aient tous et toutes accès à une éducation de qualité, complète et scientifiquement exacte en matière de sexualité dans leur province ou territoire.¹⁴ Avoir accès à l'information est essentiel pour l'exercice d'un ensemble de droits liés à la sexualité, au genre, à la reproduction, à la subsistance et à l'éducation. L'allocation d'une somme de 45 M\$ dans le budget de 2021 pour améliorer l'accès au soutien, à l'information et aux services en matière de santé sexuelle et reproductive — y compris les services d'avortement — est une façon significative de reconnaître que de nombreuses personnes font toujours

face à d'énormes obstacles pour obtenir les soins dont elles ont besoin. Le gouvernement fédéral peut soutenir les fournisseurs de soins communautaires et les aider à combler de graves lacunes de services et il peut mettre beaucoup de vigueur à faire respecter les dispositions de la *Loi canadienne sur la santé*. Les négociations en cours entourant un régime national d'assurance-médicaments, y compris un formulaire national, constituent une autre occasion importante de promouvoir la santé sexuelle et reproductive et de faire respecter les droits à cet égard en fournissant l'accès universel et gratuit aux produits contraceptifs. L'accès à la contraception est essentiel à la santé, à l'égalité des genres, à l'habilitation des femmes, à l'atteinte d'objectifs de santé publique et à la réduction importante du coût des soins de santé.¹⁵

Le BFA mettra au point et lancera une stratégie nationale s'étendant sur cinq ans pour soutenir l'accès équitable à un programme uniformisé d'éducation à la sexualité de qualité et fondé sur des preuves dans tout le Canada ainsi qu'à une formation correspondante destinée aux éducateurs et éducatrices en santé sexuelle.¹⁶ Une telle initiative donnera des outils aux jeunes et augmentera le niveau de qualité en éducation, mettant en relief les répercussions du colonialisme, du racisme, du capacitisme, de l'homophobie, de la transphobie et du sexisme, etc. sur les déterminants sociaux de la santé (20 M\$).

Le BFA établira un régime public et universel d'assurance-médicaments à payeur unique, ainsi qu'un formulaire national, qui inclura un éventail complet de médicaments, de produits et de dispositifs pour tous et toutes en matière de santé sexuelle et reproductive (voir le chapitre sur les soins de santé).

Le BFA pérennisera le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive au sein de Santé Canada (qui doit prendre fin en 2024) afin de colmater systématiquement les brèches dans l'accès aux services d'avortement et les obstacles systémiques aux soins de santé sexuelle et reproductive. Le BFA pérennisera également la nouvelle enquête nationale sur la santé sexuelle en cours d'élaboration.

5. Soutenir un mouvement des femmes indépendant

Les preuves sont faites que le financement direct des organisations consacrées à la promotion de la femme est un des moyens les plus efficaces d'améliorer la qualité de vie des femmes et de faire progresser la justice pour les femmes.¹⁷ Le gouvernement actuel a augmenté

considérablement sur plusieurs années le financement des organisations défendant les droits des femmes et l'égalité des genres, notamment le financement de projets limités dans le temps dans le cadre des programmes de promotion de la femme et de lutte contre la violence fondée sur le genre; et durant la pandémie, il a alloué 300 M\$ en aide financière d'urgence aux refuges et aux organismes de lutte contre la violence, une aide qui prend fin en mars 2023. Plus récemment, de nouveaux fonds afin de renforcer leurs capacités ont été dégagés pour les organismes qui représentent et servent la communauté 2SLGBTQ+. Les transferts aux organismes externes (programmes de subventions) ont augmenté de 20,8 M\$ en 2017–2018 à 65,8 M\$ en 2019–2020 et par la suite, suivant l'annonce du financement d'urgence en 2020–2021, ils sont passés à 168,3 M\$.¹⁸ On s'attend à ce qu'ils augmentent jusqu'en 2022–2023 dans le cadre du Fonds de réponse et de relance féministe et du Plan d'action national, mais qu'ils reviennent à leur niveau d'avant la pandémie en 2024–2025. Les organismes soutenus par le Programme de promotion de la femme sont ceux qui subiront les diminutions les plus abruptes. On prévoit que le financement de projets chutera par dix, passant de 201,7 M\$ à 24 M\$ au cours de cette période. De même, le budget de Femmes et Égalité des genres Canada passera d'un sommet de 310,3 M\$ en 2022–2023 à 115 M\$ en 2024–2025, soit de 0,08 % à 0,03 % des dépenses totales du gouvernement, légèrement au-dessus de la moyenne (0,01 %) pour la période de 2008 à 2018. Des centaines d'organismes bénéficient du soutien financier actuel. Ils ont pu rebâtir leurs capacités organisationnelles après des années à joindre à peine les deux bouts, répondre à des besoins communautaires pressants et travailler à faire avancer et à soutenir l'égalité des genres. Maintenant que l'attention se déplace et que l'on passe à la phase de relance et à l'après-pandémie, il est essentiel d'avoir du financement de base stable pour être en mesure d'accomplir ce travail crucial à des niveaux correspondant à l'ampleur du défi.¹⁹

Le BFA accordera 100 M\$ par année aux organismes de promotion de la femme et d'égalité des genres dans le cadre du Programme de promotion de la femme, y compris les organisations qui font la promotion et défendent ces dossiers à l'échelle nationale, qui font de la recherche, de l'éducation, de l'analyse de politiques et qui proposent des réformes juridiques afin de faire progresser les droits des femmes et des personnes de diverses identités de genre. Le BFA s'engage à fournir du financement flexible et pluriannuel aux organisations afin de couvrir la totalité de leurs frais administratifs et de leurs dépenses de

Tableau 9.1 L'établissement des coûts pour les mesures de l'égalité des genres

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Établir une Commission nationale de l'économie des soins	10 \$	10 \$	10 \$
Renforcer la Loi sur l'équité en matière d'emploi	4 \$	4 \$	4 \$
Appuyer la procédure permettant aux femmes autochtones admissibles d'inscrire leurs enfants en vertu des modifications de la Loi sur les Indiens	70 \$	300 \$	300 \$
Mettre en œuvre la disposition C190 de la convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement au travail	20 \$	20 \$	20 \$
Étendre le congé pour violence familiale à dix jours rémunérés et dix jours non rémunérés dans les secteurs d'activités régis par le gouvernement fédéral.	5 \$	5 \$	5 \$
Élaborer une stratégie globale d'éducation à la sexualité	4 \$	4 \$	4 \$
Pérenniser le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive		15 \$	15 \$
Améliorer le soutien aux organismes consacrés à l'égalité des femmes et des genres dans le cadre du Programme de promotion de la femme.	100 \$	100 \$	100 \$
Augmenter et étendre le financement du Fonds de renforcement des capacités de la communauté 2SLGBTQ+	25 \$	25 \$	25 \$
Sommes déjà prévues dans le cadre financier	-7 \$	0 \$	0 \$

fonctionnement pour améliorer leur sécurité financière et les retombées de leurs activités.²⁰

Le BFA augmentera le Fonds de renforcement des capacités LGBTQ2 pour le faire passer à 25 M\$ par année.²¹ Les fonds de renforcement des capacités sont des outils essentiels pour aider les organismes communautaires 2SLGBTQ+ à répondre aux besoins de leurs communautés et pour s'attaquer aux causes fondamentales de l'iniquité systémique. De plus, le BFA pérenniserait le financement accordé au Secrétariat LGBTQ2.

Notes

- 1 Armine Yalnizyan. Le 15 juin 2022 "[Laura' spoke on condition of anonymity. Her story of what's happening in nursing is a warning to us all!](#)" *Toronto Star*.
- 2 L' [Alliance mondiale pour les soins](#) est un mouvement mondial regroupant de multiples parties prenantes qui a été mise sur pied en 2021 par le gouvernement du Mexique par l'intermédiaire de son Institut national des femmes (INMUJERES), et par ONU Femmes. [Forum génération égalité](#) .
- 3 ILO. 2018. [Care work and care jobs for the future of decent work](#).
- 4 Employment Equity Review Task Force: <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/travail/programmes/equite-emploi/groupe-travail.html>.
- 5 Hébergement Femmes Canada. 2020. [Shelter Voices](#); Brenna Owen. Le 15 octobre 2020 "[Calls to Canadian domestic violence helplines jump during pandemic.](#)" *CTV News*.
- 6 A.L. Trudell et E. Whitmore. 2020. [Pandemic meets Pandemic: Understanding the Impacts of COVID19 on Gender-Based Violence Services and Survivors in Canada](#). Ottawa et London, ON: Ending Violence Association of Canada e Anova.
- 7 Paula Arriagada, Tara Hahmann et Vivian O'Donnell. 2020. [Les perceptions des Autochtones à l'égard de la sécurité pendant la pandémie de COVID-19](#). Statistique Canada, catalogue no 45280001.
- 8 Barbra Schlifer Clinic. 2020. [COVID-19 and the increase of domestic violence against women](#). Présentation au Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence faite aux femmes
- 9 Sonia Alimi, Jihan Abbas et Bára Hladík. 2020. [The Impact of COVID-19 on Women living with Disabilities in Canada](#). Présentation au Comité parlementaire sur la condition féminine
- 10 Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. 2021. [Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe](#).
- 11 Groupe de travail 2021. [Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) : Plusieurs organismes ont mis au point leurs propres plans pour lutter contre la violence faite aux femmes autochtones, que l'on retrouve dans le site Web du PAN. La contribution du gouvernement fédéral est intitulée [Voie fédérale](#).
- 12 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. 2019. [Réclamer notre pouvoir et notre place: Rapport final](#).
- 13 A. Dale, K. Maki et R. Nitia (2021), [Feuille de route pour le Plan d'action national sur la violence faite au femmes et la violence fondée sur le genre](#), Hébergement Femmes Canada
- 14 Sex Information and Education Council. 2019. [Canadian Guidelines on Sexuality Education](#).
- 15 Adam Sonfield, et col. 2013. [The Social and Economic Benefits of Women's Ability to Determine Whether and When to Have Children](#), New York: Guttmacher Institute.
- 16 Action Canada pour la santé et les droits sexuels, [Présentation écrite aux consultations prébudgétaires de 2022](#), devant le comité permanent des finances.
- 17 Srilatha Batliwala, et coll. 2013. [Women Moving Mountains: The Collective Impact of the Dutch MDG3 Fund](#), AWID; Mala Htun and Lauren Weldon. 2012. "[The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975–2005.](#)" *American Political Science Review*, Vol. 106, No. 3.
- 18 Tous les chiffres sont arrondis au million le plus près.
- 19 LEAF-FAEJ 2022. [Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes](#)
- 20 Fondation canadienne des femmes et Fondations communautaires du Canada 2020. [Principes pour le financement féministe](#).
- 21 Voir le réseau Enchanté [Demande d'investissement](#).

Égalité raciale

Introduction

De tout temps, les communautés autochtones, noires et racisées ont fait partie des groupes les plus marginalisés au Canada. Le racisme structurel, profondément enraciné dans les origines colonialistes du Canada et dans l'asservissement des peuples africains, a produit des lois et des politiques pour restreindre les droits sociaux, économiques et culturels de ces communautés, et le racisme les exclut souvent de la société canadienne. Malgré la promulgation de la *Charte canadienne des droits et des libertés* (1982), le racisme systémique perdure dans la société canadienne.

En janvier 2018, le gouvernement du Canada a officiellement reconnu la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (DIPAF) (2015–2024). Il s'est également engagé à des actions précises pour donner suite aux recommandations du Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine entourant le racisme envers les personnes noires.¹ La décennie tire à sa fin et le Canada ne s'est toujours pas attaqué au racisme envers les personnes noires et n'a pas abattu toutes les formes de discrimination raciale enracinées dans les institutions, les politiques, les lois et les programmes au pays. Cette inaction est une occasion manquée en tant que nation pouvant être interprétée comme un signe du manque d'appartenance de cette communauté à la mosaïque qui tient lieu de chez soi pour nous tous et toutes.

La COVID-19 a braqué les projecteurs sur les inégalités de longue date auxquelles font face les Canadiennes et Canadiens racisés et les a exacerbées. Elle a mis en évidence le prix que nous devons tous payer lorsque des Canadiens et Canadiennes sont privés de l'égalité

des chances et du soutien accessible à d'autres. Au Canada, à cause du racisme, les personnes noires sont aux prises avec de multiples difficultés. Voici leur réalité quotidienne : leur âge moyen est de 29 ans et une jeune personne noire sur trois âgée de 29 ans et moins est sans emploi. Une jeune personne autochtone sur cinq est également sans emploi. Avec raison, le gouvernement a mobilisé des ressources afin de contrer la pandémie et de soutenir différents groupes, comme les femmes et les réfugiés ukrainiens. Mais le gouvernement a manqué l'occasion de mobiliser de la même façon les ressources requises pour soutenir l'intégration des jeunes personnes noires et autochtones au marché du travail canadien. En ne s'attaquant pas à ce problème urgent, le gouvernement remet en cause l'avenir, la valeur et le rôle des Canadiennes et Canadiens noirs dans la relance économique en cette période de pénurie de main-d'œuvre.

La pandémie de COVID-19 a braqué les projecteurs sur les inégalités de longue date auxquelles font face les personnes noires et d'autres groupes racisés et elle les a exacerbées. Les mesures économiques, sociales et sanitaires déployées par les différents ordres de gouvernement durant la pandémie de COVID-19 ont mis en relief des désavantages structurels et systémiques suivant les fractures raciales. Les résultats en matière de santé des communautés noires sont pires que dans les autres communautés. Presque toutes les communautés racisées ont signalé une augmentation des crimes haineux. Notamment, il y a eu une flambée de racisme à l'endroit des Asiatiques et de haine envers les musulmans, sans compter un nombre toujours élevé d'incidents racistes envers les personnes noires et autochtones.

Au Canada, les gouvernements s'obstinent à ne pas recueillir systématiquement des données ventilées par race. En raison de l'absence de données, notamment de données comparables, il est pratiquement impossible de mesurer l'incidence réelle du racisme systémique sur la vie des personnes racisées dans les aspects suivants :

- **Emploi** : embauche, promotion, rétention et salaire égal au salaire versé aux personnes blanches;
- **Éducation** : manque de ressources, accès, taux de suspension plus élevés et résultats inférieurs;
- **Revenu** : taux de pauvreté systématiquement plus élevés comparativement aux personnes blanches;
- **Logement** : moins de propriétaires et discrimination sur le plan du logement;

- **Système légal/justice** : recours abusif à l’incarcération et niveau disproportionné d’interventions policières et de criminalisation;
- **Santé** : manque d’accès, traitement raciste et discriminatoire, taux de mortalité plus élevé, pires conditions de maternité et de grossesse.

Tous les ordres de gouvernement doivent agir pour contrer les effets exacerbés du racisme et des autres formes de discrimination pour les personnes aux identités entrecroisées, comme les femmes autochtones, les femmes noires et les autres femmes racisées, les personnes immigrantes, les personnes qui s’identifient 2SLGBTQ+ et les personnes qui ont des incapacités. Les résultats dans ces groupes sont constamment inférieurs à ceux de leurs contreparties en ce qui concerne l’accès aux soins de santé, les perspectives d’emploi et les services essentiels et les droits.

Le BFA va :

- **Adopter une loi contre le racisme** où seront nommées et combattues toutes les formes de racisme systémique, de racisme et de haine. Elle servira de base législative à un secrétariat indépendant de lutte contre le racisme, qui relèvera directement du parlement et aura son propre budget. Et élaborer un plan d’action national et des mesures pour accompagner la stratégie nationale de lutte contre le racisme. Ce plan comportera des stratégies concrètes, des buts atteignables, des cibles mesurables, des échéanciers et les ressources requises pour exécuter chacune des stratégies et financer des initiatives communautaires dans tout le Canada afin de s’attaquer à toutes les formes de racisme et de haine.
- **Modifier la définition de harcèlement et de violence dans la partie II du Code canadien du travail** pour inclure le racisme (comme on l’a fait pour le genre);
- **Inclure une analyse d’équité raciale dans le budget ACS+,** dans la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté, dans la stratégie nationale du logement et dans le programme pancanadien d’apprentissage et de garde des jeunes enfants; et appliquer obligatoirement cette analyse à tous les examens et toutes les révisions, y compris l’examen des dépenses des ministères fédéraux consacrées aux programmes d’aide et de financement reliés à la COVID-19 et la révision des plans d’action visant précisément l’élimination des disparités et des inégalités raciales dans les communautés autochtones, noires et racisées dans les champs respectifs ciblés par les différentes stratégies;

- **Établir une Commission des salaires équitables** chargée de déterminer des hausses justes du salaire minimum à mettre en œuvre par les autres gouvernements (voir le chapitre sur la politique monétaire et l'inflation).
- **Optimiser l'allocation des fonds attribués à la collecte de données ventilées.** Le budget de 2021 affectait 172 millions de dollars sur cinq ans à la collecte de données ventilées en fonction de la race et d'autres identités sociodémographiques dans les principaux secteurs du marché du travail et dans les domaines suivantes : inégalité économique et pauvreté; système de justice pénale et accès à la justice; aide à l'enfance; racisme environnemental; santé et santé mentale; logement; avantages sociaux et culturels; éducation; protection des réfugiés, interdictions et immigration (y compris le recrutement de travailleuses et de travailleurs migrants); loi et politiques en matière de citoyenneté; et médias, médias sociaux et communications de masse. Inclure une clause dans les transferts en matière de santé aux provinces et aux territoires prévoyant la collecte de données ventilées sur l'équité raciale.
- **Renforcer la *Loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi* et, dans le cadre des accords sur les retombées communautaires,** assujettir tous les investissements et programmes de relance fédéraux à des mesures favorisant l'équité en matière d'emploi pour faire en sorte que les groupes racisés et autres groupes sous-représentés aient un accès équitable aux nouveaux emplois créés. Éliminer l'utilisation de l'expression « minorités visibles » dans la loi;
- **Financer les programmes de formation et de perfectionnement, le placement en emploi et les services d'encadrement général destinés aux communautés racisées,** notamment aux jeunes, et éliminer les obstacles systémiques à la participation des jeunes racisés dans le cadre du projet de loi C93 en effaçant leurs dossiers reliés au cannabis;
- **S'inspirer des leçons apprises du Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires (budget de 2021) et faire tomber les barrières systémiques à l'entrepreneuriat** (comme l'accès aux capitaux et au financement, l'aide technique, l'encadrement et l'accès aux réseaux d'affaires); et investir de façon soutenue dans les entreprises autochtones, noires et racisées, y compris élaborer une politique du Conseil du Trésor en matière d'équité pour les contrats de faible valeur et fixer des cibles en matière d'équité pour les organismes qui reçoivent des fonds ou des contrats du gouvernement fédéral;

- **Intégrer des accords sur les retombées communautaires aux programmes de financement des infrastructures et du logement** pour assurer l'inclusion de travailleurs, d'apprentis et d'entreprises racisés dans la chaîne d'approvisionnement (voir le chapitre sur le logement abordable et le sans-abrisme).

Tableau 10.1 L'établissement des coûts pour les mesures de l'égalité raciale

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Financement de programmes de formation, de perfectionnement et de placement en emploi; et de services de soutien pour les jeunes racisés	44 \$	44 \$	

Notes

1 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies 2017. Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine sur sa mission au Canada <https://digitallibrary.un.org/record/1304262?ln=fr> (consulté le 7 juillet 2022)

Environnement et changement climatique

Introduction

Le plus récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ¹ à propos des effets de la crise du climat indique clairement qu'on ne saurait trop insister sur le danger que posent les changements climatiques pour l'ensemble de l'humanité. Une majorité des experts du GIEC sondés en 2022 croit que le réchauffement de la planète atteindra vraisemblablement plus de 3 °C puisque les pays ne prennent pas suffisamment de mesures pour contrer les changements climatiques,² ce qui aura des conséquences dévastatrices.

Le Canada se réchauffe à un rythme deux fois plus rapide que le réchauffement planétaire moyen.³ Le Canada s'expose donc, à cause de ses actions insuffisantes, à des conséquences incroyablement graves. À mesure que s'aggravera la crise climatique, le Canada subira à coup sûr une augmentation importante d'événements météorologiques extrêmes, notamment des vagues de chaleur potentiellement mortelles, de graves inondations, des feux de forêts généralisés, la perturbation de ses systèmes agroalimentaires, la destruction de ses zones côtières et des pannes majeures d'infrastructures. **Pour répondre à cet immense défi de notre temps, le BFA mettra en œuvre un plan d'action urgent et ambitieux qui fera du Canada un véritable chef de file mondial en matière de climat.** En vertu du plan climatique du BFA, tous les

ordres de gouvernement s'engagent dans un processus afin de mettre fin à la production de combustibles fossiles d'ici 2024, de décarboner des secteurs clés de l'économie canadienne, d'assurer une transition juste et équitable pour les travailleurs et travailleuses et les collectivités touchés, et de faciliter le renouvellement écologique des infrastructures municipales et le rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes en s'appuyant sur des solutions climatiques ancrées dans la nature et dirigées par les Autochtones.

Les estimations de ce que devrait investir au total le Canada pour atteindre ses cibles actuelles de réduction d'émissions varient de 60 milliards de dollars⁴ à autant que 140 milliards de dollars⁵ par année. Les dépenses du gouvernement fédéral en 2022–2023 pour des mesures d'adaptation au changement climatique sont loin du compte, totalisant aussi peu que 12 milliards de dollars, soit 0,4 % du PIB du Canada.⁶

Le BFA imposera un moratoire immédiat sur tout nouveau projet d'extraction et de production de combustibles fossiles et déploiera un plan afin d'éliminer graduellement l'utilisation de pétrole, de gaz naturel et de charbon d'ici 2040. Les plans visant la croissance de la production de combustibles fossiles au Canada jusqu'à la fin des années 2030⁷ sont incompatibles avec les engagements du Canada en matière de climat. **Le BFA imposera un véritable moratoire sur toute nouvelle forme d'exploration et tout projet de développement liés aux combustibles fossiles et s'engagera à éliminer graduellement leur utilisation d'ici 2040.**

Le BFA supprimera toutes les subventions et l'aide financière fédérales accordées à l'industrie des combustibles fossiles d'ici la fin de 2030. Le soutien financier accordé à l'industrie de l'énergie fossile par tous les ordres de gouvernement au Canada contrevient directement aux responsabilités du Canada en matière de climat. **Le BFA s'engage à adopter des pratiques comptables transparentes et à éliminer toute forme d'aide financière fédérale à l'industrie,** y compris les allègements fiscaux, les réductions de redevances, les prêts, les garanties, les capitaux et les fonds de recherche et de développement.

Le BFA annulera le Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone et réaffectera ces dépenses proposées à des initiatives climatiques compatibles avec une économie affranchie de combustibles fossiles d'ici 2050. Il est vrai que les technologies pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) joueront un rôle dans la transition vers une économie postcarbone, mais de nombreux experts scientifiques et spécialistes de politiques climatiques mettent en garde contre le risque de trop compter

sur les technologies de captage, l'utilisation et le stockage du carbone, car elles sont fondées sur la production à long terme de combustibles fossiles.⁸ **Le présent BFA s'engage à mettre fin au détournement de fonds destinés au climat pour les investir dans l'industrie des combustibles fossiles** en réduisant le financement accordé aux projets de CUSC, notamment il élimine le Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.

Le BFA s'engage à renforcer le programme de tarification du carbone du Canada afin de s'assurer que les grands émetteurs paient leur juste part et que la plupart des groupes vulnérables de la société ne subissent pas les contrecoups des émissions de carbone.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable dans le cadre de la vérification du programme de tarification du carbone a trouvé que son efficacité était réduite lorsque les normes sont peu exigeantes et des exemptions sont accordées aux grands émetteurs.⁹ Le BFA obligera le ministère de l'Environnement et du Changement climatique à adopter des normes nationales plus strictes pour les grands émetteurs et il devra travailler en collaboration avec les provinces et les territoires pour s'assurer que les programmes provinciaux encadrant les grands émetteurs respectent les normes resserrées. La vérification des politiques et du programme de tarification du carbone en vigueur au Canada a également démontré que même si l'impact sur le revenu était généralement progressif en raison des remboursements d'impôt, d'autres mesures devaient être prises pour éviter que les coûts croissants liés au carbone ne deviennent pas un fardeau pour les communautés autochtones et les groupes vulnérables de la population. **Le BFA instaurera une stratégie plus progressive de recyclage des revenus pour toutes les recettes provenant de nouvelles hausses de la taxe sur le carbone.**

Le BFA mettra en œuvre une stratégie en vertu de laquelle le financement fédéral et les règles d'approvisionnement seront assujettis à des « conditions vertes » afin que tous les échelons du gouvernement canadien se conforment à la stratégie nationale en matière de changement climatique. Pour faire face efficacement à la crise du climat, il faut des actions coordonnées à tous les échelons du gouvernement canadien. Les perspectives de financement provenant de différents ministères fédéraux, notamment le ministère des Finances, Ressources naturelles Canada et Innovation, Science et Développement économique Canada, seront assujetties à des conditions liées au climat. Comme conditions pour recevoir des fonds du gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les municipalités devront se doter d'un plan

de réduction de leurs émissions et de zéro émission nette qui respecte ou excède la cible fédérale pour 2030. Les bénéficiaires de fonds en vertu d'ententes assujetties à des conditions vertes devront adhérer aux règles de transparence et de reddition de comptes. Et cette stratégie fondée sur des conditions vertes sera également assortie de nouveaux critères fédéraux pour la sélection des projets et des programmes de financement afin de prioriser un maximum d'effets sur le climat.

Le BFA fera des investissements historiques dans la décarbonisation de secteurs clés de l'économie canadienne. En reconnaissance de l'urgence climatique, le BFA prévoit plusieurs investissements majeurs afin d'accélérer la transformation de l'économie du Canada et son passage à l'ère postcarbone. Ces investissements incluent :

- La mise en œuvre d'une stratégie globale pour assurer une transition verte et juste des secteurs industriels du Canada (voir le chapitre portant sur une transition juste);
- Le financement d'investissements transformateurs dans les transports publics et actifs (voir le chapitre sur l'infrastructure et les municipalités);
- Le soutien à des formes d'agriculture à faibles émissions et plus résistantes aux changements climatiques (voir le chapitre sur l'agriculture).

Outre ses dépenses pour la transition climatique, le BFA prendra également les mesures suivantes pour transformer des secteurs vitaux de l'économie :

Le présent BFA investira 16,8 milliards de dollars sur cinq ans pour la décarbonisation du secteur électrique au Canada d'ici 2035. Pour en arriver à une économie affranchie des combustibles fossiles, il faut transformer le secteur électrique du Canada afin qu'il repose entièrement sur des sources d'énergie à zéro émission, propres, fiables et abordables. Pour réaliser la décarbonisation du secteur électrique d'ici 2035, le BFA investira 13,5 milliards de dollars sur cinq ans afin d'augmenter la production d'électricité à zéro émission, d'améliorer l'infrastructure pour le transport et le stockage de l'énergie propre et de promouvoir les pratiques exemplaires de planification et de gouvernance de l'électricité propre. Une somme additionnelle de 4,8 milliards de dollars sera investie dans des programmes énergétiques à zéro émission pour servir les communautés autochtones, les collectivités nordiques et éloignées, les Canadiennes et Canadiens à faible revenu et d'autres groupes vulnérables.

Le présent BFA s'engagera à investir chaque année sur cinq ans 12,5 milliards de dollars pour accélérer une vague de rénovation nationale pour décarboner les immeubles et les maisons d'ici 2050.

Les immeubles et les maisons représentent environ 13 % des émissions de gaz à effet de serre au Canada.¹⁰ Afin de respecter les objectifs de réduction d'émissions du Canada, il faut s'attaquer aux émissions de carbone de quelque 600 000 foyers résidentiels et de plus de 30 millions de mètres carrés de surface commerciale d'ici 2040. On estime que les propriétaires fonciers devraient investir annuellement plus de 20 milliards de dollars pour réduire de 90 % les émissions attribuables aux immeubles d'ici 2050.¹¹ Le BFA investira en partenariat avec les provinces et les territoires 12,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années afin de stimuler à hauteur suffisante le développement d'une industrie de la rénovation climatique. Le programme accordera 10 milliards de dollars annuellement pour couvrir de 50 à 75 % des coûts additionnels liés à la rénovation climatique des maisons et 2 milliards de dollars de plus par année seront alloués à des rénovations réalisées gratuitement pour les ménages à faible revenu et les logements sociaux. Une somme additionnelle de 540 millions de dollars par année sera allouée à la rénovation de bâtiments et à des améliorations écoénergétiques dans les communautés autochtones.

Le présent BFA prévoit des mesures additionnelles afin de décarboner le secteur du transport en augmentant le prix des véhicules à émissions élevées et en rendant plus abordables et accessibles les véhicules à zéro émission. Le transport représente le quart des émissions de gaz à effet de serre du Canada, au deuxième rang après le secteur du pétrole et du gaz. En raison de la prédominance sur le marché canadien de gros véhicules à émissions élevées, comme les VUS et les camionnettes, le parc de véhicules au Canada est parmi les plus grands émetteurs de GES au monde.¹² En outre, les véhicules électriques coûtent cher et sont en faible nombre, un problème causé par le faible volume de production des fabricants. **Le présent BFA procédera rapidement à la mise en œuvre d'une norme pour voitures propres.**

Ces règles interdiront effectivement la vente de voitures à essence en 2035 en exigeant qu'un pourcentage croissant de nouvelles voitures vendues soit des véhicules à zéro émission (électriques) et en imposant des amendes aux fabricants qui ne modifient pas leurs plans d'affaires en vue d'un avenir de zéro émission nette.¹³ Le présent BFA augmentera la base imposable de la taxe verte afférente aux véhicules énergivores; il étendra la fourchette imposable liée à la consommation plus élevée de carburant (en litres au kilomètre), reconnaissant que la consommation

d'essence a diminué depuis l'instauration de cette taxe en 2007; et il éliminera l'exemption fiscale pour les camions énergivores. Les personnes s'achetant un camion pour des raisons liées au travail continueront d'avoir accès à l'exemption. Les recettes provenant de l'augmentation de cette taxe seront investies dans le déploiement de l'infrastructure de recharge des véhicules à zéro émission (VZE) et dans l'élargissement du programme d'incitatifs pour les véhicules à zéro émission (iVZE), notamment des incitatifs jusqu'à concurrence de 500 \$ à l'achat de vélos électriques.

Le BFA allouera 12,4 milliards de dollars sur cinq ans à des programmes d'adaptation aux changements climatiques; il renversera et mettra un frein aux pertes de la biodiversité au moyen de solutions climatiques ancrées dans la nature et de programmes de conservation des écosystèmes. Les écosystèmes naturels— comme les forêts, les océans, les lacs ou les marais— peuvent être des sources d'émission de carbone ou des puits emmagasinant le carbone de l'atmosphère. Protéger et promouvoir la régénération des écosystèmes naturels est essentiel à l'adaptation climatique. Il faudrait investir plus de 50 milliards de dollars dans des infrastructures naturelles et la conservation pour en arriver à réduire les émissions à la hauteur que permettent les solutions ancrées dans la nature pour lutter contre les changements climatiques.¹⁴ **Le BFA commencera à combler cet écart d'investissement en rendant disponibles au cours des cinq prochaines années 12,4 milliards de dollars pour la mise en œuvre d'une gamme diversifiée de solutions climatiques ancrées dans la nature** ainsi que d'initiatives pour la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. En outre, la BFA établira un programme de financement permanent et à hauteur suffisante pour soutenir les efforts de conservation menés par les Autochtones et s'appuiera sur de véritables modèles de gouvernance partagée entre nations des territoires protégés; il s'agira de modèles respectueux des droits des peuples autochtones définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Tableau 11.1 L'établissement des coûts pour les mesures de l'environnement et changement climatique

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Annuler le nouveau crédit d'impôt CUSC	-70 \$	-285 \$	-755 \$
Décarbonisation du secteur de l'électricité du Canada d'ici 2035	2 620 \$	2 620 \$	2 620 \$
Investissement dans des programmes énergétiques à zéro émission pour les communautés autochtones, nordiques et éloignées	960 \$	960 \$	960 \$
Décarbonisation des secteurs de la construction et des immeubles résidentiels du Canada d'ici 2050	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Élargir l'assiette fiscale de l'écoprélèvement existant	15 \$	15 \$	15 \$
Solutions climatiques et protection de l'écosystème fondées sur la nature	2 480 \$	2 480 \$	2 480 \$

Notes

1 IPCC. 2022. *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Summary for Policymakers*. Geneva, Switzerland: Intergovernmental Panel on Climate Change.

2 Tollefson, Jeff. Le 21 novembre 2021 « Top climate scientists are skeptical that nations will rein in global warming. » *Nature.com*. URL: <https://www.nature.com/articles/d41586-021-02990-w>.

3 ECC Canada. 2022. *Plan de réduction des émissions pour 2030 : prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte* Ottawa, ON : Environnement et Changement climatique Canada, p. 13

4 RBC. 2021. « Une transition à 2 billions de dollars: Vers un Canada à zéro émission nette. » Banque Royale du Canada URL: https://leadershipavise.rbc.com/une-transition-a-2-billions-de-dollars/?_ga=2.168867425.1733205541.1660846217-550666714.1660846217.

5 Alex Boutillier. Le 8 avril 2022 « Canada needs \$100B more annually to reach net-zero goal: Budget 2022 ». *Global News*. URL: <https://globalnews.ca/news/8743093/environment-investments-needed-net-zero-budget-2022/>.

6 Hadrian Mertins-Kirkwood et Marc Lee. Le 21 avril 2022 « Canada's muddled month of climate action: CCPA's climate plan and budget analysis. » *The Monitor*. URL: <https://monitormag.ca/articles/canadas-muddled-month-of-climate-action-ccpas-climate-plan-and-budget-analysis>.

7 Régie de l'énergie du Canada 2021. *Avenir énergétique du Canada 2021 : Projections de l'offre et de la demande énergétiques à l'horizon 2040*. Calgary, AB : Régie de l'énergie du Canada, p. 12.

8 Emma Graney. Le 20 janvier 2022 « Climate scientists urge Ottawa to cancel proposed carbon-capture tax credit. » *The Globe and Mail*. URL: <https://www.theglobeandmail.com/business/article-climate-scientists-urge-ottawa-to-cancel-proposed-carbon-capture-tax/>.

9 BVGC. Le 11 mars 2022 Rapport 5—la tarification du carbone—Environnement et Changement climatique Canada Bureau du vérificateur général du Canada URL: https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/francais/parl_cesd_202204_05_f_44025.html.

10 ECC Canada. 2020. *Un environnement sain et une économie saine. Le plan climatique renforcé du Canada pour créer des emplois et soutenir la population, les communautés et la planète*. Annexe 7, maisons et immeubles. OTTAWA (ONTARIO): Environnement et Changement climatique Canada, p. 1

11 CBV 2022. *Recommandations relatives au budget de 2022* Ottawa, ON: Coalition du budget vert, p. 10.

12 IEA. 2019. *Fuel Economy in Major Car Markets: Technology and Policy Drivers 2005–2017*. Paris, France: International Energy Agency, p. 25.

13 Nate Wallace. Le 27 juin 2022 « Big car corporations are profiting from pollution. Here's what Canada can do about it. » Environmental Defence. URL: <https://environmentaldefence.ca/2022/06/27/big-car-corporations-are-profiting-from-pollution-heres-what-canada-can-do-about-it/>.

14 Hadley Archer. Le 4 novembre 2021 « Corporate Leaders Need to Act on Natural Climate Solutions. » Nature United. URL: <https://www.natureunited.ca/newsroom/natural-climate-solutions-corporate-investment/>.

Fiscalité

Introduction

La réponse du gouvernement fédéral au bouleversement économique causé par la pandémie de COVID-19 a mis en évidence ce qu'il est possible de faire. De nouveaux programmes à grande échelle ont été créés et financés afin d'éviter que les mesures de santé publique requises n'ajoutent pas de crise financière à la crise sanitaire. Malheureusement, le coût de ces programmes et leur incidence sur la dette fédérale, combinés au niveau élevé d'inflation, alimentent des narratifs nuisibles entourant la nécessité de freiner les dépenses gouvernementales. Cependant, comme le démontre clairement le BFA, le Canada a besoin d'utiliser plus de fonds publics, et non pas moins, afin de contrer les dommages causés par la pandémie, notamment au chapitre de notre système de santé, et de pallier d'autres crises persistantes, comme la pénurie de logements abordables et l'aggravation des catastrophes climatiques. Comment peut-on financer suffisamment des services publics essentiels tout en contrôlant l'inflation? La réponse : par une fiscalité plus juste.

Nous pouvons mieux gérer notre fiscalité en rendant le régime fiscal plus juste, en réduisant les inégalités, en investissant dans une économie durable, en mettant fin à la pauvreté, en étendant notre gamme de services et en améliorant les services publics auxquels ont droit les Canadiennes et Canadiens. Malheureusement, trop nombreuses sont les personnalités éminentes qui diront que nous n'avons pas les moyens d'accomplir tout cela. Mais la réalité est toute autre. L'inaction n'est pas une option. Le sous-financement des soins de santé, du logement public, de l'éducation postsecondaire, des soins de longue durée et des infrastructures entraîne des coûts à court et à long terme. Et ces coûts sont supportés de manière disproportionnée par les groupes

historiquement marginalisés et opprimés, y compris les bas salariés, les personnes sans logement, les personnes qui ont des incapacités, les communautés autochtones, les personnes noires et les personnes racisées.

Les différentes options fiscales que propose le BFA rendront notre régime d'imposition plus équitable et aideront à faire du Canada un pays plus juste en responsabilisant davantage les entreprises, en réduisant la concentration excessive de la richesse, en sanctionnant la fraude fiscale, en renforçant les mesures de lutte contre les changements climatiques et en apportant des solutions en matière de logement abordable

Réduire la concentration excessive de la richesse. Les cinquante familles les plus riches du Canada se sont enrichies de plus de 30 milliards de dollars en 2021.¹ Les sociétés non financières canadiennes ont ajouté 88 milliards de dollars à leurs avoirs en caisse.² Cette richesse a donné aux sociétés et à leur club sélect de propriétaires du pouvoir et de l'influence indus. Ces fortunes, au lieu d'être investies dans une économie juste et durable, sont placées dans des paradis fiscaux ou transformées en bulles spéculatives. Nous avons besoin des bonnes taxes afin que cet argent aille là où il peut profiter à tout le monde.

Taxe annuelle sur la richesse. Dans le discours du Trône de 2020, le gouvernement Trudeau a promis d'explorer des moyens de « taxer les inégalités de richesse extrêmes ». Mais cette promesse a disparu du discours du Trône de l'an dernier, malgré une hausse soutenue de la concentration de la richesse. Il faut imposer une taxe annuelle sur les fortunes extrêmes. À l'aide des chiffres du directeur parlementaire du budget (DPB), nous calculons qu'une taxe sur la richesse modérément progressive — soit 1 % pour une fortune de plus de 10 M\$, 2 % pour une fortune de plus de 100 M\$ et 3 % pour une fortune au-delà d'un milliard de dollars — générerait près de 26 milliards de dollars annuellement.

Restaurer les taux d'impôt sur le revenu des sociétés. Les gouvernements fédéral et provinciaux réduisent les taux d'impôt sur le revenu des sociétés depuis des décennies, alléguant que des emplois et une plus grande productivité s'ensuivront. Cette mesure a coûté au public des centaines de milliards de dollars sans générer aucun des fameux avantages annoncés.³ Le directeur parlementaire du budget estime que chaque pourcentage d'augmentation du taux d'imposition générale sur le revenu des sociétés ajoute 2,2 milliards de dollars au trésor public.⁴ Augmenter à 20 % ce taux d'imposition générale au Canada rapporterait environ 11 milliards de dollars annuellement.

Taxe minimum sur les bénéficiaires comptables. Les sociétés disent une chose aux autorités fiscales et une autre à leurs actionnaires. Même

lorsqu'elles déclarent des bénéfiques records dans leurs communications publiques, beaucoup de sociétés paient des impôts bien inférieurs au taux d'impôt sur le revenu des sociétés prévu par la loi. Une taxe minimum sur les bénéfiques comptables aiderait à combler l'écart entre ce qu'elles devraient payer et ce qu'elles paient véritablement. Si nous supposons de façon prudente que les bénéfiques reviendront à leur niveau d'avant la pandémie, une taxe minimum de 15 % sur les sociétés dont le revenu excède un milliard de dollars par année générerait 4 milliards de dollars annuellement.

Éliminer les échappatoires fiscales. Les sociétés et les élites peuvent exploiter notre régime fiscal complexe dans le but de réduire considérablement leurs impôts. Une fois toutes les taxes et tous les revenus pris en compte, le taux d'imposition de 1 % des plus riches est inférieur à celui de 10 % des plus démunis.⁵ L'écart entre le taux d'imposition sur le revenu des sociétés prévu par la loi et le taux d'imposition réel est plus prononcé que jamais grâce aux avantages fiscaux, aux nombreux crédits d'impôt et aux stratagèmes abusifs d'évitement fiscal de la part des sociétés.⁶ Ces échappatoires privent non seulement le public de milliards de dollars en recettes, mais les nombreux crédits et avantages fiscaux ont un effet néfaste sur notre économie. Par exemple, permettre aux sociétés de déduire le salaire en entier des hauts dirigeants contribue à creuser le fossé croissant entre la haute direction et les salariés. Aussi, l'exemption de la taxe sur le carbone accordée aux industries à hautes émissions axées sur l'exportation nuit à nos efforts pour réduire nos émissions. Ces échappatoires ne rapportent pas l'avantage promis d'emplois plus nombreux et meilleurs ou de productivité plus grande. Au contraire, elles rendent plus difficile la création d'une économie plus juste.

Taxe minimum sur les bénéfiques étrangers. Le plan de l'OCDE pour régler le problème de l'évitement fiscal des grandes multinationales par le transfert de leurs bénéfiques s'avère inefficace.⁷ Le Canada devrait imposer une taxe minimum de 25 % sur les bénéfiques étrangers pour pallier les lacunes de la stratégie de l'OCDE. Une telle taxe pourrait rapporter de 19,3 à 22,6 milliards de dollars au trésor canadien par année.⁸

Augmenter le taux d'inclusion pour les gains en capital. Les travailleurs et travailleuses paient le taux d'imposition entier sur leurs revenus, mais les gains en capital—revenu provenant de l'achat et de la vente d'actifs—sont imposés à la moitié du taux. Plus de la moitié de ces revenus vont au 1 % plus riche. C'est dire que le traitement préférentiel accordé à l'activité financière plutôt qu'au travail productif creuse les écarts de richesse et coûte plus de 20 milliards de dollars par année au

gouvernement fédéral.⁹ Selon le DPB, augmenter le taux d'inclusion pour les gains en capital à 75 %—au lieu de l'ajuster au taux de l'inflation—rapporterait 9,5 milliards de dollars.

Taxe sur les activités financières. Le secteur financier bénéficie de nombreux avantages fiscaux, notamment l'exemption de la TPS sur beaucoup de services financiers. L'industrie des finances et des assurances a vu ses marges de profit déjà faramineuses bondir considérablement durant la pandémie. Une taxe sur les activités financières pour les volets indemnités et bénéfiques dans le secteur financier, comme le propose le FMI, serait une taxe sur la valeur ajoutée. Une telle taxe découragerait aussi les activités financières spéculatives, qui entraînent une volatilité nocive au chapitre du prix des actifs. On estime qu'une taxe de ce type générerait environ 10 milliards de dollars par année.¹⁰

Plafonner les déductions du salaire des hauts dirigeants. Les salaires des hauts dirigeants sont en hausse depuis des années. Dans une large mesure, ces hausses proviennent de primes de rendement qui récompensent supposément leur apport de valeur. Mais durant la pandémie, de nombreuses entreprises ont modifié leurs propres règles afin de s'assurer que leurs hauts dirigeants continuent de recevoir ces primes.¹¹ Parce que la paie des hauts dirigeants est entièrement déductible, la population canadienne subventionne cette stratégie de « face je gagne, pile tu perds ». Le Canada devrait à tout le moins faire comme aux États-Unis où il y a une limite d'un million de dollars déductibles pour chaque haut dirigeant.

Crédit d'impôt limité sur les dividendes. Le crédit d'impôt sur les dividendes avait pour but de compenser les actionnaires pour l'impôt sur le revenu que paient les sociétés. Cette justification est hautement contestable. Toutefois, parce que les sociétés se défilent de plus en plus de leurs responsabilités fiscales, même s'il était justifié, ce crédit est mal appliqué. En outre, la moitié des avantages vont à 1 % des mieux nantis, ce qui ne fait qu'exacerber les inégalités.¹² Limiter ce crédit à l'impôt véritablement payé épargnerait au moins 1 milliard de dollars annuellement au gouvernement fédéral; l'éliminer en entier épargnerait plus de 5 milliards de dollars.¹³

Douane carbone aux frontières et inclusion entière de la taxe sur le carbone. Beaucoup des industries à très hautes émissions au Canada bénéficient d'exemptions importantes sur la tarification du carbone afin de demeurer concurrentielles sur la scène internationale. Ainsi, moins de 6 % des recettes de la tarification du carbone proviennent de grands émetteurs, qui sont pourtant responsables de plus de 40 % de nos

émissions totales. La taxe sur le carbone devrait s'appliquer à toutes les émissions des grands émetteurs et s'ajouter à : 1) une douane carbone sur les importations venant de pays qui n'ont pas de mécanismes de tarification des émissions et 2) un remboursement pour les exportations canadiennes vers ces pays. De cette façon, les industries canadiennes seraient plus concurrentielles et les recettes du gouvernement fédéral augmenteraient d'environ 3 milliards de dollars par année.

Investir dans la transparence et la conformité. Malgré la promesse d'investir dans l'Agence du revenu du Canada et de sévir contre les fraudeurs fiscaux, le gouvernement actuel n'a pas augmenté considérablement le budget de l'ARC.¹⁴ La non-conformité coûte au public des dizaines de milliards de dollars chaque année.¹⁵ Mais même ces pertes énormes ne pèsent pas lourd comparativement à l'évitement fiscal que facilitent le manque de transparence et l'omission de mettre à jour nos lois en matière de fiscalité. Grâce à l'économie numérique mondiale, l'évitement fiscal est plus facile que jamais pour les riches élites et les grandes sociétés. Nous devons investir suffisamment dans l'ARC pour qu'elle puisse créer des outils et développer les compétences nécessaires pour faire face à ce problème qui coûte très cher.

Financer l'Agence du revenu du Canada (ARC). Le DPB estime un rendement de 4 à 5 dollars pour chaque dollar de plus investi dans l'ARC.¹⁶ Cet investissement permettrait au personnel de l'ARC d'enquêter comme il se doit sur les stratagèmes complexes internationaux mis au point pour les sociétés et ceux qui se soustraient à leurs impôts sur la fortune. L'ARC devrait également avoir le pouvoir de tenir les cabinets de comptables et d'avocats participant à l'élaboration et la mise en œuvre des stratagèmes d'évitement fiscal responsables de leurs actes.

Actualiser la disposition générale anti-évitement (DGAE). Le gouvernement fédéral reporte depuis trop longtemps la mise à jour de la disposition générale anti-évitement. Cette disposition accorde aux autorités fiscales et aux tribunaux le pouvoir de juger des stratagèmes d'évitement fiscal contraires à l'esprit de la loi. Faute d'avoir actualisé la DGAE, la Cour Suprême du Canada a rendu des décisions contre l'ARC dans des causes de transferts de bénéficiaires et d'évitement fiscal hautement médiatisées.

Exiger la publication pays par pays des renseignements financiers sur les sociétés. Le gouvernement fédéral agit enfin de toute urgence pour créer un registre public des propriétaires bénéficiaires. Ce type de transparence publique aidera à réduire le blanchiment d'argent, la fraude fiscale et d'autres crimes financiers.¹⁷ Toutefois, il faut aussi procéder de façon tout aussi urgente à la divulgation publique pays par pays des

rapports financiers des grandes sociétés transnationales. Les autorités fiscales mondiales et les organisations de la société civile ont besoin de ces renseignements pour surveiller l'observation des lois fiscales transnationales.

Résilier les accords fiscaux dans des paradis fiscaux connus.

Le Canada a de nombreux accords fiscaux avec des pays connus pour faciliter l'évitement fiscal. Ces accords avantagent uniquement les grandes sociétés et les élites fortunées. Mettre fin à ces accords fiscaux contribuerait à plomber les stratagèmes internationaux d'évitement fiscal qui coûtent des milliards de dollars au public.¹⁸

Rendre le coût de la vie plus abordable. La hausse des prix de nombreux biens, notamment des aliments et de l'énergie, crée une crise d'abordabilité. Ce problème complexe est simplifié à outrance et déformé comme s'il s'agissait de « trop d'argent pour trop peu de biens demandés », et mène à des propositions de politiques qui nous rappellent l'austérité : hausser les taux d'intérêt et sabrer les dépenses publiques. Ces « solutions » pénaliseraient les membres les plus vulnérables de notre société en réduisant les services publics et en créant du chômage. Le gouvernement doit agir de façon responsable pour rendre imputables ceux qui sont le plus responsables de cette situation, c'est-à-dire les entreprises qui déterminent les prix, et les personnes susceptibles de bénéficier le plus de l'inflation, c'est-à-dire les propriétaires de ces entreprises. Même si investir pour améliorer notre productivité et renforcer les chaînes d'approvisionnement fait partie de la réponse, certaines solutions fiscales peuvent aider.

Une taxe sur les profits excessifs. Les marges de bénéfices des sociétés canadiennes sont plus élevées que jamais.¹⁹ Ce qui signifie que les hausses de prix qu'elles refilent aux consommateurs ne sont pas uniquement attribuables à des causes externes. En raison de ce mercantilisme, la richesse des Canadiens moyens est transférée aux entreprises et aux élites qui en sont propriétaires. Une taxe sur les profits excessifs ramènerait une partie de cette richesse à qui de droit et elle freinerait l'incitatif à accroître les marges de bénéfices. La taxe minimum sur les bénéfices comptables a été décrite précédemment— quoique le BFA l'instaurerait au cours de l'exercice financier 2023–2024. Il faut dire cependant que des taxes extraordinaires ont déjà existé dans le passé. Appliquer cette taxe à l'exercice 2021 au taux minimum de 15 % sur les bénéfices comptables des sociétés inscrites à la bourse dont le revenu est supérieur à 1 milliard de dollars ajouterait 11 milliards de dollars au trésor public. Cette taxe serait payée par versements au cours des trois prochaines années.

Abolir les fonds de placement immobilier. Les fonds de placement/ investissement immobilier (FPI) se sont accaparé un vaste segment des logements locatifs au Canada. Afin de tirer un maximum de revenus des locataires, de nombreux FPI résidentiels emploient diverses tactiques pour chasser les locataires en place. De cette façon, il est plus facile d'augmenter les loyers et d'engranger plus de bénéfices. Les FPI n'ont pas à payer d'impôt sur le revenu des sociétés. L'obligation fiscale revient aux investisseurs. Toutefois, lorsque les investisseurs placent leur FPI dans un compte à l'abri de l'impôt, comme un REER, personne ne paie d'impôt. Cet avantage fiscal a favorisé le développement agressif des FPI et a pour effet de réduire l'offre de logements abordables. ACORN Canada demande au gouvernement fédéral d'éliminer cette exemption ou, à tout le moins, de la soumettre à l'obligation de fournir des logements abordables. Si les FPI étaient imposés au même titre que les autres sociétés canadiennes, ils verseraient environ 130 millions de dollars annuellement sous forme d'impôt sur le revenu des sociétés.

Créer une taxe exceptionnelle sur les logements valant plus d'un million de dollars. Il n'existe pas de solution unique pour rendre le logement plus abordable. Le gouvernement doit plutôt utiliser tous les outils mis à sa disposition. Parmi ceux-ci, il doit y avoir des mécanismes de redistribution de la richesse immobilière. Une bonne partie des gains en capital provenant de la richesse immobilière a peu à faire avec les améliorations résidentielles. C'est dire que tous les Canadiens et Canadiennes devraient avoir droit à une part de ces gains. Le BFA instaurerait une taxe progressive sur la richesse dans le cas de maisons valant plus d'un million de dollars. (Voir le chapitre sur le logement et l'itinérance).

Production automatique de la déclaration de revenus. La production de la déclaration de revenu pour la plupart des Canadiennes et des Canadiens est un fardeau et coûte cher. Il peut s'agir d'un obstacle empêchant bon nombre de personnes à faible revenu et vulnérables de produire leur déclaration de revenus, les privant ainsi de nombreux avantages. La production automatique de la déclaration de revenus éliminerait cette tâche inutile pour la plupart d'entre nous et permettrait que les fonds publics atteignent les personnes marginalisées qui en ont le plus besoin. Ces besoins deviennent plus criants à mesure qu'augmente le coût de la vie de sorte que la production automatique de la déclaration de revenus est plus importante que jamais.

Tableau 12.1 L'établissement des coûts pour les mesures de la fiscalité

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Taxe sur la richesse (montant net une fois la taxe sur les bénéfices d'un million de dollars pour la vente d'une maison abolie)	-19 170 \$	-19 170 \$	-19 170 \$
Augmenter le taux d'impôt sur le revenu pour les entreprises de 15 % à 20 %	-11 000 \$	-11 418 \$	-11 840 \$
Impôt minimum sur les bénéfices comptables	-4 000 \$	-4 152 \$	-4 306 \$
Impôt minimum sur les bénéfices étrangers	-19 300 \$	-20 033 \$	-20 775 \$
Accroître le taux d'inclusion des gains en capital des particuliers et des entreprises	-9 500 \$	-9 861 \$	-10 226 \$
Impôt sur les transactions financières	-10 000 \$	-10 380 \$	-10 764 \$
Limiter les déductions accordées aux entreprises pour la rémunération supérieure à 1 million de dollars de leurs hauts dirigeants	-500 \$	-500 \$	-500 \$
Limiter le crédit d'impôt pour dividendes à l'impôt réellement payé par les entreprises	-1 000 \$	-1 038 \$	-1 076 \$
Appliquer la taxe sur le carbone aux grands émetteurs et mettre en œuvre une taxe sur le carbone à la frontière	-3 000 \$	-3 000 \$	-3 000 \$
Investir dans les enquêtes de l'ARC, la vérification et l'application des règles	850 \$	850 \$	850 \$
Recettes générées par la réalisation d'enquêtes plus nombreuses	-3 400 \$	-3 400 \$	-3 400 \$
Abolir l'exemption d'impôt pour les Fiducies d'investissement dans l'immobilier	-130 \$	-130 \$	-130 \$
Taxe sur les bénéfices comptables excessifs en 2021 (montant net une fois soustrait le dividende pour la relance du Canada)	-2 857 \$	-2 857 \$	-2 857 \$
Introduire la production automatique des déclarations d'impôt	100 \$	0 \$	0 \$

Notes

- 1 Fondé sur les données des taux de change CAN/US et de Forbes.
- 2 Fondé sur les données des comptes du bilan national.
- 3 DT Cochrane. Janvier 2022. *January 7th is Corporate Income Tax Freedom Day*. Canadiens pour une fiscalité équitable.
- 4 [Simulateur budgétaire](#). Bureau du directeur parlementaire du budget
- 5 Marc Lee. Novembre 2007. *Eroding Tax Fairness: Tax Incidence in Canada, 1999–2005*. Centre canadien de politiques alternatives
- 6 [January 7th is Corporate Income Tax Freedom Day](#). op cit.
- 7 Independent Commission for the Reform of International Corporate Taxation. Décembre 2020. [ICRIT response to the OECD Consultation on the Pillar One and Pillar Two Blueprints](#).
- 8 Toby Sanger. Avril 2021. *Canada could gain \$11 billion+ from Biden 21% minimum global tax plan*. Canadiens pour une fiscalité équitable.
- 9 Ministère des Finances. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2020 : partie 2.
- 10 Toby Sanger. Avril 2011. *Fair shares: How Banks, Brokers and the Financial Industry Can Pay Fairer Taxes*. Centre canadien de politiques alternatives
- 11 *Boundless bonuses*, op. cit.
- 12 Peter S. Spiro. Février 2017. *Tax Exemptions for Investment Income: Boon or Bane?* Mowat Centre.
- 13 *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2020 : partie 2*.
- 14 DPB. Mars 2022. [Comparaison internationale du rendement de l'Agence du revenu du Canada](#).
- 15 Agence de revenu du Canada. Juin 2022. [Rapport sur l'écart fiscal fédéral global : Estimations et principales constatations concernant l'inobservation pour les années d'imposition 2014 à 2018](#).

- 16 DPB. Octobre 2020. Rendement estimé des dépenses fédérales additionnelles pour l'observation fiscale des entreprises.
- 17 End Snow-Washing Coalition. Mars 2022. [Snow-washing, Inc: How Canada is marketed abroad as a secrecy jurisdiction.](#)
- 18 DPB. Juin 2019. Constatations préliminaires concernant la fiscalité internationale.
- 19 DT Cochrane. Avril 2022. [The Rise of Corporate Profits in the Time of Covid.](#) Canadiens pour une fiscalité équitable.

Garde d'enfants

Introduction

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a conclu des accords pancanadiens sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) et a défini des plans d'action, des objectifs et des calendriers de réalisation avec chacune des provinces et chacun des territoires. En vertu de ces accords, de nouveaux fonds fédéraux, à hauteur comme jamais auparavant, s'ajoutent aux budgets des provinces et des territoires consacrés à la garde d'enfants ainsi que du financement pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, pour un total de 30 milliards de dollars sur cinq ans.

Le budget fédéral de 2021 annonçait un ajout de 3,1 milliards de dollars au budget fédéral de base pour la garde d'enfants au cours de la première année (2021–2022) et des hausses annuelles jusqu'à concurrence de 8,4 milliards de dollars. Le financement total fédéral consenti aux services de garde atteindra donc 9,2 milliards de dollars par année d'ici cinq ans (2021–2026). Par ailleurs, le gouvernement fédéral s'est également engagé à maintenir ce niveau de financement stable et soutenu (9,2 milliards de dollars au minimum par année) au cours des années subséquentes.

Les accords de financement provinciaux et territoriaux ont pour objet de « transformer » les services de garde partout au Canada en matière d'abordabilité, d'accessibilité et qualité. Cette transformation est essentielle, car l'actuel réseau fragmenté de services de garde est inéquitable et ne répond pas aux besoins des enfants, des familles, du personnel éducateur, des collectivités et de l'économie du pays.

Toutefois, pour réaliser cette transformation — c'est-à-dire le passage d'un réseau fragmenté à un système intégré — il faudra du temps, du leadership fédéral soutenu et l'utilisation judicieuse de fonds publics. La

chance nous est offerte — le défi aussi — de progresser rapidement et de façon mesurable et visible tout en nous assurant que chacune des étapes menant à la construction du système souhaité est bien ancrée dans la recherche et des données probantes.

Une vision pour la transformation

Globalement, pour réaliser la transformation des services de garde au Canada, il faudra que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent en collaboration à se départir de l'actuelle approche marchande utilisée de longue date et manifestement inefficace en matière de garde d'enfants pour adopter un modèle de gestion publique qui reconnaît, met en valeur et finance les services de garde en tant que bien public. Cette transformation devra se produire dans le respect des droits autochtones et des compétences provinciales et territoriales y compris, mais sans s'y limiter, en s'acquittant des obligations qui tiennent compte des particularités définies dans le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones.

Un enfant Une place, l'organisme national de promotion et de défense des services de garde au Canada, a produit en 2021, dans le but d'orienter cette transformation, un document intitulé [Feuille de route du Canada vers des garderies abordables pour TOUT LE MONDE](#). À cette feuille de route nationale, s'ajoutent des feuilles de route communautaires pour un certain nombre de provinces. Elles s'inspirent chacune de recherches qui valident le contenu essentiel des politiques et le financement essentiel pour se doter d'un système public de services de garde à l'enfance :

Modifier la façon de créer les services de garde. Présentement, le Canada compte essentiellement sur des groupes particuliers et des entreprises pour créer et exploiter de nouveaux services de garde. Cette approche fondée sur les règles du marché est hasardeuse et inefficace. On doit la remplacer par des stratégies de développement et de planification administrées par les pouvoirs publics de manière à accroître l'offre de services de garde publics et sans but lucratif (SBL) et d'en assurer l'accès équitable. Et il faut mettre en œuvre des stratégies efficaces de recrutement et de rétention du personnel éducateur.

Modifier la façon de financer les services de garde. Dans la plupart des régions du Canada, le financement public des services de garde réglementés se fait au moyen de diverses subventions gouvernementales, lesquelles n'arrivent pas à la hauteur des sommes requises pour fournir des services de qualité. Les fournisseurs de services de garde se voient

donc obligés de percevoir des frais de garde élevés et de verser de faibles salaires à leurs employées afin de couvrir leurs dépenses de fonctionnement. Il faut remplacer cette approche marchande inefficace par un mode de financement direct, équitable et global, qui fournit aux services de garde un budget de fonctionnement suffisant pour payer décemment son personnel éducateur, offrir un programme éducatif de qualité aux enfants et fixer des frais de garde abordables pour toutes les familles.

Modifier la façon de rémunérer, reconnaître et valoriser la main-d'œuvre des services de garde. La main-d'œuvre des services de garde est essentielle pour assurer une offre suffisante de services et leur qualité élevée.

En s'inspirant de ces feuilles de route et en fonction de recherches et de données récentes, le BFA prendra cinq mesures pour accélérer la transformation vers un système public de services de garde à l'enfance. Afin de réaliser les engagements de croissance décrits dans les accords sur l'AGJE, le BFA mettra en œuvre :

Un programme fédéral de dépenses en immobilisations afin de soutenir les coûts d'immobilisations associés au développement et à la planification publics et communautaires de services de garde de qualité élevée et SBL et à l'élaboration d'une stratégie de croissance adaptée à chaque province et à chaque territoire. Le programme de dépenses en immobilisations sera financé en augmentant à dix milliards de dollars sur trois ans (2023–2024 à 2025–2026) le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Une stratégie de main-d'œuvre détaillée, globale et pancanadienne afin de contrer l'actuelle crise en matière de recrutement et de rétention du personnel et d'avoir accès à des éducatrices et éducateurs qualifiés désireux de travailler dans les installations existantes et nouvelles.

Une loi fédérale pour qu'une fois à terme le système pancanadien d'apprentissage et de garde de jeunes enfants donne droit et accès de façon équitable à tous les enfants et toutes les familles au Canada à des services de garde de qualité élevée, inclusifs et respectueux des particularités culturelles.

Afin d'atteindre les objectifs publics définis dans la loi fédérale—et pour servir l'intérêt public à l'aide de politiques transparentes et fondées sur des preuves—le BFA travaillera en collaboration avec les provinces et les territoires à :

Établir des **modes de financement direct équitables**, des programmes de financement suffisants et des mécanismes de reddition de comptes satisfaisants;

Établir à **10 dollars par jour au maximum les frais de garde** pour tous les parents à l'échelle du Canada d'ici 2026, et à s'assurer que ces frais de garde sont moins élevés ou que les services sont gratuits pour les familles à faible revenu.

Bien que toutes ces mesures s'inscrivent dans les objectifs et la vision énoncés dans les accords pancanadiens sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants, conformément à la bonne pratique, elles débordent le cadre des divers plans d'action provinciaux et territoriaux.

Par exemple, la première réalisation déterminante attendue des accords conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires est une réduction de 50 % des frais de garde (en moyenne) d'ici décembre 2022 afin d'en arriver à des tarifs moyens de 10 \$ par jour d'ici 2026.

Les preuves à l'échelle internationale indiquent que les services de garde sont abordables dans les systèmes bien conçus parce qu'ils sont financés directement et à hauteur suffisante à même les fonds publics et parce que les tarifs maximums demandés sont peu élevés, voire même réduits ou inexistants pour les familles à faible revenu.¹ Par contre, les politiques et les plans d'action mis en œuvre à ce jour pour atteindre au cours de la première année une réduction moyenne de 50 % des frais de garde montrent que dans quelques provinces et territoires les gouvernements utilisent le régime des subventions pour réduire les frais de garde ou modifient leur régime de subventions fondées sur le revenu familial afin d'atteindre la cible, ce qui ne sert qu'à renforcer l'approche marchande qui s'est avérée inefficace pour financer les services de garde.

On n'insistera jamais trop sur l'importance de concevoir et de mettre en œuvre des modes de financement direct et équitable et de fixer les tarifs à l'échelle provinciale et territoriale. Les frais de garde varient considérablement dans les provinces et les territoires qui ne les fixent pas, de même que la définition de la cible de réduction de 50 %. Fixer les frais de garde et les réduire au fil du temps (p. ex., les faire passer de 20 \$ par jour à 10 \$ par jour) est manifestement la façon la plus transparente de démontrer à la population canadienne que l'objectif d'abordabilité est atteint.

Par ailleurs, les divers modes de financement de fonctionnement peuvent et devraient consentir et répartir équitablement plus de fonds publics dans des services de garde qui sont tenus d'accueillir et d'inclure les enfants et les familles dans toute leur diversité; de fournir un

programme éducatif respectueux des particularités culturelles; d'offrir des services de soutien additionnels aux enfants qui ont des incapacités; et de couvrir en entier les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail améliorés du personnel éducateur afin d'atteindre l'objectif public d'une main-d'œuvre bien instruite et rémunérée justement.

La pandémie de COVID-19 a confirmé ce que la recherche et l'expérience avançaient depuis fort longtemps : une main-d'œuvre bien soutenue, professionnelle et engagée est *l'élément* essentiel au bon fonctionnement du système et elle est un incontournable pour fournir des services de garde de bonne qualité et bénéfiques pour les jeunes enfants. Or, dans le secteur des services de garde, les problèmes de main-d'œuvre de longue date sont bien documentés, notamment :

- Bas salaires, avantages sociaux quasi inexistantes et accès limité au perfectionnement professionnel;
- Piètres conditions de travail (p. ex., manque de temps de préparation, soutien limité, notamment au chapitre de l'entretien et de la préparation des aliments, installations en mauvais état);
- Valeur du travail non reconnu et faible engagement à faire du secteur une profession correspondant aux normes et exigences internationales en matière de scolarité;
- Absence de consultation directe et transparente de la main-d'œuvre pour la prise de décision.

Ces problèmes ont créé et entretenu une crise à l'échelle du Canada en matière de recrutement et de rétention d'éducatrices et d'éducateurs qualifiés, une crise qui sera exacerbée par les cibles de croissance prévues dans les accords pancanadiens sur l'AGJE et par l'augmentation prévue de la demande de services de garde suivant la réduction des tarifs.

Par conséquent, le BFA travaillera en collaboration avec les provinces, les territoires et le milieu des services de garde à l'élaboration d'une stratégie de main-d'œuvre détaillée, globale et pancanadienne qui répondra à l'ampleur, la portée et l'urgence de la situation actuelle et aux difficultés associées à l'atteinte des objectifs communs de la transformation souhaitée.

En l'absence d'une stratégie de main-d'œuvre, il sera impossible de créer les 200 000 nouvelles places en services de garde promises dans les accords. L'augmentation substantielle du nombre de places exigera un **programme fédéral de dépenses en immobilisations** beaucoup plus important et ambitieux que l'actuel Fonds d'infrastructure pour

l'apprentissage et la garde des jeunes enfants de 625 M\$ sur quatre ans (commençant en 2023–2024) annoncé dans le budget fédéral de 2022. Il faudra également des **stratégies publiques de développement et de planification** conçues pour répondre à la situation propre à chaque province et à chaque territoire.

La recherche nous indique que la construction d'une installation de qualité coûte environ 50 000 \$ par place, ce qui ne comprend pas les coûts d'achat du terrain. C'est dire que la somme de 625 M\$ suffira à peine à construire au total 12 500 places. **Par conséquent, le BFA augmentera d'au moins 10 milliards de dollars** le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour les trois dernières années des accords pancanadiens sur l'AGJE (2023–2024 à 2025–2026). Ces sommes ne financeront que de nouvelles places en garderies publiques et à but non lucratif et que des services de garde autochtones. Le fonds sera utilisé pour payer la conception et la construction de nouvelles installations, acheter des installations existantes et couvrir les frais de rénovation ou de remise en état d'installations existantes.

Afin que les fonds fédéraux servent effectivement à créer de nouveaux services de garde en fonction des besoins et des priorités des collectivités et à promouvoir l'accès équitable pour toutes les familles, il est essentiel que la planification et le développement des services de garde s'inscrivent dans un processus de gestion publique au lieu de dépendre de fournisseurs privés qui ouvrent des garderies au moment et à l'endroit qu'ils le désirent. Plus précisément, le programme fédéral de dépenses en immobilisations devra être conçu, et les critères et règlements devront être établis, afin d'assurer que les fonds publics ne servent pas à soutenir l'acquisition d'installations ou d'autres biens immeubles par des sociétés ou d'autres entités à but lucratif et commerciales.

Enfin, et c'est un élément critique, la loi fédérale joue un rôle fondamental au chapitre de l'accès équitable à des services de garde de qualité élevée, inclusifs et adaptés culturellement, y compris au chapitre de l'enchâssement de ce droit pour tous les enfants et toutes les familles au Canada. Le gouvernement fédéral s'est engagé à déposer une loi pancanadienne et a déjà lancé des consultations préliminaires sur son contenu. Le processus d'élaboration de la loi se doit d'être démocratique, inclusif, transparent et ancré dans une vaste stratégie d'engagement.

Outre les dispositions générales en matière d'admissibilité, la loi fédérale inclut les éléments fondamentaux suivants :

- Une vision, des objectifs et des principes (qui incluent et définissent les concepts de qualité, d'équité, d'accès, d'abordabilité, d'inclusion, etc.);
- Des engagements en matière de collaboration et de participation démocratique;
- Des structures pour la recherche et la collecte de données et des mécanismes de reddition de comptes nécessaires pour surveiller et évaluer les progrès réalisés et publier les résultats. Ces structures et ces mécanismes seront également utilisés pour s'assurer que les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires sont comptabilisés à leur juste valeur par les parlementaires et entraînent véritablement la construction d'un système fondé sur des données probantes.

Conclusion

Pour une première fois dans l'histoire du pays, plusieurs des éléments essentiels à la transformation des services de garde au Canada, c'est-à-dire leur passage d'un modèle axé sur les règles du marché à un système géré par les pouvoirs publics sont maintenant en place : un gouvernement fédéral fermement engagé à bâtir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants qui respecte les droits autochtones et les compétences provinciales et territoriales, du financement substantiel de la part du gouvernement fédéral afin de respecter ces engagements, et des ententes conclues avec l'ensemble des provinces et territoires pour investir ces fonds de façon à réaliser des progrès mesurables partout au pays.

En prenant appui sur ces réalisations importantes, le BFA propose cinq mesures précises pour faire en sorte que cette transformation fondamentale soit ancrée dans la meilleure recherche et les données les plus probantes et qu'elle maximise l'obligation des pouvoirs publics d'obtenir les meilleurs avantages sociaux et économiques possibles découlant de leurs investissements. Le BFA met également en relief l'importance de travailler en collaboration avec les provinces, les territoires et les dirigeants autochtones, ainsi qu'avec une grande brochette de parties concernées pour réaliser cette transformation.

Tableau 13.1 L'établissement des coûts pour les mesures de les services de garde d'enfants

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Augmenter le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	2 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Sommes déjà incluses dans le cadre financier	-75 \$	-150 \$	-150 \$

Source

<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires.html>

Notes

1 S'appuyant sur ces données et la recherche, le BFA fixe à 10 dollars par jour maximum d'ici 2025-2026 les frais de garde, et non à 10 dollars en moyenne comme dans les accords pancanadiens. Il établit l'admissibilité pour tous en vertu de la loi. Et il s'assure que les familles qui n'ont pas les moyens de payer 10 dollars par jour paient moins ou reçoivent les services gratuitement. Les modalités en ce qui concerne la réduction des tarifs ou la gratuité des services peuvent varier d'une province et d'un territoire à l'autre, mais toutes les approches doivent réduire les obstacles à l'accès sans toutefois stigmatiser les familles. L'efficacité, l'efficience, la justice et l'équité administratives sont également des principes importants, les subventions pour frais de garde n'étant pas efficaces à cet égard. Les provinces et les territoires devraient envisager de financer en totalité les coûts liés au fonctionnement de services de garde de bonne qualité, inclusifs et respectueux des particularités culturelles et établir un régime distinct de perception de frais de garde, le cas échéant.

Immigration

Introduction

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises par tous les ordres de gouvernement ont clairement mis en lumière les iniquités et les contradictions persistantes et toujours plus criantes du programme d'immigration au Canada. Les personnes les plus durement touchées ont été celles au statut d'immigration précaire, y compris les travailleuses et travailleurs migrants, les étudiantes et étudiants internationaux, les personnes demandant le statut de réfugié et celles sans permis de travail, sans permis d'études ou autre statut de résident temporaire. Parmi ces groupes, les personnes noires et racisées, les femmes, les membres de la communauté 2SLGBTQ+ et les personnes qui ont une incapacité ont été touchées de façon disproportionnée.

Au milieu de 2021, un rapport commandé par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, intitulé *Groupes de discussion des employés d'IRCC sur l'antiracisme : Rapport final*,¹ fut publié. On y résumait des entretiens avec des membres du personnel noir et racisé sur le racisme et la discrimination raciale vécus au sein du ministère. Ils dénonçaient les prises de décision empreintes de discrimination raciale systémique et de préjugés, notamment l'habitude d'accoler des stéréotypes de corruption aux personnes venant du Nigeria et de faire souvent référence aux « trente salopards » en parlant de certaines nations africaines. En réponse, IRCC a mis l'accent, dans une grande mesure, sur la formation du personnel et sur la gestion des relations entre les employés et la direction. Le ministère met tout en œuvre pour traiter les résultats de l'étude comme s'il s'agissait de préjugés personnels au lieu de racisme systémique et structurel.

L'expérience de la COVID-19 souligne l'urgence de revoir en profondeur le programme d'immigration du Canada. Le rapport d'IRCC insiste sur l'urgent besoin de procéder à un examen complet de la loi sur l'immigration, des politiques et des pratiques afin d'en dégager les inégalités structurelles fondées sur la race, la discrimination systémique et les préjugés. Le racisme et la discrimination systémiques demeurent enchâssés dans notre loi et nos politiques d'immigration. Ils sous-tendent presque tous les aspects de l'immigration et de l'application de ses dispositions, notamment:

- La déportation du Canada des personnes durant la pandémie de COVID-19;
- La détention de personnes immigrantes pour une période indéterminée dans les centres de détention de l'immigration, y compris les enfants;
- Des lois plus strictes relatives aux tiers pays sûrs qui empêcheront presque tous les demandeurs d'asile de traverser la frontière des É.-U. au Canada;
- Le refus persistant de régulariser le statut des travailleuses et travailleurs agricoles saisonniers, d'autres travailleuses et travailleurs migrants et des étudiants et étudiants internationaux qui nous ont aidés de tellement de façons durant la COVID-19 et après coup (p. ex. petits salariés: chauffeurs, livreurs, fournisseurs de soins, travailleurs dans les services alimentaires, préposés aux soins);
- Le manque d'accès à des mesures de soutien du revenu durant la pandémie et après coup pour les personnes sans statut d'immigration au Canada;
- Le recours à l'analyse de données et à l'intelligence artificielle pour le traitement des demandes d'immigration—des méthodes qui ont un effet négatif disproportionné pour les demandeurs racisés;
- La restriction des services d'établissement des immigrants financés par le gouvernement fédéral aux seuls résidents permanents et personnes ayant qualité de réfugié au titre de la Convention et le refus de ces services aux travailleurs migrants, étudiants, demandeurs du statut de réfugié, citoyens et personnes sans papier;
- Les énormes retards accumulés et le long processus de traitement des demandes d'immigration touchant surtout les immigrantes et immigrants racisés qui attendent depuis des années d'obtenir leur

résidence permanente en vue de la réunification familiale ou de visiter le Canada, y travailler ou y étudier;

- Le maintien des règles relatives au revenu minimum nécessaire, aux soins médicaux et à l'interdiction de territoire pour criminalité qui empêchent les groupes racisés ou autres populations vulnérables de demander ou de conserver leur résidence permanente.

Presque tous les gouvernements provinciaux et territoriaux ont élargi l'accès aux tests de dépistage et au traitement de la COVID-19 à tous les résidents et résidentes, peu importe leur statut d'immigration. Mais on retranche actuellement ces mesures positives. Les personnes non assurées se verront une fois de plus refuser des soins de santé essentiels et feront face à des frais exorbitants de diagnostic et de traitement.

La réponse du Canada à la crise humanitaire en Ukraine et les mesures extraordinaires mises en place par tous les ordres de gouvernement démontrent que le système d'immigration canadien peut s'adapter pour répondre aux besoins de populations vulnérables. Pourtant, les populations humanitaires au sein du Canada, qui font face aux mêmes obstacles en matière d'emploi, de logement, de soutien au revenu et de services, sont ignorées ou on leur refuse ces services, les mesures extraordinaires étant mises en place uniquement pour les Ukrainiens.

Bref, les personnes au statut d'immigration précaire ou sans statut continuent d'être rendues invisibles et exclues. Ces populations ont pourtant joué un rôle déterminant pour aider le Canada à traverser la pandémie. Le Canada a besoin de l'immigration pour se remettre de cette crise du siècle et reprendre pied. Commençons par l'examen et la révision du programme de l'immigration au Canada.

Le BFA va :

- Procéder à un examen indépendant du Programme de l'immigration et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers, de la *Loi sur l'immigration*, des accords bilatéraux et des programmes et pratiques en matière d'immigration afin d'en éliminer la discrimination raciale systémique et structurelle, de les arrimer aux réels besoins du marché du travail et de veiller à ce qu'ils respectent les droits de la personne et soient conformes à nos obligations humanitaires. Un groupe d'experts formé de personnes issues des communautés et des secteurs touchés sera chargé de l'examen et accueillera le témoignage de membres des communautés, y compris de personnes sans statut d'immigration;

- Mettre en place un programme complet et inclusif de régularisation du statut d'immigration, incluant l'octroi du statut à tous les travailleurs et travailleuses migrants dès leur arrivée au pays. Un tel programme permettra aux résidents sans-papiers de devenir résidents permanents sans avoir à répondre à des critères restrictifs, comme faire la preuve de leur connaissance d'une des langues officielles, de leur niveau de revenu, de leur expérience de travail ou de leur niveau de scolarité, et de leur état de santé;
- Mettre fin aux détentions dans les centres de détention des services de l'immigration et adopter d'autres solutions lorsque la détention est jugée nécessaire, et abolir le recours aux bracelets pisteurs pour remplacer la détention;
- Créer un organisme de surveillance indépendant, doté de toutes les ressources requises au sein de l'Agence des services frontaliers du Canada;
- Mettre fin à l'entente canado-américaine sur les tiers pays sûrs;
- Donner accès aux services d'établissement des immigrants financés par le gouvernement fédéral à toutes les personnes qui en ont besoin (coût estimé de 5 M\$ par année) et exempter de sanctions les organismes SBL et leurs employés qui fournissent gratuitement des services d'immigration à leurs clients, en vertu de l'interprétation par IRCC de l'article 91 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.²
- Abroger l'interdiction de territoire pour criminalité de la LIPR afin d'abolir la double peine et modifier la *Loi sur la mise en quarantaine* pour ne pas pénaliser les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires parce que leurs employeurs ne respectent pas les mesures de quarantaine;
- Rayer le critère du revenu minimum du programme de parrainage des parents et des grands-parents, abolir le plafond des nombres, et mettre fin au système de loterie et le remplacer par le traitement de chaque demande individuellement;
- Faire passer la catégorie de regroupement familial à 35 % de l'immigration totale;
- Revoir le programme d'immigration économique pour l'arrimer aux réels besoins du marché du travail et au travail jugé essentiel lors des fermetures de la pandémie. La sélection des immigrants et immigrantes doit inclure à l'avenir toutes les professions et toutes les compétences, y compris, mais sans s'y limiter, le travail dans les

chaînes d'approvisionnement alimentaire, les soins de santé et les soins de longue durée—des emplois pourvus actuellement, année après année, par des travailleuses et travailleurs migrants temporaires;

- Rendre permanents tous les programmes pilotes, y compris ceux destinés aux survivantes et survivants de violence familiale, aux fournisseurs de soins, aux travailleurs et travailleuses vulnérables et aux membres non déclarés d'une famille, tout en assouplissant les règles des programmes pilotes pour les travailleuses et travailleurs agricoles et en l'élargissant pour inclure d'autres travailleurs et secteurs;
- Éliminer les droits exigés pour la citoyenneté, comme promis par le gouvernement fédéral, et supprimer l'obligation de démontrer sa connaissance d'une des langues officielles. Ce sont des obstacles systémiques qui ont un effet disproportionné sur les personnes à faible revenu, et notamment sur les personnes noires et les femmes racisées;
- Encourager fortement les provinces et les organismes provinciaux de réglementation à simplifier la reconnaissance de l'expérience et des titres de compétence acquis à l'étranger;
- Éliminer immédiatement tous les obstacles en raison du statut d'immigration et de la période de résidence empêchant d'accéder à différentes allocations et mesures de soutien, y compris la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Sécurité de vieillesse, le Supplément du revenu garanti et l'Assurance-emploi (voir les chapitres sur la pauvreté et la sécurité du revenu et sur l'assurance-emploi);
- Encourager fortement les provinces et les territoires à éliminer aussi tous les obstacles en raison du statut d'immigration et de la période de résidence empêchant d'accéder à l'aide sociale;
- Augmenter le budget annuel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié à 300 M\$ en 2023–2024 et au-delà, par rapport au budget de 282 M\$ prévu en 2022–2023 afin d'éviter une baisse de 177 M\$ de son budget en 2023–2024. (La hausse de budget en 2021–2022 et 2022–2023 provenait du financement temporaire en raison de la COVID-19.)³ Le BFA vise à éliminer l'immense retard dans le traitement des demandes (plus de 1,2 million toutes catégories confondues en mai 2022);
- Maintenir le budget d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à 4 M\$ par année, sans quoi il chuterait à 2,7 M\$ en 2024–2025.

Tableau 14.1 L'établissement des coûts pour les mesures de l'immigration

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Procéder à un examen indépendant des programmes d'immigration	1 \$		
Créer une instance indépendante de surveillance pour l'Agence des services frontaliers du Canada	5 \$	5 \$	5 \$
Étendre l'accès aux services d'établissement pour les immigrants financés par le gouvernement fédéral à toutes les personnes qui en ont besoin	5 \$	5 \$	5 \$
Abolir tous les droits exigés pour la citoyenneté	75 \$	100 \$	100 \$
Fournir les ressources pour éliminer les délais dans le traitement des demandes devant la Commission de l'immigration et des réfugiés	123 \$	160 \$	180 \$
Accélérer l'approbation des permis délivrés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	26 \$	26 \$	27 \$
Accroître le financement consenti aux organismes de services qui viennent en aide aux immigrants et aux réfugiés.	50 \$	80 \$	80 \$

- Fournir un montant additionnel de 20 M\$ par année au secteur des services aux immigrants et aux réfugiés afin de permettre aux organismes de couvrir leurs dépenses réelles, de financer leurs besoins en technologie, notamment la formation et le perfectionnement professionnel de leurs employés dans le domaine numérique, de faire face à l'inflation et de payer des salaires décents — une considération importante pour les femmes racisées qui occupent les emplois de première ligne les moins bien rémunérés du secteur.

Notes

1 Groupes de discussion des employés d'IRCC sur l'antiracisme: Rapport final. Préparé pour IRCC par Pollara Strategic Insights. Le 23 juin 2021 https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgs-c-tps-gc-por-ef/immigration_refugees/2021/122-20-f/POR_122-20-Final_Report_FR.pdf (consulté le 7 juillet 2022).

2 Conseil canadien pour les réfugiés. Septembre 2019 « Article 91 de la LIPR: Aider les gens par rapport au processus d'immigration ». <https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/irpa-s91-ccr-paper-final-fr.pdf> (consulté le 7 juillet 2022).

3 Commission de l'immigration et du statut de réfugié, « Plan ministériel 2022-2023 », section « Dépenses ministérielles de 2019-2020 à 2024-2025 », page 19.

Infrastructures, municipalités et transport en commun

Introduction

Le transfert des responsabilités vers les administrations locales au cours des dernières décennies a mené à une détérioration des infrastructures et des services urbains au Canada et nous a également laissés mal préparés pour l'avenir.

Une évaluation¹ des infrastructures canadiennes effectuée en 2019 révélait ce qui suit :

- 146 255 km de routes—soit 25 fois la distance de Halifax à Vancouver—sont en mauvais état ou en très mauvais état, et environ 80 % des routes ont plus de 20 ans.
- 2 830 établissements culturels et récréatifs sont en mauvais état ou en très mauvais état. Dans certaines catégories d'installations, comme les piscines, les bibliothèques et les centres communautaires, plus de 60 % ont au moins vingt ans;
- 84 389 km d'infrastructures hydrauliques linéaires, comme les conduites d'eau principales et les conduites d'égout, sont en mauvais état ou en très mauvais état.

Les municipalités vivent sous la coupe des provinces et ont des outils fiscaux limités pour faire face à des crises, comme celle de la pandémie, l'urgence climatique et la hausse rapide du coût de la vie.

Contrairement à d'autres pays, au Canada, les administrations locales ne peuvent pas percevoir d'impôt sur le revenu ni de taxes de vente. Elles dépendent presque exclusivement des impôts fonciers et de frais perçus des usagers. Les municipalités gèrent plus de 60 % des infrastructures publiques du Canada, mais elles ne perçoivent que 10 % des recettes fiscales.²

De plus, les services de transport en commun dépendent trop lourdement des tarifs passagers pour se financer — ce qui a d'ailleurs conduit aux milliards de dollars qu'ont dû injecter les divers ordres de gouvernement supérieurs durant la pandémie. Il faudra continuer de soutenir les réseaux de transport en commun pour les aider à rebâtir leur clientèle et éviter que la relance au Canada passe par l'automobile.

Un examen approfondi de la politique fédérale en matière de transport en commun nous permettrait de constater qu'inciter les gens à modifier leurs habitudes de déplacement pour adopter le transport en commun et des modes de déplacement actifs, comme la marche et le vélo, ne fait pas vraiment partie de l'équation. L'offre de service est le moteur principal de la demande de transport en commun.³⁴ Les gens utiliseront le transport en commun si les services sont plus fréquents, plus pratiques et plus rapides. Et pour que ce soit ainsi, il faut financer à la fois les immobilisations et les opérations. Avant la pandémie, le gouvernement fédéral finançait uniquement les immobilisations et il laissait aux provinces et aux territoires le soin de financer les opérations. Cette façon de faire a perpétué des niveaux inéquitables de transport en commun dans différentes régions du pays.⁵ C'est ainsi que l'abondance en matière d'immobilisations d'une part, et l'austérité en matière de fonctionnement et d'opération d'autre part ont débouché sur des parcs d'autobus de plus en plus gros et une sous-utilisation accrue du transport en commun. Il est crucial d'avoir différents modes de transport en commun viables au pays compte tenu de l'augmentation du prix de l'essence à cause des pressions géopolitiques internationales et du coût toujours plus élevé des émissions de carbone.

Par ailleurs, la négligence du gouvernement fédéral à l'égard des services de transport ferroviaire public au Canada l'a conduit à proposer la privatisation du projet de développement de transport passager par rail le plus transformateur depuis des décennies — à savoir le projet de train à haute fréquence Québec-Windsor. Si le Canada veut faire de véritables avancées pour réduire ses émissions de carbone, les déplacements dans

nos collectivités et au pays sans recours à la voiture doivent être une option viable. Par conséquent, il faut faire des choix différents en ce qui concerne les infrastructures que nous bâtissons et notre façon de les exploiter.

Au cours des dernières années, à la suite de pressions exercées par la société civile et dans la foulée de la pandémie de COVID-19, les gouvernements fédéral et provinciaux ont augmenté les fonds versés aux administrations locales pour le transport en commun. Ces engagements financiers sont certes une amélioration, mais ils n'ont pas réglé les problèmes de financement structurels de longue date.

Une possibilité s'ouvre

Heureusement, les différents programmes canadiens de financement des infrastructures sont en cours de renouvellement. Le budget de 2022 a ramené à 2023 l'échéancier pour verser le financement destiné aux projets d'infrastructure, ce qui ouvre la possibilité de renouveler et de renégocier des ententes avec les provinces, les territoires et les municipalités. Afin d'accroître la transparence du financement des infrastructures et d'acheminer plus facilement les fonds aux collectivités pour répondre à leurs besoins, **le BFA prévoit la participation directe des municipalités aux partenariats gouvernementaux dans le cadre d'ententes de financement trilatérales avec les provinces.** Le BFA de 2023 illustre comment des sources de financement stables et fiables pour les infrastructures et de nouvelles normes fédérales peuvent servir de moteur pour atteindre simultanément multiples objectifs, comme la durabilité, l'inclusion, la résilience face aux changements climatiques et l'abordabilité. De plus, le BFA de 2023 met en relief une solution de rechange pour VIA Rail assortie d'un mandat législatif appuyé financièrement. Et plus généralement, il propose une autre voie que la privatisation des infrastructures en restructurant la Banque de l'infrastructure du Canada.

Le BFA consacrera 1 % des recettes de la TPS à une hausse permanente de l'investissement dans les infrastructures. Les programmes prescrits par la loi, comme le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, le nouveau mandat de VIA Rail et le Fonds permanent pour le transport en commun, donnent leur rendement optimal lorsque les bénéficiaires peuvent compter sur des revenus prévisibles et fiables pour mettre en place des plans de développement à long terme. Les investissements dans ces programmes seront soutenus

par une source dédiée de recettes fiscales afin d'optimiser ces avantages et de réduire l'incertitude pour les promoteurs de projets. Cette source de revenus dédiée appuiera les investissements notamment : 1) en doublant de façon permanente le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement le fonds de la taxe sur l'essence) qui sert directement à soutenir les priorités des municipalités en matière d'infrastructures. **Coût : 2,4 milliards de dollars (annuellement);** et 2) en reconduisant sur dix ans les volets de financement du plan Investir dans le Canada pour les infrastructures vertes, les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, et les infrastructures rurales et nordiques. **Coût : 1,5 milliard de dollars (annuellement).**

Le BFA créera une source de revenus dédiée à VIA Rail et lui confèrera un mandat propre. La négligence à l'égard VIA Rail est la raison au cœur des propositions de privatisation des projets de développement. Au lieu de privatiser, l'autre option consiste à renforcer notre service de train passager national en lui conférant un mandat prescrit par la loi, en lui attribuant un pouvoir d'emprunt et en décrétant une source de revenus permanente pour des projets d'immobilisations et des subventions de fonctionnement. **Coût : 2 milliards de dollars (annuellement).**

Des investissements transformateurs dans les modes de transport public et actif. Le BFA accélérera le lancement du Fonds permanent pour le transport en commun, le ramenant de 2026 à 2024. Ce programme comportera deux volets principaux de financement : un premier axé sur les grands projets d'immobilisations—comme un métro, un train léger sur rail ou un service rapide par bus (SRB); et un deuxième volet axé sur un financement de base, fiable et permanent pour les dépenses de fonctionnement du transport en commun, le maintien en bon état, les améliorations technologiques et le renouvellement du parc d'autobus, y compris l'achat d'autobus électriques. Les exigences actuelles des projets d'immobilisations—comme l'obligation de consulter les Autochtones, les normes d'accessibilité et les ententes sur les avantages pour la collectivité—seront renouvelées et renforcées. Tous les grands projets d'immobilisations financés par le volet des grands projets devront également inclure « un accord sur des politiques de soutien ». ⁶ Les plans d'affaires des grands projets d'immobilisations devront inclure des plans pour :

- Intégrer au projet des modes de transport actifs et des liens aux réseaux d'autobus;

- Partager entre la province et la municipalité ou l'autorité régionale de transport en commun jusqu'à concurrence de 50 % du coût total du projet, sans PPP;
- Mettre à profit comme suite les investissements dans le transport en commun afin de créer un plus grand nombre de logements abordables :⁷
 - Offrir des logements hors marché à proximité du transport en commun;
 - Préserver les logements abordables existants dans le contexte d'une hausse de la valeur foncière, stabiliser le prix des loyers et adopter des stratégies pour contrer les déplacements;
 - Augmenter la densité des logements à proximité des améliorations apportées au transport en commun en revoyant le zonage dans la perspective de créer des collectivités complètes, orientées sur le transport en commun et où l'on peut marcher;
 - Utiliser la hausse de valeur foncière générée par les investissements dans le transport en commun, la densité accrue correspondante et la réduction (voir l'élimination) de stationnement pour accroître l'offre de logements abordables à l'aide de différentes mesures— comme exiger le zonage d'inclusion pour de nouveaux projets d'aménagement à proximité du transport en commun et permettre les primes à la densité.

Le BFA augmentera à 5 milliards de dollars par année le volet de financement des grands projets d'immobilisations à compter de 2023-2024 au lieu de 2026-2027.

Dans le cadre du volet du financement de base, **le BFA de 2023 pérennise le rôle émergent du gouvernement fédéral dans le financement du fonctionnement (opérations) du transport en commun afin de favoriser le transfert modal, de créer des services de transport en commun plus équitables, de réduire les disparités régionales et d'optimiser l'utilisation de la capacité des parcs actuels de transport en commun.** Ce financement sera versé avec le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement le fonds pour la taxe d'essence) directement aux administrations locales qui ont des réseaux de transport en commun en modifiant les ententes administratives existantes avec les provinces. Dans le cadre des exigences de rapport sur le financement de base, les collectivités seront tenues d'adopter des objectifs viables de partage modal dans le cadre d'un plan directeur pour le transport en commun ou d'un plan de

mobilité urbaine durable, et elles devront rendre compte de leurs progrès. Ces plans feront état de la contribution de chaque municipalité aux nouveaux objectifs nationaux pour accroître la part des déplacements par modes de transport public et actif, telle que définie dans un plan actualisé de réduction des émissions. Disposant de plus de financement pour assurer leur fonctionnement, les réseaux de transport en commun peuvent accroître les services offerts en dehors des heures de pointe, les rendant ainsi plus équitables. Cette mesure aura des répercussions particulièrement transformatrices pour les personnes qui dépendent du transport en commun (p. ex., les femmes, les personnes âgées, les membres des communautés noires, autochtones et racisées), qui dépendent de façon disproportionnée du service d'autobus et dont les habitudes de déplacement sont plus souvent en dehors de la période de 9 à 5.⁸ Elle permettra également aux réseaux de transport en commun de s'adapter au pourcentage accru de télétravail en leur donnant la possibilité d'intégrer les déplacements non reliés au travail. Les administrations locales pourront aussi utiliser ces fonds pour réduire les tarifs de transport en commun. **Coût : 2,5 milliards de dollars (annuellement).**

Le BFA augmentera de façon spectaculaire le Fonds pour le transport actif et élargira l'admissibilité au financement de projets afin d'y inclure le déploiement de réseaux municipaux de partage de vélos, incluant les vélos électriques, appartenant et intégrés aux réseaux publics de transport en commun **Coût : 500 M\$ (annuellement).**

Le BFA améliorera et élargira le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural en ajoutant un volet de financement pour le transport en commun intermunicipal. Cette initiative dirigée localement permettra aux administrations municipales et autochtones de s'associer entre elles ou avec des organismes publics de transport en commun d'ordre supérieur, comme VIA Rail, Transit C.-B., Ontario Northland, EXO et d'autres, ou de créer leurs propres fournisseurs pour offrir des services d'autobus intermunicipaux. **Coût : 250 M\$ (annuellement).**

Une banque publique pour le climat afin de combler les déficits de financement Ce BFA restructurera la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) afin qu'elle soutienne prioritairement les infrastructures collectives administrées par le secteur public. Elle réaffectera les fonds restants de son allocation initiale de 35 milliards de dollars à des projets de résilience climatique et de réduction des émissions de carbone. La BIC s'étant engagée à n'utiliser que 15 % de son capital, cette mesure n'a pas d'incidence budgétaire.⁹ La Banque de l'infrastructure du Canada

utilise présentement une petite quantité de capital de démarrage public pour attirer des investissements du secteur privé et d'autres ordres de gouvernement dans les infrastructures du pays. Ce mécanisme s'avère inefficace : la BIC ne parvient pas à attirer les quantités considérables de capitaux privés promises. De plus, le modèle coûte inutilement cher. Les investisseurs privés exigent un rendement de 7 à 8 pour cent, tandis que lorsque les infrastructures sont financées à même les fonds publics, le rendement exigé doit simplement couvrir les frais d'intérêt. **Ce BFA redéfinira la BIC pour en faire une banque totalement financée par des fonds publics avec le mandat d'investir dans des infrastructures publiques administrées dans le secteur public.** Cette nouvelle BIC consentira également des prêts à faible coût aux municipalités, aux gouvernements autochtones et à d'autres organismes publics afin d'accroître la portée de projets d'infrastructures transformateurs qui sont d'intérêt public. On parle ici d'investissements dans des infrastructures à faible émission de carbone dans les collectivités dépendantes des combustibles fossiles pour aider ces régions à faire rapidement la transition pour échapper à leur dépendance au charbon, au pétrole et au gaz naturel (voir le chapitre sur une transition juste et la stratégie industrielle).

Agence nationale de développement communautaire. Ce BFA mettra sur pied une nouvelle Agence nationale de développement communautaire qui apportera son expertise en matière d'urbanisme, principalement aux municipalités disposant de peu de ressources à l'interne. En concertation avec la Fédération canadienne des municipalités, ce nouveau centre d'excellence travaillera avec les municipalités pour les aider à mettre au point des stratégies afin d'atteindre leurs objectifs de développement communautaire et de lutte contre les changements climatiques. L'agence travaillera avec d'autres ministères et avec les provinces et les municipalités afin de :

- Fournir des conseils sur les procédures d'accès aux programmes fédéraux et demandes de financement; et organiser des activités de sensibilisation pour aider les petites collectivités et les collectivités rurales à rivaliser à armes égales avec les grandes villes dans le cadre de programmes de subventions concurrentiels;
- Aider les municipalités à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies communautaires de lutte contre les changements climatiques et d'aménagement urbain durable. Elle les aidera également à élaborer les plans de mobilité urbaine durable exigés dans les ententes sur l'infrastructure et à produire des rapports en la matière;

- Élaborer un plan national de gestion durable des actifs municipaux et coordonner une stratégie nationale de réaménagement des friches industrielles afin de restaurer d'anciens sites industriels à des fins communautaires et économiques;
- Créer des normes encadrant les ententes sur les avantages à la collectivité (EAC) à être négociées dans le cadre de projets d'investissements dans les infrastructures et formuler des orientations fédérales en matière de pratiques exemplaires et d'aménagement axé sur le transport en commun.
- Tirer parti des actifs fédéraux, notamment des terrains, des édifices et des parcs de véhicules, pour atteindre les objectifs de développement communautaire. **Coût : 15 M\$ (annuellement).**

Tableau 15.1 L'établissement des coûts pour les mesures de l'infrastructures, municipalités et transport en commun

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Doubler de façon permanente le Fonds pour le développement des collectivités du Canada	2 400 \$	2 400 \$	2 500 \$
Renouveler les volets de financement de base des infrastructures		1 500 \$	1 500 \$
Adopter une loi encadrant VIA Rail et soutenir financièrement son mandat	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Augmenter le Fonds pour le transport en commun : grands projets à 5 milliards de dollars par année en 2024-2025		5 000 \$	5 000 \$
Nouveau Fonds pour le transport en commun permanent : volet de base		2 500 \$	2 500 \$
Fonds pour le transport actif	500 \$	500 \$	500 \$
Amélioration et élargissement du programme de Solutions pour le transport en commun en milieu rural	250 \$	250 \$	250 \$
Nouvelle Agence nationale de développement communautaire	15 \$	15 \$	15 \$

Notes

1 <http://www.canadianinfrastructure.ca/downloads/bulletin-rendement-infrastructures-canadiennes-2019.pdf>.

2 <https://fcm.ca/fr/ressources/imperieuse-necessite-bonifier-fonds-taxation-essence>.

3 Boisjoly et col. 2018. *Invest in the ride: A 14 year longitudinal analysis of the determinants of public transport ridership in 25 North American cities*, Transportation Research Part A: Policy and Practice, Volume 116, 2018, Pages 434-445, <https://doi.org/10.1016/j.tra.2018.07.005>.

4 Diab et coll. 2020. *The rise and fall of transit ridership across Canada: Understanding the determinants*, Transport Policy, Volume 96, 2020, Pages 101-112, <https://doi.org/10.1016/j.tranpol.2020.07.002>.

5 À titre d'exemple, le niveau des services de transport en commun fourni par habitant dans les municipalités québécoises est plus de trois fois supérieur à celui dans les municipalités voisines du Nouveau-Brunswick, selon les statistiques canadiennes sur le transport conventionnel de 2020 publiées par l'Association canadienne du transport urbain.

6 Les accords sur les politiques de soutien sont compris dans les plans d'affaires du Skytrain de Surrey-Langley et du Broadway Subway à Vancouver. Voir : https://www.surrey.ca/sites/default/files/corporate-reports/CR_2020-R016.pdf.

7 Pour de l'information sur ce lien, voir: Anna Kramer. 2018. « The unaffordable city: Housing and transit in North American cities, » *Cities*, Volume 83, 2018, Pages 1-10. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2018.05.013>.

8 Grisé, E., Boisjoly, G., Babbar, P., Peace, J. et Cooper, D. *Understanding and responding to the transit needs of women in Canada*. https://publications.polymtl.ca/10017/1/2022_Gris%C3%A9_Understanding_responding_transit_needs_women.pdf

9 BDP. 2021. *Banque de l'infrastructure du Canada—Perspectives des dépenses* <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-2122-003-S--canada-infrastructure-bank-spending-outlook--banque-infrastructure-canada-perspectives-depenses>.

Logement abordable et itinérance

Introduction

Au printemps 2022, la Banque du Canada a commencé à hausser les taux d'intérêt afin de lutter contre l'inflation. Cette mesure a mis fin à une période où les taux d'intérêt étaient extrêmement bas au Canada. Les taux d'intérêt plus élevés feront baisser les prix de revente des maisons étant donné que les personnes ne peuvent pas emprunter autant par rapport à leur revenu. Mais cela veut également dire que les futurs frais de financement hypothécaire font grimper pour de nombreux ménages. Et le coût de construction de nouveaux logements augmentera également.

La hausse massive des prix au cours des années récentes illustre une dure réalité pour un nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens, à savoir que le marché immobilier est en pièces. À la base, le problème en est un de « financiarisation », c'est-à-dire les acheteurs voient le logement principalement comme un investissement, une façon de faire de l'argent, plutôt que comme un endroit où vivre. L'échec du marché immobilier est pire dans des marchés locatifs serrés qui étouffent les locataires, fournissent du logement inadéquat aux personnes les plus démunies et créent de l'itinérance persistante.

Le BFA change la donne avec un plan audacieux pour construire de nouveaux logements abordables et hors marché (non commerciaux) qui est enraciné dans la conviction que le logement

doit être un droit de la personne. Ce plan est une réponse contre-cyclique à la chute actuelle des marchés immobiliers et il maintient de hauts niveaux d'emploi dans le secteur de la construction de nouveaux logements.

Le Canada est signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les deux affirmant que le logement est un droit humain fondamental. La *Loi de 2019 sur la stratégie nationale sur le logement* reconnaît que le « logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être » et que « le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». **Ce BFA fait de la signature de ces documents par le Canada une réalité en s'engageant à mettre fin à l'itinérance dans un horizon de dix ans.**

La Stratégie nationale sur le logement (SNL) n'a toujours pas consenti les ressources nécessaires pour concrétiser sa propre rhétorique. La SNL a stimulé la construction d'un certain nombre de logements locatifs à l'aide de prêts à faible taux d'intérêt (Programme de financement de la construction de logements locatifs); elle génère lentement une quantité modeste de nouveaux logements sociaux (Fonds national de co-investissement pour le logement); et plus récemment, elle a soutenu l'achat d'hôtels et d'autres installations pour contrer l'itinérance (Initiative pour la création rapide de logements). Cependant, son profil de financement est dominé par des prêts accordés à des projets de logements locatifs à but lucratif (commerciaux) plutôt qu'à des investissements dans le logement hors marché. Même selon ses propres mesures, moins du tiers des logements livrés par la SNL peuvent être considérés comme abordables.¹

Le BFA restructurera la Stratégie nationale sur le logement (SNL) pour que les programmes aient une véritable incidence positive sur les personnes qui subissent le poids de la crise du logement et de l'itinérance au Canada. Le BFA veillera à la transparence du processus, notamment en évaluant dans quelle mesure les investissements de la SNL atteignent la marque de 25 % d'investissements ayant pour effet d'améliorer les conditions de vie des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre. **Le BFA procédera à une analyse indépendante des investissements de la SNL à ce jour,** y compris en matière d'équité, et il rendra publiques plus de données détaillées sur les investissements de la SNL. Dans la foulée de cette analyse, la SNL se dotera d'un cadre fondateur et prendra des mesures précises pour éliminer les disparités et les inégalités

raciales, par exemple en incluant des fournisseurs de logements sans but lucratif racisés et des organismes défendant les intérêts de femmes racisées, dirigés par des femmes racisées. La SNL intégrera également des ententes sur les avantages pour la collectivité dans les contrats pour s'assurer de la présence d'une main-d'œuvre, d'apprentis et d'entreprises racisées dans la chaîne d'approvisionnement.

Le BFA maintient les prêts consentis par la SNL et les subventions prévues, dont le nouveau Fonds pour accélérer la construction de logements, tout en mettant l'accent sur l'aménagement de nouveaux logements abordables destinés à des clientèles ciblées à proximité des circuits de transport en commun. En raison des coûts additionnels de construction de logements engendrés par la hausse des taux d'intérêt, **le BFA maintiendra le Programme de financement de la construction de logements locatifs afin d'octroyer des prêts à faible taux d'intérêt pour tout projet de logements locatifs.** Ce financement sera étendu aux projets à but lucratif qui respectent des critères d'abordabilité plus stricts. Les critères d'admissibilité pour les promoteurs sans but lucratif seront assouplis.

Nouveaux logements hors marché (non commerciaux)

Le BFA engage à nouveau et de façon importante le gouvernement fédéral dans la création d'un parc de logements hors marché (communautaires, sociaux et coopératifs). Le gouvernement fédéral est en excellente position pour s'attaquer au problème fondamental des coûts d'immobilisation initiaux pour la construction de nouveaux logements. Une fois les nouveaux logements construits, les recettes de location pourront être affectées au remboursement de l'investissement initial.

Au moyen d'une combinaison d'investissements directs, d'apports de terrains publics et de financement à faible coût, le BFA construira un million de nouveaux logements coopératifs non commerciaux au cours de la prochaine décennie. Cet investissement d'une génération pour accroître substantiellement le parc de logements hors marché réduira de façon importante la crise de l'itinérance et diminuera les pressions à la hausse sur les loyers dans le secteur locatif à but lucratif. Les investissements majeurs pour contrer l'itinérance prennent acte de la nécessité d'adopter des modèles de logement avec services pour soutenir les personnes qui ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.

Ce BFA verse 20 milliards de dollars par année en fonds d'immobilisations au Fonds national de coinvestissement pour le

logement en vue de la construction d'au moins 100 000 nouveaux logements par année (les partenariats provinciaux et l'apport de terrains publics et communautaires consentiront 10 milliards de dollars de plus à cette initiative). Les fonds d'immobilisations seront utilisés pour la construction de logements abordables publics et seront prêtés aux promoteurs SBL sous forme d'hypothèques à long terme (auquel cas, les paiements seront transformés en financement les années subséquentes).

Les investissements dans le logement seront généraux, mais ils viseront des clientèles précises, comme les aînés, les personnes qui ont une incapacité, les familles immigrantes, les ménages à faible revenu, les familles monoparentales, les groupes racisés, les personnes qui ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie et qui ont besoin de soutien, et les personnes fuyant la violence familiale. Tous les logements seront universellement accessibles et au moins 10 % des nouveaux logements seront réservés à des ménages autochtones vivant en milieu urbain.

Le modèle SBL réduit par le fait même les coûts étant donné qu'il élimine le volet « profit » pour les promoteurs et cible de nouveaux logements en fonction de leur seuil de rentabilité au lieu des taux du marché. Il serait avantageux d'adopter une approche coordonnée qui tire parti des économies d'échelle en utilisant des techniques de construction modulaire et des modèles de construction reproductibles pour des maisons de mi-hauteur et passives (c.-à-d. faible consommation d'énergie) et des immeubles à plusieurs logements. Cette approche s'accompagnerait d'une main-d'œuvre spécialisée en construction pour la sécurité et la stabilité d'emploi.

Le BFA accélérera le déploiement de l'Initiative des terrains fédéraux de la SNL, laquelle à ce jour n'a rendu disponible qu'un petit nombre de terrains fédéraux pour du logement abordable. De plus, **le BFA créera un Fonds d'acquisition de biens-fonds de 10 milliards de dollars – un fonds quinquennal réservé à l'acquisition de terrains additionnels par l'État pour la construction de logements locatifs abordables hors marché.**

Le BFA appuiera également le secteur du logement communautaire pour l'aider à acquérir des immeubles locatifs abordables existants afin de les intégrer au secteur à but non lucratif. Ce BFA créera un Fonds d'acquisition de logements de 20 milliards de dollars en vue de maintenir au fil du temps un parc de logements abordables pour les ménages à faible et moyen revenu. Les fonds seront consentis aux fournisseurs de logements SBL sous forme d'hypothèques à faible taux d'intérêt remboursables sur une période de cinquante ans.

Ce fonds permettra l'acquisition de quelque 60 000 logements. Ces mesures éviteront la financiarisation future du logement qu'entraînent les fiducies de placement immobilier (FPI) et les grands fonds d'immobilisations qui récupèrent des biens immobiliers « en difficulté » et déplacent les ménages à faible revenu par des « rénovictions » **Le BFA éliminera également le traitement fiscal préférentiel accordé aux FPI** (voir le chapitre sur la fiscalité).

Ce BFA appuiera et financera la mise en œuvre de stratégies de logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique en affectant des fonds et des suppléments à la construction de diverses options de logements permanents et à des services de soutien connexes. Les Autochtones sont considérablement surreprésentés parmi les personnes itinérantes au Canada et ils sont onze fois plus susceptibles que les allochtones de fréquenter les refuges d'urgence. Le directeur parlementaire du budget a répertorié 124 000 ménages autochtones en besoin de logement, y compris 37 500 qui sont sans abri chaque année. L'absence d'une stratégie de logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique, alors que 80 % des Autochtones au Canada vivent dans ces milieux (c.-à-d. à l'extérieur d'une réserve), est la faille la plus flagrante de la Stratégie nationale sur le logement de 2017 et de ses annonces stratégiques subséquentes. Pour régler ces disparités de conditions de vie dans les milieux urbains, ruraux et nordiques, le Canada doit investir de façon soutenue dans diverses options de logements permanents à une hauteur proportionnelle aux besoins. Ces investissements compléteront ceux des communautés des Premières Nations, inuites et métisses.

Les Canadiens et Canadiennes qui ont engrangé des profits faramineux grâce à la hausse du prix des maisons devraient contribuer à la construction de la prochaine génération de logements abordables. **Le BFA soutient l'adoption d'une surtaxe foncière différée sur les propriétés dont la valeur est supérieure à un million de dollars.** Cette surtaxe commencerait à un taux de 0,2 % par année sur la partie de l'évaluation de 1 à 1,5 M\$ et passerait à 0,5 % par année sur la partie de l'évaluation de 1,5 à 2 M\$ et à 1 % par année sur la partie de l'évaluation supérieure à 2 M\$.² Par exemple, un ménage propriétaire d'une maison évaluée à 1,2 M\$ paierait en surtaxe 400 \$ par année, tandis que pour une maison évaluée à 2,5 M\$, le ménage paierait 8 500 \$ par année. La surtaxe est très progressive étant donné qu'elle s'appliquerait uniquement aux 10 % des maisons de plus grande valeur. La surtaxe serait entièrement différée jusqu'à la vente de la propriété dans le cas de ménages à revenu fixe (par exemple, des personnes âgées qui vivent

Tableau 16.1 L'établissement des coûts pour les mesures du logement abordable et itinérance
Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Construire 100 000 logements à but non lucratif hors marché chaque année	2 267 \$	2 267 \$	2 267 \$
Créer un fonds d'acquisition de biens-fonds publics	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Créer un fonds d'acquisition de logements pour acquérir 60 000 propriétés locatives	453 \$	453 \$	453 \$
Taxe sur les bénéfices d'un million de dollars pour la vente d'une maison	-583 \$	-1 166 \$	-1 749 \$
Abolir l'incitatif pour les acheteurs d'une première maison	-260 \$	-260 \$	-260 \$
Abolir le compte d'épargne libre d'impôt en vue de l'achat d'une première maison	-55 \$	-215 \$	-225 \$

dans une maison de grande valeur, mais qui ont un revenu modeste en espèces). La surtaxe ne s'appliquerait pas aux propriétés locatives spécialisées (destinées à des clientèles particulières). **Ce BFA mettra fin aux mesures incitatives pour les premiers acheteurs, lesquelles ne servent qu'à gonfler le marché immobilier.**³ Ces mesures comprennent les nouveaux incitatifs prévus, comme le programme de location avec option d'achat et le nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété.

Notes

1 <https://www.policynote.ca/national-housing-strategy/>.

2 https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/gensqueeze/pages/6403/attachments/original/1639772589/GenSqueeze_Nov26.dat?1639772589

3 <https://www.policynote.ca/federal-housing/>

Pauvreté et mesures de soutien du revenu

Introduction

L'économie du Canada se situe au rang des plus grandes au monde et sa production économique par habitant est parmi les plus élevées. Néanmoins, la pauvreté afflige une partie substantielle des personnes vivant à l'intérieur de nos frontières. Pour certains, la pauvreté est une situation à court terme causée par une perte d'emploi, la maladie ou le fait de prendre soin d'un être cher dont la santé est précaire. Les mesures de soutien du revenu sont ou bien inadaptées ou bien trop lentes pour répondre à des revers aussi passagers, de sorte que beaucoup de personnes se retrouvent en situation de pauvreté. Pour d'autres, la pauvreté est une réalité de longue durée qui les oblige à se bricoler à même diverses sources des mesures de soutien qui ne parviennent pas à répondre à leurs besoins les plus essentiels.

Le niveau de pauvreté est plus élevé au sein de groupes marginalisés, comme les Premières Nations, les Inuits, les Métis, les personnes noires et racisées, les personnes en situation de handicap, les immigrantes et immigrants, les nouvelles et nouveaux arrivants et les mères seules. Ces groupes font face à divers autres obstacles qui les empêchent de s'épanouir pleinement au Canada, et la pauvreté est une des conséquences. Les mesures qui réduisent la pauvreté s'attaquent également à la marginalisation et elles améliorent l'équité.

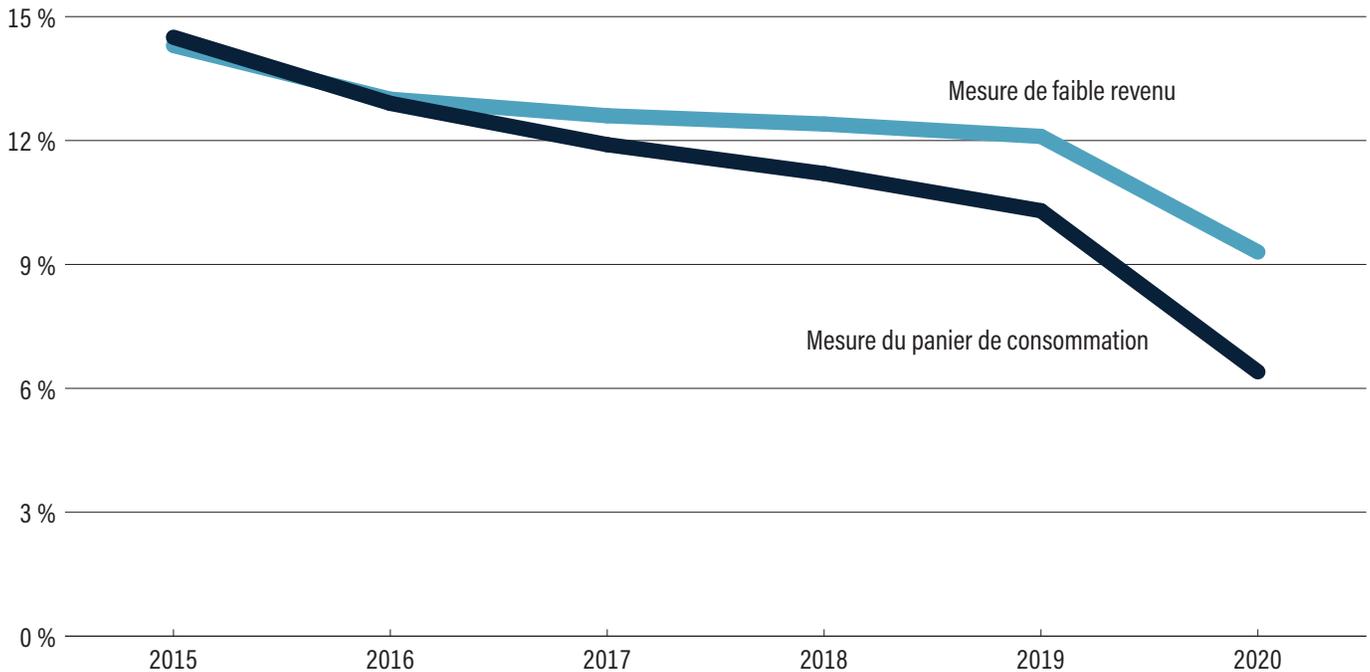
Réduction de la pauvreté au Canada

Depuis 2015, les taux de pauvreté au Canada ont considérablement diminué. La mesure du panier de consommation (MPC), adoptée dans le cadre de la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté, est l'indicateur officiel de la pauvreté au pays. La MPC correspond au panier minimum de biens de consommation d'une famille de deux adultes et deux enfants. Le panier varie en fonction de 53 régions géographiques; il exclut cependant encore les territoires et les communautés des Premières Nations (là où la pauvreté est la plus profonde). La mesure de faible revenu après impôt (MFR après impôt) est la mesure de la pauvreté adoptée à l'échelle internationale. Le seuil de pauvreté selon cette mesure se situe au milieu de la médiane du revenu des ménages; il est ajusté en fonction de la taille des ménages. En 2015, les deux mesures susmentionnées indiquaient qu'un peu plus de 14 % des Canadiens et Canadiennes vivaient sous le seuil de la pauvreté.

La pauvreté a considérablement chuté en 2016, presque totalement en raison de la mise en place de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). Malgré les effets dévastateurs de la pandémie sur le plan économique au Canada, la pauvreté a continué de chuter en 2020. Ce qui est totalement contre-intuitif, puisque les pertes massives d'emplois font généralement grimper les taux de pauvreté à mesure que chutent les revenus gagnés. Mais voilà que le gouvernement fédéral est intervenu à une échelle jamais vue auparavant pour protéger les revenus et atténuer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Tous les grands programmes fédéraux de transfert de revenu, y compris le crédit pour la TPS, l'ACE, les allocations pour les aînés et le crédit d'impôt pour personnes handicapées, ont obtenu une bonification ponctuelle. La Prestation canadienne d'urgence (PCU) et les améliorations au Régime d'assurance-emploi sont la raison principale de la réduction de la pauvreté au Canada en 2020. Ces bonifications pour résorber les effets de la crise se sont avérées de meilleurs outils pour réduire la pauvreté que les habituelles mesures de sécurité du revenu.

La Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) fédérale comptait deux objectifs principaux : la réduction de 20 % du seuil de pauvreté selon la MPC avant 2020 et de 50 % avant 2030 (2015 étant l'année de référence). À ce jour, les interventions gouvernementales ont permis au Canada d'atteindre en 2018 son objectif de 20 % de réduction de la pauvreté, soit deux ans plus tôt que prévu. Plus important, le Canada a atteint son objectif de 50 % de réduction de la pauvreté en 2020, soit dix ans plus tôt que prévu; le seuil de pauvreté en vertu de la MPC chutant de

Figure 17.1 Comparaison des taux de pauvreté (MPC vs MFR après impôt)



56 %, à savoir passant de 14,5 % en 2015 à 6,4 % en 2020. Ce qui illustre à quel point ces objectifs étaient prudents et dans quelle mesure il est possible de les atteindre beaucoup plus rapidement. Malheureusement, les données sur la pauvreté de 2021 indiqueront vraisemblablement un renversement de ces réalisations, car ces importants programmes de réduction de la pauvreté ont pris fin.

PCU et assurance-emploi (a.-e.)

On ne considère pas généralement l'assurance-emploi comme une mesure de réduction de la pauvreté. Le soutien du revenu offert aux personnes qui perdent leur emploi les empêche de sombrer davantage dans la pauvreté, mais elles ne les en sortent pas. La PCU et l'a.-e. se distinguent dans des aspects essentiels qui ont permis à l'a.-e. de réduire considérablement la pauvreté. Premièrement, en vertu de la PCU, les chômeurs et chômeuses ont reçu un montant fixe de 500 \$ par mois, ce qui était plus élevé que le salaire de certains gagne-petit et que les prestations d'assurance-emploi de travailleurs et travailleuses à faible revenu admissibles. Deuxièmement, l'accès à la PCU était facile et les critères d'admissibilité étaient beaucoup moins restrictifs que ceux

de l'a.-e. Troisièmement, la PCU était accessible aux travailleurs et travailleuses autonomes tandis que l'a.-e. ne l'est pas.

Pour avoir accès à la PCU, il fallait avoir un revenu d'emploi. Beaucoup de personnes en situation de pauvreté travaillent mais leur revenu d'emploi est trop bas pour leur éviter la pauvreté. La PCU a soulagé la pauvreté presque exclusivement pour les familles de travailleurs et de travailleuses. Le taux de pauvreté des personnes âgées n'a pratiquement pas bougé en 2020.

La PCU et les autres mesures mises de l'avant durant la pandémie démontrent clairement que le Canada peut réduire de beaucoup et rapidement la pauvreté, même durant la période économique la plus difficile connue au pays depuis la grande dépression. Il ne faut pas perdre ces progrès réalisés. Les objectifs du Canada en matière de réduction de pauvreté doivent être plus audacieux.

Le BFA adoptera les mesures suivantes pour rendre la stratégie de réduction de la pauvreté fédérale plus ambitieuse :

- Modifier l'échéancier de réduction de 50 % de la pauvreté en le ramenant de 2030 à 2026;
- Étendre la réduction de 50 % de la pauvreté aux groupes historiquement marginalisés, notamment les Premières Nations, les Inuits et les Métis, les personnes noires et racisées, les immigrantes et immigrants, les personnes en situation de handicap, les parents seuls et les familles monoparentales dirigées par une femme et les trois grandes tranches d'âge (enfants, adultes en âge de travailler et personnes âgées). Le BFA s'engage à réduire de 50 % la pauvreté dans ces sous-groupes d'ici 2026;
- Réduire d'un tiers (33 %) la profondeur de la pauvreté d'ici 2026;
- Élaborer un plan pour sortir de la pauvreté le reste des 50 % de personnes pauvres, une fois les objectifs initiaux de réduction de pauvreté atteints.

Dans sa facture actuelle, il manque une solution à la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) fédérale si l'objectif de réduction de 50 % de la pauvreté n'est pas atteint. Le BFA fera en sorte que le gouvernement fédéral augmente les quatre piliers de la sécurité du revenu (analysés ci-dessous) jusqu'à ce que les objectifs de réduction de la pauvreté soient atteints.

Les quatre piliers de la sécurité du revenu au Canada

Dans certains domaines, le système canadien de soutien du revenu est bien conçu et bien en selle alors que dans d'autres domaines, il ne l'est pas. **Le BFA propose un système intégré de mesures de soutien du revenu articulé autour de quatre piliers de sécurité du revenu. Il fournit aux familles canadiennes des mesures de soutien du revenu sur lesquelles s'appuyer dans les moments difficiles, de la naissance au décès.** Deux piliers existent déjà et fonctionnent bien, même s'il y a toujours place à l'amélioration : les allocations pour les aînés (Sécurité de vieillesse et Supplément de revenu garanti) et les allocations pour les familles avec de jeunes enfants (Allocation canadienne pour enfants). Cependant, il manque deux piliers : des mesures de soutien pour les personnes en âge de travailler (le nouveau Revenu de subsistance canadien du BFA) et pour les personnes ayant des incapacités (la nouvelle Prestation d'invalidité du Canada du BFA).

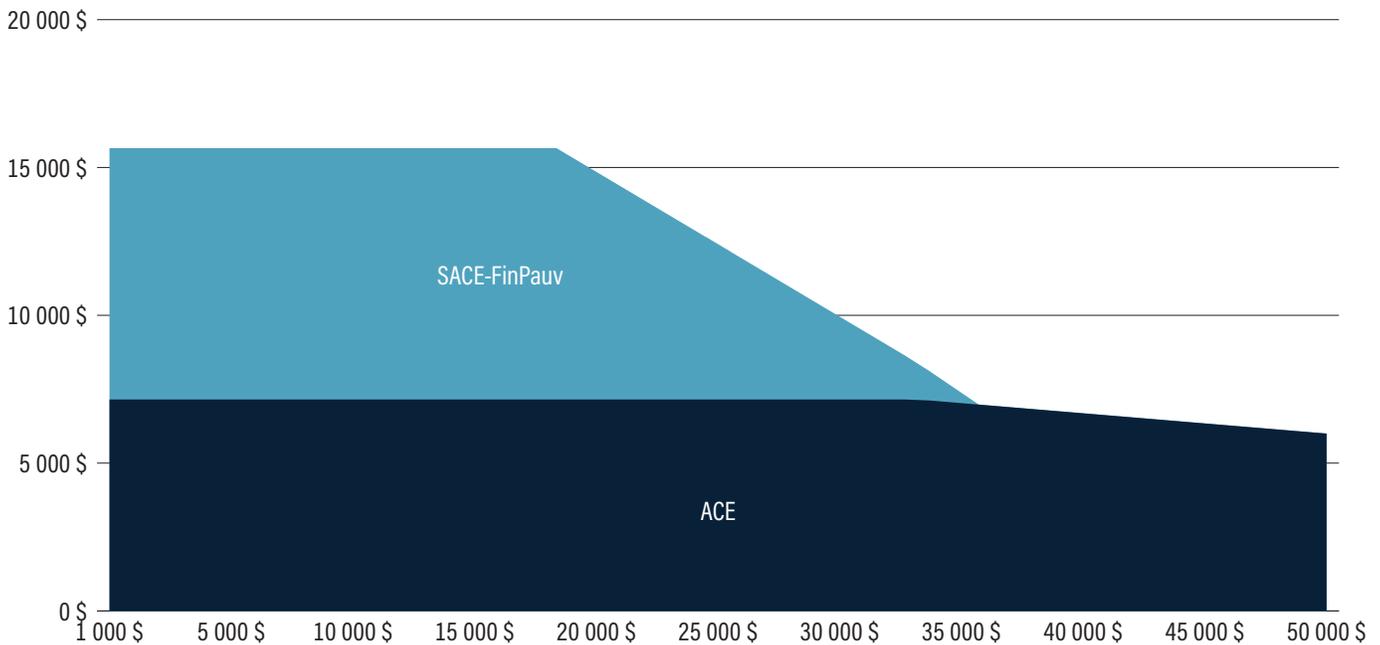
Pilier 1 : Allocation canadienne pour enfants (ACE)

Les familles qui ont des enfants peuvent dès leur naissance compter sur ce premier pilier de sécurité du revenu. Sa mise en place en 2016 a permis de réduire de façon soutenue la pauvreté à compter de ce moment et par la suite. Cependant, cette seule allocation pour enfants en 2016 n'a engendré qu'une baisse ponctuelle de la pauvreté. **Pour réduire encore plus la pauvreté infantile, le BFA créera le Supplément de l'allocation canadienne pour enfants pour mettre fin à la pauvreté (SACE-FinPauv).** L'allocation variera pour chaque enfant, quoique l'âge des enfants n'importera pas (comme dans le cas de l'ACE). Le SACE-FinPauv accordera 8 500 \$ de plus par année au premier enfant d'une famille qui gagne moins de 19 000 \$ par année. Le deuxième enfant recevra 3 521 \$ et le troisième, 2 702 \$, et ainsi de suite.¹ L'allocation sera réduite à raison de 0,50 \$ pour chaque dollar additionnel de revenu supérieur à 19 000 \$. Le SACE-FinPauv ne sera pas imposable, contrairement à l'ACE. Ainsi, on continuera d'améliorer l'équité horizontale en soutenant la plupart des familles pour leur apport à l'éducation des enfants et on améliorera l'équité verticale en réduisant la pauvreté infantile.

Le supplément de l'ACE pour mettre fin à la pauvreté réduira à lui seul de moitié le taux de pauvreté (calculé selon la MPC), le faisant passer de 8 % en 2023 à 3,6 %.² Il aura aussi un effet considérable pour les familles monoparentales. En 2023, on prévoit que 24,3 % des familles monoparentales vivront sous le seuil de la pauvreté MPC; le SACE-FinPauv ne ramènera ce pourcentage qu'à 8,4 %.³

Figure 17.2 Niveau des allocations du nouveau SACE-FinPauv pour une famille avec un enfant de moins de 6 ans

Valeur annuelle des prestations selon le revenu familial



Pilier 2 : Supplément du revenu garanti (SRG) et Sécurité de la vieillesse (SV)

Les allocations pour les personnes âgées au Canada sont bien conçues et elles ont mené à des baisses importantes de la pauvreté chez les aînés comparativement aux taux de pauvreté dans les années 1970 et 1980. Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral a augmenté la SV des aînés âgés de 75 et plus, une tranche d'âge où les taux de pauvreté sont faibles. Cette mesure s'est avérée une façon dispendieuse et mal ciblée de soutenir les personnes âgées en situation de pauvreté, car la SV est versée à la plupart des aînés et pas uniquement aux aînés en situation de pauvreté. **Au lieu de distribuer plus d'argent à la plupart des aînés, le BFA réaffectera ces fonds et réduira de 65 à 60 ans l'âge d'admissibilité au Supplément de revenu garanti.** Les taux de pauvreté chez les personnes âgées de 60 à 65 ans sont à un niveau inacceptable. Les taux élevés de pauvreté dans ce groupe d'âge sont souvent attribuables au fait que les personnes ne peuvent plus travailler ou doivent prendre soin d'une personne qui ne peut pas travailler. Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, les taux de pauvreté diminuent parce qu'elles ont accès au deuxième pilier de la sécurité du revenu, à savoir le SRG et la SV.

Pilier 3 : Sécurité de revenu pour les adultes : le nouveau Revenu de subsistance canadien

Les deux premiers piliers existent déjà et sont solides, même s'il y a place à l'amélioration. Dans le cas des Canadiennes et Canadiens qui n'ont pas d'enfants et ne sont pas des aînés, les mesures de soutien du revenu sont bien peu nombreuses. La mesure la plus importante est l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), laquelle verse une allocation maximum de 1460 \$ par année à des personnes seules et de 2515 \$ par année à des couples (projection pour 2023). La faille la plus importante de l'ACT est que les demandeurs doivent avoir un revenu d'emploi pour y avoir accès. Ainsi, les personnes aux revenus les plus bas ne reçoivent pas l'ACT, car elles ne tirent pas leurs revenus d'un emploi.

Le BFA abolit l'Allocation canadienne pour les travailleurs et la remplace par un nouveau Revenu de subsistance canadien. Ce nouveau programme sera offert aux adultes âgés de 18 à 64 ans qui n'ont pas accès aux autres piliers de la sécurité du revenu (c.-à-d. aux allocations pour les aînés, à l'Allocation canadienne pour enfants et à la Prestation d'invalidité du Canada). Il s'agirait du troisième pilier de la sécurité du revenu au Canada, allouant jusqu'à concurrence de 5000 \$ aux personnes seules dont le revenu net est de 19000 \$ ou moins ou 7000 \$ aux couples dont le revenu net est de 21000 \$ ou moins. L'allocation diminuerait à raison de 0,50 \$ pour chaque dollar de revenu additionnel. Contrairement à l'ACT, avoir un revenu d'emploi ne serait pas un critère d'admissibilité. Le Revenu de subsistance canadien (RSC) ne serait pas un revenu imposable. À l'instar des autres mesures de soutien fédérales, le gouvernement fédéral travaillerait de concert avec les provinces pour s'assurer que ces nouveaux transferts ne sont pas simplement déduits des mesures de soutien du revenu provinciales, comme l'aide sociale.

Comme l'indiquent les figures 3 et 4, les allocations de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) sont plus élevées que le Revenu de subsistance canadien (RSC) pour une tranche limitée de revenus (aux points où la ligne de l'ACT est au-dessus de la ligne du RSC). Dans tous les autres cas, les allocations du RSC sont considérablement plus élevées. Pendant la transition vers le RSC, certaines personnes s'en tireront moins bien. **Pour pallier cette situation, au cours des trois prochaines années, le BFA continuera de verser l'ACT aux personnes qui l'ont reçue en 2022 si celle-ci s'avère plus avantageuse que le RSC.** Si le RSC offre plus de soutien financier, les adultes seront transférés au nouveau programme. En 2026–2027, l'ACT sera abolie à la faveur du nouveau RSC.

Figure 17.3 Revenu de subsistance canadien, personne seule
 Valeur annuelle des prestations selon le revenu net d'une famille de recensement

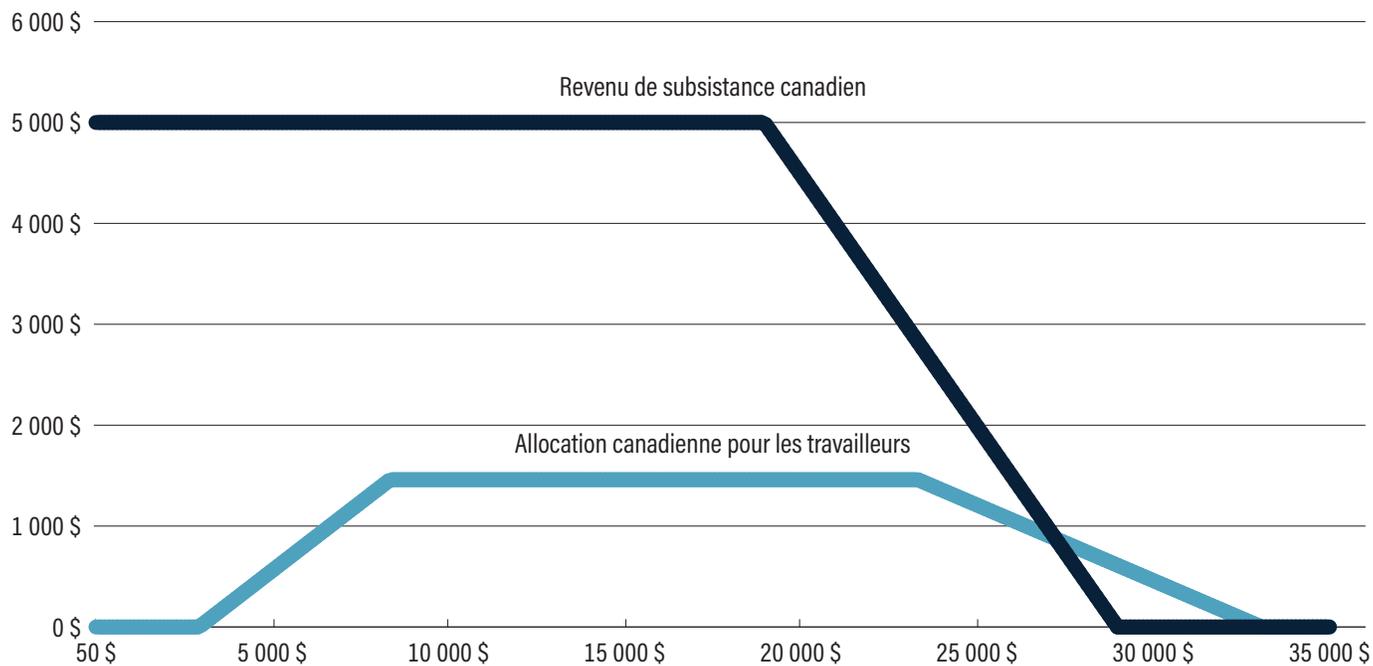
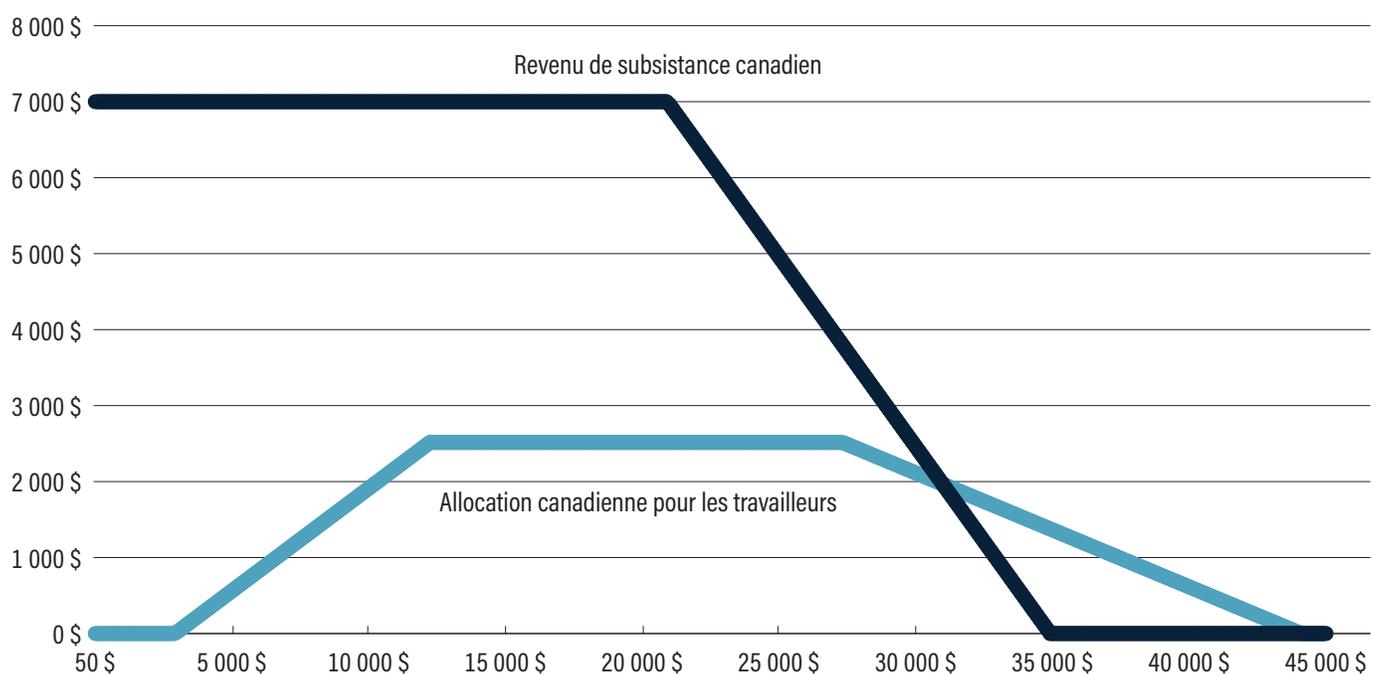


Figure 17.4 Revenu de subsistance canadien, couple
 Valeur annuelle des prestations selon le revenu net d'une famille de recensement



Pilier 4 : Prestation d'invalidité du Canada

Les allocations pour les personnes qui ont des incapacités sont considérées comme des compléments ou des ajouts aux programmes existants de transfert de revenu. Par exemple, l'Allocation canadienne pour les travailleurs comporte un complément pour invalidité. Il existe également un crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées. Cependant ce crédit n'est pas remboursable; les personnes à faible revenu ne peuvent donc pas en profiter. Ces « compléments » ne sont pas une mesure efficace et font peu pour assurer un revenu de base. À cause de cette absence quasi totale de soutien du revenu provenant du gouvernement fédéral, beaucoup de personnes en situation de handicap au Canada dépendent des programmes d'aide sociale provinciaux et sont soumises à toutes les conditions punitives qui accompagnent ces régimes. Le Canada a besoin d'un programme national qui s'adresse précisément aux personnes qui ont des incapacités et qui sont en âge de travailler. Le gouvernement fédéral se dirige lentement vers l'adaptation de l'allocation d'invalidité canadienne, comme en témoigne le dépôt initial du projet de loi C-35 en juin 2021 et son dépôt à nouveau au printemps 2022. Les audiences sont prévues pour l'automne et l'hiver 2022–2023, donnant ainsi une impulsion à la création de la Prestation d'invalidité du Canada (PIC).

Le BFA créera la Prestation d'invalidité du Canada, qui formerait le quatrième pilier du régime de sécurité du revenu au Canada. La PIC serait offerte à tous les Canadiens et Canadiennes âgés de 18 à 64 ans qui ne reçoivent aucune des allocations des autres trois piliers et qui ont une incapacité. L'allocation serait de 11 040 \$ par année jusqu'à ce que les bénéficiaires gagnent 15 000 \$ par année; elle serait ensuite réduite à raison de 0,50 \$ pour chaque dollar de revenu gagné. Le versement de l'allocation prendrait fin lorsque le revenu du bénéficiaire provenant d'un emploi atteindrait 37 000 \$

Les définitions « d'invalidité » varient. Le déploiement de la PIC se déroulerait en deux phases. La phase 1 serait destinée à toute personne qui est admissible au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées, aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et aux prestations pour Anciens combattants. Ces définitions sont restrictives, mais elles existent déjà et simplifieront le déploiement de la phase initiale. La première année, le programme engendrera des coûts d'un milliard de dollars, une fois l'annulation du crédit d'impôt pour personnes handicapées calculée. La deuxième phase du programme sera plus longue à déployer et commencera la deuxième année. Le gouvernement fédéral travaillera avec les provinces à étendre la PIC à toutes les

personnes qui répondent aux définitions provinciales d'invalidité dans le cadre des programmes provinciaux d'aide sociale. La nouvelle PIC sera intégrée aux programmes provinciaux d'aide sociale, mais n'en présentera pas les aspects punitifs. Cette intégration engendrera certaines économies pour les provinces—1,5 milliard par année. Le gouvernement fédéral s'emploiera à assurer que ces économies sont investies pour étendre l'admissibilité à l'aide sociale. Le coût net de la deuxième phase pour le gouvernement fédéral serait de 7 milliards de dollars, une fois calculée l'annulation du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Efficacité des quatre piliers

Une garantie de soutien rapide. La Prestation canadienne d'urgence (PCU) a démontré que l'Agence du revenu du Canada (ARC) peut distribuer rapidement de l'aide aux personnes dans le besoin à l'intérieur de deux jours ouvrables. **Le BFA tirera parti de la rapidité de cette réponse durant la pandémie pour fournir une nouvelle Garantie de soutien rapide aux quatre piliers de la sécurité du revenu.** Le gouvernement garantira aux Canadiens et Canadiennes qu'ils obtiendront le soutien de ces piliers à l'intérieur d'un mois si leurs conditions de vie changent et s'ils sont admissibles. Cette garantie serait gérée par l'ARC et accessible par son portail d'impôt sur le revenu, comme la PCU.

Certains programmes sont conçus de manière à répondre rapidement à des conditions de vie changeantes lorsque ces changements sont prévisibles. Dans les formulaires à remplir à la naissance d'un enfant, le versement de l'Allocation canadienne pour enfants est déjà prévu. La plupart des programmes de soutien du revenu prévoient la remise d'allocations sans attendre la production de la déclaration d'impôt sur le revenu de l'année à venir. Ces modalités font toutefois porter la totalité du fardeau aux personnes qui sont tombées malades ou ont perdu leur emploi. Ce n'est pas la bonne approche. **Le BFA utilisera les données existantes pour verser aux personnes les allocations auxquelles elles ont droit et il le fera de façon proactive et rapidement.** Par exemple, Emploi et Développement social Canada recueille des données sur les cotisations à l'a.-e. et au Régime des pensions du Canada (RPC) ainsi que les relevés d'emploi. Ces renseignements pourraient être utilisés pour indiquer rapidement aux travailleurs et travailleuses mis à pied s'ils sont admissibles aux allocations bonifiées de l'ACE ou au nouveau Revenu de subsistance canadien. La Garantie de soutien rapide transfèrera au gouvernement la responsabilité de verser dans le mois qui vient et non

une année plus tard au moment de la production des déclarations d'impôt le soutien auquel ont droit les Canadiens et Canadiennes. Pour éviter la catastrophe des remboursements de la PCU, l'Agence du revenu du Canada adoptera l'approche selon laquelle aucun remboursement ne sera exigé d'une personne qui obtenu une allocation à laquelle elle croyait de bonne foi avoir droit, mais qui subséquemment est jugée inadmissible. S'il y a fraude du régime de soutien du revenu, elle sera rapidement traitée au moyen des lois en vigueur.

Production automatique des déclarations d'impôt sur le revenu et inscription automatique aux programmes de soutien.

Le BFA instaurera un mécanisme de production des déclarations d'impôt sur le revenu et d'inscription aux programmes de soutien automatiques pour les Canadiens et Canadiennes. La production des déclarations d'impôt sur le revenu passera à un mécanisme de traitement automatique, épargnant ainsi à la population canadienne de l'argent en comptables ou en logiciels de déclaration d'impôt sur le revenu. Ce mécanisme évitera également l'interruption des programmes importants de soutien du revenu, une approche adoptée par de nombreux pays européens. Si des personnes sont admissibles à des programmes de soutien du revenu auxquels ils ne sont pas inscrits, ils seront automatiquement inscrits; l'ARC les en informera et leur offrira l'option de s'en retirer. Chaque année, 1,7 milliard de dollars d'allocations auxquelles des Canadiens et Canadiennes ont droit ne leur sont pas distribuées parce qu'ils n'ont pas produit de déclaration d'impôt sur le revenu.⁴

Distribution de mesures de soutien du revenu par d'autres moyens que le régime fiscal. La production d'une déclaration d'impôt sur le revenu donnera accès aux quatre piliers de la sécurité du revenu. Il s'agit de la façon la plus expéditive utilisant la source la plus évidente de renseignements sur leur revenu de verser des allocations à la majorité des personnes. Toutefois, les Canadiens et Canadiennes ne produisent pas tous de déclarations d'impôt sur le revenu, et ce, pour diverses raisons. Les Autochtones, les personnes qui craignent un recouvrement de la PCU, les femmes qui fuient la violence familiale, les personnes 2SLGBTQ+, les nouveaux arrivants, les personnes qui ne parlent ni anglais ni français, les personnes sans papier, les personnes itinérantes, et les personnes travaillant au noir ou dans une économie criminalisée évitent parfois de produire une déclaration d'impôt. La production automatique des déclarations d'impôt sur le revenu, mentionnée précédemment, peut atténuer certains de ces problèmes, mais des obstacles demeurent. Ne pas avoir de pièces d'identité, de numéro d'assurance sociale, de statut d'immigration ou de citoyenneté,

de compte de l'ARC ou d'adresse fixe sont d'autres facteurs qui empêchent les personnes de produire une déclaration d'impôt même si elles se privent ainsi d'importantes mesures de soutien du revenu. Les quatre piliers de la sécurité du revenu au cœur de la stratégie du BFA ne dépendront pas de la production d'une déclaration d'impôt. Plutôt, le BFA chargera l'ARC d'examiner d'autres façons de distribuer ces allocations importantes aux personnes admissibles à les recevoir, mais qui n'ont pas produit de déclarations. Il existe des exemples ailleurs au monde de mesures de soutien au revenu distribuées autrement que par les régimes fiscaux, notamment la Bolsa Familia au Brésil et le Stockton Economic Empowerment Development en Californie. Ces organisations ont mis au point des critères d'inscription et d'admissibilité et des mécanismes de protection des données. Elles peuvent fournir de l'aide au moyen de porte-monnaie mobiles connectés à un téléphone cellulaire ou de cartes de crédit ou de débit prépayées rechargeables. Ces systèmes sont parfois gérés par des entreprises privées, des organismes gouvernementaux ou des organismes de bienfaisance. Au Canada, on pourrait mettre en place un réseau d'organismes de bienfaisance tiers à but non lucratif chargés de distribuer de l'aide comparable à celle des quatre piliers. La distribution des mesures de soutien autrement que par le régime fiscal pourra inciter les personnes en marge de la société à produire une déclaration d'impôt sur le revenu le cas échéant.

Améliorer l'admissibilité aux quatre piliers. Le BFA permettra aux enfants réfugiés d'obtenir l'Allocation canadienne pour enfants.

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) a pour objet de soutenir les familles à faible et moyen revenu qui ont des enfants et à leur éviter la pauvreté. Or, certains des enfants les plus vulnérables du Canada, les enfants réfugiés, n'y ont pas accès. À cause du statut d'immigration de leurs parents, 24 000 enfants âgés de moins de 18 ans en 2017 n'ont pas pu obtenir l'ACE. Dans certains cas, ces enfants sont nés au Canada. Le coût de l'élargissement de la mesure serait de 160 M\$ par année, bien moins que 1 % de ce que représente au total l'ACE. Ce manque d'accès à l'ACE augmente le risque de pauvreté pour ces familles vulnérables. Faute d'obtenir l'ACE, certaines femmes peuvent être obligées de demeurer dans une relation violente afin de conserver leur statut d'immigration. Cela transmet aussi un message comme quoi les enfants de réfugiés méritent moins d'être épargnés de la pauvreté que d'autres. Le BFA élargira l'admissibilité à l'Allocation canadienne pour enfants en abrogeant le paragraphe « e » de la définition de « particulier admissible » de l'article 122.6 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et étendra l'accès à l'ACE à tous les enfants résidant au Canada, peu importe le statut d'immigration

de leurs parents. À cette fin, le BFA examinera les autres domaines où le statut d'immigration empêche de recevoir du soutien du revenu du gouvernement fédéral. Cela comprend la nouvelle prestation nationale relative au logement et d'autres programmes de soutien du revenu.

Tableau 17.5 L'établissement des coûts pour les mesures de la pauvreté et soutien du revenu
Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Supplément d'allocation canadienne pour enfants pour mettre fin à la pauvreté	6 452 \$	7 097 \$	7 452 \$
Réduire de 65 à 60 ans l'âge d'admissibilité au SRG	2 338 \$	2 572 \$	2 700 \$
Annuler l'augmentation de la SV pour les personnes âgées de 75 ans et plus	-2 341 \$	-2 575 \$	-2 704 \$
Créer un Revenu de subsistance canadien pour les personnes âgées de 18 à 59 ans (montant net une fois l'ACT abolie)	3 889 \$	4 083 \$	4 288 \$
Conserver l'ACT pour les parents au cours des cinq prochaines années	886 \$	600 \$	300 \$
Créer une Prestation d'invalidité du Canada (montant net une fois le crédit d'impôt pour personnes handicapées aboli)	913 \$	3 050 \$	6 604 \$
Permettre la distribution des allocations fédérales en dehors du régime fiscal	100 \$	100 \$	100 \$
Donner accès à l'Allocation canadienne pour enfants aux enfants réfugiés	160 \$	160 \$	160 \$

Notes

1 Le calcul des allocations versées aux autres enfants est basé sur la racine carrée du nombre d'enfants; une méthode fréquente pour calculer les seuils de pauvreté en fonction de la taille des familles. Le montant versé pour un quatrième enfant serait de 2 278 \$ par année et pour un cinquième enfant (ou plus) de 2 007 \$ en 2023.

2 Estimations pour 2023 de la BD/MSPS 29.0. Cette analyse est fondée sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales 29.0 de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent cette simulation ont été réalisés par David Macdonald; la responsabilité pour l'utilisation et l'interprétation de ces données revient entièrement à son auteur.

3 Idem.

4 Jennifer Robson et Saul Schwartz. 2020. *Who Doesn't File a Tax Return? A Portrait of Non-Filers*. Canadian Public Policy, 46:3, 323–339. (<https://utpjournals.press/doi/abs/10.3138/cpp.2019-063>).

Politique monétaire et inflation

Introduction

Les taux d'intérêt, qui sont régis par la Banque du Canada, sont généralement l'outil privilégié pour s'attaquer à l'inflation. Malheureusement, cette stratégie occulte bon nombre des fonctions fondamentales d'autres institutions et politiques qui peuvent également agir sur l'inflation. Contrôler l'inflation, modérer le cycle économique et promouvoir la croissance des salaires sont des activités relevant des gouvernements, tout comme de la Banque du Canada, quoique les gouvernements aient tendance à s'en remettre à la banque en ces matières. Le BFA estime que le gouvernement fédéral peut et devrait intervenir plus énergiquement pour réduire l'inflation en utilisant ses propres outils, lesquels sont distincts du taux d'intérêt qu'utilise la banque.

La Banque du Canada appartient au gouvernement fédéral, qui lui dicte ses orientations. Le mandat de la Banque du Canada est déterminé par le gouvernement fédéral pour une période de cinq ans. Son mandat le plus récent lui a été confié en décembre 2021.¹ La plus récente entente ne comportait pas le « double mandat » de viser à la fois l'inflation et le plein emploi. Néanmoins, le libellé de l'entente à cet égard était amélioré : « [La] Banque continuera de se servir de la flexibilité inhérente au cadre. Plus précisément, quand les conditions le justifient, elle va : ... rechercher activement le niveau d'emploi maximal nécessaire pour atteindre la cible d'inflation de manière durable. La Banque prendra en considération une vaste gamme d'indicateurs pour évaluer la santé du marché du

travail et pour guider son évaluation des perspectives économiques ».² Le gouvernement fédéral ne révisera pas le prochain mandat de la Banque du Canada avant la fin de 2026, ce qui est au-delà du cycle de planification du BFA.

Même si le mandat de la Banque du Canada ne sera pas révisé au cours des cinq prochaines années, le BFA estime que l'on peut faire beaucoup pour s'attaquer à l'inflation et au chômage, à tout le moins du point de vue du gouvernement fédéral. Par exemple, le gouvernement peut :

S'attaquer à l'inflation. Les mesures suivantes peuvent être prises pour contrôler des aspects clés de l'Indice des prix à la consommation (IPC) : contrôler le prix du logement, déjà très influencé par les règles de souscription de prêts hypothécaires qui sont déterminées par le gouvernement fédéral; protéger les réserves d'intrants clés dans l'IPC et les entreprises nationales; fournir des services publics de bonne qualité à peu de frais ou gratuitement afin de réduire ce que doivent payer les Canadiens et Canadiennes—l'exemple le plus récent étant la diminution de 50 % des frais de garde à l'enfance et l'abolition des frais de soins dentaires pour de nombreux ménages; l'application énergique de la *Loi sur la concurrence* et l'assortir de modifications pour la rendre plus apte à contrer le gonflement des prix à la consommation.

Modérer le cycle économique. Le soutien du gouvernement fédéral peut avoir un rôle contre cyclique déterminant pour modérer le cycle économique. Ce soutien peut prendre la forme de mesures contre cycliques améliorées de soutien du revenu afin de protéger les travailleurs et travailleuses des pires conséquences des pertes d'emplois (voir le chapitre sur le Régime d'assurance-emploi); et des mesures améliorées de soutien du revenu dans tous les principaux programmes fédéraux d'aide financière, autres que l'assurance-emploi, pour réagir rapidement à l'évolution de la situation (voir le chapitre sur la pauvreté et la sécurité du revenu et la nouvelle Garantie de réponse rapide).

Modérer les inégalités de fortune. Les taux d'intérêt au plus bas ont pour fonction de stimuler la croissance économique, mais ils ont également pour effet de gonfler le prix des actifs, notamment dans le secteur immobilier. Cette mesure a entraîné des inégalités de fortune à des niveaux records. La croissance économique à long terme doit s'appuyer sur autre chose que la baisse constante des taux d'intérêt pour inciter le secteur privé à s'endetter davantage.

Augmenter les salaires. Des mesures serrées pour contrôler l'inflation restreignent facilement la croissance des salaires. Les politiques de taux d'intérêt sont perçues comme un contrepoint à

l'inflation élevée, mais elles ont aussi d'importants effets de redistribution en ce qu'elles limitent la croissance réelle des salaires, peu importe que les demandes salariales aient ou non causé l'inflation. Les autres causes de l'inflation depuis 2021 sont le prix des intrants et les marges bénéficiaires démesurées des entreprises, des causes rarement, voire jamais mentionnées et encore moins visées par des contraintes lorsqu'il est question d'inflation. Les bénéfices des entreprises et les marges bénéficiaires croissantes jouent un rôle dans la situation inflationniste actuelle. Les contraintes exercées sur les salaires pour juguler l'inflation sont manifestes dans les déclarations récentes du gouverneur de la Banque d'Angleterre³ et du président de la Réserve fédérale des É.-U.⁴

Priorités du BFA en matière de politique monétaire

Même si le renouvellement du mandat de la Banque du Canada ne survient pas avant 2026, le BFA plaide en faveur des priorités suivantes en matière de politique monétaire :

Plein emploi. La Banque du Canada et le gouvernement fédéral devraient viser le plein emploi afin que toutes les personnes désireuses de travailler puissent avoir un emploi. Cet objectif n'est pas dans le mandat de la Banque du Canada, mais il devrait figurer dans le prochain mandat. Le plein emploi devrait se traduire par des possibilités d'emploi et jeter les bases d'une solide concurrence salariale entre employeurs. Les pressions salariales à long terme devraient arrimer le salaire réel des travailleurs et travailleuses à des gains de productivité afin que les travailleurs et les entreprises profitent de ces gains.

Taux d'intérêt stables, mais plus élevés. Le BFA renoncera à l'idée que les changements graduels du taux d'intérêt visé par la Banque du Canada « modulent » l'inflation ou l'économie en général. Pour de nombreux taux d'intérêt intermédiaires potentiels, il y a vraisemblablement peu de liens sinon aucun lien à l'inflation. Des hausses suffisamment importantes et rapides du taux d'intérêt peuvent entraîner une récession, mais il n'est pas dit que de petits changements du taux d'intérêt ont un effet particulier sur la croissance économique ou l'inflation. Les politiques de taux d'intérêt sont redistributives, déplaçant des revenus d'une tranche de revenus à une autre. Cela étant, les taux d'intérêt devraient être fixés à un taux juste, plutôt que modulés afin de juguler l'inflation. Par conséquent, le BFA privilégie un taux d'intérêt plus élevé, mais qui est plus stable et prévisible pour ceux qui prennent les décisions au sein des entreprises et des ménages. Si le cycle

économique tourne mal, de vigoureuses mesures de relance et des stabilisateurs économiques automatiques doivent être privilégiés pour contrer une récession. **Si l'inflation augmente, le BFA appliquera les mesures indiquées ci-dessous pour la juguler sans se tourner vers la Banque du Canada qui provoquera une récession par des hausses importantes et rapides du taux d'intérêt.** Les politiques monétaires ne sont pas nécessairement le meilleur outil pour la gestion d'un cycle économique— nous devrions compter davantage sur les politiques fiscales.

Le BFA utilisera les outils régissant les prêts hypothécaires afin de modérer le prix des maisons en ciblant les investisseurs. Le gouvernement fédéral ne contrôle pas les taux hypothécaires, qui ont une incidence énorme sur le prix des maisons, mais il dispose d'importants outils de réglementation pouvant donner les mêmes résultats pour contrôler le prix des maisons. Étant donné l'importance du prix des maisons dans l'Indice du panier de consommation (IPC) au Canada, la réduction de leur prix peut être un moyen important de réduire l'inflation. Le gouvernement fédéral contrôle les critères de l'assurance hypothécaire par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les règles générales de souscription d'emprunts hypothécaires par l'entremise du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). **Le BFA utilisera ces deux moyens pour cibler les investisseurs du secteur immobilier**, étrangers et nationaux, afin que la spéculation dans les marchés immobiliers résidentiels soit beaucoup moins lucrative. Le logement devrait être un endroit pour vivre et non un actif pour faire de la spéculation. **Le BFA augmentera sur le champ de 20 % à 50 % la mise de fonds requise des investisseurs qui désirent obtenir un prêt hypothécaire et proposera une série de hausses additionnelles pour l'avenir. Le BFA examinera également d'autres règlements afin de décourager les investissements immobiliers dans le secteur résidentiel.** Toutefois, le BFA ne fournira pas de nouvelles « mesures incitatives » aux propriétaires, car ces mesures font souvent augmenter les prix déjà élevés des maisons.

Le BFA créera une Commission des intrants critiques afin de recenser et de modérer le prix d'un groupe restreint de marchandises essentielles à la croissance du Canada. Pour freiner l'inflation, la Banque du Canada utilise essentiellement un signal de prix. Toutefois, la stabilité des prix peut également se faire en protégeant les réserves de marchandises afin d'aplanir les modifications dans l'offre au lieu de rajuster rapidement les prix pour garantir l'équilibre des marchés. On peut accroître les réserves lorsque les prix sont peu élevés et les

réduire lorsque les prix augmentent afin de modérer la pression sur les prix pour les consommateurs et les entreprises. Les intrants critiques, comme l'essence et le diésel, sont des points de départ évidents, mais des intrants importants d'un point de vue systémique pour l'économie canadienne peuvent également inclure des produits comme les engrais. Le but de la commission sera de définir les intrants importants d'un point de vue systémique pour l'économie canadienne et de concevoir des plans pour protéger ces produits, soit en les entreposant physiquement soit au moyen d'instruments financiers comme des contrats à terme sur marchandises. En variant les réserves de ces intrants, il serait possible d'atténuer les fluctuations de prix pour les consommateurs et les entreprises. Au cours du cycle économique, le coût d'achat des réserves de marchandises et les bénéfices à la vente n'engageraient pas de coûts pour le gouvernement fédéral. Puisque la croissance de l'économie canadienne demeure très dépendante des combustibles fossiles et que plusieurs des intrants importants d'un point de vue systémique seraient vraisemblablement l'essence et le diésel, la commission aurait également pour rôle de réduire au fil du temps la dépendance de l'économie canadienne à ces intrants. Elle pourrait le faire en améliorant les infrastructures, en dépendant moins des combustibles fossiles pour le transport et en passant du transport par camions au transport ferroviaire, par exemple.

Le BFA créera une Commission des salaires équitables. Une conséquence souvent ignorée de la politique monétaire est son effet de distribution important. Lorsque les salaires commencent à augmenter, les taux d'intérêt sont utilisés pour en freiner la hausse, faisant passer la croissance économique du côté des bénéficiaires. Les politiques salariales ne devraient pas s'ajouter comme un après-coup aux politiques sur l'inflation.

Le BFA créera une Commission des salaires équitables afin de fournir aux employeurs canadiens des lignes directrices en matière de croissance salariale. Ces lignes directrices de croissance salariale permettront une croissance réelle des salaires en fonction de la croissance de la productivité à long terme des travailleurs. Elles leur permettront d'obtenir la valeur salariale additionnelle que leur confèrent leur éducation et leur productivité. Ces lignes directrices serviraient de base pour la fixation des salaires dans la fonction publique fédérale et pour les hausses du salaire minimum fédéral. Elles serviraient également d'ancrage aux demandes salariales dans les négociations collectives et dans les négociations individuelles pour les travailleurs et travailleuses ne relevant pas directement du gouvernement fédéral. Et elles pourraient

être utilisées comme points de repère pour les hausses du salaire minimum provincial au lieu d'utiliser l'inflation, laquelle ne récompense pas les travailleurs pour leurs gains de productivité. La commission pourrait également commander de la recherche sur les bas salaires, notamment sur l'effet des salaires plus élevés sur les taux d'emploi, la productivité et le roulement du personnel.

Le BFA outillera les organismes fédéraux pour faire face de façon plus énergique aux oligopoles et monopoles qui alimentent l'inflation.

Dans les secteurs qui comptent peu de concurrents, les entreprises ont plus de marge de manœuvre pour augmenter les prix et ainsi atténuer le coût croissant de leurs intrants, accroître leur marge bénéficiaire et engranger plus de bénéfices. Les ouvrages d'économie présument habituellement d'une concurrence parfaite, mais à vrai dire, les industries ne comptent souvent que quelques joueurs. Elles peuvent ainsi fixer des prix plus élevés. Dans un environnement où les prix augmentent rapidement, ce pouvoir de fixer les prix peut facilement conduire à une inflation alimentée par la « spirale prix-bénéfices ». Le phénomène survient lorsque les entreprises, qui ont le pouvoir de fixer les prix, augmentent au départ leurs prix et améliorent leur marge bénéficiaire. À mesure que l'inflation gruge dans leurs bénéfices, elles s'emploient à maintenir leurs marges bénéficiaires en augmentant encore plus les prix, ce qui alimente d'autant l'inflation. Une concurrence plus forte peut prémunir contre la spirale prix-bénéfice en grugeant le pouvoir de fixer les prix des entreprises d'industries concentrées. Les organismes fédéraux, plus précisément le Bureau de concurrence, devraient également enquêter plus énergiquement sur la collusion dans les industries concentrées où de telles pratiques sont plus faciles à organiser.

Le BFA verra à ce que les gains en capital exceptionnels soient suffisamment imposés. Des bénéfices exceptionnels ont été accumulés par les entreprises canadiennes durant la pandémie et la phase inflationniste qui a suivi. Ces bénéfices ont été rendus possibles principalement parce que ces entreprises se sont trouvées au bon endroit au bon moment et non à cause de leur sens aigu des affaires. Par exemple, dans la foulée de la fermeture des commerces de détail à cause de la pandémie, les détaillants par Internet ont affiché des bénéfices records. Ce n'était pas une question de sens aigu des affaires de la part de ces détaillants, mais bien une question de chance. Il est possible que les mesures mentionnées précédemment ne suffisent pas à restreindre les bénéfices exceptionnels générés par un changement rapide des règles de santé publique, bien que certaines le pourraient. Quoiqu'il en soit, les bénéfices excessifs doivent être saisis par l'État et recycler

de manière plus productive, comme dans le cadre de programmes de soutien du revenu améliorés pour les ménages étouffés par l'inflation. Augmenter la taxe sur les gains en capital et établir un taux d'inclusion de 75 % pour les entreprises et les particuliers sera un moyen de saisir ces bénéfices exceptionnels (voir le chapitre sur la fiscalité).

Tableau 18.1 L'établissement des coûts pour les mesures de la politique monétaire et inflation

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Financer la création et le fonctionnement d'une Commission des intrants critiques	10 \$	10 \$	10 \$
Financer la création et le fonctionnement d'une Commission des salaires équitables	10 \$	10 \$	10 \$
Augmenter le budget du Bureau de la concurrence	25 \$	25 \$	25 \$

Notes

1 Banque du Canada. Décembre 2021. Renouvellement du cadre de politique monétaire. (<https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2021/12/Renouvellement-du-cadre-de-politique-monetaire-decembre-2021.pdf>, consulté le 13 juin 2022).

2 Banque du Canada. Décembre 2021. Renouvellement du cadre de politique monétaire, page 3 (<https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2021/12/Renouvellement-du-cadre-de-politique-monetaire-decembre-2021.pdf>, consulté le 13 juin 2022).

3 Richard Partington. Le 4 février 2022, « Bank of England boss criticised for asking workers not to demand pay rise. » *The Guardian*. (<https://www.theguardian.com/business/2022/feb/04/bank-of-england-boss-calls-for-wage-restraint-to-help-control-inflation>).

4 Jerome Powell. Le 4 mai 2022, « Transcript: Fed Chief Powell's Postmeeting Press Conference. » *The Wall Street Journal*. (<https://www.wsj.com/articles/transcript-fed-chief-powells-postmeeting-press-conference-11651696613>).

Premières Nations

Introduction

En juin 2021, Le Canada a adopté la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDA). La DNUDA lance une nouvelle ère de relations entre la Couronne et les Autochtones au cours de laquelle le Canada se devra d'appliquer les articles de la déclaration.

À cette obligation s'ajoute le devoir de fournir aux Premières Nations tout le nécessaire pour atteindre les objectifs de la Déclaration et de les soutenir dans le plein exercice de leurs droits. Des investissements immédiats et à long terme sont nécessaires afin que le Canada s'acquitte de ses obligations fiduciaires envers les Premières Nations et mette fin à un sous-financement chronique de longue date.

Le rétablissement des relations entre les Premières Nations et le Canada et les solutions de rechange aux actuelles procédures juridiques contradictoires et coûteuses qui en découleront entraîneront de véritables économies. L'écart socioéconomique une fois comblé entre les Premières Nations et le Canada aura pour effet d'augmenter de 27,7 milliards de dollars par année le produit intérieur brut du Canada (PIB) ou de stimuler l'économie canadienne d'environ 1,5 %.¹

Cependant, combler l'écart socioéconomique demeurera toutefois hors de portée à moins de fournir aux Premières Nations les outils dont elles ont besoin pour se renforcer et qu'elles disposent d'institutions dirigées par elles-mêmes et de solutions novatrices adaptées à leur culture. La liste suivante de priorités décrit les prochaines étapes

requis pour soutenir les Premières Nations dans l'exercice de leur autodétermination.

Infrastructure. L'investissement de fonds publics dans les infrastructures favorise le bien-être des Premières Nations et catalyse leur croissance économique. Des investissements importants et à long terme sont nécessaires (i) pour répondre immédiatement aux besoins d'infrastructures des Premières Nations que la plupart des Canadiennes et Canadiens tiennent pour acquises: des routes et des ponts, des services de protection contre les incendies, de l'eau potable et l'accès à Internet haute vitesse, et (ii) pour rapprocher le Canada de son engagement à combler le déficit d'infrastructures d'ici 2030. Les gouvernements des Premières Nations doivent avoir en main les ressources requises pour assurer le bien-être de leurs membres.

Le BFA investira 20,5 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir, améliorer, rénover, exploiter et entretenir les infrastructures des Premières Nations, notamment les routes et les ponts, les édifices communautaires, les services de protection contre les incendies, et les services d'utilité publique (électricité, collecte et élimination des déchets, réseau d'approvisionnement en eau). **Le BFA investira une somme additionnelle de 4,4 milliards de dollars sur cinq ans pour que toutes les Premières Nations aient accès à une source fiable et salubre d'eau potable** distribuée à même des réseaux d'approvisionnement décentralisés. L'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires est essentiel à la santé et constitue un droit humain reconnu internationalement. **Le BFA investira également 650 millions de dollars sur cinq ans pour fournir à toutes les Premières Nations une connexion standard Internet haut débit** requise pour améliorer le développement économique, renforcer les perspectives d'éducation et les services de soutien et assurer l'accès aux soins de santé et la sécurité des populations. Chaque dollar de fonds publics investi dans les infrastructures entraîne une hausse de 1,43 \$ du PIB, et plus de neuf emplois sont créés pour chaque million de dollars investi.²

Leadership des Premières Nations en matière de climat. Face à la crise environnementale mondiale croissante, les Premières Nations doivent être positionnées en tant que gardiens efficaces du territoire et de l'eau pour assumer un leadership critique en matière de climat et de conservation. Les effets des changements climatiques sont considérables et pourront perturber profondément les activités sociales et économiques du Canada au cours des prochaines décennies en coûtant au pays des dizaines de milliards de dollars. En investissant dans des solutions axées sur la conservation et l'adaptation, les Premières Nations et le Canada

pourront offrir un avenir juste, équitable et résilient aux sept prochaines générations. **Le BFA investira 325 M\$ sur cinq ans dans la création d'un réseau national de coordonnatrices et de coordonnateurs des Premières Nations affectés à l'urgence climatique** qui travailleront à planifier la résilience et l'autosuffisance de la population en vue des catastrophes environnementales à venir. **Le BFA investira 15 M\$ sur cinq ans pour soutenir la mise sur pied d'un institut des Premières Nations sur le climat**, lequel aura la responsabilité générale de soutenir techniquement, de faciliter et de coordonner des initiatives en matière climatique dirigées par les Premières Nations. **Le BFA investira également 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir les efforts de conservation des Premières Nations en matière de résilience environnementale et climatique**, notamment l'établissement et l'entretien d'aires protégées et de conservation autochtones, la mise en place de programmes de gardiens, la protection des écosystèmes et l'exploration de solutions climatiques ancrées dans la nature. Positionner les Premières Nations en tant que leaders pour le climat dans le cadre de programmes existants et nouveaux est une affirmation de leurs titres, de leur compétence et de leurs droits inhérents issus des traités tout en ouvrant la voie à des solutions novatrices et efficaces pour le climat. Les données actuelles de l'initiative Gardiens autochtones suggèrent un rendement de 2,50 \$ pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral dans des programmes sociaux, culturels et économiques.³ Selon l'article 29 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, « Les peuples autochtones ont droit à la préservation et à la protection de leur environnement et de la capacité de production de leurs terres ou territoires et ressources. À ces fins, les États établissent et mettent en œuvre des programmes d'assistance à l'intention des peuples autochtones, sans discrimination d'aucune sorte ».

Gouvernance. Les gouvernements des Premières Nations fournissent des services essentiels à leurs populations. La pandémie de COVID-19 a illustré d'autant cette réalité que les gouvernements sont intervenus rapidement pour distribuer des paniers alimentaires, installer des postes de contrôle sanitaire et sécuritaire et diffuser des renseignements critiques pour assurer la protection des citoyens et citoyennes. À un moment où les Services aux Autochtones Canada se préparent à céder la place, les gouvernements des Premières Nations doivent être soutenus pour continuer de fournir des services à leurs citoyens et citoyennes tout en se préparant à reprendre le contrôle de la conception, de la prestation et de l'administration de leurs programmes et de leurs services. Les Premières Nations doivent avoir la capacité d'atteindre leurs objectifs

culturels, économiques, environnementaux et politiques au moyen de mesures et d'institutions qu'elles ont elles-mêmes conçues. « Le financement alloué à la gouvernance des Premières Nations correspond à un peu plus de 3 % des dépenses, tandis que le budget de la plupart des organismes gouvernementaux consacré à la gouvernance représente de 10 à 15 % de leurs dépenses. C'est tout simplement insoutenable pour nos gouvernements ».⁴ **Le BFA prévoit investir 3,5 milliards de dollars de plus sur cinq ans dans les programmes existants afin d'améliorer la gouvernance financière, administrative et politique des Premières Nations.** Une telle mesure assurera la rétention d'un personnel qualifié et le développement des institutions et elle permettra d'accroître les services fournis par les gouvernements des Premières Nations à leurs populations. Il s'agit de l'infrastructure essentielle pour réduire les inégalités, appuyer les autres investissements décrits dans le présent chapitre et fournir les bases nécessaires à l'autodétermination par les Premières Nations.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il faut une démarche rigoureuse dirigée par les Premières Nations pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national entourant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et pour lancer une nouvelle ère de relations améliorées entre la Couronne et les Premières Nations. Le Canada ne peut pas donner suite unilatéralement aux dispositions relatives aux droits des Premières Nations; il faut le faire en partenariat avec les détenteurs autochtones de ces droits et les institutions qui les représentent. **Le BFA investira 372,5 M\$ sur cinq ans afin de (i) soutenir les Premières Nations dans le travail essentiel d'édification de leurs nations et de défense des lois et des ordonnances juridiques pour remplacer les lois coloniales, comme la *Loi sur les Indiens*, et (ii) d'assurer que les Premières Nations dirigent la révision des lois et des politiques pour correspondre à la déclaration et qu'ils préparent les rapports annuels soumis au parlement. L'article 4 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones stipule que « Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes ».**

Vérité, réconciliation et guérison. Il y a maintenant un an depuis la découverte des sépultures de plus de 215 enfants au pensionnat autochtone de Kamloops. La population canadienne prend finalement conscience du legs dont étaient au courant depuis toujours les Premières Nations. Néanmoins, il faut faire plus pour permettre aux Premières

Nations de retrouver leurs êtres chers et de poursuivre sur la voie de la guérison. Il reste de nombreuses autres victimes à découvrir et beaucoup d'autres commémorations à faire, chacune représentant une vie, une famille et une Première Nation privées d'une jeune personne.⁵ Le gouvernement fédéral a accordé de l'aide temporairement aux Premières Nations, mais des investissements ciblés sont requis pour permettre aux Premières Nations de mener les enquêtes sur des crimes possibles, de commémorer et d'honorer les victimes, les survivants et leurs familles et de mettre en place les services et les soins de santé nécessaires pour améliorer les programmes de guérison des traumatismes. **Le BFA investira 1,2 milliard de dollars sur deux ans pour fournir de l'aide technique immédiate et flexible aux Premières Nations désireuses de localiser sur les terrains des anciens pensionnats autochtones les tombes anonymes ou les fosses communes, de faire enquête ou de commémorer les victimes. Le BFA investira 567 M\$ sur cinq ans dans le Programme de soutien en santé : résolution des questions des pensionnats indiens pour offrir plus de soutien aux survivants et à leurs familles** et atténuer l'usure de compassion des travailleurs et travailleuses de la santé offrant des services essentiels. **Le BFA investira également 867 M\$ sur cinq ans pour soutenir la création d'une nouvelle Fondation pour la guérison des Premières Nations.**

Tableau 19.1 L'établissement des coûts pour les mesures de Premières Nations

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Financement du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures des Premières Nations, incluant : les ponts et les routes, les édifices communautaires, la protection contre les incendies et les services publics	4 100 \$	4 100 \$	4 100 \$
Veiller à ce que toutes les communautés des Premières Nations aient accès à un réseau fiable d'eau potable	880 \$	880 \$	880 \$
Fournir à toutes les communautés des Premières Nations accès à une connexion Internet conforme à la norme minimale	130 \$	130 \$	130 \$
Réseaux de coordonnateurs des Premières Nations en matière de climat et de mesures d'urgence	65 \$	65 \$	65 \$
Initiatives de conservation dirigées par les Premières Nations pour promouvoir la résilience environnementale et climatique	300 \$	300 \$	300 \$
Financement pour soutenir la gouvernance des Premières Nations	700 \$	700 \$	700 \$
Reconnaissance des lois et des ordonnances des Premières Nations en remplacement des lois colonialistes	75 \$	75 \$	75 \$
Localiser les tombes anonymes ou les fosses communes situées sur les terrains des anciens pensionnats autochtones, faire enquête ou commémorer	600 \$	600 \$	0 \$
Soutien additionnel au Programme de soutien en santé : résolution des questions des pensionnats indiens	113 \$	113 \$	113 \$
Création d'une nouvelle Fondation pour la guérison des Premières Nations	173 \$	173 \$	173 \$

Notes

- 1 Office national de développement économique des autochtones 2016. *Réconciliation: stimuler l'économie canadienne de 27,7 milliards de dollars.*
- 2 Institut Broadbent 2015. *The Economic Benefits of Public Infrastructure Spending in Canada.*
- 3 Initiative de leadership autochtone et Tides Canada. 2016. *Analysis of the Current and Future Value of Indigenous Guardian Work in Canada's Northwest Territories. Dehcho First Nations, Lutsel K'e Dene First Nation.*
- 4 Daniel Wilson, Assemblée des Premières Nations. Le 5 février 2020 Témoignage des témoins. Comité permanent des finances de la Chambre des communes.
- 5 En 2021, dans un sondage de l'opinion publique, l'APN a trouvé que seulement 10 % des Canadiennes et Canadiens connaissaient très bien l'histoire des pensionnats autochtones. Abacus Data. 2021. *Canadians React to The Discovery of Remains At Residential School.*

Réglementation

Introduction

Les règlements¹ sont un ensemble de mesures pour mettre en œuvre, interpréter et appliquer des lois. Ils visent à promouvoir l'intérêt public,² notamment en veillant à la santé des citoyens, en assurant leur sécurité et en protégeant l'environnement.

Il y a emprise ou capture réglementaire lorsque des organismes de réglementation sont cooptés par l'industrie. Lorsque cela se produit, les règlements pour assurer la protection de l'intérêt public sont contournés pour servir les intérêts commerciaux des industries réglementées et de leurs facilitateurs gouvernementaux.

Typiquement, les industries peuvent façonner les politiques, les lois et ultimement, les règlements régissant leurs activités. Elles bloquent ou retardent systématiquement l'adoption de nouveaux règlements et exercent des pressions afin de supprimer ou d'affaiblir les règlements existants, qu'elles qualifient de « paperasse »,³ alléguant qu'ils les rendent moins concurrentielles ou qu'ils nuisent à la création d'emplois et de richesse.

Les hauts fonctionnaires nommés par le Cabinet pour superviser les autorités réglementaires prennent généralement en compte les priorités de leur ministre. Les fonctionnaires qui remettent en question des politiques ont tendance à être ignorés, sanctionnés ou poussés à quitter leur fonction.

Les interactions entre les entreprises et le gouvernement échappent en grande partie à l'examen du public. Les programmes politiques sont établis dans des rencontres privées avec les ministres, les présidents de comité et les hauts fonctionnaires et dans le cadre d'autres activités de lobbying.⁴

La montée du néolibéralisme au début des années 1980 a marqué une transformation des relations de pouvoirs entre les gouvernements et les entreprises. La maxime de Karl Polanyi tiré de l'ouvrage *The Great Transformation* selon laquelle — les marchés devraient être ancrés dans la société et la société ne devrait pas être subordonnée aux caprices du marché, derrière lequel sont de puissants acteurs dont les intérêts entrent en conflit avec ceux de la société — a été inversée durant l'ère néolibérale. Il s'en est suivi une décennie d'érosion de l'obligation principale du gouvernement d'assurer la santé et la sécurité des citoyens et de protéger l'environnement.

Sous les gouvernements conservateur et libéral, l'emprise réglementaire s'est de plus en plus infiltrée dans les régimes de surveillance réglementaire. Cela s'est produit dans le contexte de l'enracinement des structures de pouvoir des entreprises, qui ont systématiquement « capturé » la fonction réglementaire avant même de capturer des organismes de réglementation en particulier.

L'emprise (ou la capture) réglementaire a été enchâssée dans la *Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation* de 2012 sous le gouvernement Harper.⁵ On y présentait les règlements comme étant principalement un fardeau administratif et des coûts pour les entreprises qu'il fallait « rationaliser ». La règle du « un pour un »⁶ constituait la pièce centrale de la politique : les organismes de réglementation devaient contrebalancer chaque nouveau règlement proposé ou règlement modifié en supprimant au moins un règlement existant. Cette règle plaçait les instances réglementaires dans une position potentiellement dangereuse. À quelques exceptions près, elles devaient choisir entre proposer un règlement qui fournirait une protection accrue tout en supprimant un autre règlement; ce qui pouvait avoir des conséquences dangereuses pour la santé et la sécurité des citoyens. Le processus se terminait habituellement dans une impasse et sans aucun nouveau règlement. Dans le pire des scénarios, les conséquences étaient désastreuses. Par exemple, malgré l'augmentation exponentielle du volume de pétrole transporté par rail après 2010, le gouvernement n'a pas imposé de nouvelles règles de sécurité pour faire face au danger croissant — un facteur qui a contribué à la catastrophe ferroviaire de Lac-Mégantic.

La nature et la portée de l'emprise réglementaire

Les ressources de la plupart des autorités réglementaires ont été érodées au cours des quatre dernières décennies obligeant ces organismes à

compter sur les entreprises pour élaborer et gérer leurs propres régimes de surveillance en matière de sécurité—en fait à s'autoréglementer. Le contrôle des lois fiscales et de la réglementation est une manifestation phare de l'emprise réglementaire. Ce contrôle a entraîné d'importants allègements fiscaux pour la tranche d'imposition des revenus les plus élevés et des baisses dans les taux d'imposition des entreprises. Cela a aussi créé des échappatoires pour faciliter l'évasion et l'évitement fiscal dans un archipel de paradis fiscaux. La perte de recettes fiscales au Canada de 2000 à 2019 représente près de 50 milliards de dollars par année.⁷ Le resserrement des ressources s'est traduit en importantes compressions budgétaires pour les organismes réglementaires.

Dans un article publié dans *Corporate Rules*,⁸ Dre Michèle Brill Edwards, anciennement directrice de l'agence de Santé Canada responsable de la réglementation des essais cliniques et de l'approbation des médicaments, décrit comment l'industrie pharmaceutique s'est infiltrée dans l'agence chargée d'approuver les médicaments (Direction de la protection de la santé). Les capacités et l'autorité de l'agence ont été affaiblies par la diminution de ses ressources et de son personnel scientifique. Les hauts fonctionnaires voyaient dans les mesures de protection de la sécurité du public des « tracasseries administratives et de la paperasse » inutiles nuisant aux nouveaux investissements d'entreprises pharmaceutiques.

L'importance accordée à la coopération internationale en matière de réglementation, qui a pour objet de faciliter le commerce et de réduire le « fardeau administratif » des multinationales, a produit des formes obtuses de capture gouvernementale à l'abri de l'examen du public (voir le chapitre sur le commerce international et les investissements).

L'emprise réglementaire de l'industrie pharmaceutique est manifeste dans les tergiversations du Canada entourant une proposition pour renoncer à certains droits de propriété intellectuelle protégés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de permettre la production mondiale à coût abordable de vaccins, de traitements et de tests de dépistage de la COVID-19 et d'en généraliser l'accès. Le Canada et les autres pays qui ont refusé d'appuyer la proposition de dérogation des ADPIC ont adopté, lors de la plus récente conférence ministérielle de l'OMC à Genève, un accord de « non-renonciation » beaucoup plus faible.

L'obstruction de la part de l'industrie des combustibles fossiles aux mesures de lutte contre les changements climatiques illustre clairement les conséquences dramatiques de la capture réglementaire. Depuis l'adoption en 1997 du Protocole de Kyoto, aucun des gouvernements fédéraux successifs n'a réussi à atteindre⁹ les cibles du Canada en matière

de réduction d'émissions de GES. Le gouvernement Trudeau a approuvé le prolongement de l'oléoduc de Trans Mountain en déclarant au même moment une urgence climatique. Malgré l'appel lancé par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour stopper tout nouveau projet de production de combustibles fossiles,¹⁰ le gouvernement fédéral a autorisé un projet de forage pétrolier au large de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. William Carroll, professeur à l'Université Simon Fraser et coordonnateur du projet *Corporate Mapping*, parle d'une infrastructure de représentants gouvernementaux et de lobbyistes intervenant auprès des associations qui représentent l'industrie de l'énergie fossile.¹¹

L'emprise réglementaire est maintenant enracinée dans les pratiques et les modèles opérationnels des autorités réglementaires. Elle a fusionné les intérêts publics et privés ou bâti des partenariats entre les autorités réglementaires et les industries réglementées plutôt que d'avoir établi une distinction claire entre les intérêts de chacun et leurs rôles. Les dispositions entourant l'application des règlements et l'imputabilité ont été vidées de leur substance.

Il existe des régimes de surveillance réglementaire pour assurer la sécurité dans les secteurs du transport, de l'agroalimentaire et de l'énergie — ce que l'on appelle les systèmes de gestion de la sécurité. Des vérifications effectuées par les organismes de réglementation ont remplacé dans une vaste mesure les inspections surprises sur le terrain. La surveillance est dorénavant un exercice qui se fait sur papier; on coche les cases réglementaires appropriées sans égard à leur efficacité pour améliorer la sécurité.

Le soi-disant phénomène des « portes tournantes » est une caractéristique fréquente de l'emprise réglementaire. Les employés du secteur privé sont recrutés pour occuper des fonctions au sein des organismes de réglementation et ils retournent par la suite occuper des postes lucratifs au sein des industries. Une fois leur mandat terminé, les hommes et femmes politiques sont nommés aux conseils d'administration des entreprises. Les gestionnaires des organismes de réglementation convoitant éventuellement un poste dans l'industrie ont tendance à « ménager » leurs interlocuteurs afin de demeurer en bons termes avec les entreprises qu'ils régissent.

Les règles relatives aux conflits d'intérêts ont fait bien peu pour éviter ce phénomène. Les protections accordées aux lanceurs d'alerte qui divulguent les transgressions sont également faibles. En 2021, deux organismes internationaux ont classé le Canada — avec d'autres — au

dernier rang parmi 37 pays pour l'efficacité de ses politiques de protection des divulgateurs.

Mesures concrètes pour contrer l'emprise réglementaire

Les autorités réglementaires ont besoin de pouvoirs compensateurs pour les aider à se sortir du carcan de l'emprise réglementaire. **Le BFA propose les mesures suivantes pour contrer l'emprise réglementaire.**

Le BFA va :

- Restaurer les ressources retirées aux organismes de réglementation. Renforcer l'expertise professionnelle à l'interne en matière d'analyse et de recherche pour permettre aux autorités réglementaires de soumettre et d'évaluer efficacement des propositions de règlement, d'examiner les évaluations de risques des entreprises et de mener des évaluations indépendantes de risques systémiques.
- Veiller à ce que les régimes de surveillance de la sécurité aient les moyens suffisants pour effectuer la surveillance et voir à l'application des règlements.
- Veiller à ce que les organismes de surveillance de la réglementation disposent de ressources suffisantes financées à même l'assiette fiscale générale plutôt que selon le principe du recouvrement des coûts, à l'instar de ce qui se passe par exemple dans l'industrie pharmaceutique où celle-ci assume une large part des coûts du processus d'approbation des médicaments par Santé Canada. Dans de telles circonstances, comme le décrivent Lexchin¹² et Brill-Edwards¹³ dans *Corporate Rules*, la vitesse de l'approbation — une priorité pour l'entreprise — a souvent préséance sur la sécurité et met parfois en danger le public; comme l'illustrent d'ailleurs les contaminations alimentaires, l'affaire du sang contaminé et les désastres pharmacologiques. Santé Canada obtient 91 millions de dollars par année pour fournir des services de nature réglementaire.¹⁴ Le BFA utilisera les recettes générales pour financer ces services.
- Freiner le phénomène des « portes tournantes » : nommément, s'attaquer aux conséquences négatives des allers-retours du personnel entre l'industrie et les organismes de réglementation. Les mesures devraient comprendre une formation pour les personnes provenant de l'industrie sur leurs devoirs à titre de gardiens de l'intérêt public et une période de « refroidissement » avant de retourner dans

l'industrie ou d'agir à titre de lobbyiste. Veiller à ce que les salaires et les perspectives de carrière pour les employés du secteur public soient comparables à ceux du secteur privé.

- Réformer les régimes de responsabilité civile et criminelle afin que les hauts fonctionnaires, les dirigeants des entreprises, les directeurs et les propriétaires soient tenus de satisfaire à des normes plus exigeantes en matière d'imputabilité, y compris de responsabilité légale, pour la prise de décisions mettant en danger la santé publique, la sécurité des personnes et l'environnement.
- Modifier la politique du gouvernement en matière de réglementation, à savoir la *Directive du Cabinet sur la réglementation*, afin de supprimer notamment la règle du « un pour un » et de prioriser le principe de précaution plutôt que les considérations de nature concurrentielle dans les décisions qui touchent la santé, la sécurité et l'environnement. Abolir la *Loi sur la réduction de la paperasse*.
- Augmenter le contrôle parlementaire des règlements afin d'assurer la cohésion avec les lois. Selon Ed Schmidt,¹⁵ ancien consul général, le ministère de la Justice a renoncé en grande partie à son devoir de s'assurer que les règlements qu'il évalue respectent les lois et donne plutôt préséance aux préférences politiques et aux intérêts du gouvernement.
- Fournir de l'aide financière et d'autres formes de soutien aux organismes d'intérêt public, aux municipalités, etc. afin de favoriser l'engagement citoyen à grande échelle dans le processus législatif et réglementaire et de réduire le pouvoir de l'industrie sur les autorités réglementaires. Améliorer les mécanismes de participation du public dans les processus d'élaboration des règlements, y compris pour la participation en ligne. La véritable participation du public¹⁶ consiste au droit de savoir, droit de participer à la prise de décision et droit à des recours ou à des indemnités advenant des brèches réglementaires.
- Renforcer les lois d'accès à l'information pour exiger que les lobbyistes rendent publics plus de renseignements sur leurs activités et les entreprises qu'ils représentent; de l'information non accessible actuellement en raison du « secret commercial ».
- Veiller à ce que le Conseil de coopération réglementaire de l'ALENA, le Forum de coopération réglementaire de l'AECG et les groupes de travail de la Table de conciliation réglementaire de l'ALEA, qui sont chargés d'harmoniser les règlements des différents pays, soient l'objet

d'examens parlementaires et publics afin de s'assurer qu'ils ne sont pas simplement des forums de déréglementation en coulisse.

- Veiller à ce que les organismes de réglementation ne soient pas en conflits d'intérêts à cause de leur double mandat de promotion économique et de protection de la sécurité et qu'ils ne relèvent pas de ministres ayant un double mandat, comme dans le cas des secteurs du transport et de l'énergie nucléaire. Les organismes de réglementation devraient devenir des organismes indépendants qui relèvent directement du parlement.
- Mettre en œuvre de solides protections pour les lanceurs d'alerte. En 2017, un comité parlementaire a examiné la loi et a recommandé 25 modifications, dont aucune n'a été mise en œuvre à ce jour. En 2021, le parlement a de nouveau fait parvenir ces recommandations au gouvernement. Les protections des divulgateurs devraient être enchâssées dans la loi comme aux É.-U. et il devrait y avoir un bureau indépendant à cette fin.

Tableau 20.1 L'établissement des coûts pour les mesures du réglementation

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Payer les services à même les recettes générales au lieu de recouvrer les coûts auprès de l'industrie	91 \$	91 \$	91 \$

Notes

- 1 Peter Bernhardt et Paul Salembier. 2002. « Comprendre le processus de réglementation ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 25(1). URL: <http://www.revparl.ca/francais/issue.asp?param=82&art=245>.
- 2 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. 2017. *Directive du Cabinet sur la réglementation* <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>.
- 3 Health and Safety Authority. *Health and Safety Myth 3: Rep Tape Hindering Business*. https://www.hsa.ie/eng/topics/health_and_safety_myths/myth_3_red_tape_hindering_business/.
- 4 Natasha Bulowski. 9 mai 2022 « Lobbying shapes government policy. Here's how it works and who's involved. » *National Observer*. <https://www.nationalobserver.com/2022/05/09/explainer/what-is-lobbying-canada>.
- 5 Gouvernement du Canada. 2012. *Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation* <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/lois/developpement-amelioration-reglementation-federale/exigences-matiere-elaboration-gestion-examen-reglements/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-gestion-reglementation.html>.
- 6 Presse Canadienne, le 18 janvier 2012 « Red tape report tous 'one-for-one' regulatory rule. » *Canadian Broadcasting Corporation*. <https://www.cbc.ca/news/politics/red-tape-report-touts-one-for-one-regulatory-rule-1.1261264>.
- 7 OCDE. *Revenue Statistics 2021—Canada*. 2021. <https://www.oecd.org/tax/revenue-statistics-canada.pdf>.
- 8 Michèle Brill-Edwards. 2022. "Drugs: Regulatory Capture and the Disabling of Drug Safety at Health Canada." In Bruce Campbell (eds.), *Corporate Rules: The Real World of Business Regulation in Canada* (p. 90–110). Toronto, ON: James Lorimer & Company Ltd.
- 9 Peter Zimonjic. Le 25 novembre 2021 « Canada's climate change efforts going from 'failure to failure', says commissioner's report. » *Canadian Broadcasting Corporation*. <https://www.cbc.ca/news/politics/environment-commissioner-report-failure-to-failure-1.6262523>.
- 10 Sabaa Khan et François Delorme. Le 3 mai 2022 « Canada can and must get out of fossil energy. » *National Observer*. <https://www.nationalobserver.com/2022/05/03/opinion/canada-climate-policy-fossil-fuel-energy>.
- 11 Nicolas Graham, William K. Carroll et David Chen. 2019. *Big Oil's Political Reach: Mapping Fossil Fuel lobbying from Harper to Trudeau*. Vancouver, C.-B. : Centre canadien de politiques alternatives, bureau de la C.-B.
- 12 Joel Lexchin. 2022. "Pharmaceutical Companies: Relationship Between the Canadian Government and Big Pharma—'Clientele Pluralism'" In Bruce Campbell (eds.), *Corporate Rules: The Real World of Business Regulation in Canada* (p. 111–129). Toronto, ON: James Lorimer & Company Ltd.
- 13 Brill-Edwards 2022.
- 14 Voir le Plan ministériel: Santé Canada (2022–2023) 62 (<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/transparence/rapports-gestion/rapport-plans-priorites/2022-2023-rapport-plans-priorites.html>).
- 15 Edgar Schmidt. 2022. « Legal Accountability: How the Department of Justice Lost Its Way and Created the Context for Dysfunctional Regulation-Making. » In Bruce Campbell (eds.), *Corporate Rules: The Real World of Business Regulation in Canada* (p. 264–275). Toronto, ON: James Lorimer & Company Ltd.
- 16 HCNUDH. Aarhus Convention, Annex 1. (.nd). Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/ToxicWaste/RightToInformation/AarhusConventionUNECE2.pdf>

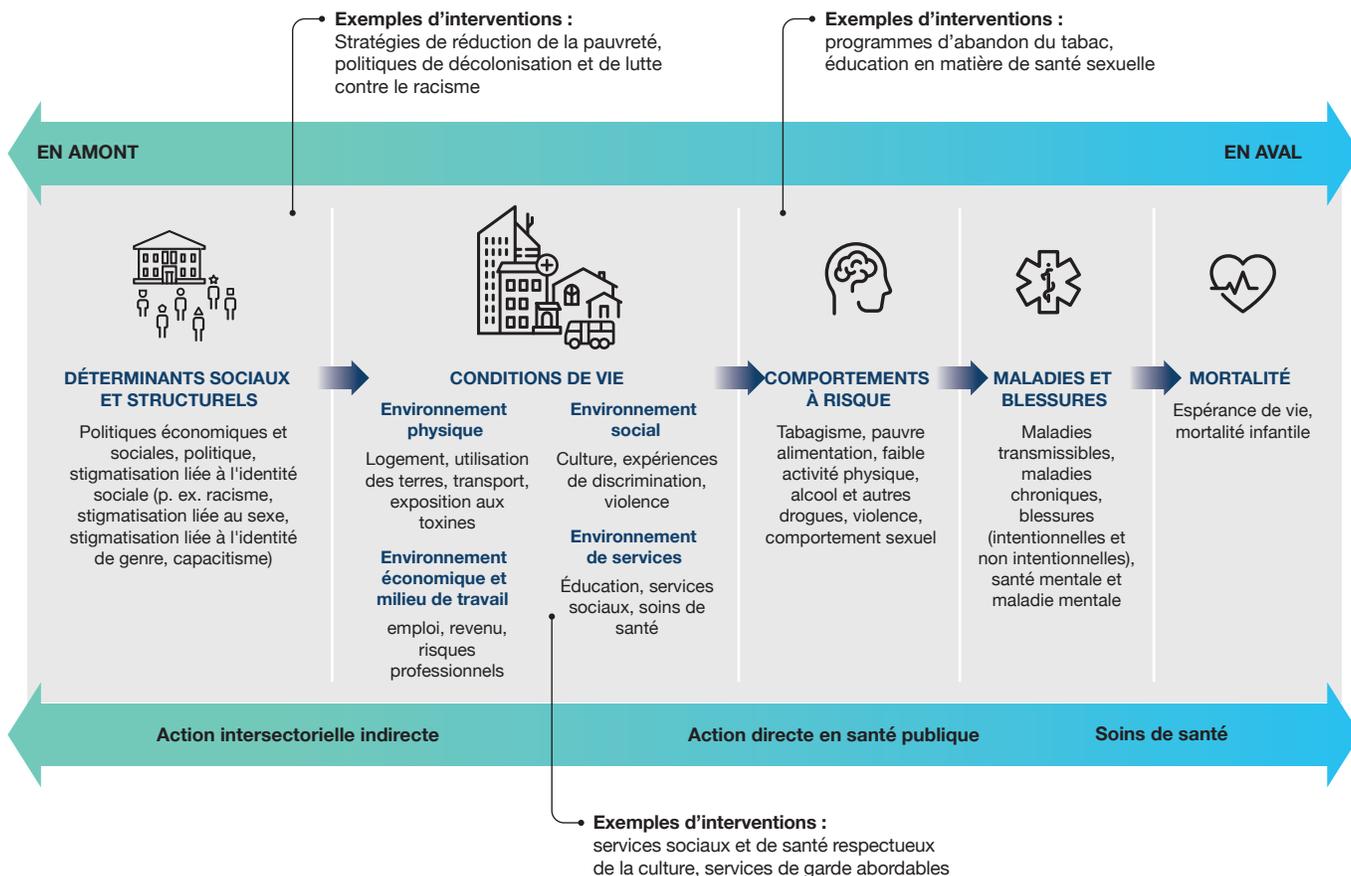
Santé et équité en santé

Introduction

La santé est un concept holistique incluant le bien-être physique, social, mental, spirituel, culturel, économique et écologique des personnes et des collectivités. Elle est une ressource à la vie.¹ La santé n'est pas répartie de façon égale dans la population. Les iniquités en santé sont une question de différences et d'injustices. Elles sont le résultat de déséquilibres structurels et sociaux qui sont systémiques, modifiables et évitables. Elles sont enracinées dans des déséquilibres de pouvoir et de ressources qui exposent les groupes déjà désavantagés à des risques accrus de problèmes de santé.² Des iniquités en santé ont été clairement observées durant la pandémie de COVID-19 : les groupes ayant de piètres conditions de travail et des conditions de vie difficiles ont présenté un plus grand risque de contracter le virus, de tomber malade et de mourir.³ Les iniquités en santé ne sont pas un phénomène nouveau, mais à cause de la pandémie, il n'a plus été possible de les ignorer.

Comme on le voit dans la figure 1, une vision globale de la santé et du bien-être pour tous et toutes repose sur un ensemble d'interventions qui traversent les politiques, les ministères et les ordres de gouvernement⁴ : **des interventions en amont** qui ciblent les déterminants sociaux et structurels façonnant la qualité des conditions dans lesquelles nous sommes nés, grandissons, vivons, travaillons et vieillissons; **des interventions mitoyennes** qui visent à atténuer les vulnérabilités se manifestant dans les conditions de vie et de travail et les expériences

Figure 21.1 Continuum d'interventions ciblant la santé et ses déterminants⁵



des personnes; et **des interventions en aval** qui visent à soutenir les personnes ayant déjà des problèmes de santé.

Pour fonctionner efficacement, le modèle présenté dans la figure 21.1 doit s'exprimer dans des politiques publiques et des programmes de financement ciblés et coordonnés entre eux. Même si cette tâche est compliquée par le fait que nos gouvernements fonctionnent en vase clos et dans le giron de mandats ministériels et de pouvoirs constitutionnels divisés, une vision de la santé et du bien-être pour tous en fait une tâche qui en vaut certes la peine.

1. Ce BFA s'engage à mettre en place un cadre de bien-être général. Au point le plus en amont du continuum, les iniquités sont ancrées dans des systèmes économiques et politiques injustes. Dans une économie fondée sur le bien-être, la qualité de vie de toutes les personnes et du monde naturel est au cœur de la prise de décisions.⁶ Dans son budget fédéral de 2021, donnant suite aux lettres de mandat de 2019⁷, le gouvernement fédéral a mis en place le Cadre de qualité de vie⁸; un cadre qui se veut la première étape d'une vision du bien-

être qui s'arrime étroitement aux déterminants de la santé en amont.⁹ Le budget de 2021 allouait des fonds importants à Statistique Canada pour le financement d'une infrastructure de données afin de soutenir cette initiative pangouvernementale, incluant 13 M\$ sur cinq ans pour la collecte de données sur la qualité de vie et de 172 M\$ sur cinq ans pour la mise en œuvre d'un plan de ventilation des données afin de recueillir des données plus représentatives. Le test décisif pour juger du succès du Cadre de qualité de vie sera la mesure dans laquelle, le cas échéant, il guide une réforme gouvernementale qui se veut audacieuse et axée sur la mission de recadrer le rôle du gouvernement.¹⁰ **Ce BFA consacra 3 M\$ aux organismes non gouvernementaux (ONG) indépendants de promotion et de défense pour les soutenir dans leur rôle de chien de garde** pour assurer le suivi de l'initiative et le renforcement de l'obligation de rendre des comptes. **Il versera aussi 3 M\$ aux IRSC et au CRSH pour le financement de recherches conjointes interdisciplinaires et critiques réalisées en partenariat avec la communauté universitaire et la collectivité afin d'évaluer rigoureusement le Cadre de qualité de vie et sa mise en œuvre.**

2. Ce BFA renforcera une vision transdisciplinaire cohérente pour s'attaquer aux déterminants sociaux et structurels du bien-être et de l'équité en santé ainsi que pour mener la recherche et l'évaluation. Comme illustré dans la figure 1, bon nombre des principaux déterminants sociaux et structurels du bien-être et de l'équité en santé se trouvent à l'extérieur du secteur de la santé. Dans la logique de l'approche pangouvernementale, ce BFA **s'engage à coordonner les leviers politiques et les mécanismes de financement dans une optique de justice et d'inclusion**, y compris : l'égalité raciale, l'égalité des genres et l'égalité autochtone; l'accès à l'assurance-emploi; la pauvreté et le soutien du revenu; la transition juste vers l'économie verte; le logement abordable et l'élimination de l'itinérance; les infrastructures et villes inclusives; les services de garde à l'enfance abordables; la formation et le soutien à l'emploi; l'éducation postsecondaire abordable; et les soins de longue durée de qualité élevée. **Le BFA consacra 2 M\$ au placement de chercheurs universitaires au sein de l'appareil gouvernemental fédéral possédant de l'expertise en politique publique et santé, équité en santé et économie politique de la santé** afin d'étudier les mécanismes, les procédures et les activités interministériels pour réaliser la vision décrite dans la figure 1, y compris l'harmonisation avec le Cadre de qualité de vie général.

3. Le BFA renforcera les politiques et les programmes qui se trouvent à l'intersection des déterminants structurels plus généraux

de la santé et du système de soins de santé. En s'engageant de façon significative auprès des collectivités et en adoptant une approche en amont pour prévenir dès le départ la maladie, on peut commencer à réduire la pression et la demande sur les réseaux de soins de santé.

La **santé publique**, en tant que volet distinct des soins de santé, inclut une combinaison de programmes, de services, de politiques qui visent à garder les personnes en santé et à prévenir les blessures, les maladies et les décès précoces.¹¹ Une vision aussi globale de la santé publique s'inscrit tout à fait dans le cadre général de bien-être du BFA. Toutefois, la pandémie de COVID-19 a clairement démontré que l'on n'avance pas dans la direction de cette vision globale. Les enquêtes suivant la pandémie du SRAS en 2002–2003 ont débouché sur des mesures importantes pour renforcer l'infrastructure de santé publique (p. ex., la création de l'Agence de la santé publique du Canada et le lancement de nombreux programmes d'éducation postsecondaire en santé publique). Aujourd'hui cependant, la santé publique demeure un silo au sein des gouvernements et elle est erronément assimilée aux soins primaires (cliniques). **Le BFA consacre 22 M\$ à la mise sur pied d'une commission indépendante pour mener une enquête publique nationale sur la COVID-19. Son mandat sera expressément de dresser les contours d'une vision transsectorielle de la santé publique et de définir les moyens de l'actualiser. La vision devra inclure comme branche du système de santé les activités de la santé publique, sans pour autant les décentraliser; et s'inscrire dans le modèle présenté à la figure 1 et dans la vision globale du bien-être.**

En ce qui concerne les services et programmes de santé publique, en raison de la pression énorme exercée sur le contrôle des maladies transmissibles durant la pandémie (p. ex., le traçage des contacts), des volets clés de la santé publique, comme la prévention, la promotion de la santé, et la surveillance, ont été largement mis de côté dans de nombreux endroits. En outre, le manque de clarté entourant les rôles et les responsabilités ainsi que des mandats contradictoires ont contribué à l'éclosion de maladies et à des décès évitables, ainsi qu'à l'érosion de la confiance du public. Ces problèmes reflètent l'affaiblissement constant des systèmes officiels de santé publique en raison du manque de financement et des tendances dans de nombreux endroits à amalgamer santé publique et soins primaires sans en reconnaître les valeurs et les objectifs distincts.¹² Pour redresser cette situation, **ce BFA consacre 5 M\$ pour soutenir des initiatives intergouvernementales, coordonnées par des associations nationales, provinciales et territoriales de santé**

publique, afin de clarifier et de renforcer le système officiel de santé publique à l'aide des mesures suivantes :

- Définir les fonctions et les services de base du système de santé publique (p. ex., prévention, promotion de la santé, protection de la santé et surveillance);
- Déterminer l'incidence sur l'équité en santé de tous les services, programmes et politiques de santé publique;¹³
- Clarifier les responsabilités des hauts représentants de la santé publique (p. ex., administrateur en chef de la santé publique);
- Dans l'intention de contrer les effets pernicioeux de la médicalisation, examiner d'autres voies que la médecine pour devenir administrateur en santé publique;
- Définir des structures et des mécanismes viables pour assurer la transparence et un rôle public aux avis scientifiques.
- Accroître la disponibilité des données et de l'information;
- Élaborer un plan d'action pour sensibiliser le public à la santé publique et à son importance;
- En arriver éventuellement à regrouper des mesures législatives au sein d'une *Loi canadienne sur la santé publique*.

L'emploi et les conditions de travail sont d'importants déterminants du bien-être et de l'équité en santé. Le concept du *travail décent* reconnaît l'importance des conditions de travail, notamment les risques d'exposition en milieu de travail, tels que les dangers physiques et psychosociaux, ainsi que des conditions d'emploi, notamment la sécurité d'emploi et les salaires et avantages sociaux convenables. Les conditions de travail et les conditions d'emploi sont reliées les unes aux autres. Les emplois précaires—occupés de façon disproportionnée par certains groupes, notamment les femmes, les migrantes et migrants, les personnes racisées et les personnes qui ont des incapacités—ont souvent des conditions de travail dangereuses et des protections insuffisantes.¹⁴ Pour réaliser l'objectif important d'assurer à tous et toutes un travail décent, **ce BFA consent des efforts considérables à l'amélioration des conditions de travail, des salaires et des avantages sociaux, de la sécurité, de la reconnaissance et de la représentation des travailleurs et travailleuses de première ligne dans le secteur général de l'économie des soins, y compris le travail rémunéré et non rémunéré et ses dimensions intersectionnelles.** La création d'une Commission nationale de l'économie des soins permettra d'atteindre cet objectif (voir le chapitre

sur l'égalité des genres). **De plus, le BFA consacre 12 M\$ sur deux ans à l'élaboration et la mise en œuvre de normes en matière de qualité de l'air et de ventilation pour les travailleurs et travailleuses des industries régies par le gouvernement fédéral**; il étendra notamment la portée du Fonds pour l'accessibilité en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* pour inclure la modernisation des systèmes de ventilation.

Les collectivités font intégralement partie de la santé publique et de l'équité en santé. Le leadership dont ont fait preuve les organismes communautaires au chapitre de la prestation des services et du soutien fourni localement pendant la pandémie de COVID-19 a démontré leur caractère essentiel; pourtant, ils ne sont pas un volet officiel des systèmes de santé publique. Faute de financement suffisant et soutenu, ils font face à d'importantes difficultés sur le plan de leurs capacités et de leur viabilité. **Ce BFA consacre 500 M\$ par année sur cinq ans pour couvrir les coûts de fonctionnement de 250 nouveaux centres de santé communautaires¹⁵**, qui appuieront des stratégies d'intervention globale à l'échelle locale dans tout le pays. **Le BFA consacra également 5 M\$ pour soutenir les efforts d'un groupe de travail formé d'organismes communautaires et de représentants du gouvernement fédéral chargé de trouver des moyens de formaliser un rôle de leadership pour le secteur communautaire au chapitre de l'élaboration des politiques et des programmes de financement fédéraux** de manière à¹⁶ : renforcer les interventions à l'échelle communautaire; vérifier la participation communautaire à la gouvernance et la prise de décision; intégrer communauté et équité dans l'architecture de données; et confronter les obstacles structurels et historiques à la transformation des systèmes.

Il faut également renforcer les liens entre les systèmes de soins de santé et les réseaux de soutien communautaires dans une vision globale des soins de santé primaires.¹⁷ La *prescription sociale*, connue également sous l'appellation *aiguillage vers les services communautaires*¹⁸, est une approche de la personne dans sa totalité. Elle relie entre eux les services de santé et les services sociaux actuellement fragmentés au Canada en aiguillant les personnes vers un vaste réseau local de soutien et de services non cliniques (p. ex., possibilités de bénévolat, soutien aux fournisseurs de soins, banques alimentaires) dans le but d'améliorer leur bien-être. Elle peut soutenir les interventions sur les déterminants sociaux de la santé et réduire l'épuisement professionnel des travailleurs et travailleuses de la santé.¹⁹ **Tirant parti de la dynamique suscitée par la création du nouvel Institut canadien de prescription sociale²⁰, ce FBA consacre 200 M\$ par année sur cinq ans à l'embauche et la formation de mille agents et agentes de prescription sociale** qui relieront

entre eux les services au pays et auront une fonction indépendante de représentation des clients et de défense des politiques.

4. Ce BFA bâtira et consolidera un système public et universel de santé financé dans tous ses volets. La population canadienne est extrêmement fière de son système public et universel de santé. Ce système comporte effectivement plusieurs forces en vertu de la *Loi canadienne sur la santé* : l'administration, le financement et la prestation publics des services; la couverture universelle d'un ensemble limité de services médicaux, incluant les soins prodigués par un médecin et dans un hôpital; la portabilité des avantages d'une province et d'un territoire à l'autre; et l'accès équitable comme objectif. Malheureusement, le système a également des limitations. Il est assez disparate. Certains services, comme les soins dentaires, visuels et auditifs, les soins de santé mentale et les soins à domicile, en sont en grande partie exclus et sont couverts par des programmes d'aide sociale fondés sur les revenus, par les particuliers eux-mêmes ou par divers régimes d'assurances privées. Il s'ensuit un système à deux ou à plusieurs vitesses, faisant du Canada une anomalie à l'échelle internationale. Les services de base sont accessibles pour certaines populations, mais pas pour d'autres. Ainsi il existe une couverture différenciée selon le statut d'immigration et un accès différencié à cause de barrières linguistiques. Enfin, l'expérience qu'ont les personnes du système de santé est empreinte d'importantes iniquités sociales, le reflet d'une stigmatisation et d'une discrimination bien enracinées.²¹

Le BFA s'engage à soutenir une vision inclusive et globale de notre système de santé qui prend appui sur le capital social et politique du régime d'assurance maladie et sur ses principes d'universalité, de financement et de prestation publics, d'accessibilité et de justice sociale. Les provinces et territoires n'ont de cesse de réclamer la hausse du Transfert canadien en matière de santé²² et le droit de déterminer la façon dont ils dépensent les fonds. Toutefois, on ne peut pas continuer d'injecter des fonds assortis de peu de conditions dans les systèmes de santé ou sans que soient respectées les dispositions de la *Loi canadienne sur la santé*. Même si le fédéralisme comporte son lot de défis importants, le gouvernement fédéral dispose des mécanismes législatifs (*Loi canadienne sur la santé*) et financiers requis (Transfert canadien en matière de santé) pour réaliser la vision recherchée. Il doit cependant renforcer son rôle de leadership et de négociateur dynamique. Le ministère fédéral de la Santé doit jouer un rôle en tant qu'incubateur et catalyseur de propositions de réforme du système de santé.²³

Le soixantième anniversaire du régime d'assurance maladie est une occasion importante et tout indiquée pour réfléchir en profondeur aux

problèmes et agir avec audace pour les corriger. Afin de sauvegarder les valeurs fondamentales de notre système public de santé grâce à un leadership fédéral dynamique et d'assurer la reddition de comptes à l'aide de mécanismes législatifs et financiers, **ce BFA consacre 23 M\$ au financement d'une commission indépendante hautement visible, chargée du mandat public d'examiner notre régime d'assurance maladie et de recommander des politiques et des mesures pour soutenir et améliorer le système et assurer la reddition de comptes.** Son mandat inclura une relecture de travaux importants réalisés par des commissions antérieures²⁴ et d'en actualiser les principes et les idées. Cette commission devra coordonner et faire concorder ses recommandations avec celles de la Commission nationale de l'économie des soins proposée ailleurs (voir le chapitre sur l'égalité des genres) et avec l'approche globale pangouvernementale en matière de bien-être et d'équité en santé (figure 1). Prenant acte de la division constitutionnelle des pouvoirs et du désir d'indépendance et d'autonomie des provinces et territoires en ce qui concerne la façon de dépenser les fonds provenant du Transfert canadien en matière de santé, **ce BFA recommande que la commission formule des recommandations de pratiques innovatrices** dans divers domaines (p. ex., des soins virtuels équitables) qui permettraient aux provinces et territoires d'élaborer leurs propres solutions tout en s'assurant qu'elles demeurent ancrées dans les principes de la *Loi canadienne sur la santé*.

Sous réserve que le gouvernement fédéral assume son leadership dans l'application de la *Loi canadienne sur la santé* et retienne les fonds fédéraux si les provinces autorisaient la surfacturation, les frais aux usagers et des modes privés et à but lucratif pour la prestation des services, **ce BFA augmentera les modalités de financement de la santé afin que les transferts fédéraux couvrent 35 % des dépenses totales en santé des provinces et des territoires. Cette politique s'articulera autour des trois mesures suivantes : 1) une augmentation de 6 milliards de dollars du Transfert canadien en matière de santé, à compter de 2023-2024; 2) la mise en œuvre d'un régime universel d'assurance-médicaments payé par le gouvernement fédéral (voir ci-dessous); et 3) une réforme majeure des soins de longue durée (voir le chapitre sur les soins de longue durée). Ces trois mesures auraient pour résultat d'augmenter la contribution fédérale à 35 % des dépenses totales des provinces et des territoires en santé.**

À l'aide de cette augmentation, les provinces et les territoires doivent prendre des mesures pour harmoniser de plus près leurs pratiques à la vision de la *Loi canadienne sur la santé*, y compris

assurer l'accès aux services de santé essentiels prévus en vertu de la loi à tous et à toutes, peu importe leur statut d'immigration, et assurer l'accès à des services dans la langue des personnes et respectueux de leur culture, y compris des soins de santé mentale aux groupes racisés qui ne parlent ni anglais ni français.

En plus de sauvegarder et de réaliser les valeurs fondamentales de notre système public de santé, nous devons le développer et l'étendre afin d'en combler les failles. *L'entente de soutien et de confiance intervenue* ²⁵ en mars 2022 entre le gouvernement fédéral libéral et le Nouveau Parti démocratique modifie de façons uniques le cadre pour l'expansion du système. L'intégration de priorités dans de prochains budgets fédéraux en vertu de l'entente donne une certaine marge de manœuvre pour étendre les discussions au-delà des paramètres de la *Loi canadienne sur la santé* et du Transfert canadien en matière de santé.

Soins dentaires. En vertu de *l'entente de soutien et de confiance*, le gouvernement fédéral entend lancer un programme de soins dentaires pour la population canadienne à faible revenu. Même si l'intérêt du gouvernement fédéral pour un régime public de soins dentaires se fait attendre depuis longtemps, le programme proposé se veut pour l'essentiel une forme d'aide sociale fondée sur les revenus et ne vise que les familles à faible revenu. Ses avantages sont restreints et plafonnés et il exclut un important groupe de salariés à revenu moyen qui n'ont pas d'assurance. Il sera offert en parallèle à des régimes individuels et collectifs privés d'assurance dentaire. Étant donné que le modèle plaira vraisemblablement aux assureurs privés, il est fort probable qu'il s'installe durablement dans sa forme problématique au lieu d'être une première étape en vue d'un véritable régime public universel. **Ce BFA investit 5 M\$ pour soutenir des organismes à but non lucratif indépendants, notamment ceux réclamant un système public de santé dentaire, dans leurs efforts pour sensibiliser et mobiliser le public et entamer des négociations avec les gouvernements sur l'impératif de doter le Canada d'un régime public et universel de soins de santé dentaire. Le BFA alloue également 2 M\$ aux IRSC et à d'autres organismes de financement fédéraux à trois conseils pour réaliser une recherche stratégique et rapide sur différentes versions possibles de déploiement du programme fédéral de soins dentaires, y compris une estimation des avantages et des économies résultant d'un régime entièrement universel.**

Santé mentale et santé reliée à la consommation de drogues. Présentement, les services de santé mentale sont universellement couverts dans des circonstances limitées, par exemple lorsqu'ils sont

fournis par un hôpital ou un psychiatre ou lorsqu'ils sont fournis à certaines populations (p. ex., militaires, anciens combattants, prisonnier et étudiants) par une gamme restreinte d'établissements et qu'ils font l'objet de critères d'admissibilité. Un certain nombre de services de santé mentale importants ne sont pas couverts par les régimes d'assurance maladie provinciaux et territoriaux, notamment les services de counseling et de psychothérapie,²⁶ ce qui soulève d'importants enjeux d'équité en santé. Dans le cadre d'une vaste stratégie intergouvernementale en matière de bien-être et d'équité en santé (figure 1), **ce BFA consacre 9 milliards de dollars sur cinq ans à un transfert canadien en matière de santé mentale appuyé sur les principes et les règles de reddition de comptes de la Loi canadienne sur la santé.** Cette mesure prend appui sur les 4,5 milliards de dollars sur cinq ans promis dans le programme électoral de 2021 du gouvernement fédéral libéral, montant augmenté toutefois pour donner suite à la recommandation de réserver 12 % du Transfert canadien en matière de santé à la santé mentale.²⁷ De plus, **ce BFA fixe une règle selon laquelle 12 % du Transfert canadien en matière de santé doit être réservé à la santé mentale et que ce transfert doit être assujéti aux principes et aux règles de reddition de comptes de la Loi canadienne sur la santé.**²⁸ L'International Alliance of Mental Health Research Funders²⁹ a indiqué que la recherche en santé mentale au Canada était sous-financée à comparer à d'autres pays et par rapport à sa charge de morbidité. Pour corriger cette faille, **ce BFA accorde 20 M\$ sur cinq ans aux IRSC pour le financement de recherches rigoureuses en santé,** en particulier de la recherche entourant les piliers trois (systèmes de santé et services) et quatre (santé de la population et bien-être).

Crise des opioïdes. La crise des décès attribuables aux opioïdes continue de provoquer des tragédies à une cadence inacceptable. Conformément à la définition holistique de la santé autour de laquelle s'articule ce chapitre, cette crise exige un continuum d'interventions (figure 1) exprimées dans des politiques et des programmes de financement publics précis et coordonnés entre eux qui prennent acte du fait que cette crise en est une fondamentalement d'injustice sociale. Le modèle vectoriel mettant l'accent sur le rôle des ordonnances et des médicaments (drogues) dangereux a pris toute la place dans le discours et occulte le portrait réel de cette crise, qui est fondamentalement le reflet de traumatismes physiques et psychologiques et une concentration de désavantages, d'isolement et de désespoir.³⁰ **Ce BFA veille à ce que les engagements décrits dans le budget fédéral 2022 se concrétisent, y compris les 100 M\$ sur trois ans à compter de 2022–2023 attribués**

à Santé Canada pour le financement d'un programme sur l'usage et les dépendances aux substances afin de soutenir la réduction des méfaits, le traitement et la prévention à l'échelle communautaire. Il consacre aussi 5 M\$ pour soutenir les organismes à but non lucratif indépendants dans leurs efforts afin de diriger des campagnes dynamiques de sensibilisation et de mobilisation du public et d'éclairer, orienter et surveiller une stratégie intergouvernementale hautement visible, dont sont parties prenantes les premiers ministres et les ministres de la Santé, de la Justice et des Finances, et qui comporte des interventions soutenues axées sur la justice sociale pour s'attaquer à la crise de décès attribuables aux opioïdes.

Régime national d'assurance-médicaments. En vertu de *l'entente de soutien et de confiance*, le gouvernement fédéral a l'intention d'adopter la *Loi canadienne sur l'assurance-médicaments* d'ici la fin de 2023, suivie de la création de l'Agence nationale des médicaments d'ordonnance, d'un formulaire national de médicaments essentiels et d'un plan d'achats groupés d'ici juin 2025. Se fondant sur une estimation de coûts de 9,7 milliards de dollars pour 2020,³¹ **ce BFA consacre 10,2 milliards de dollars à la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments.** En vertu du nouveau formulaire de médicaments et dans le sillon du malheureux renversement de la décision *Roe vs Wade* aux États-Unis, **ce BFA propose la contraception gratuite** (voir le chapitre sur l'égalité).

Le contexte de la COVID-19. Les chamboulements causés par la COVID-19 doivent être redressés. À cette fin, **ce BFA verse 1 M\$ aux IRSC et à d'autres organismes de financement à trois conseils pour soutenir la recherche en étiologie et le traitement, les mesures de soutien et les services liés à la COVID longue, lesquels doivent inclure expressément une optique d'équité.** Ce BFA s'engage à produire des mises à jour financières tous les trois mois sur la façon dont le gouvernement fédéral entend financer les services et les mesures de soutien destinés aux personnes atteintes de la COVID longue (p. ex., traitements, réseaux, accès aux soins primaires et trajectoires de soins) ainsi que d'autres politiques (p. ex., soutien de revenu). Il s'engage également à produire des mises à jour financières tous les trois mois sur la façon dont le gouvernement fédéral entend continuer de financer les mesures liées à la pandémie, notamment les mesures pour les populations en quête d'équité, comme la couverture vaccinale, l'équipement de protection individuel et l'accès aux services publics.

Tableau 21.2 L'établissement des coûts pour les mesures du santé et équité en santé

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Évaluer le cadre de la qualité de vie à l'aide de fonds attribués à des ONG de défense des droits, aux nouveaux IRSC, au CRSH et aux universitaires intégrés à l'appareil fédéral.	8 \$	0 \$	0 \$
Enquête publique nationale sur la COVID-19	11 \$	11 \$	0 \$
Coordination afin de renforcer le système public et officiel de santé	5 \$	0 \$	0 \$
Élaborer et mettre en œuvre des normes pour la qualité de l'air et la ventilation	5 \$	7 \$	0 \$
Prendre en charge les coûts de fonctionnement de 250 nouveaux centres de santé communautaires	500 \$	500 \$	500 \$
Groupe de travail fédéral sur le leadership communautaire en santé	3 \$	3 \$	0 \$
Engager 1 000 agents de prescription sociale	200 \$	200 \$	200 \$
Commission de l'assurance-maladie en vue d'assurer la viabilité et la reddition de comptes	10 \$	13 \$	0 \$
Hausse ponctuelle du Transfert canadien en matière de santé	5 000 \$	5 425 \$	5 722 \$
Soutien aux ONG qui fournissent des soins dentaires publics	5 \$	5 \$	0 \$
Financement versé à des chercheurs universitaires pour réaliser une étude rapide sur les diverses versions de déploiement du plan de soins dentaires	2 \$	0 \$	0 \$
Créer le Transfert canadien en matière de santé mentale	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$
Améliorer le financement de la recherche en santé par l'intermédiaire des IRSC	4 \$	4 \$	4 \$
Financement des ONG pour soutenir une approche axée sur la justice sociale dans la lutte pour contrer la crise des décès liés aux opioïdes	3 \$	3 \$	0 \$
Mettre en œuvre un programme national d'assurance-médicaments	10 203 \$	10 582 \$	10 978 \$
Améliorer la recherche sur la COVID longue	1 \$	0 \$	0 \$

Notes

1 Organisation mondiale de la santé (OMS). Le 21 novembre 1986. « The Ottawa Charter for Health Promotion ». OMS.

<https://www.who.int/teams/health-promotion/enhanced-wellbeing/first-global-conference>

2 Organisation mondiale de la santé (OMS). « Health equity ». OMS. n.d. https://www.who.int/health-topics/health-equity#tab=tab_1.

3 Bump, Jesse B. et col. 2021. Political economy of COVID-19: extractive, regressive, competitive. *BMJ*, 372, n73.

4 Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé (CCNDS). « Glossaire des principaux concepts liés à l'équité en santé ». CCNDS Mars 2022 (dernière mise à jour) <https://nccdh.ca/fr/learn/glossary/>.

5 Agence de la santé publique du Canada (PHAC). Décembre 2021 « Une vision pour transformer le système de santé publique du Canada : Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2021 ». <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/corporate/publications/chief-public-health-officer-reports-state-public-health-canada/state-public-health-canada-2021/cpho-report-fra.pdf>.

6 Well-being Economies Alliance for Canada and Sovereign Indigenous Nations. <https://weallcanada.org>.

7 Lucyk, Kelsey. 2020. Action intersectorielle sur les déterminants sociaux de la santé et l'équité en santé au Canada : examen des lettres de mandat du gouvernement fédéral de décembre 2019 *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada*, 40(10):314-323.

- 8 Ministère des Finances du Canada. Le 19 avril 2021 « Mesurer ce qui importe : vers une stratégie sur la qualité de vie pour le Canada » <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/mesurer-ce-qui-importe-vers-strategie-qualite-vie-canada.html>.
- 9 McLaren, Lindsay. Le 14 mai 2021 « A quality of life strategy for Canada could be life changing. » Think Upstream. <https://www.thinkupstream.ca/post/a-quality-of-life-strategy-for-canada-could-be-life-changing>.
- 10 Mazzucato, Mariana. 2021. *Mission Economy: A Moonshot Guide to Changing Capitalism*. London: Allen Lane.
- 11 Association canadienne de santé publique (ACSP). « Qu'est-ce que la santé publique? » ACSP, n.d. <https://www.cpha.ca/fr/quest-ce-que-la-sante-publique>.
- 12 Guyon, Ak'ingabe, et coll. 2017. The weakening of public health: A threat to population health and health care system sustainability. *Canadian Journal of Public Health*, 108: e1-e6.
- 13 Wellesley Institute. "Health Equity Impact Assessment". <https://www.wellesleyinstitute.com/health-equity/health-equity-impact-assessment/>.
- 14 Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé. 2022. *Note d'information: le travail décent comme déterminant de la santé* Antigonish (N.-É.) : CCNDS, Université St. Francis Xavier.
- 15 Saskatoon Community Clinic. "History". <https://www.saskatooncommunityclinic.ca/history/>.
- 16 Mulligan, Kate. 2022. *Strengthening community connections: the future of public health is at the neighbourhood scale*. Toronto (ON): University of Toronto, Dalla Lana School of Public Health.
- 17 Organisation mondiale de la santé et Fonds des Nations Unies pour les enfants (UNICEF). 2018. « A vision for primary health care in the 21st century: towards universal health coverage and the Sustainable Development Goals. » Organisation mondiale de la santé <https://apps.who.int/iris/handle/10665/328065>.
- 18 Buck, David et Ewbank, Leo. Le 4 novembre 2020 « What is social prescribing? » The King's Fund. <https://www.kingsfund.org.uk/publications/social-prescribing>.
- 19 Kung, Alina et coll. 2019. Capacity to address social needs affects primary care clinician burnout. *Annals of Family Medicine*, 17(6):487-494.
- 20 Institut canadien de prescription sociale <https://www.socialprescribing.ca/fr-ca>.
- 21 Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Décembre 2019. Lutte contre la stigmatisation : vers un système de santé plus inclusif Rapport de l'administratrice en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2019 ». <https://www.canada.ca/en/public-health/corporate/publications/chief-public-health-officer-reports-state-public-health-canada/addressing-stigma-toward-more-inclusive-health-system.html>.
- 22 Curry, Bill et Bailey, Ian. Le 5 juillet 2022 « Premiers press Trudeau to end delay on health transfer talks. » *The Globe and Mail*. <https://www.theglobeandmail.com/politics/article-premiers-press-trudeau-to-end-delay-on-health-transfer-talks/>.
- 23 Canadian Collaborative Mental Health Care Initiative. www.shared-care.ca/cchmi-research-papers and Project IN4M. www.yumpu.com.
- 24 Gouvernement du Canada. Le 13 juin 2005 « Commissions fédérales sur les soins de santé » <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/systeme-soins-sante/commissions-enquetes/commissions-federales-soins-sante.html>.
- 25 Premier ministre du Canada. Le 22 mars 2022 « Obtenir des résultats dès maintenant pour les Canadiens » <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2022/03/22/obtenir-des-resultats-des-maintenant-les-canadiens>.
- 26 Bureau du directeur parlementaire du budget; le 11 septembre 2021 « Soutien financier pour la couverture des soins de santé mentale ». <https://www.pbo-dpb.ca/fr/epc-estimates--estimations-cpe/44/476520>.
- 27 McGrath, Patrick J. (Chair) et coll. 2020. *Easing the Disruption of COVID-19: Supporting the Mental Health of the People of Canada*. Société royale du Canada.
- 28 Par exemple, le modèle pourrait être constitué d'un ensemble complet de services de santé mentale, et ajouter des professions à la couverture (p. ex., psychologie, divers services de counseling et de réadaptation) et des services de soutien par des pairs et communautaires; ce dernier volet pourrait être financé par les gouvernements provinciaux (comme les services de garde à l'enfance) conformément à des politiques et des cadres de responsabilisation convenus entre les parties.
- 29 Woelbert, E et coll. Le 12 novembre 2020 « The Inequities of Mental Health Research (IAMHRF). » Digital Science. <https://doi.org/10.6084/m9.figshare.13055897.v2>.
- 30 Dasgupta, Nabarun et coll. « Opioid crisis: no easy fix to its social and economic determinants. » *American Journal of Public Health* 2018; 108:182-186.
- 31 Wolfson, Michael C. et Morgan, Steven G. « How to pay for national pharmacare. » *CMAJ*, 2018; 190(47): E1384-E1388.

Sécurité alimentaire

Introduction

Le Canada a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies en vertu duquel le gouvernement est tenu légalement de garantir à sa population le droit à une alimentation suffisante. L'alimentation est un droit humain fondamental. Nous avons tous et toutes le droit de nous nourrir et de nourrir nos familles et nos collectivités dans la dignité.

Lorsqu'il a ratifié le Pacte en 1976, le gouvernement fédéral a reconnu son obligation juridique internationale d'assurer la pleine réalisation du droit à l'alimentation de toute la population du Canada—à savoir de respecter (ne pas enfreindre ce droit), de protéger (empêcher que des tiers ne l'enfreignent) et de réaliser (mettre en place des programmes) ce droit. Néanmoins, avant la COVID-19, plus de 4,4 millions de personnes au Canada vivaient déjà en situation d'insécurité alimentaire et ce nombre augmentait.

Fondamentalement, l'insécurité financière est ce qui provoque l'insécurité alimentaire. Lorsqu'elles ont suffisamment de revenus, les familles à faible revenu peuvent acheter leur propre nourriture, comme le font la plupart des Canadiennes et Canadiens. Pour contrer l'insécurité alimentaire en général, les gens doivent avoir accès à la sécurité du revenu.

Le BFA s'attaquera aux causes fondamentales de l'insécurité alimentaire en établissant un seuil minimum de revenu. Pour ce faire, il créera et consolidera quatre piliers de soutien du revenu.

Ainsi la population canadienne sera soutenue tout au long de sa vie et à des moments de transitions charnières. **Le BFA mettra sur pied un nouveau programme: Alimentation et Collectivités saines, dont le but sera d'accroître l'accès aux aliments sains, locaux et issus d'une production durable dans les quartiers défavorisés par l'entremise d'organismes à but non lucratif financés par le gouvernement.** Il pourra s'agir de la distribution de paniers d'aliments sains, de marchés d'aliments sains, de la prescription d'aliments et de légumes particuliers et de subventions. Le programme sera financé en tant que projet pilote à raison de 20 M\$ sur trois ans. **Le BFA assurera également que les personnes qui connaissent de façon disproportionnée l'insécurité alimentaire, notamment les Autochtones et les communautés noires et racisées, dirigent et coordonnent des interventions distinctes et adaptées à leurs besoins.**

Les programmes d'alimentation scolaires existent partout au pays; en fait, ils existent dans le monde entier. Ils ont pour objet de fournir un repas ou une collation aux enfants. Un programme national d'alimentation scolaire regrouperait les priorités stratégiques décrites dans le présent chapitre, engendrant de multiples effets bénéfiques entrecroisés et ayant des répercussions sur le plan de l'éducation, de la santé, des systèmes alimentaires et des économies locales. Outre le fait d'améliorer la santé physique et mentale des enfants et des jeunes, les programmes d'alimentation dans les écoles bien conçus leur permettent de développer les aptitudes et les capacités de lecture et d'écriture requises pour s'assurer une vie de saine alimentation; ils améliorent leur niveau de préparation aux apprentissages scolaires; ils soutiennent la production et la transformation durables d'aliments à l'échelle locale; ils participent à contrer l'urgence climatique; et ils ont un effet positif pour toutes les familles, notamment pour les femmes qui investissent une partie importante de leur temps à préparer les repas que les enfants apportent à l'école. L'universalité est un principe important, car elle assure aux enfants un accès équitable et digne. De plus, elle prend appui sur des mesures de protection sociale qui existent déjà, connaissent du succès et sont largement appuyées. Appuyer la création de programmes d'alimentation scolaires autochtones aura aussi pour effet de promouvoir les systèmes d'alimentation et la souveraineté alimentaire autochtones.

Le 16 décembre 2021 marque une première historique, soit l'engagement dans les lettres de mandat de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social « de travailler [...] pour élaborer une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et [de] travailler

à l'élaboration d'un programme national de repas nutritifs dans les écoles ». Pour donner suite à cet engagement, **le BFA allouera une somme d'un milliard de dollars sur cinq ans. Il collaborera avec les provinces et les territoires et des partenaires des Premières Nations et des communautés métisses et les inuites et leur versera une somme initiale de 200 M\$ pour le financement des programmes d'alimentation déjà en place dans les écoles.** Les provinces et les territoires recevront des fonds pour le financement de programmes destinés à tous qui servent des aliments en fonction du [Guide alimentaire canadien de 2019](#) et qui ne font pas publicité auprès des enfants ou ne recueillent pas de données normalisées. **Le BFA allouera une somme de 200 M\$ à un Fonds d'alimentation scolaire pour financer les infrastructures et l'amélioration des cuisines, des services alimentaires et d'autres équipements afin que les écoles puissent servir des aliments santé.** Le BFA engagera également des discussions avec des nations autochtones et leurs dirigeants afin de négocier des accords indépendants en matière d'alimentation dans les écoles pour le financement à long terme et durable des programmes d'alimentation scolaires des Premières Nations et des communautés inuites et métisses. Le Canada est le seul pays du G7 à ne pas participer à un programme d'alimentation scolaire à frais partagés et il est l'un des seuls pays de l'OCDE à ne pas avoir ce type de programme. Le Canada a essuyé les critiques de l'UNICEF en ce qui concerne l'alimentation des enfants. Le BFA s'attaque à cet enjeu.

Le BFA assurera la souveraineté alimentaire autochtone. En dépit des promesses de la Couronne britannique dans le cadre de la proclamation royale de 1763, du traité de 1764, de traités subséquents et de la DNUDA, pour citer un ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada, le Canada a commis un génocide. Le colonialisme persistant au Canada se manifeste dans la privation alimentaire, l'usurpation des territoires, l'accès perturbé aux sources de souveraineté alimentaire, l'empoisonnement des eaux et des terres et la destruction des habitats des aliments et des produits médicinaux traditionnels et des autres ressources économiques, ainsi que dans la marginalisation des femmes autochtones et d'autres personnes. Plutôt qu'un système fondé sur les lois naturelles et le respect des éléments sacrés et de toutes les formes de vie, le colonialisme a créé des structures alimentaires fondées sur la dépendance (p. ex., importations, programmes d'aide gouvernementaux) qui nuisent à la souveraineté alimentaire et permettent que l'insécurité alimentaire — même s'il s'agit d'aliments peu empreints de la culture — se perpétue. La demande d'aliments traditionnels culturellement adaptés —

qui réduisent la dépendance, améliorent la santé, renforcent les liens entre le territoire et la culture et ravivent la fierté en soi des membres des communautés—augmente, mais elle est insatisfaite. Certaines communautés font face à cette crise alimentaire dans le contexte d'avis de faire bouillir l'eau et de logements surpeuplés, ce qui rend encore plus difficile le respect des règles sanitaires liées à la COVID-19 et l'approvisionnement en nourriture (voir le chapitre sur l'eau). Néanmoins, des communautés autochtones dans tout le pays inventent d'urgence des approches à l'échelle locale pour surmonter les problèmes d'alimentation liés à la COVID-19. Ces communautés savent ce qui répondra le mieux aux besoins urgents du jour tout en jetant les bases de la résistance aux chocs futurs. La voie de la souveraineté alimentaire autochtone repose sur une approche fondée sur les droits.

Le BFA appuiera la souveraineté alimentaire autochtone. Il lancera la réforme du programme Nutrition Nord Canada, notamment en augmentant le fonds d'aide aux récoltes sur le territoire pour atteindre au minimum 25 % des dépenses totales du programme. **Le BFA fournira de l'aide directe aux organismes dirigés par des Autochtones et offrant des services aux Autochtones consacrés aux systèmes alimentaires autochtones**, par exemple, par l'intermédiaire du Fonds des infrastructures alimentaires locales. **Le BFA appuiera les communautés dans leurs efforts pour concevoir de nouveaux modèles et soutenir et revitaliser les traditions alimentaires autochtones. Par exemple, il appuiera les cuisines communautaires, la culture en potager, les serres, d'autres infrastructures communautaires et des programmes pour soutenir la chasse et les camps de chasse à l'oie.** Cette aide pourrait s'élargir à des coopératives dirigées par les Autochtones et à d'autres magasins d'alimentation à but non lucratif, ainsi qu'à des produits alimentaires et des fournitures de la ferme ou traditionnels. Le BFA accordera également du financement public distinct et en quantité suffisante aux communautés autochtones pour soutenir différents programmes (aide à l'enfance, éducation, immobilisation et infrastructures mineures et majeures). (Voir le chapitre sur les Premières Nations).

Tableau 22.1 L'établissement des coûts pour les mesures de sécurité alimentaire

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Programme Aliments sains et Collectivités en santé	7 \$	7 \$	7 \$
Programme national d'alimentation dans les écoles	200 \$	200 \$	200 \$
Faire en sorte que les récoltes sur le territoire représentent 25 % du total des dépenses de Nutrition Nord Canada	20 \$	21 \$	22 \$
Soutien soutenu au Programme des infrastructures alimentaires locales	10 \$	10 \$	10 \$
Créer un nouveau programme de modèles alimentaires autochtone	15 \$	15 \$	0 \$

Notes

1 Autre lecture: Coalition pour une alimentation scolaire saine. [Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en amont du budget 2022.](#)

Services publics

Introduction

La COVID-19 a profondément bouleversé le marché du travail au Canada. Les travailleurs et travailleuses du secteur public continuent de fournir des services publics essentiels, mais pour beaucoup d'entre eux, les conditions de travail et les pressions sont nouvelles. Le Canada, s'il souhaite un avenir progressiste et prometteur, doit nécessairement faire des changements afin d'avoir une fonction publique en santé.

Par exemple, la pandémie a obligé une majorité de fonctionnaires à travailler à la maison plutôt qu'au bureau. En fait, les fonctionnaires canadiens sont plus nombreux que jamais auparavant à travailler à la maison. Le télétravail est passé d'environ 0,8 % des effectifs en 2017 à 71 % en 2020.¹ Ce qui représente un changement radical des conditions de travail. Et ce n'est pas l'unique pression nouvelle liée aux conditions de travail dans le secteur public. La sous-traitance des emplois, le recours à des agences de placement temporaire, la pénurie chronique de personnel, le harcèlement au travail, les problèmes de paie persistants avec le système Phoenix, les salaires à la traîne par rapport à l'inflation et la suppression d'emplois attribuable à l'automatisation et à l'intelligence artificielle (IA) sont autant de facteurs qui ajoutent au défi déjà imposant de faire carrière dans la fonction publique.

Le budget fédéral de 2022 promettait un examen stratégique qui permettrait d'économiser 9,5 milliards de dollars sur cinq ans, possiblement en aliénant des biens immobiliers excédentaires. Le gouvernement fédéral doit faire face à des tours à bureaux vides. L'aliénation de biens immobiliers fait partie de sa stratégie verte, mais elle ne sera vraisemblablement pas suffisante pour générer 9,5 milliards de dollars, ce qui soulève des craintes de compressions dans d'autres

domaines. Les Canadiens et Canadiennes ont été témoins des effets directs des compressions après la dernière récession et ils ont raison de craindre que l'examen stratégique annoncé ait une incidence sur les services offerts dans leur collectivité. Il faut également s'assurer de la transparence complète de la vente des actifs gouvernementaux et poursuivre une stratégie économique inclusive en s'assurant que les tours de bureaux fédéraux sont transformées en projets appuyant des entreprises communautaires et inclusives.

Les travailleuses et travailleurs du secteur public œuvrant dans l'économie des soins qui fournissent des services publics nécessaires à la vie et la survie — dont beaucoup ont travaillé à grands risques sur les premières lignes durant la pandémie de COVID-19 — ont absolument besoin de stratégies s'attaquant aux pénuries de personnel, assurant la sécurité personnelle et évitant l'épuisement professionnel (voir le chapitre sur l'économie des soins).

Équité pour les travailleurs et les travailleuses dans leur nouvel environnement de travail à distance. À l'instar d'employés du secteur privé, beaucoup de fonctionnaires dont le poste leur permettait de travailler à distance ont réagi aux conditions de la pandémie en déménageant ou en occupant d'autres postes dans des secteurs ruraux ou suburbains. Le gouvernement fédéral envisage d'adopter un modèle de travail hybride : les personnes travailleraient en partie à la maison et en partie au bureau. Mais cette option ne sera possible que dans les grands centres urbains. Faute de clauses contractuelles claires pour soutenir les travailleurs et travailleuses dans les milieux de travail à distance, le Canada risque de perdre des fonctionnaires expérimentés qui iront simplement occuper d'autres emplois. Présentement, il n'y a pas de mécanismes garantissant que les gestionnaires sont formés et ont les connaissances requises pour gérer des effectifs à distance. L'actuel chef d'état-major de la Défense a même indiqué que les forces armées devaient réviser leur approche face au travail à distance afin d'attirer des talents de haut niveau dans de nombreux domaines, notamment dans l'industrie du savoir.² **Ce BFA soutient une approche plus uniforme et cohérente en ce qui concerne un retour sécuritaire en milieu de travail et des stratégies de travail à distance.** Les travailleurs et travailleuses dont la vie sera touchée par les politiques de télétravail, et les syndicats qui les représentent doivent avoir leur mot à dire dans l'élaboration des politiques qui déterminent leurs conditions de travail.

Le problème de la sous-traitance des emplois. La pratique de la sous-traitance des emplois du secteur public à des consultants ou des contractuels est discrètement en hausse dans la fonction publique

fédérale. Par exemple, au lieu de compter sur des professionnels formés de la fonction publique, Anciens combattants Canada impartit les services de réadaptation pour les anciens combattants à une grande société qui valorisent le profit au détriment des personnes.³ L'Agence du revenu du Canada a également externalisé des services publics les confiant à des centres d'appel au plus fort de la pandémie, une décision d'ailleurs contestée avec succès par le syndicat.⁴ Des milliers d'emplois civils ont été externalisés par le ministère de la Défense nationale; certains l'ont été à des sociétés mondiales notoires pour leurs pratiques commerciales contraires à l'éthique et leurs violations des droits de la personne.⁵ **Le BFA veillera à ce que l'examen stratégique à venir du gouvernement fédéral prévienne en priorité des ressources humaines suffisantes pour fournir des services publics en temps opportun et efficacement — ce que la sous-traitance n'assure pas.** La sous-traitance contribue à ce que le secteur public se vide de son expertise, ce qui coûte plus cher au gouvernement à la longue. Maintenant que les professionnels de la fonction publique ont créé de nouveaux programmes et fourni de l'aide d'urgence à la population en un temps record, il est plus que décevant de constater que le gouvernement fédéral continue d'injecter des milliards de dollars par année pour obtenir des conseils et des services de contractuels qui coûtent très cher au lieu de miser sur l'expertise et l'expérience des professionnels de la fonction publique canadienne qui consacrent leur carrière au service de la population canadienne.

Pénurie de personnel et recours à des employés provenant d'agences de placement temporaire. Le gouvernement fédéral demeure le plus grand utilisateur d'employés provenant d'agences de placement temporaire au pays. Au lieu d'engager les effectifs requis pour répondre aux besoins des programmes et aux besoins opérationnels, les ministères ont recours aux agences de placement temporaire qui leur fournissent rapidement une main-d'œuvre à faible coût. Un rapport du Comité des ressources humaines de la Chambre des communes (HUMA), approuvé à l'unanimité par ses membres, reconnaissait ce problème en 2019 et recommandait au gouvernement d'engager des employés permanents afin de doter convenablement ses effectifs. Le rapport formulait des recommandations suivantes :

Recommandation 5 : Qu'Emploi et Développement social Canada examine, avec la collaboration d'autres ministères et organismes fédéraux, les pratiques en matière de ressources humaines afin :

- de réduire le recours aux travailleurs d'agence temporaires et aux travailleurs autonomes;
- d'améliorer le filet de sécurité sociale des travailleurs d'agence temporaires et des travailleurs autonomes de sorte qu'ils bénéficient des mêmes protections en matière de santé et sécurité au travail et des mêmes régimes d'indemnisation des accidents du travail que les autres travailleurs;
- de revoir les politiques de ressources humaines et les pratiques d'établissement des budgets pour s'assurer qu'elles favorisent l'embauche d'employés permanents.

Le recours à des employés temporaires et la pénurie de personnel chronique dans les ministères ont pour effet de créer une main-d'œuvre à plusieurs niveaux, des relations d'emploi triangulaires et des services de moins bonne qualité à coût plus élevé. Les études internes menées par le Programme fédéral du travail indiquent que le niveau des effectifs est insuffisant et ne permet pas de réaliser les objectifs opérationnels du gouvernement. Le rapport du Comité permanent des RH sur le travail précaire formulait des recommandations précises à cet égard qui jusqu'ici ont été ignorées.

Recommandation 8 : Qu'Employ et Développement social Canada investisse davantage dans le recrutement d'inspecteurs du Programme du travail afin :

- de favoriser l'éducation des employeurs et des travailleurs sur les droits et les responsabilités;
- d'aider les employeurs à satisfaire aux exigences de nature administrative et de production de rapports;
- d'effectuer des inspections préventives dans les milieux de travail pour vérifier la conformité avec les normes du travail et les protections en matière de santé et de sécurité en milieu de travail.

On estime actuellement que l'ASFC⁶ est à court d'environ mille à trois mille employés, obligeant ainsi le gouvernement à annuler les vacances de tout le personnel à l'été 2022 et causant des goulots d'étranglement intenable à différents points d'entrée au pays. Le gouvernement publie régulièrement des offres d'emplois temporaires pour des postes d'agents de l'AIPRP, de commis à la saisie de données et d'aides de cuisine. Dans une annonce récente de Services partagés Canada, le gouvernement indique être à la recherche d'une entreprise privée pour pourvoir

5 000 emplois. Ces demandes contiennent rarement, sinon jamais, d'exigences faites aux entreprises sous-traitantes de verser des salaires décents ou de fournir des avantages sociaux ou assurer une sécurité d'emploi. Le gouvernement canadien devrait être un chef de file en matière de travail décent.

Milieus de travail toxiques. Il se passe à peine une semaine sans un reportage dénonçant des conditions de travail malsaines dans un milieu de travail fédéral. Les lecteurs ont vu les nombreux articles sur le harcèlement sexuel, le harcèlement au travail et la violence au ministère de la Défense nationale; ils ont pris connaissance des recours collectifs engagés par les personnes noires et les Autochtones; et ils ont constaté les inquiétudes grandissantes à la GRC⁷, à l'ASFC et dans d'autres milieux de travail gouvernementaux. Le gouvernement doit donner suite à toutes les recommandations qui traitent de harcèlement et de violence systémiques, de racisme systémique et de comportements qui rendent les emplois dangereux pour le personnel. Et cela commence par les recommandations des examens Deschamps et Arbour⁸ du ministère de la Défense nationale et des Forces armées et par le règlement de bonne foi des recours collectifs.

L'étranglement des salaires. À la table de négociation, le Conseil du Trésor demande aux employés du secteur public d'accepter des compressions salariales au moment même où les gens sont aux prises avec un niveau d'inflation record partout au pays. L'offre salariale du Conseil du Trésor—une augmentation moyenne de 1,72 % par année de 2021 à 2025—est déconnectée de la montée en flèche de l'inflation. Tous les travailleurs et travailleuses ont droit à une convention collective juste pour leur éviter ainsi qu'à leurs familles de se retrouver encore plus mal en point. Pis encore, le cauchemar du système Phoenix se poursuit pour des dizaines de milliers de fonctionnaires toujours aux prises avec une paie inexacte et en retard six mois après le lancement de la nouvelle plateforme. En mai 2022, 164 000 employés attendaient toujours la « bonne paie ».⁹ **Le BFA créera une Commission des salaires équitables afin d'assurer que les gains salariaux dans la fonction publique fédérale et dans toutes les industries conservent leur valeur réelle et reflètent également les gains en productivité** (voir le chapitre sur la politique monétaire et l'inflation).

L'intelligence artificielle dans le secteur public. Avant même la pandémie, l'intelligence artificielle (IA) avait fait son entrée dans le secteur public. Ensuite, un plus grand nombre de ministères et d'agences gouvernementales se sont mis à inclure l'IA et la robotique dans leur planification. Il est possible que l'IA complète le travail sans pour autant

remplacer d'emplois, mais ce n'est habituellement pas ce qui se passe; des emplois sont déplacés ou alors ils ne sont pas créés au départ. Faut de mesures de protection adéquates et de vigilance de notre part, l'IA pourrait entraver sérieusement l'accès à des services publics vitaux. Les systèmes fondés sur l'IA causent souvent des torts ou donnent lieu à la discrimination au sein des communautés marginalisées, lesquelles sont plus sujettes à avoir besoin de programmes gouvernementaux et de services sociaux. Et tout comme dans le secteur privé, le remplacement des emplois par l'automatisation ou l'IA a des conséquences sur le plan des économies locales, surtout dans les collectivités dont l'économie repose lourdement sur des emplois dans la fonction publique. Par ailleurs, les bienfaits de l'intelligence artificielle et de l'automatisation sont parfois exagérés; elles causent souvent plus de problèmes que ceux qu'elles devaient régler au départ. Le système de paie Phoenix est un puissant exemple de ce qui peut se détraquer lorsque l'on dépend totalement du numérique pour simplifier les procédures traitant les données de centaines de milliers de personnes. De nombreux correctifs ont été mis en place depuis le lancement du système Phoenix, mais il reste que la formation et l'ajout de personnel administratif rémunéré se sont avérés la mesure la plus efficace — et d'autres employés sont toujours nécessaires.

Ce BFA va :

- Assurer que les hauts fonctionnaires travaillent en collaboration avec les syndicats pour inclure des conditions de travail justes et transparentes dans les conventions collectives et qu'ensemble, ils se penchent sur le télétravail, l'introduction de l'automatisation et de l'IA, le retour au travail et les conditions de travail sécuritaires dans les milieux de travail;
- Protéger les emplois dans la fonction publique dans un contexte de nouvelles technologies, de sous-traitance et d'emplois pour étudiants;
- Assurer, par l'entremise de la nouvelle Commission des salaires équitables, que les salaires des fonctionnaires sont suffisamment élevés pour suivre le rythme de l'inflation (voir le chapitre sur la politique monétaire et l'inflation);
- Créer une commission fédérale de salaires équitables qui fixera les hausses de salaire en tenant compte de l'inflation ainsi que des gains en productivité (voir le chapitre sur la politique monétaire et l'inflation);
- Donner suite aux recommandations du rapport sur le travail précaire du Comité permanent sur les RH, notamment l'augmentation importante des effectifs du Programme du travail et la diminution

au minimum et uniquement en situation d'urgence du recours à des employés d'agences de placement temporaire;

- Inclure des agents négociateurs du secteur public à toutes les étapes de l'examen stratégique et en définir le mandat pour assurer qu'il vise à améliorer la prestation des services dans un secteur public renforcé et non à sabrer les effectifs;
- Utiliser les recommandations des examens Deschamps et Arbour sur le harcèlement en milieu de travail au sein du MDN et des FAC pour améliorer les conditions de travail des employés du secteur public et éclairer les réformes requises dans d'autres milieux de travail.

Notes

1 <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/sondage-fonctionnaires-federaux.html>.

2 <https://ottawacitizen.com/news/national/defence-watch/military-to-look-at-cutting-capabilities-to-save-money-says-directive-from-top-general-and-deputy-minister>.

3 ACFP. Le 20 juin 2022 « L'AFPC-SEAC lance une campagne pour mettre fin à la sous-traitance des services aux vétérans ». <https://syndicatafpc.ca/lafpc-seac-lance-campagne-mettre-fin-sous?ga=2.132764110.1757640278.1661813062-309577280.1661813062>.

4 ACFP. Le 9 juin 2022 *Semaine nationale de la fonction publique : vous méritez mieux.* <https://psacunion.ca/national-public-service-week-you-deserve-better>.

5 Syndicat des employés de la Défense nationale et Alliance canadienne de la fonction publique. Octobre 2020 « La sécurité d'abord : pour que cesse la privatisation des services à la Défense nationale » <https://uncoverthecost.ca/wp-content/uploads/2020/11/english.pdf>.

6 <https://syndicatafpc.ca/delais-dattente-frontieres-personnel-lasfc?ga=2.207262291.1757640278.1661813062-309577280.1661813062>

7 <https://www.crcc-ccetp.gc.ca/fr/rapport-sur-le-harcèlement-en-milieu-de-travail-la-grc>

8 <https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/rapports-publications/rapport-de-l'examen-externe-independant-et-complet.html>

9 ACFP. Le 9 juin 2022, *Semaine nationale de la fonction publique : vous méritez mieux.* <https://psacunion.ca/national-public-service-week-you-deserve-better>.

Soins de longue durée

Introduction

Les échecs de notre système de soins de longue durée et les problèmes qui y sont enchâssés reviennent nous hanter à répétition. Bien avant la pandémie de COVID-19, les lacunes et les faiblesses de nos réseaux de soins étaient fort bien connues. Des solutions possibles appuyées sur des décennies de recherche et les meilleures pratiques internationales sont préconisées depuis longtemps.

Il y a eu un bref moment où les défenseurs des soins pour les aînés ont eu espoir que la tragédie vécue provoquerait un changement transformateur dans nos façons—en tant que pays, provinces, territoires, collectivités et familles—de fournir des soins à nos populations les plus vulnérables. La corrélation entre les conditions de travail des préposés aux soins et la qualité de vie des personnes soignées n’a jamais été aussi clairement établie. Au cours de ce bref moment, on a eu l’impression que tous et toutes convenaient que le Canada devait investir pleinement dans une économie des soins et des normes fondées sur des preuves et dans des soins et des emplois encadrés par une réglementation.

L’urgence de ce moment, qu’ont ressentie si vivement de nombreux Canadiens et Canadiennes à la lecture des rapports des Forces armées canadiennes sur les foyers de soins de longue durée en Ontario et au Québec ou à la vue de la hausse quotidienne du nombre de décès de la COVID-19 dans les établissements pour aînés, s’est dissipée. Les expertes en soins aux aînés Carole Estabrooks et Sube Banerjee ont résumé de façon succincte que la pandémie « a clairement démontré que malgré

de bonnes intentions, peu de choses ont véritablement changé dans les valeurs, les attitudes et les croyances fondamentales du système de santé, des politiciens et politiciennes ni même des intervenants et intervenantes sur le terrain bien intentionnés et pressés de toutes parts qui doivent prendre des décisions difficiles».¹ Le gradualisme des gouvernements fédéral et provinciaux a généré en fait très peu de changements systémiques tangibles. Les personnes âgées, leurs proches, les travailleuses et travailleurs de la santé et les défenseurs des soins de santé attendent encore des normes nationales pour les soins aux aînés. Plus est, nous attendons toujours de voir si ces normes correspondront au consensus des experts sur ce qui doit être fait, à savoir établir un nombre réglementé d'heures de soins directs, améliorer le ratio d'effectifs, se doter d'une stratégie de dotation nationale, hausser les salaires et accroître la stabilité pour le personnel, et enfin investir dans les soins à domicile et les services communautaires. Ces normes sont les piliers requis pour amorcer des changements substantiels et elles doivent être exécutoires.

Parce que nous attendons toujours, les propositions du Budget fédéral alternatif (BFA) relatives aux soins pour les aînés sembleront terriblement familières, comme un écho fantomatique traversant la vallée nous séparant de l'endroit où nous sommes de celui où nous voulons nous rendre pour éviter un nouveau cycle tragique.

Le BFA investira dans les soins de longue durée auxquels chaque personne au Canada a droit. Réitérant l'appel lancé (demeuré largement sans réponse) dans le Budget fédéral alternatif de 2022, **ce BFA décrète une intervention fédérale immédiate afin de soutenir les provinces et les territoires dans leurs efforts pour fournir un ensemble de soins de bonne qualité, accessibles, équitables et adaptés culturellement et de permettre aux personnes âgées et aux personnes de tous âges qui ont une incapacité de vivre dans la dignité, le respect et de façon indépendante.** Ce qui inclut les établissements de soins de longue durée, les soins à domicile et les services communautaires connexes. Des efforts seront consentis à améliorer l'accès équitable à une gamme complète de soins appropriés, au développement de modes publics et sans but lucratif de prestation et d'infrastructures publiques de soins de longue durée, et à la planification à court et long terme pour se doter d'une main-d'œuvre stable et durable afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population vieillissante du Canada.

Le BFA déploiera une stratégie nationale de dotation pour les soins de longue durée. Comme dans les BFA antérieurs à la pandémie, ce BFA créera une stratégie nationale de dotation pour les soins de

longue durée dans le cadre d'une stratégie de main-d'œuvre globale et coordonnée dans le secteur de la santé, car le milieu des soins de longue durée subit les mêmes pressions sur le recrutement et la rétention qu'en santé ailleurs au monde. Le niveau insuffisant d'effectifs et les piètres conditions de travail du personnel sont largement reconnus comme ayant eu une incidence importante sur la capacité des établissements de soins de longue durée au Canada de faire face à la pandémie et aux restrictions sanitaires correspondantes. Mais ces préoccupations relatives aux effectifs suffisants et aux capacités du personnel à répondre aux besoins de soins des résidents et résidentes des foyers sont soulevées à répétition depuis plusieurs décennies déjà partout au pays. Le manque de personnel est étroitement lié à l'épuisement professionnel des travailleurs et travailleuses de la santé et au risque accru de blessures au travail, ce qui entraîne des taux de roulement du personnel plus élevés—autant de facteurs ayant une incidence sur la qualité des soins que le personnel est en mesure de fournir aux résidents et résidentes. À cause du manque de personnel, les soins de base qui sont essentiels au bien-être physique et à la dignité personnelle des résidents et résidentes sont souvent retardés, voire omis complètement. Les données démontrent qu'une augmentation du nombre de personnes affectées aux soins directs des résidents et résidentes réduit leurs problèmes de santé. Afin de transformer substantiellement les soins aux aînés, il est essentiel de prendre en compte le point de vue des travailleurs et travailleuses de première ligne et que les gouvernements tirent des leçons de leur expérience.² Malgré le rôle critique du personnel pour offrir des soins de qualité, rares sont les données provinciales et nationales sur la dotation et le personnel. Le gouvernement de l'Alberta, par exemple, n'effectue aucune étude portant sur le niveau des effectifs et les conditions de travail dans le secteur des soins de longue durée de la province. **Ce BFA alloue 10 M\$ de plus sur trois ans pour améliorer la collecte et l'analyse des données afin d'orienter la planification de la main-d'œuvre dans le secteur des SLD.**

Ce BFA établira des normes pour les soins de longue durée.

Une norme nationale pour les soins de longue durée doit servir à faire respecter les mesures requises pour assurer la qualité de vie des personnes et non pas simplement les maintenir en vie. Il est impératif que le financement fédéral soit conditionnel à l'application de ces normes et que celles-ci soient exécutoires, même si quelques provinces ont décrété des mesures de protection mettant les foyers de soins à l'abri de poursuite en matière de responsabilité. Les normes provisoires élaborées par l'Organisation de normes en santé (HSO) stipulent que parmi les six

principes fondateurs généraux pour guider les normes il soit reconnu que « les lois, les règlements et les mécanismes de reddition de comptes fédéraux, provinciaux et territoriaux... doivent permettre la concrétisation de ces nouvelles normes pour les SLD ». ³ **Le BFA versera 25 M\$ de plus annuellement pour la mise sur pied d'une agence nationale chargée de coordonner le financement, la main-d'œuvre et les normes au sein des trois ordres de gouvernement qui ont la responsabilité des services et des soins aux aînés.** Dans les BFA antérieurs, on demandait d'augmenter les dépenses affectées aux soins pour les aînés jusqu'à concurrence de 2 % du PIB du pays, un pourcentage dans la fourchette moyenne supérieure des pays comparables de l'OCDE. Avec les sommes additionnelles consacrées aux heures de soins directs, à la dotation et à l'augmentation des salaires, **le BFA alignera le budget du Canada pour les SLD sur ceux des pays qui consacrent un pourcentage élevé de leur PIB, soit en moyenne 3,5 %, aux soins destinés aux personnes âgées.** ⁴ Pour assurer que le système de soins pour les aînés est viable à long terme, le gouvernement fédéral devrait envisager un programme national de soins aux aînés financé par des cotisations sociales. Les fonds recueillis seraient dédiés aux services pour les personnes âgées, comme les soins en établissement, les soins à domicile, les services de santé mentale et les services sociaux pour les personnes âgées, y compris des services pour les personnes ayant des incapacités. Ce financement pourrait être acheminé aux provinces au moyen d'un transfert réservé.

Nombre d'heures de soins directs dans les établissements de soins de longue durée. Dans un sondage réalisé en 2021 auprès de personnel en SLD par l'institut Parkland, près de la moitié des répondants (43 %) ont déclaré ne pas avoir suffisamment de temps pour s'acquitter de leurs tâches tous les jours. Seulement 24 % des répondants ont dit ne jamais avoir de tâches essentielles non achevées à la fin de leur quart de travail. Moins de la moitié des répondants estimaient que le ratio effectifs-résidents dans leur milieu de travail était suffisant pour fournir les soins nécessaires; et 41 % croyaient que ce ratio était rarement ou n'était jamais suffisant pour répondre aux besoins de soins des résidents et résidentes. ⁵ Certaines provinces se sont engagées à actualiser les exigences relatives au nombre d'heures de soins directs et aux ratios d'effectifs, mais dans de nombreux cas ces exigences sont terriblement insuffisantes. **Le BFA financera une règle minimale nationale de quatre heures de soins directs par jour/résident, allouant à cette mesure 15 milliards de dollars pour les trois premières années** (ventilé en fonction des calculs du directeur parlementaire du budget, ce financement donnerait environ

4,3 milliards de dollars la première année, et une augmentation annuelle de 4 % les années subséquentes).⁶

S'attaquer aux listes d'attente. Environ un million de personnes âgées canadiennes reçoivent des soins de longue durée en établissement, à domicile ou dans la collectivité, mais environ 40 000 de plus attendent pour recevoir des soins de longue durée et autant que 90 000 ne reçoivent peut-être pas les soins à domicile dont elles ont besoin.^{7,8} **Le BFA créera et aménagera 52 000 nouveaux lits de SLD sur trois ans et leur affectera le personnel requis; et il financera 82 millions d'heures de soins à domicile de plus annuellement.**

Contrairement à la tendance actuelle à la privatisation et « l'ubérisation »⁹ de ces services, la prestation publique des soins à domicile sera priorisée.

Réduire la précarité en s'attaquant aux conditions de travail et augmenter les salaires. Le vécu du personnel des établissements de SLD durant la pandémie nous a rappelé la précarité intenable à laquelle font face en particulier les femmes dans ce secteur : bas salaires, horaire incertain ou nombre d'heures insuffisant, obligation de travailler dans plusieurs unités différentes, peu ou aucune journée de maladie — et tout cela en fournissant des soins essentiels en première ligne sous la menace d'un virus mortel. Cette précarité a été exacerbée dans le cas des femmes racisées et des travailleuses migrantes, qui se trouvent en nombres disproportionnés dans le secteur des services sociaux et soins de santé, comme les soins de longue durée et les soins à domicile.¹⁰ Réduire la précarité d'emploi du personnel améliore la constance et la qualité des soins fournis aux résidents et résidentes des FSL et a une incidence directe sur l'égalité entre les genres dans le secteur des services sociaux et soins de santé.¹¹ Lorsqu'on leur demande comment faire pour stopper l'exode du personnel dans le secteur des soins aux aînés, les travailleurs et travailleuses indiquent bon nombre de solutions simples et applicables. Ils mentionnent « leur besoin de sécurité financière et de salaires plus élevés, des mesures de protection contre les blessures au travail, du soutien en santé mentale pour eux et les membres de leur famille et la nécessité de limiter la quête de profits au dépens de la qualité des soins ».¹² Afin de concrétiser ces améliorations de base, selon les calculs réalisés en 2021 par le directeur parlementaire du budget, il faudrait consacrer 1,1 milliard de dollars à l'augmentation des salaires — soit 25 \$ l'heure en moyenne — et aux avantages sociaux des employés en SLD. Ce montant a été pondéré pour que la rémunération plus basse dans le secteur privé s'ajuste à celle du secteur public. **Ce BFA n'affectera pas de fonds pour subventionner les profits des chaînes commerciales de soins de longue durée. La somme de 1,1 milliard de dollars sera**

affectée aux établissements de soins publics et à but non lucratif et servira à diminuer la précarité d'emploi et à améliorer les conditions de travail en remplaçant une proportion importante des horaires occasionnels et des contrats à temps partiel par des horaires à temps plein assortis d'avantages sociaux.

Tableau 24.1 L'établissement des coûts pour les mesures de soins de longue durée

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Stratégie nationale de main-d'œuvre	500 \$	100 \$	100 \$
Collecte et analyse de données sur la main-d'œuvre	3 \$	3 \$	4 \$
Agence nationale de coordination des soins aux aînés	25 \$	25 \$	25 \$
Promulguer et appliquer des normes nationales	2 350 \$	2 421 \$	0 \$
Assurer 4,0 heures de soins directs par résident par jour	4 300 \$	4 472 \$	4 651 \$
Créer 52 000 nouveaux lits de soins de longue durée	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Financer 82 millions d'heures additionnelles en soins à domicile	5 200 \$	5 720 \$	5 950 \$
Réduire la précarité d'emploi	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$

Notes

1 CBC. 2 février 2021 « Long-term care outbreaks, deaths reveal how badly we undervalue seniors and people with dementia. »

2 Parmi les études importantes mettant en relief le point de vue et les expériences des travailleurs et travailleuses en soins aux aînés au Canada avant et durant la pandémie de COVID-19, mentionnons la recherche de Lillian Hung, et coll. 2022. « Staff experience of a Canadian long-term care home during a COVID-19 outbreak: a qualitative study. » *BMC Nursing* 21:45; Naomi Lightman et al. 2021. *More than "just a healthcare aide": Immigrant women speak about the COVID-19 crisis in long-term care.* Parkland Institute; AP Hapsari et coll. 2022. « The working conditions for personal support workers in the Greater Toronto Area during the COVID-19 pandemic: a mixed-methods study. » *Canadian Journal of Public Health*.

3 Organisation des normes de santé (HSO) 2022. Norme nationale pour des soins de longue durée (provisoire)

4 Les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège et la Suède consacrent en moyenne 3,5 % de leur PIB aux soins pour les aînés. Organisation de coopération et de développements économiques 2020. *Focus on spending on long-term care.*

5 Rebecca Graff-McRae. 2021. *Time to care: staffing and workloads in Alberta's Long-term care facilities.* Parkland Institute.

6 Yves Giroux. 2021. *Estimation des coûts découlant de la motion 77 : Améliorations concernant les soins de longue durée* Directeur parlementaire du budget

7 Canadian Association for Long-term Care. 2018. *Long overdue: Improving seniors care in Canada.*

8 Association médicale canadienne 2021. *Crise des soins aux aînés au Canada : répondre à une demande deux fois plus grande.*

9 Armine Yalnizyan. Le 15 juin 2022 « 'Laura' spoke on condition of anonymity. Her story of what's happening in nursing is a warning to us all. » *Toronto Star*.

10 Lightman, et coll. 2021. *More than "just a healthcare aide"* Parkland Institute; Ted McCoy & Naomi Lightman. Le 13 avril 2020 « The pandemic's unflattering glare: How the crisis is affecting care workers and prisoners. » *The Canadian Dimension*.

11 Pat and Hugh Armstrong. 2009. "Precarious employment in the health-care sector," in Vosko, MacDonald, and Campbell eds, *Gender and the contours of precarious employment*. Routledge, pages. 256-271.

12 Lightman, et coll. 2021.

Transition équitable et stratégie industrielle

Introduction

La décarbonisation de l'économie canadienne est un projet monumental de longue haleine déjà en cours. Elle comporte deux transitions distinctes, quoique connexes. Premièrement, le Canada délaisse graduellement la production et la consommation de combustibles fossiles nocifs pour le climat, comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel et deuxièmement, il fait la transition vers une économie sûre pour le climat et alimentée par de l'énergie renouvelable à zéro émission.

Ces deux transitions, tout en étant essentielles d'un point de vue environnemental, ont des conséquences pour les travailleuses et travailleurs ainsi que pour les collectivités. Si la transition vers une économie zéro carbone n'est pas gérée de façon proactive ou n'accorde pas la priorité aux besoins des travailleurs et travailleuses, elle risque de les déplacer et de déposséder des collectivités partout au pays.

Le BFA adopte une approche de transition équitable afin de (i) minimiser les coûts de la transition pour les personnes—comme la main-d'œuvre dans le secteur pétrolier et dans l'industrie automobile—et pour les communautés autochtones hors réseau qui utilisent des génératrices au diesel et dépendent le plus de combustibles fossiles aujourd'hui, et de (ii) maximiser les retombées positives éventuelles des investissements dans une économie propre. Une transition équitable (ou juste) fait

référence à un cadre stratégique qui priorise les besoins des travailleurs et travailleuses et des collectivités dans la gestion à long terme de la transition de l'énergie fossile aux énergies renouvelables.

En outre, le BFA reconnaît que l'abandon graduel de l'énergie fossile sans pour autant investir autant dans une économie propre est un cul-de-sac. Ultimement, il nous faut des solutions de rechange à l'industrie des combustibles fossiles qui sont viables et d'envergure afin d'assurer le bien-être des travailleurs et travailleuses et la viabilité pour l'avenir des collectivités partout au pays.

Le BFA assurera l'adoption rapide de la *Loi sur la transition équitable* promise depuis longtemps afin d'enchâsser dans la loi le droit des travailleurs et travailleuses et des collectivités à une transition énergétique juste. La *Loi sur la transition équitable* a d'abord été promise en 2019 et malgré les consultations en cours, elle n'a toujours pas été déposée par le gouvernement. **Le BFA s'engage à faire adopter la loi dans la première moitié de 2023.**

En vertu de la loi, le gouvernement fédéral sera tenu de soutenir les travailleurs, les travailleuses et les collectivités touchés par les politiques environnementales. La loi obligera le gouvernement à évaluer dans le détail les répercussions potentiellement négatives des politiques de décarbonisation sur les travailleurs et travailleuses et les collectivités et à adopter des politiques et des mesures de soutien pour atténuer ces répercussions. En vertu de la loi, le gouvernement fédéral déposerait un rapport sur la transition équitable tous les deux ans. Il y présenterait son évaluation détaillée des répercussions ainsi que les politiques d'atténuation mises en œuvre, tout en mesurant leur efficacité à l'aide d'indicateurs clairs et empiriques. La loi réitérera et renforcera l'impératif d'atteindre l'objectif de zéro émission d'ici 2050 en fermant graduellement les industries fossiles et en augmentant les énergies renouvelables propres de manière à ce que la transition équitable ne serve jamais d'excuse pour justifier une réduction de nos objectifs climatiques.

Le BFA mettra sur pied un Conseil de transition économique tripartite et permanent pour superviser et gérer la transition de l'énergie fossile vers des énergies renouvelables et des solutions de rechange écologiques. La transition vers une économie à zéro émission de carbone a une incidence sur tous les aspects de la politique sociale et économique du pays. Il n'y a pas un ministère du gouvernement fédéral en mesure raisonnablement de superviser seul un programme aussi complexe. Au lieu, **le BFA crée un Conseil de la transition économique et lui octroie un budget de fonctionnement de 10 M\$ par année.** Le conseil sera une nouvelle instance permanente composée de hauts

fonctionnaires provenant de ministères clés, dont Ressources naturelles, Emploi, Infrastructure et Environnement, ainsi que de représentants du mouvement syndical et du secteur privé. Son mandat consistera à coordonner la stratégie de transition du Canada en engageant de façon soutenue les intervenants clés et en recommandant des politiques interministérielles.

Le BFA financera l'élaboration d'une stratégie industrielle nationale verte dirigée localement qui définira un plan économique de haut niveau et à long terme pour les collectivités partout au pays.

Le Canada doit de toute urgence se doter d'une vision de l'économie pour 2050, une vision qui n'est pas fondée sur la production et la consommation d'énergie fossile. Faute d'une vision consensuelle pour s'assurer un avenir plus propre, nous risquons d'investir dans des culs-de-sac économiques, comme l'hydrogène ionisé et la technologie de captage du carbone, lesquels peuvent sembler viables aujourd'hui, mais sont incompatibles avec un avenir climatique écologique à long terme. L'élaboration d'une stratégie industrielle nationale verte dirigée localement sera une des priorités du nouveau Conseil de transition économique. Le conseil appuiera le dialogue communautaire partout au pays afin de produire des feuilles de route propres à chaque région, mais qui prises ensemble constitueront une mission économique nationale unique. **Le BFA consent 45 M\$ sur trois ans au conseil expressément pour l'élaboration de cette stratégie (un montant en sus de son budget de fonctionnement).**

Le BFA financera des initiatives publiques de diversification économique dans les collectivités en cours de transition. Là où les coûts de la transition sont les plus considérables, notamment dans les collectivités rurales qui dépendent de façon disproportionnée de la production ou la consommation de combustibles fossiles, il est urgent d'investir à grande échelle dans des solutions de rechange économiques à long terme. **Le BFA investit des fonds publics dans des infrastructures à faible émission de carbone dans les collectivités vulnérables au pays, des infrastructures construites en partenariat avec la collectivité et guidées par les lignes directrices de la Stratégie industrielle verte.** Le financement de 15 milliards de dollars par année sera acheminé par l'intermédiaire de la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada (voir le chapitre sur les infrastructures et les municipalités). La priorité sera accordée aux initiatives financièrement autosuffisantes à long terme, créatrices d'emplois localement et génératrices d'autres retombées pour le milieu. Ces investissements proactifs permettront aux travailleurs et travailleuses d'accéder aux

nouvelles industries avant la fermeture complète des anciennes, ce qui adoucira la transition et réduira le besoin de soutenir socialement ces collectivités.

Le BFA mettra sur pied un programme de recyclage pour les travailleurs et travailleuses déplacés par la transition de l'énergie fossile vers d'autres formes d'énergie. Bon nombre des travailleurs et travailleuses susceptibles d'être touchés par la décarbonisation sont des gens de métier et des professionnels des secteurs de l'énergie, du génie et de la fabrication hautement qualifiés. Bien que leurs compétences soient transférables en général, ces personnes font souvent face à des obstacles lorsqu'elles cherchent un nouvel emploi dans l'économie propre, notamment la non-reconnaissance de leurs titres de compétence ou des connaissances technologiques désassorties. **Le BFA verse 30 M\$ sur trois ans à Emploi et Développement social Canada pour créer un programme qui apparie les compétences de ces travailleurs et travailleuses aux besoins des industries émergentes et facilite leur transition vers de nouveaux emplois.** Le programme leur permettra de se perfectionner et d'optimiser leurs compétences et il assurera la coordination avec les employeurs afin de répondre à la demande de main-d'œuvre dans les secteurs en croissance.

Le BFA financera la création d'une allocation de transition équitable afin de soutenir les travailleurs et travailleuses et des collectivités en cours de transition. Malgré de nouveaux investissements dans la diversification économique et dans les programmes coordonnés de recyclage et de réembauche, certains travailleurs et travailleuses dans les collectivités qui délaissent le charbon, le pétrole et le gaz naturel seront inévitablement laissés pour compte. Le BFA aide la main-d'œuvre déplacée en prévoyant une nouvelle allocation fédérale pour une transition équitable. L'allocation, à laquelle auront droit les personnes dont la perte d'emploi est attribuable directement ou indirectement aux politiques climatiques — par exemple à cause du délaissement graduel des combustibles fossiles (voir le chapitre sur l'environnement) — sera flexible dans sa conception. Elle pourra être utilisée comme mesure de soutien du revenu, comme incitatif à la retraite anticipée, comme indemnité de réinstallation ou à d'autres fins, dépendamment des besoins de transition de chaque personne. L'allocation sera indexée en fonction de l'inflation, elle s'ajoutera à l'assurance-emploi et elle sera offerte le temps qu'il faudra à ces travailleurs et travailleuses pour se perfectionner ou obtenir un emploi dans une des industries d'énergie renouvelable. **Le BFA alloue 100 M\$ par année sur 20 ans à ce nouveau programme.**

Tableau 25.1 **L'établissement des coûts pour les mesures de la transition équitable et stratégie industrielle**

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Créer un Conseil de transition économique permanent et tripartite	10 \$	10 \$	10 \$
Élaborer une stratégie nationale industrielle verte dirigée localement	15 \$	15 \$	15 \$
Créer des programmes coordonnés de recyclage pour les travailleuses et travailleurs déplacés	5 \$	13 \$	13 \$
Créer une Allocation de transition équitable pour soutenir les travailleurs et travailleuses et les collectivités en transition	100 \$	100 \$	100 \$

Conclusion

La crise du climat exige des mesures immédiates pour permettre au Canada de délaissier l'économie des combustibles fossiles. Il lui faut un plan pour aider les travailleurs et travailleuses à faire la transition vers des emplois dans une économie propre. Ce BFA décrit la feuille de route que doit suivre le Canada pour atteindre cette destination.

Projections économiques et budgétaires

Introduction

L'inflation est l'enjeu dominant dans l'esprit de la population canadienne et celui des décideurs. Il faut savoir que le gouvernement fédéral n'est pas tenu de remettre tout simplement à la Banque du Canada la responsabilité de contrôler l'inflation par les taux d'intérêt. En fait, cette pratique risque d'inciter la banque à faire exactement ce qu'elle a le mandat de faire, c'est-à-dire hausser les taux d'intérêt jusqu'à ce que l'inflation redescende à 2 %. Cette façon de faire a été assez efficace historiquement, mais elle a quand même causé de terribles dommages collatéraux : elle a entraîné une récession et des pertes substantielles d'emplois chaque fois qu'elle fut mise de l'avant au cours des soixante dernières années.¹

Le BFA de 2003 propose une brochette de mesures variées pour contrôler les prix aujourd'hui et dans le futur. Il met également de l'avant une nouvelle approche en matière de sécurité du revenu pour tous les Canadiens et Canadiennes, articulée autour de « quatre piliers ». De cette façon, la population canadienne sera mieux protégée contre l'inflation et une baisse rapide de ses revenus.

Cette année, le BFA inclut un chapitre complet sur la politique monétaire et l'inflation. Il analyse les mesures à long terme que le Canada devrait adopter pour protéger son économie contre de futurs chocs

Tableau 26.1 **Base de référence (Finance Canada)**

Indicateurs macroéconomiques (million)	2023	2024	2025	2026
PIB nominal	2 689 000 \$	2 818 000 \$	2 928 000 \$	3 039 000 \$
Croissance du PIB réel	3,9 %	3,1 %	2,0 %	1,9 %
Inflation du PIB	3,7 %	1,7 %	1,8 %	1,9 %
Croissance du PIB nominal	7,7 %	4,8 %	3,9 %	3,8 %
Emploi				
Employés (millier)	19 503	19 870	20 148	20 430
Taux d'emploi	61,5 %	61,8 %	61,8 %	61,8 %
Chômeurs (millier)	1 201	1 156	1 173	1 189
Taux de chômage	5,8 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %
Opérations budgétaires (millions \$)				
Revenus	408 400 \$	429 500 \$	450 800 \$	475 100 \$
Dépenses de programme	434 300 \$	436 500 \$	441 600 \$	453 900 \$
Service de la dette	26 900 \$	32 900 \$	37 000 \$	39 800 \$
Solde budgétaire (surplus/déficit)	-52 800 \$	-39 900 \$	-27 800 \$	-18 600 \$
Dette à la clôture (déficit accumulé)	1 213 700 \$	1 253 600 \$	1 281 400 \$	1 300 000 \$
Indicateurs budgétaires comme pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	15,2 %	15,2 %	15,4 %	15,6 %
Dépenses de programme/PIB	16,2 %	15,5 %	15,1 %	14,9 %
Solde budgétaire/PIB	-2,0 %	-1,4 %	-0,9 %	-0,6 %
Service de la dette/PIB	1,0 %	1,2 %	1,3 %	1,3 %
Dette/PIB	45,1 %	44,5 %	43,8 %	42,8 %

inflationnistes. Ces mesures ne portent pas sur les taux d'intérêt; elles portent plutôt sur le stockage ou la mise en réserve d'intrants critiques, sur l'amélioration de nos politiques de concurrence et sur des hausses salariales plus équitables.

Au-delà de la politique monétaire, le BFA réduira substantiellement certains prix des produits qui composent l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui correspond à la moyenne pondérée des prix de tout ce qu'achètent les Canadiens et Canadiennes. Il réduira le coût des services de garde à l'enfance et celui des frais de soins de longue durée, le prix des loyers et des médicaments d'ordonnance et les droits de scolarité trop élevés.

Le BFA introduit également de nouvelles mesures de soutien du revenu pour les adultes : le Revenu de subsistance canadien (RSC) et

Tableau 26.2 **Plan du AFB**

	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26
PIB nominal	2 689 000 \$	2 861 000 \$	2 992 000 \$	3 103 000 \$
Croissance du PIB nominal	7,7 %	6,4 %	4,6 %	3,7 %
Revenus (million)				
Base de référence	408 400 \$	429 500 \$	450 800 \$	475 100 \$
Mesures de revenu nettes du BFA		90 500 \$	93 800 \$	97 300 \$
Recettes fiscales additionnelles attribuables à un PIB plus élevé		6 700 \$	9 900 \$	10 000 \$
Total	408 400 \$	526 700 \$	554 500 \$	582 400 \$
Dépenses de programme (million)				
Base de référence	434 300 \$	436 500 \$	441 600 \$	453 900 \$
Mesures de dépenses nettes de programme du BFA		97 000 \$	114 800 \$	119 000 \$
Total	434 300 \$	533 500 \$	556 400 \$	572 900 \$
Service de la dette	26 900 \$	32 900 \$	37 300 \$	40 400 \$
Solde budgétaire (surplus/déficit)	-52 800 \$	-39 700 \$	-39 200 \$	-30 900 \$
Dette à la clôture (déficit accumulé)	1 213 700 \$	1 253 400 \$	1 292 600 \$	1 323 500 \$
Indicateurs budgétaires comme pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	15,2 %	18,4 %	18,5 %	18,8 %
Dépenses de programme/PIB	16,2 %	18,6 %	18,6 %	18,5 %
Solde budgétaire/PIB	-2,0 %	-1,4 %	-1,3 %	-1,0 %
Service de la dette/PIB	1,0%	1,1%	1,2%	1,3%
Dette/PIB	45,1%	43,8%	43,2%	42,7%

la Prestation d'invalidité du Canada (PIC), tout en ajoutant un nouveau Supplément d'allocation canadienne pour enfants pour mettre fin à la pauvreté. L'introduction de ces mesures atténuera les effets de l'inflation sur les groupes à faible revenu en 2023.

D'autre part, les profits (bénéfices) des entreprises ont explosé au cours de la présente récession et de la reprise. Le chapitre sur la fiscalité du BFA présente quelques mesures clés pour stopper l'évasion fiscale et faire en sorte que les sociétés paient leur juste part.

L'incidence du BFA sur les finances du pays

Comme dans les années précédentes, le BFA s'appuie sur les plus récentes estimations du ministère des Finances du Canada sur l'état

Tableau 26.3 Incidence du BFA sur l'emploi

	2023	2024	2025	2026
Emplois créés ou conservés grâce au BFA (millier)		481	724	686
Population (millier)	31 706	32 150	32 600	33 056
Taux de participation	65,3 %	66,0 %	66,7 %	66,7 %
Main-d'œuvre active (millier)	20 704	21 219	21 744	22 049
Employés (millier)	19 503	20 351	20 872	21 116
Taux d'emploi	61,5 %	63,3 %	64,0 %	63,9 %
Chômeurs (millier)	1 201	868	872	932
Taux de chômage	5,8 %	4,1 %	4,0 %	4,2 %

des finances du pays, publiées dans le budget 2022.² Ces chiffres sont présentés dans le tableau 26.1. En 2023, la croissance du PIB nominal du Canada s'annonce robuste à 7,7 % et la croissance du PIB réel continuera d'être élevée à 3,9 %. Cette croissance plus élevée du PIB réel à la sortie de la pandémie ralentira considérablement pour s'établir à 1,9 % en 2026. Le Canada reviendra rapidement à une faible croissance réelle.

L'approche marchande (commerciale) de la croissance, qui met l'accent sur des allégements fiscaux sans fin pour les sociétés, n'a pas donné la croissance du PIB promise. Malgré le bas niveau record des taux d'intérêt et des taux d'imposition pour les entreprises, le secteur des affaires refuse toujours d'accroître ses investissements productifs, comme pour la formation des travailleurs et travailleuses ou l'achat de machinerie et d'équipement.

Le Tableau 26.4 présente une liste complète des mesures proposées dans le BFA, réparties par chapitre. Cette liste inclut les nouvelles dépenses du BFA et les nouvelles mesures génératrices de revenus. L'incidence totale du BFA de 2023 est présentée dans le Tableau 26.2. Ce tableau inclut également l'impact économique net des mesures du BFA. À mesure qu'un nombre accru de personnes sont actives sur le marché du travail, elles paient aussi des impôts, augmentant effectivement les revenus du gouvernement fédéral.

Le BFA réduit légèrement le déficit en 2023–2024. Au cours des années subséquentes, le déficit augmente légèrement. Au cours de la période des projections du BFA, le rapport dette/PIB chute régulièrement, car la croissance économique est plus forte que normalement. Le rapport dépenses de programme/PIB est assurément supérieur à la base de référence, mais il demeure comparable à celui du Canada dans les années 1970 jusqu'aux années 1990. D'autre part, le rapport revenus/PIB

approche ou atteint les sommets inégalés des années 1970 et du début des années 1980. Les réductions successives de l'impôt sur le revenu des sociétés n'ont pas généré les rendements et les investissements accrus promis pour notre économie. Une quantité trop importante de ces réductions d'impôt a plutôt été convertie en rendement accru pour les actionnaires et en rémunération abusive pour les hauts dirigeants. Le BFA met fin à cette expérience ratée et remplace les réductions de d'impôt des entreprises par des investissements publics qui stimuleront la croissance économique.

Le rapport déficit/PIB n'a pratiquement pas changé entre la base de référence et le plan du BFA, se situant à moins de 2 % du PIB. Les dépenses et les recettes accrues du BFA généreront d'importants gains d'emplois étant donné que l'argent est investi dans le salaire des travailleurs et travailleuses plutôt que dans les profits des sociétés.

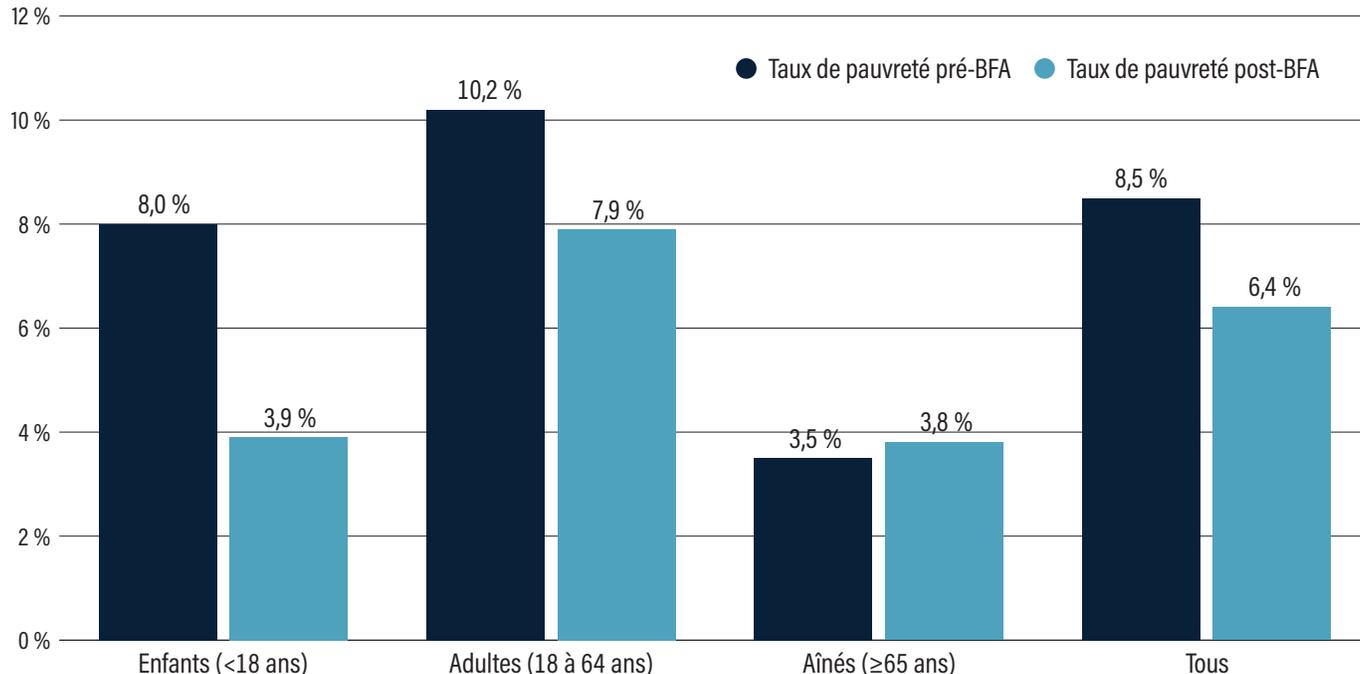
Entre un demi et trois quarts de millions d'emplois seront créés ou conservés grâce aux mesures du BFA. Les pourcentages de chômage diminueront à 4 %, un taux jamais vu depuis « l'âge d'or » du Canada, laquelle s'est déroulée de la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'aux années 1960. Un taux de chômage aussi bas remettra du pouvoir entre les mains des travailleurs et travailleuses pour négocier de meilleurs salaires et conditions de travail avec les employeurs. Ils devraient parvenir à faire grimper leurs salaires pour compenser les pertes de revenus réels subies en 2021 et 2022.

Incidence du BFA sur la pauvreté

Contre toute logique, les taux de pauvreté ont chuté durant la pandémie en dépit des pertes d'emplois massives associées aux fermetures pour des raisons de santé publique. Des mesures de soutien du revenu sans précédent, en particulier la Prestation canadienne d'urgence (PCU), ont plus que compensé les diminutions de revenus attribuables aux pertes d'emploi (voir le chapitre sur la pauvreté et les inégalités de revenu). La PCU ainsi que d'autres mesures de soutien du revenu ponctuelles ou récurrentes aura pris fin au moment où le BFA de 2023 entrera en vigueur au cours de l'exercice financier de 2023–2024. Il est prévisible que les taux de pauvreté grimperont alors en flèche à moins que les gouvernements interviennent à nouveau.

Les programmes de modélisation/simulation fiscale ne sont pas très efficaces pour prévoir les taux de pauvreté dans l'avenir. Toutefois, ils sont très efficaces pour estimer la fluctuation du nombre de personnes

Figure 26.1 Incidence du BFA de 2023 sur les taux de pauvreté par groupe d'âge (MPC)



Source BD/MSPS 29,0 et calculs effectués par l'auteur pour 2023.

en situation de pauvreté dans une année donnée. Le programme de simulation fiscale de Statistique Canada BD/MSPS prévoit un taux de pauvreté en fonction de la Mesure du panier de consommation (MPC) de 8,5 % en 2023.^{3,4} Ce taux serait inférieur au taux de pauvreté MPC de 2019, qui était de 10,3 %. Par contre, il serait plus élevé que le taux de pauvreté le plus récent de 6,4 % en 2020, lorsque les mesures d'aide liées à la pandémie étaient encore en vigueur. Les résultats présentés ci-dessous commencent par un taux de pauvreté de référence de 8,5 % MPC en 2023.

La figure 26.1 présente l'impact global de tous les programmes de transfert fiscaux du BFA sur le taux de pauvreté MPC. Les quatre nouveaux piliers de sécurité du revenu du BFA ont un effet dans des domaines clés où actuellement les mesures de soutien sont insuffisantes ou totalement absentes. Ces calculs comprennent tous les nouveaux programmes de soutien du revenu des piliers (comme décrit dans le chapitre sur la pauvreté et la sécurité du revenu), la plupart des modifications du Régime d'assurance-emploi (comme décrit dans le chapitre sur l'assurance-emploi), l'annulation de quelques avantages pour étudiants (voir le chapitre sur l'éducation postsecondaire) et des modifications fiscales (voir le chapitre sur la fiscalité).

Le taux de pauvreté général chute d'un quart : 803 400 personnes échappent à la pauvreté. Le BFA réalise des avancées marquées en matière de pauvreté infantile à cause de l'introduction du nouveau Supplément d'allocation canadienne pour enfants (SACE) pour mettre fin à la pauvreté. Il convient de noter que cette bonification a également un effet sur la pauvreté des adultes, car lorsqu'une famille avec enfants se trouve sous le seuil de pauvreté, autant les parents que les enfants en souffrent. Le BFA diminue de moitié la pauvreté infantile, la faisant passer de 8,0 % à 3,9 %. L'ensemble des mesures du BFA permettent à quelque 291 800 enfants d'échapper à la pauvreté.

Le nouveau Revenu de subsistance canadien et la nouvelle Prestation d'invalidité du Canada fournissent de l'aide additionnelle aux adultes sans enfants. Ces deux mesures réduisent le taux de pauvreté des adultes de 10,2 % à 7,9 %. Cette baisse est inférieure en points de pourcentage à la baisse chez les enfants, mais cette tranche de population est plus nombreuse, de sorte que les mesures du BFA parviennent à réduire de 527 400 le nombre d'adultes vivant en situation de pauvreté.

Il y a peu de variation dans les taux de pauvreté des aînés, car le BFA de 2023 contient peu de changements pour ce groupe d'âge. En fait, la plus importante mesure du BFA réduit à 60 ans l'âge d'admissibilité au Supplément du revenu garanti (SRG). Les adultes à faible revenu âgés de 60 à 65 seront donc beaucoup mieux soutenus financièrement. Mais ce groupe d'âge ne fait pas partie des aînés en tant que tels.

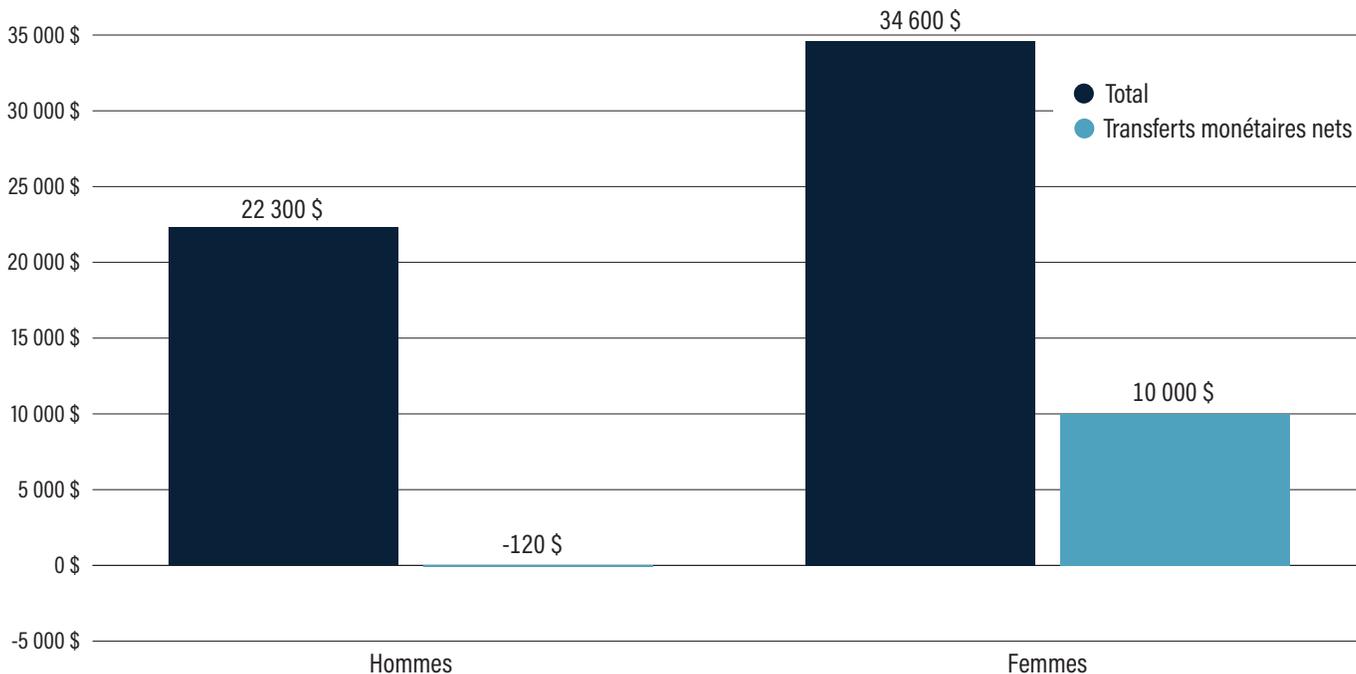
Ces analyses de l'impact du budget sur la pauvreté ne font pas partie des rapports pro forma normalisés du budget fédéral. Chaque année, le budget fédéral présente des projections détaillées et normalisées des dépenses, revenus, déficits, dettes, etc. comme le fait le BFA. Mais il n'y a pas de calculs normalisés de l'effet global du budget fédéral sur les taux de pauvreté. Compte tenu du nombre de personnes vivant en situation de pauvreté au Canada dans une année donnée ou qui ont vécu la pauvreté durant leur vie, il semble au moins aussi important d'inclure cette analyse dans le budget que celle sur les déficits et l'endettement, qui répond évidemment aux attentes des banquiers.

Incidence du BFA sur les femmes et les hommes

Le BFA est sensible au fait que les budgets rendent compte d'autre chose que de la réalité économique extérieure, qu'ils sont fondamentalement une question de valeurs. Les budgets sont quelques-unes des pièces législatives les plus importantes que peuvent adopter les gouvernements

Figure 26.2 Les bénéfices nets du BFA de 2023 répartis en fonction du genre

Tous les chiffres sont en millions \$



Source BD/MSPS 29.0 et calculs effectués par l'auteur pour 2023.

puisqu'ils sont constitués de ressources bien réelles. Cela étant, le BFA continue de mettre à l'essai de nouvelles approches pour évaluer ces valeurs de façon quantitative.

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) appliquée aux politiques publiques et au processus budgétaire du gouvernement a fait du chemin depuis la Conférence de Beijing en 1995. Depuis 2017, les communications sur le budget et d'autres politiques fiscales contiennent systématiquement un énoncé relatif au genre. Ces énoncés indiquent que l'ACS+ est appliquée à tous les nouveaux programmes et politiques proposés afin d'examiner dans quelle mesure chacun est bénéfique soit pour les femmes soit pour les hommes, ainsi que pour d'autres groupes, comme les Autochtones, la population rurale ou les aînés.⁵ Dans la section suivante, nous proposons une analyse similaire qui présente la répartition des nouvelles mesures et des dépenses correspondantes en fonction des genres.

L'approche de cette année prend appui sur les analyses de distribution de revenus des BFA précédents (voir, par exemple, le chapitre sur la macroéconomie du BFA de 2019).⁶ Ces analyses antérieures s'arrêtaient sur chacune des mesures du BFA pour déterminer la répartition des

revenus pour les bénéficiaires visés ou elles utilisaient la simulation/ modélisation fiscale pour établir l'impact net des programmes sur les différentes tranches (déciles) de revenus. Nous avons donc été en mesure d'obtenir une analyse globale de toutes les mesures des BFA pour déterminer qui en bénéficiait et qui payait les nouveaux programmes afin d'illustrer quantitativement la distribution de revenus telle qu'enchâssée dans le BFA.

Le BFA de 2023 reprend cette méthodologie, mais l'applique dans une perspective de genre. Sur les 153 programmes du BFA de 2023, il a été possible d'analyser la distribution des revenus en fonction des genres pour 67 d'entre eux, soit 44 %. Les programmes pour lesquels cette distribution est possible font soit partie de la modélisation fiscale ou de la simulation de transferts et les bénéficiaires de nouveaux transferts et les cotisants de nouveaux impôts sont connus ou ce sont des programmes pour lesquels on peut utiliser des bénéficiaires de substitution. Dans ce dernier cas, les bénéficiaires de substitution devaient être connus avec plus de précision que la population en général.

Par exemple, plusieurs programmes du BFA viennent en aide aux agriculteurs. Dans ce cas, la distribution en fonction du genre des employés du secteur agricole est utilisée pour répartir la valeur de ces programmes du côté des hommes ou des femmes. Par contre, comme les grands programmes d'infrastructure par exemple profitent à la population canadienne en entier, ils ne peuvent pas être répartis précisément en fonction du genre. De sorte que ces grands programmes ne font pas partie de l'analyse ci-dessus.

En vertu de la méthodologie susmentionnée, on s'attend à ce que 59 % des dépenses nettes du BFA de 2023 bénéficient directement aux femmes et 40 %, aux hommes. Ce qui représente 32 milliards de dollars en nouvelles mesures de soutien ou bénéfices nets pour les femmes à comparer à 21,4 milliards de dollars pour les hommes.

Certaines des mesures du BFA visant des travailleurs et travailleuses dans des industries particulières, comme dans le secteur agricole ou le recyclage de la main-d'œuvre de l'industrie des sables bitumineux, seront plus bénéfiques pour les hommes que les femmes. Par contre, d'autres programmes, comme ceux visant les communautés des Premières Nations, seront effectivement légèrement plus bénéfiques pour les femmes, car elles sont plus nombreuses à vivre dans ces communautés.

Les nouveaux transferts en espèces, et non les dépenses de programmes, sont une des principales raisons pour lesquelles le BFA soutient davantage les femmes que les hommes. D'une part, le nouveau Supplément de l'ACE pour mettre fin à la pauvreté est versé aux femmes,

comme l'est d'ailleurs l'ACE, ce qui augmente sensiblement le revenu de la famille. D'autre part, ce sont les hommes en très grande majorité qui sont touchés par la hausse du taux d'inclusion des gains en capital, ce qui a pour effet de réduire considérablement leurs bénéfices nets. Dans le cas des autres programmes importants de soutien du revenu du BFA (le Revenu de subsistance canadien et la Prestation d'invalidité du Canada), les hommes et les femmes devraient obtenir des montants sensiblement équivalents. Cette distribution est illustrée dans la figure 26.2.

Cette façon d'analyser l'impact de mesures budgétaires sur les hommes et les femmes va plus loin que les ACS+ antérieures pour quantifier l'impact budgétaire global sur les genres. Les analyses fédérales précédentes de ce type étaient fréquemment axées sur le nombre de mesures, alors que les montants réels sont plus efficaces pour quantifier l'investissement. Comme le ferait par ailleurs une section traitant précisément de la pauvreté, une analyse comme celle décrite ci-dessus dans les futurs budgets fédéraux permettrait d'analyser rapidement l'effet global des mesures sur les hommes et sur les femmes. Les budgets des gouvernements sont une question de choix stratégiques et les analyses normalisées qui font partie de ces budgets devraient les examiner quantitativement et de façons plus diversifiées que celles qui servent présentement les intérêts des banquiers. Cette année, le BFA illustre deux de ces autres façons d'analyser les choix stratégiques.

Notes

1 David Macdonald. Le 5 juillet 2022 "Canada's fight against inflation: Bank of Canada could induce a recession." *The Monitor*. (<https://monitormag.ca/articles/canadas-fight-against-inflation-bank-of-canada-could-induce-a-recession>).

2 Ministère des Finances Budget 2022 : *Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable*, tableaux A1.1 et A1.4. (<https://budget.gc.ca/2022/report-rapport/toc-tdm-fr.html>).

3 Cette analyse s'appuie sur la Base de données et le Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada 29,0. Les hypothèses et les calculs sous-tendant la simulation ont été réalisés par David Macdonald et la responsabilité pour l'utilisation et l'interprétation de ses données revient entièrement à leur auteur.

4 Ces prévisions sont basées sur des données de 2017 projetées dans l'avenir au-delà de la pandémie et de la reprise marquée par l'inflation. Il n'est pas clair dans quelle mesure ces prévisions seront justes considérant l'écart entre les dernières données et le moment visé par les projections.

5 Gouvernement du Canada. *Budget 2022 : Énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et la qualité de vie* <https://budget.gc.ca/2022/pdf/gdql-egdqv-2022-fr.pdf>.

6 Centre canadien de politiques alternatives. Septembre 2019. Budget fédéral alternatif de 2019 : *Pas de temps à perdre*

Tableau 26.4 Mesures du BFA 2023

Tous les chiffres sont en millions \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Agriculture et alimentation			
Abolir l'admissibilité au REER des sociétés d'investissement dans les terres agricoles	-15 \$	-15 \$	-15 \$
Modifier le volet de la contrepartie sur les ventes du Programme Agri-Investissement afin d'aider les plus petites fermes	126 \$	126 \$	126 \$
Améliorer le financement accordé aux organismes réglementaires (Agence canadienne de l'inspection des viandes, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, la Commission canadienne des grains).	166 \$	150 \$	150 \$
Mettre sur pied l'Administration canadienne pour la résilience des exploitations agricoles	60 \$	120 \$	200 \$
Arts et culture			
Relance postpandémique pour le secteur du théâtre à but non lucratif par l'entremise du Fonds du Canada pour la présentation des arts	12 \$		
Investissements pour soutenir les artistes autochtones	33 \$	33 \$	33 \$
Investissements pour soutenir les artistes noirs	33 \$	33 \$	33 \$
Investissements pour soutenir les artistes qui ont des incapacités	33 \$	33 \$	33 \$
Assurance-emploi			
Abaisser le seuil d'accès aux prestations à moins de 360 heures ou 12 semaines	1 080 \$	1 080 \$	1 080 \$
Rétablir les prestations spéciales d'a.-e. pour les migrants cotisants	18 \$	18 \$	18 \$
Hausser le taux de la prestation normale à 66 et 2/3 pour cent	3 762 \$	3 762 \$	3 762 \$
Fixer à 450 \$ par semaine minimum les prestations individuelles	666 \$	700 \$	730 \$
Augmenter le seuil maximum des gains assurables à 88 000 \$—cotisations supplémentaires	-5 594 \$	-5 894 \$	-6 204 \$
Augmenter à 925 \$ par semaine la prestation d'a.-e. maximum (1 682 \$/sem. * 55 %)	4 280 \$	4 509 \$	4 746 \$
Permettre aux travailleurs de conserver les premiers 100 \$ gagnés pendant la période de prestations avant de réduire les prestations	325 \$	325 \$	325 \$
Instaurer une durée maximum de 50 semaines dans toutes les régions	216 \$	216 \$	216 \$
Cotisations directes et prévisibles du gouvernement au compte de l'a.-e.	2 500 \$	2 200 \$	2 000 \$
Étendre la limite de 50 semaines à 104 semaines pour les prestations spéciales et normales combinées	15 \$	15 \$	15 \$
Commerce international et investissement			
Créer un programme fédéral d'adaptation aux distorsions du commerce pour les travailleurs et travailleuses touchés	56 \$	62 \$	68 \$
Développer les compétences pour intégrer une analyse d'incapacités aux politiques commerciales du Canada	2 \$	2 \$	2 \$
Créer un comité consultatif permanent autochtone sur le commerce	12 \$	12 \$	12 \$
Élargir le comité consultatif sur la réglementation	1 \$	1 \$	

	2023-24	2024-25	2025-26
Développement international et politique étrangère			
Accroître l'aide au développement international jusqu'à concurrence de 0,7 % du produit national brut d'ici 2030	2 067 \$	4 018 \$	5 948 \$
Financer le soutien à la prévention des conflits à hauteur des investissements additionnels dans le soutien militaire	500 \$		
Eau			
Financer à hauteur suffisante l'Agence canadienne de l'eau	25 \$	25 \$	25 \$
Sommes déjà prévues dans le cadre financier	-9 \$	-9 \$	-9 \$
Créer un réseau global de surveillance de l'eau potable et une base de données	100 \$	100 \$	100 \$
Projet d'assainissement des Grands Lacs	500 \$	950 \$	950 \$
Étude sur les bassins de décantation des sables bitumineux	40 \$	0 \$	0 \$
Éducation postsecondaire			
Créer un transfert fédéral aux provinces pour l'éducation postsecondaire	3 000 \$	3 090 \$	3 183 \$
Mettre sur pied un secrétariat pour l'éducation postsecondaire, la formation et la recherche	15 \$	15 \$	15 \$
Doubler de façon permanente les fonds alloués aux bourses canadiennes pour étudiants	1 596 \$	1 609 \$	1 627 \$
Éliminer les frais d'intérêt versés sur les prêts canadiens aux étudiants	0	785 \$	848 \$
Abolir le crédit d'impôt pour les frais d'intérêt sur les prêts aux étudiants	-55 \$	-55 \$	-55 \$
Renouveler et augmenter le financement de l'organisme subventionnaire	320 \$	320 \$	320 \$
Augmenter de 30 % la valeur des bourses d'études supérieures du Canada	48 \$	50 \$	53 \$
Créer 1 250 bourses d'études supérieures du Canada additionnelles	33 \$	34 \$	36 \$
Soutenir la formation d'apprentissage et de compétences professionnelles	300 \$	315 \$	331 \$
Augmenter le financement de l'éducation postsecondaire dirigée par les Autochtones	896 \$	896 \$	896 \$
Améliorer les règles de recrutement des étudiants étrangers	20 \$	21 \$	22 \$
Égalité des genres			
Établir une Commission nationale de l'économie des soins	10 \$	10 \$	10 \$
Renforcer la Loi sur l'équité en matière d'emploi	4 \$	4 \$	4 \$
Appuyer la procédure permettant aux femmes autochtones admissibles d'inscrire leurs enfants en vertu des modifications de la Loi sur les Indiens	70 \$	300 \$	300 \$
Mettre en œuvre la disposition C190 de la convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement au travail	20 \$	20 \$	20 \$
Étendre le congé pour violence familiale à dix jours rémunérés et dix jours non rémunérés dans les secteurs d'activités régis par le gouvernement fédéral.	5 \$	5 \$	5 \$
Élaborer une stratégie globale d'éducation à la sexualité	4 \$	4 \$	4 \$
Pérenniser le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive		15 \$	15 \$
Améliorer le soutien aux organismes consacrés à l'égalité des femmes et des genres dans le cadre du Programme de promotion de la femme.	100 \$	100 \$	100 \$
Augmenter et étendre le financement du Fonds de renforcement des capacités de la communauté 2SLGBTQ+	25 \$	25 \$	25 \$
Sommes déjà prévues dans le cadre financier	-7 \$	0 \$	0 \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Égalité raciale			
Financement de programmes de formation, de perfectionnement et de placement en emploi; et de services de soutien pour les jeunes racisés	44 \$	44 \$	
Environnement et changement climatique			
Annuler le nouveau crédit d'impôt CUSC	-70 \$	-285 \$	-755 \$
Décarbonisation du secteur de l'électricité du Canada d'ici 2035	2 620 \$	2 620 \$	2 620 \$
Investissement dans des programmes énergétiques à zéro émission pour les communautés autochtones, nordiques et éloignées	960 \$	960 \$	960 \$
Décarbonisation des secteurs de la construction et des immeubles résidentiels du Canada d'ici 2050	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Élargir l'assiette fiscale de l'écoprélèvement existant	15 \$	15 \$	15 \$
Solutions climatiques et protection de l'écosystème fondées sur la nature	2 480 \$	2 480 \$	2 480 \$
Fiscalité			
Taxe sur la richesse (montant net une fois la taxe sur les bénéficiés d'un million de dollars pour la vente d'une maison abolie)	-19 170 \$	-19 170 \$	-19 170 \$
Augmenter le taux d'impôt sur le revenu pour les entreprises de 15 % à 20 %	-11 000 \$	-11 418 \$	-11 840 \$
Impôt minimum sur les bénéfices comptables	-4 000 \$	-4 152 \$	-4 306 \$
Impôt minimum sur les bénéfices étrangers	-19 300 \$	-20 033 \$	-20 775 \$
Accroître le taux d'inclusion des gains en capital des particuliers et des entreprises	-9 500 \$	-9 861 \$	-10 226 \$
Impôt sur les transactions financières	-10 000 \$	-10 380 \$	-10 764 \$
Limiter les déductions accordées aux entreprises pour la rémunération supérieure à 1 million de dollars de leurs hauts dirigeants	-500 \$	-500 \$	-500 \$
Limiter le crédit d'impôt pour dividendes à l'impôt réellement payé par les entreprises	-1 000 \$	-1 038 \$	-1 076 \$
Appliquer la taxe sur le carbone aux grands émetteurs et mettre en œuvre une taxe sur le carbone à la frontière	-3 000 \$	-3 000 \$	-3 000 \$
Investir dans les enquêtes de l'ARC, la vérification et l'application des règles	850 \$	850 \$	850 \$
Recettes générées par la réalisation d'enquêtes plus nombreuses	-3 400 \$	-3 400 \$	-3 400 \$
Abolir l'exemption d'impôt pour les Fiducies d'investissement dans l'immobilier	-130 \$	-130 \$	-130 \$
Taxe sur les bénéfices comptables excessifs en 2021 (montant net une fois soustrait le dividende pour la relance du Canada)	-2 857 \$	-2 857 \$	-2 857 \$
Introduire la production automatique des déclarations d'impôt	100 \$	0 \$	0 \$
Garde d'enfants			
Augmenter le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	2 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Sommes déjà incluses dans le cadre financier	-75 \$	-150 \$	-150 \$
Immigration, réfugiés et citoyenneté			
Procéder à un examen indépendant des programmes d'immigration	1 \$		
Créer une instance indépendante de surveillance pour l'Agence des services frontaliers du Canada	5 \$	5 \$	5 \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Étendre l'accès aux services d'établissement pour les immigrants financés par le gouvernement fédéral à toutes les personnes qui en ont besoin	5 \$	5 \$	5 \$
Abolir tous les droits exigés pour la citoyenneté	75 \$	100 \$	100 \$
Fournir les ressources pour éliminer les délais dans le traitement des demandes devant la Commission de l'immigration et des réfugiés	123 \$	160 \$	180 \$
Accélérer l'approbation des permis délivrés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	26 \$	26 \$	27 \$
Accroître le financement consenti aux organismes de services qui viennent en aide aux immigrants et aux réfugiés	50 \$	80 \$	80 \$
Infrastructures et municipalités			
Doubler de façon permanente le Fonds pour le développement des collectivités du Canada	2 400 \$	2 400 \$	2 500 \$
Renouveler les volets de financement de base des infrastructures		1 500 \$	1 500 \$
Adopter une loi encadrant VIA Rail et soutenir financièrement son mandat	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Augmenter le Fonds pour le transport en commun : grands projets à 5 milliards de dollars par année en 2024-2025		5 000 \$	5 000 \$
Nouveau Fonds pour le transport en commun permanent : volet de base		2 500 \$	2 500 \$
Fonds pour le transport actif	500 \$	500 \$	500 \$
Amélioration et élargissement du programme de Solutions pour le transport en commun en milieu rural	250 \$	250 \$	250 \$
Nouvelle Agence nationale de développement communautaire	15 \$	15 \$	15 \$
Logement et itinérance			
Construire 100 000 logements à but non lucratif hors marché chaque année	2 267 \$	2 267 \$	2 267 \$
Créer un fonds d'acquisition de biens-fonds publics	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Créer un fonds d'acquisition de logements pour acquérir 60 000 propriétés locatives	453 \$	453 \$	453 \$
Taxe sur les bénéficiaires d'un million de dollars pour la vente d'une maison	-583 \$	-1 166 \$	-1 749 \$
Abolir l'incitatif pour les acheteurs d'une première maison	-260 \$	-260 \$	-260 \$
Abolir le compte d'épargne libre d'impôt en vue de l'achat d'une première maison	-55 \$	-215 \$	-225 \$
Pauvreté et sécurité du revenu			
Supplément d'allocation canadienne pour enfants pour mettre fin à la pauvreté	6 452 \$	7 097 \$	7 452 \$
Réduire de 65 à 60 ans l'âge d'admissibilité au SRG	2 338 \$	2 572 \$	2 700 \$
Annuler l'augmentation de la SV pour les personnes âgées de 75 ans et plus	-2 341 \$	-2 575 \$	-2 704 \$
Créer un Revenu de subsistance canadien pour les personnes âgées de 18 à 59 ans (montant net une fois l'ACT abolie)	3 889 \$	4 083 \$	4 288 \$
Conserver l'ACT pour les parents au cours des cinq prochaines années	886 \$	600 \$	300 \$
Créer une Prestation d'invalidité du Canada (montant net une fois le crédit d'impôt pour personnes handicapées aboli)	913 \$	3 050 \$	6 604 \$
Permettre la distribution des allocations fédérales en dehors du régime fiscal	100 \$	100 \$	100 \$
Donner accès à l'Allocation canadienne pour enfants aux enfants réfugiés	160 \$	160 \$	160 \$
Politique monétaire et inflation			
Financer la création et le fonctionnement d'une Commission des intrants critiques	10 \$	10 \$	10 \$
Financer la création et le fonctionnement d'une Commission des salaires équitables	10 \$	10 \$	10 \$
Augmenter le budget du Bureau de la concurrence	25 \$	25 \$	25 \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Premières Nations			
Financement du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures des Premières Nations, incluant : les ponts et les routes, les édifices communautaires, la protection contre les incendies et les services publics	4 100 \$	4 100 \$	4 100 \$
Veiller à ce que toutes les communautés des Premières Nations aient accès à un réseau fiable d'eau potable	880 \$	880 \$	880 \$
Fournir à toutes les communautés des Premières Nations accès à une connexion Internet conforme à la norme minimale	130 \$	130 \$	130 \$
Réseaux de coordonnateurs des Premières Nations en matière de climat et de mesures d'urgence	65 \$	65 \$	65 \$
Initiatives de conservation dirigées par les Premières Nations pour promouvoir la résilience environnementale et climatique	300 \$	300 \$	300 \$
Financement pour soutenir la gouvernance des Premières Nations	700 \$	700 \$	700 \$
Reconnaissance des lois et des ordonnances des Premières Nations en remplacement des lois colonialistes	75 \$	75 \$	75 \$
Localiser les tombes anonymes ou les fosses communes situées sur les terrains des anciens pensionnats autochtones, faire enquête ou commémorer	600 \$	600 \$	0 \$
Soutien additionnel au Programme de soutien en santé : résolution des questions des pensionnats indiens	113 \$	113 \$	113 \$
Création d'une nouvelle Fondation pour la guérison des Premières Nations	173 \$	173 \$	173 \$
Réglementation			
Payer les services à même les recettes générales au lieu de recouvrer les coûts auprès de l'industrie	91 \$	91 \$	91 \$
Santé et équité en santé			
Évaluer le cadre de la qualité de vie à l'aide de fonds attribués à des ONG de défense des droits, aux nouveaux IRSC, au CRSH et aux universitaires intégrés à l'appareil fédéral.	8 \$	0 \$	0 \$
Enquête publique nationale sur la COVID-19	11 \$	11 \$	0 \$
Coordination afin de renforcer le système public et officiel de santé	5 \$	0 \$	0 \$
Élaborer et mettre en œuvre des normes pour la qualité de l'air et la ventilation	5 \$	7 \$	0 \$
Prendre en charge les coûts de fonctionnement de 250 nouveaux centres de santé communautaires	500 \$	500 \$	500 \$
Groupe de travail fédéral sur le leadership communautaire en santé	3 \$	3 \$	0 \$
Engager 1 000 agents de prescription sociale	200 \$	200 \$	200 \$
Commission de l'assurance-maladie en vue d'assurer la viabilité et la reddition de comptes	10 \$	13 \$	0 \$
Hausse ponctuelle du Transfert canadien en matière de santé	5 000 \$	5 425 \$	5 722 \$
Soutien aux ONG qui fournissent des soins dentaires publics	5 \$	5 \$	0 \$
Financement versé à des chercheurs universitaires pour réaliser une étude rapide sur les diverses versions de déploiement du plan de soins dentaires	2 \$	0 \$	0 \$
Créer le Transfert canadien en matière de santé mentale	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$
Améliorer le financement de la recherche en santé par l'intermédiaire des IRSC	4 \$	4 \$	4 \$
Financement des ONG pour soutenir une approche axée sur la justice sociale dans la lutte pour contrer la crise des décès liés aux opioïdes	3 \$	3 \$	0 \$

	2023-24	2024-25	2025-26
Mettre en œuvre un programme national d'assurance-médicaments	10 203 \$	10 582 \$	10 978 \$
Améliorer la recherche sur la COVID longue	1 \$	0 \$	0 \$
Sécurité alimentaire			
Programme Aliments sains et Collectivités en santé	7 \$	7 \$	7 \$
Programme national d'alimentation dans les écoles	200 \$	200 \$	200 \$
Faire en sorte que les récoltes sur le territoire représentent 25 % du total des dépenses de Nutrition Nord Canada	20 \$	21 \$	22 \$
Soutien soutenu au Programme des infrastructures alimentaires locales	10 \$	10 \$	10 \$
Créer un nouveau programme de modèles alimentaires autochtone	15 \$	15 \$	0 \$
Soins de longue durée			
Stratégie nationale de main-d'œuvre	500 \$	100 \$	100 \$
Collecte et analyse de données sur la main-d'œuvre	3 \$	3 \$	4 \$
Agence nationale de coordination des soins aux aînés	25 \$	25 \$	25 \$
Promulguer et appliquer des normes nationales	2 350 \$	2 421 \$	0 \$
Assurer 4,0 heures de soins directs par résident par jour	4 300 \$	4 472 \$	4 651 \$
Créer 52 000 nouveaux lits de soins de longue durée	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Financer 82 millions d'heures additionnelles en soins à domicile	5 200 \$	5 720 \$	5 950 \$
Réduire la précarité d'emploi	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$
Transition équitable et stratégie industrielle			
Créer un Conseil de transition économique permanent et tripartite	10 \$	10 \$	10 \$
Élaborer une stratégie nationale industrielle verte dirigée localement	15 \$	15 \$	15 \$
Créer des programmes coordonnés de recyclage pour les travailleuses et travailleurs déplacés	5 \$	13 \$	13 \$
Créer une Allocation de transition équitable pour soutenir les travailleurs et travailleuses et les collectivités en transition	100 \$	100 \$	100 \$
Total des fluctuations de dépenses du BFA	97 021 \$	114 814 \$	119 009 \$
Total des fluctuations de revenus du BFA	-90 474 \$	-93 814 \$	-97 291 \$



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES

CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES